

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion



***L'INSTABILITE DES RECETTES
D'EXPORTATION DANS LES PAYS DE L'UNION
ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE :
MESURES, EFFETS MACROECONOMIQUES ET
MECANISMES CORRECTEURS***

Thèse

pour le Doctorat d'Etat en Sciences Economiques
Présentée et soutenue publiquement

le samedi 1er août 1998

par

Ababacar KEITA

JURY

<u>Président</u> :	M.	Moustapha	KASSE, Professeur, Doyen de la FASEG, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar
<u>Suffragants</u> :	MM.	Alléchi	MBET, Professeur, Doyen de la FASEG, Université d'Abdijan Cocody
		Karamoko	KANE, Maître de Conférences Agrégé à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar
		Adama	DIAW, Maître de Conférences Agrégé à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar
		Hakim	BENHAMMOUDA, Responsable de Programme au CODESRIA

A mes très chers parents

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer nos remerciements aux autorités de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar pour avoir autorisé la soutenance de cette thèse.

Cependant, nos remerciements sincères vont particulièrement à Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Professeur Agrégé **Moustapha KASSE** qui, malgré ses multiples ^{charges}, a bien voulu nous servir de Directeur de thèse. Ce travail n'a pu arriver à son terme que grâce à son appui et ses nombreuses observations.

Nous lui en serons toujours reconnaissant.

Nous associons à ces remerciements Monsieur le Professeur Agrégé **Alléchi MBET**, Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université d'Abidjan, Cocody qui, malgré son emploi du temps chargé a accepté de siéger dans ce jury.

Nos remerciements vont aussi à Messieurs **Karamoko KANE**, Maître de Conférences Agrégé, Assesseur du Doyen et **Adama DIAW**, Maître de Conférences Agrégé, Chef de Département, pour tout ce qu'ils nous ont apporté ainsi que leurs observations.

Nos vifs remerciements à Monsieur **Hakim BEN HAMMOUDA**, Responsable de programme au CODESRIA pour avoir lui aussi pris sur son temps pour participer à ce jury.

Nous remercions l'ensemble des collègues de la FASEG, notamment M. **Abdoulaye DIAGNE**, Maître de Conférences Agrégé, Directeur du CREA, M. **Gaye DAFFE**, Chef de Département, M. **Mohamed El Bachir WADE**, Directeur de l'IFACE, M. **Bassirou TIDJANI**, Directeur de l'ISG. Je n'oublie personne.

Sincère merci à tout le personnel de la FASEG.

Nous terminerons en remerciant particulièrement Madame **Mireille GONÇALVÈS-BADJI** pour l'important travail ^{de la thèse} effectué. Cependant nous assumons entièrement la responsabilité de la qualité de ce travail.

INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

Les recettes d'exportation des pays en voie de développement exportateurs de produits de base⁽¹⁾ sont considérées généralement comme instables. Cependant, il n'existe pas sur le plan théorique et empirique un consensus sur les effets de cette instabilité dans ces pays.

Ainsi, certaines analyses tendent à démontrer que l'instabilité des recettes d'exportation influencerait négativement l'économie de ces pays. Il s'agit notamment des études de J. COPPOCK, K. GYMAH-BREMPONG, J. LOVE, A. MAIZELS, R. NURSKE, etc.⁽²⁾.

D'autres études telles que celles de S-CAINE, O. KNUDSEN, N.V. LAM, M. NZIRAMASANGA, C.F. OBIDEGWU et P.A. YOTOPOULOS aboutissent à une conclusion opposée, c'est-à-dire que l'instabilité des recettes d'exportation exercerait un effet positif sur les économies des pays en voie de développement⁽³⁾.

¹ Voir Annexe 1 : la notion de produits de base.

² - J. COPPOCK : "International Economic Instability" Mc GRAW HILL NY, 1962.

- K. GYMAH-BREMPONG : "Export Instability and Economic Growth in Sub-Saharan Africa" dans *Economic Development and Cultural Change*, vol 39, Number 4, July 1991 éd. University of Chicago Press, p. 815-828.

- J. LOVE : "Export Instability Imports and Investment in developing countries" dans *Journal of Development Studies*, vol. 25, n°2 janvier 1989, pp. 182-191, éd Franck CASS and Co.

- A. MAIZELS : "Review of Export Instability and Economic Development" *American Economic Review*, 1968, pp.575 - 580.

"The common Fund and the Behaviour of ten "core" commodity prices : UNCTAD Review 1995, NY et Genève 1995

- R. NURSKE : "Quest for Stabilization Policy in Primary Producing countries" dans *Kyklos*, 1958, pp.141-154.

- S. CAINE : "Instability of primary Product Prices : a protest and proposal" *The Economic Journal* sep 1954, pp.310-614, "comment of NURSKE" *Kyklos* 1958, pp. 187-193.

- O. KNUDSEN and P.A. YOTOPOULOS : "A transitory approach to export instability" *Food Research Institute Studies*, vol XV, 1976, pp 91-108.

- N.V. LAM : "Export Instability, Expansion and Market concentration : a methodological interpretation" *Journal of Development Economics* 7, research 1980, pp. 90-115.

- C.F. OBIDEGWU and M. NZIRAMASANGA : "Primary commodity price Fluctuations and Developing countries : copper and Zambia" *Journal of Development Economics* 9, pp.89-119

Sur le plan institutionnel, nous constatons l'existence de mécanismes internationaux de stabilisation *ex ante* et *ex post* des recettes d'exportation de ces pays.

Les mécanismes *ex ante* sont destinés à combattre l'instabilité des recettes d'exportation en stabilisant les prix des produits exportés grâce à la mise en place de stocks régulateurs, de contingents d'exportation ou des deux à la fois. Ces mécanismes sont connus sous le nom "d'Accords Internationaux de Produits". Ils sont signés généralement sous l'égide de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED).

Les mécanismes *ex post* de stabilisation des recettes d'exportation interviennent après le constat de l'instabilité. Ils octroient alors aux pays concernés des financements susceptibles de combler les déficits de recettes découlant de la fluctuation des recettes d'exportation. Ces mécanismes sont : la Facilité de Financement Compensatoire du Fonds Monétaire International, le "Stabex" et le "Sysmin"⁽⁴⁾ de la Convention de Lomé.

L'existence de ces mécanismes semblerait *a priori* donner raison aux partisans de la thèse des effets défavorables de l'instabilité.

Notre travail s'inscrit dans le cadre de cette controverse.

⁴ - Le Stabex : Stabilisation des Recettes d'exportation de la Convention de Lomé.

- Le Sysmin : Facilité Minière de la Convention de Lomé entre l'Union Européenne et les pays Afrique - Caraïbes - Pacifique (ACP).

ces pays de l'UEMOA sont devenus huit en mai 1997 avec l'adhésion de la Guinée Bissau .

Bien que notre période d'analyse qui démarre en 1971 s'arrête en 1993, c'est-à-dire avant la dévaluation et la création officielle de l'UEMOA. Nous utiliserons le terme "pays de l'UEMOA" dans la thèse pour désigner ces sept pays, car ils sont plus connus sous cette dénomination (la Guinée Bissau ne sera pas étudiée pour des raisons statistiques et pour avoir intégré l'Union après 1993).

Par ailleurs, la plupart des études empiriques sur la question a porté principalement sur les pays en voie de développement d'Amérique Latine et d'Asie. C'est pourquoi l'étude des conséquences de l'instabilité des recettes d'exportation dans ces pays prend toute son importance.

Dans le cas où nos analyses théorique et empirique aboutiraient à des effets négatifs sur leurs économies, la stabilisation des recettes d'exportation de ces pays deviendrait alors une nécessité et l'existence de ces mécanismes institutionnels de régulation justifiée. Seulement, il conviendrait alors de s'interroger sur leur efficacité. Par contre, si nos analyses illustrent des conséquences positives pour ces pays, le maintien de ces mécanismes de stabilisation ne s'expliquerait pas.

L'étude qui sera entreprise s'articulera en deux parties :

- première partie : les conséquences macroéconomiques de l'instabilité des recettes d'exportation dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- deuxième partie : la stabilisation des recettes d'exportation de ces pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

Notre première partie sera consacrée respectivement à la mesure, aux origines et aux effets macroéconomiques de l'instabilité des recettes d'exportation dans les sept pays ouest africains étudiés.

Le niveau d'instabilité sera apprécié globalement et pays par pays aussi bien en Francs CFA courants qu'en Francs CFA constants et cela à travers un certain nombre d'indicateurs. Les origines de l'instabilité seront mises en évidence à travers un modèle explicatif de l'instabilité des recettes d'exportation. L'instabilité des recettes d'exportation a-t-elle pour source l'instabilité des quantités exportées ou l'instabilité des valeurs unitaires ?

La réponse à une telle question aura un intérêt certain dans le cas où la stabilisation des recettes d'exportation s'avèrerait nécessaire. Les conséquences macroéconomiques de l'instabilité seront perçues à travers :

1) son impact sur les facteurs de la croissance que sont l'épargne et l'investissement ; ainsi deux modèles explicatifs de ces deux variables seront testés

pour chacun des pays étudiés en y intégrant l'instabilité des recettes d'exportation comme variable explicative. A la différence de la plupart des études sur la question, nous n'utiliserons pas une analyse transversale. Chaque régression ne concernera qu'un pays et les agrégats de ce pays. En effet, les analyses transversales ont l'inconvénient d'utiliser simultanément des agrégats de différents pays pour expliquer une variable. Elles supposent ainsi une identité de structure économique dans les pays de l'échantillon. Or, chaque pays a sa structure propre;

2) ses effets sur les principaux agrégats et sur l'évolution de la répartition sectorielle du produit intérieur brut de chacun des pays de l'étude, grâce à une analyse en terme de "Dutch Disease" ou de "Booming Sector"⁽⁹⁾.

L'analyse en terme de "Dutch Disease" ou de "Booming Sector" a relativement ignoré jusqu'ici les pays non exportateurs de produits énergétiques et miniers comme l'affirme A. SID. AHMED⁽¹⁰⁾. En effet, elle s'est surtout consacrée à l'examen des conséquences d'une succession de booms de recettes d'exportation pétrolières dans les pays du Golfe Persique, d'Afrique, d'Amérique Latine, ... ; de gaz aux Pays-Bas ... et de produits miniers en Australie.

L'analyse en terme de "Dutch Disease" ou de "Booming Sector" repose aussi bien sur l'observation statistique de l'évolution des agrégats en période d'expansion et de contraction des recettes d'exportation d'un ou de plusieurs produits que sur l'économétrie. Nous utiliserons simultanément ces deux

⁽⁹⁾ - "Dutch Disease" : littéralement "maladie hollandaise" ou "syndrome néerlandais"
⁽¹⁰⁾ - "Booming Sector" : "Secteur en boom".

⁽¹¹⁾ A. SID AHMED "Du Dutch Disease à l'OPEP Disease" Revue Tiers Monde, n° 112, oct-déc 1987, pp.887-957

démarches en calculant aussi bien des indices qu'en utilisant un modèle tiré des analyses de M. FARDMANESH⁽¹¹⁾.

La conclusion des études menées dans la première partie pourrait infirmer la nécessité d'une stabilisation des recettes d'exportation dans ces pays et rendre sans objet les différents mécanismes de stabilisation. Dans le cas contraire, cette seconde partie nous permettra de tester l'efficacité des mécanismes de correction existants sous les formes des Accords Internationaux de Produits, de la Facilité de Financement Compensatoire du Fonds Monétaire International, du "Stabex" et du "Sysmin" de la Convention de Lomé.

Concernant d'abord les Accords Internationaux de Produits, la comparaison entre les marges de fluctuation de cours qu'ils se sont imposées et les fluctuations effectives constituera un indicateur de leur performance.

L'analyse de l'efficacité des mécanismes de Financement Compensatoire aussi bien du Fonds Monétaire International que de la Convention de Lomé exigera dans un premier temps le calcul des niveaux de référence et la détermination des écarts entre ces derniers et les recettes d'exportation effectives.

Ces écarts seront ensuite confrontés aux transferts reçus par ces pays afin d'évaluer l'étendue de la compensation. Si l'examen de l'efficacité de ces mécanismes révèle une insuffisance, il faudrait alors voir si des moyens alternatifs de stabilisation des recettes d'exportation de ces pays existent. A ce stade, diverses

¹¹ M. FARDMANESH : "Dutch Disease Economics and the Oil Syndrome : an empirical study" World Development, vol 19, n° 6, pp 711-717, 1991.

alternatives à ces instruments, fruits de la coopération internationale ont été proposées et parfois utilisées.

Il s'agit par exemple de la part des producteurs ou exportateurs de produits de base de refuser de vendre au-dessous d'un certain prix, de limiter leur production ou leurs exportations afin d'orienter les cours ou d'intervenir directement sur les marchés à terme de produits de base.

Ces marchés à terme sont des lieux de rencontre entre l'offre et la demande de produits de base au niveau mondial. Les cours qui s'y déterminent servent de référence à la plupart des transactions internationales sur ces produits.

Et ils sont réputés offrir des possibilités de couverture des recettes d'exportation par les diverses opérations susceptibles d'y être effectuées. Nous essayerons de voir dans quelle mesure cette dernière assertion est vérifiée.

La conclusion générale, enfin, fera le résumé de nos principaux résultats et elle nous permettra aussi de nous ouvrir sur des perspectives.

PREMIERE PARTIE :

***CONSEQUENCES MACROECONOMIQUES DE
L'INSTABILITE DES RECETTES D'EXPORTATION
DANS LES PAYS DE L'UNION ECONOMIQUE ET
MONETAIRE OUEST AFRICAINE***

Introduction

Le premier chapitre de cette première partie sera consacré à l'analyse de l'instabilité des recettes d'exportation dans ces pays ouest-africains. Tandis que le second et dernier chapitre abordera plus précisément les effets macroéconomiques de cette instabilité dans ces pays.

Dans le premier chapitre, nous mesurerons le niveau de l'instabilité *et nous déter* *me* ses origines respectivement dans les sections 1 et 2.

Dans le second et dernier chapitre, les effets macroéconomiques de l'instabilité des recettes d'exportation seront mis en évidence dans ces pays grâce:

- à deux études empiriques sur la relation entre l'indicateur d'instabilité et le taux d'épargne intérieure brute et entre l'indicateur d'instabilité et le taux d'investissement intérieur brut ; en d'autres termes sur la relation existante entre l'instabilité des recettes d'exportation et les facteurs de la croissance que sont l'épargne et l'investissement.

- à une analyse en termes de "Dutch Disease" ; une analyse qui montre l'influence sur la répartition sectorielle du PIB de l'instabilité des recettes d'exportation.

**CHAPITRE PREMIER :
ANALYSE DE L'INSTABILITE DES
RECETTES D'EXPORTATION DES PAYS DE L'UNION
ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE.**

Ce chapitre devrait nous permettre de préciser le degré d'instabilité des recettes d'exportation dans les différents pays de l'étude à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La mesure du niveau d'instabilité concernera non seulement leurs recettes totales d'exportation mais aussi celles de leurs principaux produits de base. Ces derniers occupent une place prépondérante parmi les produits d'exportation⁽¹²⁾.

L'analyse des origines de l'instabilité qui suivra nous permettra de savoir si l'instabilité des recettes d'exportation provient des quantités ou des valeurs unitaires.

Notre première section sera ainsi consacrée à la mesure du degré d'instabilité dans ces pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine et la seconde à la détermination des origines de cette instabilité.

SECTION 1 : La mesure de l'instabilité des recettes d'exportation dans les pays de l'union économique et monétaire ouest-africaine

La mesure de l'instabilité des recettes d'exportation des pays de l'UEMOA impose le choix d'un indicateur du niveau d'instabilité.

Nous présenterons le nôtre dans une première sous-section après avoir passé en revue les différents indicateurs d'instabilité. Nous calculerons ensuite le degré

¹² BANQUE MONDIALE : "Rapport sur le développement dans le monde 1994" p. 204, Washington DC 1994.

d'instabilité des recettes d'exportation afin de nous rendre compte de l'étendue du phénomène dans une deuxième sous-section.

A - Les indicateurs d'instabilité des recettes d'exportation

Nous avons principalement trois types d'indicateurs d'instabilité : le coefficient de variation, l'écart par rapport à une tendance linéaire et l'écart par rapport à une tendance exponentielle.

1. Les différents indicateurs d'instabilité des recettes d'exportation

Traditionnellement, l'instabilité des recettes d'exportations est mesurée par l'intermédiaire du coefficient de variation⁽¹³⁾. Mais elle est de plus en plus approchée par le calcul des écarts par rapport à une tendance linéaire ou exponentielle.

Nous avons le coefficient de variation qui est le rapport entre l'écart-type d'une série et sa moyenne arithmétique :

$$v = \frac{\sigma X_t}{\bar{X}_t}$$

Ainsi, une série est d'autant plus instable pour une moyenne donnée, que son écart-type est élevé. L'instabilité peut être mesurée par le calcul des écarts par rapport à une tendance linéaire ou exponentielle. L'écart par rapport à une

¹³ M¹ NICOLL : "Accords internationaux sur les produits de Base et Stabilisation des prix". Tendances actuelles, 1980, pp 34-38.

tendance linéaire comme mesure de l'instabilité des exportations, a été introduit par A.M^C BEAN⁽¹⁴⁾.

Il définit l'instabilité comme la déviation par rapport à une moyenne mobile calculée sur cinq années et centrée sur l'année t.

$$I. I_{NS} = \frac{100}{n-4} \sum_{t=3}^{n-2} \frac{X_t - \bar{X}_t}{\bar{X}_t}$$

X_t = valeur des exportations en l'année t

\bar{X}_t = moyenne mobile sur cinq ans des exportations centrée sur l'année t

n = nombre d'années de la période d'étude.

L'indicateur reposant sur une tendance exponentielle est celui de B. F. MASSEL⁽¹⁵⁾.

Il s'énonce comme le rapport de l'écart-type des résidus du modèle et la moyenne du logarithme naturel de la série :

$$I. I_{NS} = \frac{1}{\log \bar{X}_t} \sqrt{\frac{1}{n} \sum_{t=1}^n (\log X_t - \log \hat{X}_t)^2}$$

où $\log X_t$ = logarithme naturel de la série X_t

$\log \hat{X}_t$ = la tendance du logarithme naturel des exportations estimée par la méthode des moindres carrés à partir de $\log X_t = a + bt + V_t$

n = nombre d'années de la période d'étude.

a = constante.

t = le temps

b = taux de croissance de la série X_t

v = le terme d'erreur

$\log \bar{X}_t$ = la moyenne du logarithme naturel de la série.

⁽¹⁴⁾ M^C BEAN A T : "Export Instability and Economic Development". Harvard University Press Cambridge, 1966

B.F. MASSEL : "Export Instability and Economic Structure". American Economic Review, vol 600, 1970, pp. 616-630.

TOP Baba : "Le rôle des prix et des quantités dans l'instabilité des recettes d'exportation des pays africains de la zone Franc" dans Prix relatifs des produits primaires et Développement. Edition CNRS, 1982, p. 61-78.

2. Notre indicateur d'instabilité des recettes d'exportation

Dans notre étude, l'instabilité sera analysée comme l'écart par rapport à une valeur tendancielle, cette dernière étant la moyenne arithmétique de la valeur des exportations sur l'ensemble de la période. Notre indicateur est une variante de celui de M^cBEAN⁽¹⁶⁾. Notre souci est de mesurer l'instabilité sur une tendance beaucoup plus longue que celle de M^cBEAN qui privilégiait les tendances à très court terme.

L'indicateur d'instabilité que nous utiliserons est le suivant :

$$I. I_{NS} = \frac{100}{n} \sum_{t=1}^n \frac{|X_t - \bar{X}_t|}{\bar{X}_t}$$

avec :

X_t = valeur des exportations en l'année t en francs CFA courants.

\bar{X}_t = moyenne arithmétique des exportations sur l'ensemble de la période d'étude.

n = nombre d'années de la période d'étude.

Les pays étudiés sont : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. La période d'étude va de 1971 à 1993 pour tous les pays.

Les recettes totales d'exportation sont celles recensées par les services des douanes des différents Etats étudiés et publiées par la BCEAO, la Banque Mondiale et la CNUCED⁽¹⁷⁾.

¹⁶ L'adoption de la moyenne géométrique ne changerait pas fondamentalement les valeurs tendanciennes

¹⁷ Les notes d'information et statistiques et les rapports annuels de la BCEAO.

- "WORLD TABLES" Banque Mondiale.
- Annuaire des Produits de base CNUCED.
- Annuaire du Commerce FAO.

Nous allons maintenant calculer le degré d'instabilité des recettes d'exportation.

B - Le degré d'instabilité des recettes d'exportation dans les pays de l'UEMOA

Nous apprécierons d'abord l'instabilité des recettes totales d'exportation ensuite celle des recettes d'exportation des principaux produits de base.

1. Le degré d'instabilité des recettes totales d'exportation

Le calcul des indices d'instabilité des recettes totales d'exportation du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo a donné les résultats suivants en pourcentage :

Pays	Bénin	Burkina Faso	Cote d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
Francs Courant	37.85	41.65	38.71	51.68	47.09	38.57	39.77
Francs constant	30.77	24.38	13.68	25.45	37.53	20.17	28.20

En francs courants, l'instabilité est en moyenne de 42,20% pour l'ensemble de sept pays. Le Mali, le Niger et le Burkina Faso ont le degré d'instabilité des recettes totales d'exportation le plus élevé avec respectivement 51,68 ; 47,09 et 41,65%. Le Sénégal et le Bénin ont le degré d'instabilité le plus faible avec 38,57 et 37,85%.

Si nous raisonnons en francs constants, nous avons pour ces sept pays une moyenne de 26%. Le Niger, le Bénin et le Togo ont le niveau d'instabilité le plus fort avec respectivement 37,53 ; 30,77 et 28,2%. La Côte d'Ivoire et le Sénégal ont le niveau le plus faible avec 13,68 et 20,17%.

Ces chiffres témoignent d'une assez forte instabilité dans ces pays de leurs recettes totales d'exportation. Cependant, cette instabilité n'est pas surprenante si nous considérons les principaux produits exportés. En effet, les recettes d'exportation de ces pays sont dominées par quelques produits de base : le cacao, le café, le coton égrené, l'huile d'arachide, l'huile de palme, le phosphate de calcium et l'uranium.

Le cacao et le café sont des produits de base destinés à la boisson. Le coton égrené est une fibre naturelle servant principalement à l'industrie textile. L'huile d'arachide et l'huile de palme sont des produits oléagineux. Elles sont des huiles alimentaires au même titre que l'huile de soja, de tournesol ou de palme. Le phosphate de calcium est utilisé dans la fabrication des engrais, c'est un fertilisant.

Enfin, l'uranium produit hautement stratégique intervient dans l'élaboration de l'énergie nucléaire et dans l'armement.

- Côte d'Ivoire : pour deux produits : le cacao en fèves et le café vert, nous avons une valeur de 45,34.
Le coefficient pourrait être plus élevé si nous y avons intégré le coton égrené, le bois, etc.
- Mali : pour un produit : le coton nous avons un coefficient de 44,72.
- Niger : pour un produit : l'uranium, nous avons 69,82.
- Sénégal : pour deux produits : l'huile d'arachide brute et le phosphate de calcium, la valeur du coefficient est de 35,66.
- Togo : pour deux produits : le cacao en fèves et le phosphate de calcium, le coefficient est de 49.

Il apparait que le Bénin tire l'essentiel de ses recettes d'exportation du coton égrené et de l'huile de palme, le Burkina Faso du coton égrené, la Côte d'Ivoire du cacao et du café, le Mali du coton égrené, le Niger de l'uranium, le Sénégal de l'huile d'arachide et des phosphates et le Togo du cacao et des phosphates.

Calculons maintenant le degré d'instabilité des recettes d'exportation des principaux produits de base.

2. Le degré d'instabilité des recettes d'exportation des principaux produits de base

Le calcul des indices d'instabilité des recettes d'exportation des principaux produits de base a donné les résultats suivants :

PAYS	Indices d'instabilité des recettes des produits étudiés ; en pourcentage	Indices d'instabilité des recettes totales ; en pourcentage			
		Francs courants	Francs constants	Francs courants	Francs constants
Bénin	Huile de palme	51,81	75,42	37,85	30,77
	Coton égrené	84,67	56		
Burkina Faso	Coton égrené	63,87	41,75	41,65	24,38
Côte d'Ivoire	Cacao en fèves	51,4	32,63	38,71	13,68
	Café vert	47,0	34,22		
Mali	Coton égrené	57,91	32,42	51,68	25,45
Niger	Uranium	53,56	46,09	47,09	37,53
Sénégal	Huile brute d'arachide	41,8	52,05	38,57	20,17
	Phosphates de calcium	28	36,83		
Togo	Cacao en fèves	46	48,7	39,77	28,2
	Phosphates de calcium	37	27,01		

Il apparaît que l'instabilité des recettes d'exportation des principaux produits de base est encore beaucoup plus importante que celle des recettes totales d'exportation (car ces dernières incluent des produits industriels moins instables).

L'indicateur passe de 84,67% pour le coton au Bénin en Francs courants à 28% pour le phosphate de calcium au Sénégal. Nous remarquons que les valeurs de l'indicateur à l'exception du Sénégal sont comprises dans l'intervalle ≤ 37 et $84,67 \leq$, avec six valeurs supérieures à 51%.

En francs constants l'indicateur évolue de 75,42% pour l'huile de palme au Bénin à 27,01% pour le phosphate de calcium au Togo. Trois valeurs sont supérieures à 52% et trois à 41%.

Ainsi que cela soit en francs courants ou en francs constants, nous constatons l'ampleur de l'instabilité des recettes d'exportation dans ces sept pays de l'Afrique de l'Ouest. Nous allons dans la section qui suit déterminer ses origines.

SECTION 2 : Les origines de l'instabilité des recettes d'exportation dans l'union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

L'instabilité des recettes d'exportation peut provenir aussi bien de l'instabilité des quantités exportées que de l'instabilité des valeurs unitaires⁽¹⁹⁾.

Dans cette présente section, nous tenterons d'abord de préciser l'importance respective de chacune de ces instabilités dans l'instabilité totale des recettes d'exportation des différents produits étudiés. Nous tenterons ensuite d'apprécier les résultats obtenus en nous référant aux cours mondiaux des produits de base.

A - La détermination du poids respectif des différentes sources de l'instabilité

Nous présenterons d'abord dans un premier paragraphe le modèle qui devrait nous permettre cette perception et dans un second les résultats des régressions.

1. Le modèle

L'importance respective de l'instabilité des quantités et des valeurs unitaires peut être mise en évidence en estimant le modèle suivant :

$$\frac{X_{it} - \bar{X}_i}{\bar{X}_i} = \text{cte} + a \frac{Q_{Xit} - \bar{Q}_{Xi}}{\bar{Q}_{Xi}} + b \frac{VU_{Xit} - \bar{VU}_{Xi}}{\bar{VU}_{Xi}} + \varepsilon_t$$

La variable endogène est :

$$\frac{X_{it} - \bar{X}_i}{\bar{X}_i} = \text{cte}$$

Ce rapport mesure le degré d'instabilité des recettes d'exportation pour le produit i considéré avec :

X_{it} : recettes d'exportation du produit i de l'année "t" en francs courants

\bar{X}_i : moyenne arithmétique des recettes d'exportation du produit i en francs courants

Les variables exogènes sont : l'indicateur d'instabilité des quantités exportées et l'indicateur d'instabilité des valeurs unitaires.

* L'indicateur d'instabilité des quantités exportées est :

$$\frac{Q_{Xit} - \bar{Q}_{Xi}}{\bar{Q}_{Xi}}$$

avec :

Q_{Xit} : quantités exportées du produit i en l'année "t".

\bar{Q}_{Xi} : moyenne arithmétique des quantités exportées du produit "i".

* L'indicateur d'instabilité des valeurs unitaires est :

$$\frac{VU_{X_{it}} - \overline{VU_{X_i}}}{\overline{VU_{X_i}}}$$

avec

$VU_{X_{it}}$: valeurs unitaires à l'exportation du produit "i" en francs courants pour les différentes années "t".

$\overline{VU_{X_i}}$: moyenne arithmétique des valeurs unitaires du produit "i" à l'exportation.

Le modèle sera estimé avec la méthode des moindres carrés ordinaires sur la période 1971 - 1993 avec des décalages d'une année (pour les régressions sur le cacao en Côte d'Ivoire, le coton au Burkina Faso et au Mali ; et les phosphates au Sénégal et au Togo) et de deux années (pour l'uranium au Niger).

Ces décalages s'expliquent par des raisons économétriques avec l'utilisation notamment du test de COCHRANE-ORCUTT.

Les données que nous utiliserons sont celles de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, de la Banque Mondiale, de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) et du Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture (FAO)⁽²⁰⁾.

- BCEAO : Rapports annuels de 1970 à 1978 ;
Notes d'information et statistiques de 1967 à 1995
- BM : World Tables de 1987 à 1995.
- CNUCED : Annuaire des produits de base de 1990 à 1995
- FAO : Annuaire du commerce de 1975 à 1994.
Rapports et perspectives sur les produits de 1990 à 1995.

Les produits étudiés sont comme précédemment le cacao en Côte d'Ivoire et au Togo, le café en Côte d'Ivoire, le coton au Bénin, au Burkina Faso et au Mali, l'huile d'arachide au Sénégal, l'huile de palme au Bénin, les phosphates au Sénégal et au Togo et enfin l'uranium au Niger.

2. Les résultats des régressions

Les résultats sont assez satisfaisants dans l'ensemble comme le montre le tableau de la page suivante. En effet, si nous exceptons la régression sur les phosphates au Togo, les coefficients de corrélation sont *supérieurs à 0,58*.

Les DURBIN-WATSON sont significatifs à 5% de même que les F de FISHER.

A l'exception toujours de la régression sur les phosphates au Togo (où l'indicateur d'instabilité des quantités exportées n'est pas significatif) tous les coefficients des variables exogènes sont significatifs à 5%. Ces coefficients "a" et "b" sont tous positifs (voir tableau de la page suivante); à l'exception du Niger pour l'uranium où le dernier coefficient n'apparaît pas dans la régression pour absence de signification du modèle intégrant les valeurs unitaires.

Variable dépendante : $\frac{X_{it} - \bar{X}_i}{\bar{X}_i}$

			Variables explicatives		R ²	DW	F
Produits "i"	Pays	Constante	$\frac{Q_{Xit} - \bar{Q}_{X_i}}{\bar{Q}_{X_i}}$	$\frac{VU_{Xit} - \bar{VU}_{X_i}}{\bar{VU}_{X_i}}$			
Cacao 1971-1993	Togo	-4,49 (8,18)*	0,95 (7,32)*	1,15 (9,37)*	0,85	2,10*	60,43*
Cacao 1972-1993	Côte d'Ivoire	-0,39 (-0,92)	1,16 (11,68)*	1,043 (9,79)*	0,97	2,05** ^R	194,29*
Café 1971-1993	Côte d'Ivoire	3,46 (0,002)	0,96 (11,98)*	1,002 (39,16)*	0,98	1,83*	816,4*
Coton 1971-1993	Bénin	-5,4 (-1,39)	0,97 (21,88)*	0,78 (7,98)*	0,97	1,81*	346,7*
Coton 1972-1993	Burkina Faso	-0,009 (-0,17)	0,91 (12,56)*	0,68 (6,37)*	0,96	2,09** ^R	162,46*
Coton 1972-1993	Mali	-0,09 (-1,49)	0,836 (11,16)*	0,823 (8,66)*	0,96	1,92** ^R	184,23*
Huile d'arachide 1971-1993	Senégal	4,29 (0,001)	0,92 (10,22)*	0,71 (6,88)*	0,85	2,19*	59,7*
Huile de palme 1971-1993	Bénin	-2,71 (-0,89)	0,73 (14,32)*	0,84 (15,73)*	0,94	2,04*	186,1*
Phosphates 1972-1933	Senégal	-0,011 (-0,89)	1,009 (22,24)*	1,023 (31,94)*	0,98	1,87** ^R	557,8*
Phosphates 1972-1993	Togo	0,17 (1,76)***	0,009 (0,05)	0,59 (2,42)*	0,51	2,01** ^R	6,27*
Uranium 1973-1993	Niger	3,92 (0,96)	13,44 (7,62)*	 	0,58	1,76** ^R	13,23*

* significatif à 5 %

** significatif à 1 %

*** significatif à 10 %

**^R significatif à 5 % avec test de COCHRANE-ORCUTT

Ce qui montre que les deux instabilités ont agi dans le même sens.

Si nous prenons produit par produit, nous constatons que l'instabilité des quantités exportées l'emporte sur celle des valeurs unitaires pour le coton et l'huile

d'arachide. En effet, pour ces produits le coefficient "a" est supérieur au coefficient "b".

L'instabilité des valeurs unitaires l'emporte sur celle des quantités exportées pour le café, l'huile de palme, les phosphates, car le coefficient "b" est supérieur au coefficient "a".

Pour le cacao, l'analyse est plus nuancée. Si l'instabilité des quantités exportées l'emporte pour la Côte d'Ivoire, il n'en est pas de même au Togo où l'instabilité des valeurs unitaires est supérieure à celle des quantités exportées.

B - Instabilité des valeurs unitaires et cours mondiaux des produits de base

D'une manière générale, l'instabilité des valeurs unitaires est dominante dans les produits étudiés. Cette importante instabilité des valeurs unitaires dans les pays de l'UEMOA découle de la forte volatilité des cours au niveau mondial, comme le montre les tableaux sur les indices des cours mondiaux des produits de base et les indices des valeurs unitaires des produits exportés par les pays de l'UEMOA.

Les périodes de hausse et de baisse coïncident, l'ampleur des variations est légèrement identique. Cela n'est pas surprenant car les cours mondiaux servent de référence. Le début des années soixante dix est ainsi caractérisé par une forte hausse des cours mondiaux des principaux produits de base exportés par les pays de l'UEMOA. Les années quatre vingt se traduisent par un léger fléchissement des cours au début avant une remontée vers la fin de cette décennie. Le début des années quatre vingt dix par contre est marqué par une baisse générale des cours à quelques exceptions près.

Cette évolution contrastée des cours mondiaux est le fait essentiellement des fluctuations de l'offre (résultant d'accidents climatiques ou de surproduction pour les produits agricoles, la découverte de nouvelles mines pour les produits miniers) ou de la demande (à la suite de la variation de l'activité industrielle, d'un changement dans les goûts, de l'émergence de substituts ou d'une forte variations des cours⁽²¹⁾). Les fluctuations monétaires jouent aussi un rôle non négligeable depuis le début des années soixante dix dans cette instabilité. En effet, la disparition des taux de change fixes, et les variations fréquentes de la valeur des principales monnaies servant au commerce international qui s'en suivirent ont des répercussions sur les cours des produits de base⁽²²⁾.

1. Les fluctuations de l'offre et de la demande

Tous les produits étudiés ont connu de fortes fluctuations de leurs cours mondiaux à la suite de variations importantes de leur offre ou de leur demande.

* Les variations de l'offre

Le premier exemple qui vient immédiatement à l'esprit est celui du café avec la gelée de 1975 au Brésil qui détruisit près de la moitié de la récolte du premier producteur et exportateur mondial⁽²³⁾.

²¹ Voir à ce sujet les analyses pour :

- l'évolution des cours de l'arachide : V. PEHAUT "les oléagineux dans le monde", pages 206-211, ECONOMICA.
- le café et le cacao : Finances et développement, l'article d'AKIYAMA, mars 1983, vol 20/N°1/FMI-BM, Washington, pages 30-33.
- le coton : - CNUCED : TD/IPC/COTTON/11, page 33, 3 oct. 1978.
- marchés tropicaux et méditerranéens, mai 1987, page 1059.
- le phosphate : - Notes et études documentaires, n°4589-4590, pages 50-58 octobre 1980, Paris, la Documentation française.
- FAO Engrais, vol. 38, Rome, 1988 ; Annuaire du Commerce de 1975 à 1994 ; Rapport et perspectives sur ces produits 1992-93/1994-95 (FAO).
- B.ZENADI KARRAY : le marché mondial des phosphates et des engrais phosphatés, Paris Economica, 1987.
- CNUCED Annuaire des produits de base : 1990 à 1995

²² Il s'agit principalement du dollar américain et de la livre sterling. Voir M.C. JACMART : "Le commerce mondial des produits de base" notes et études documentaires: 20 octobre 1980, n° 4589-4590.

²³ Finances et Développement mars 1983, pages 30-33. Vol. 20 (n°1) FMI, BM Washington.

Cette gelée entraîna une multiplication des cours mondiaux par deux en 1976 par rapport à 1974 et une multiplication par trois et demi en 1977 par rapport toujours à 1974. Cependant la situation dominante concernant l'offre des produits que nous étudions est le constat d'une certaine surproduction.

En effet, attirés par les cours élevés du début des années soixante dix, les producteurs ont mis en culture de nouvelles superficies. Parallèlement l'arrivée de nouveaux producteurs tels que l'Indonésie et la Malaisie sur le marché respectivement du café et du cacao amplifia le mouvement de hausse de la production mondiale de ces deux produits.

Le soja et l'huile de palme dominant le groupe des oléagineux. Or, la production du soja s'effectue essentiellement dans les pays tempérés moins sujets aux aléas climatiques. Les oléagineux ont aussi suivi ce mouvement. Quant à l'huile de palme, une fois que le palmier a commencé à produire, le pays peut compter sur une certaine régularité de sa production.

Pour les produits miniers, si nous exceptons le produit stratégique qu'est l'uranium dont le traitement est entouré d'un certain secret, le produit qui nous intéresse sera donc le phosphate de calcium.

L'offre de ce dernier a connu un développement certain au début des années soixante dix à la suite de la multiplication par six des cours mondiaux en 1975 par rapport à 1971. Le marché de ce produit enregistra l'apparition de nouveaux

producteurs dont les gisements devenaient rentables à savoir l'Australie, la Syrie, la Turquie et le Venezuela⁽²⁴⁾.

* Les variations de la demande

Elles proviennent essentiellement des fluctuations de l'activité industrielle, d'un changement dans les goûts, de l'émergence de substituts ou d'une forte variation des cours.

Les fluctuations de l'activité industrielle influencent principalement les matières premières telles que le coton égrené et l'arachide.

Le changement dans les goûts a pénalisé des produits tels que le cacao et le café ; nous y reviendrons plus loin dans l'étude des accords internationaux de produits tels que le cacao et le café.

L'émergence de substituts concernent pratiquement tous les produits étudiés, ces substituts pouvant être naturels ou synthétiques.

La forte variation des cours est ainsi susceptible d'entraîner la variation de la demande. Le calcul des élasticités-prix de la demande auquel nous procéderons en étudiant l'efficacité d'une politique de taxation des exportations l'attestera.

²⁴ B. ZENADI KARRAY : "Le marché mondial des phosphates et des engrais phosphatés", pages 101-106, Paris, Economica, 1987.

2. Les fluctuations monétaires

Les fluctuations monétaires ont aussi leur part de responsabilité dans l'instabilité des cours mondiaux des produits de base. En effet, les prix des produits de base sont le plus souvent exprimés en dollars ou en livres sterling.

Or la valeur ces monnaies fluctue sur le marché des changes.

Les cours des produits pour les pays se situant hors de la zone dollar et de la zone sterling exprimés en monnaie locale baissent quand ces devises perdent de leur valeur ; une baisse équivalente à celle de la dépréciation.

Il apparaît donc un risque de change. Et les opérateurs se trouvant dans ces pays vont essayer d'anticiper les fluctuations de cours afin de les répercuter sur leur prix. La protection contre le risque de change peut aussi passer par les marchés à terme grâce aux opérations d'arbitrage ; des opérations qui seront étudiées dans la deuxième partie de notre travail.

Nous avons vu dans ce chapitre que les recettes d'exportation des pays de l'UEMOA sont très instables. Cette instabilité est surtout le fait de l'instabilité des valeurs unitaires ; cette dernière étant fortement liée à l'instabilité des cours mondiaux des produits de base.

Nous allons maintenant dans le chapitre suivant, examiner les conséquences macroéconomiques de l'instabilité des recettes d'exportation.

INDICES DES VALEURS UNITAIRES DES EXPORTATIONS

Base 1971 = 100

	Café vert	Cacao en fèves		Coton égrené			Phosphate de calcium		Huile de palme	Huile d'arachide brute	Uranium
	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Togo	Bénin	Mali	Burkina Faso	Sénégal	Togo	Bénin	Sénégal	Niger
1969	74	148	103	-	-	-	113	96	-	83	-
1970	97	124	99	-	-	-	113	92	-	91	-
1971	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1972	85	95	65	97	97	109	106	99	83	88	117
1973	90	130	94	116	133	110	116	107	100	108	78
1974	106	203	160	153	194	178	471	511	133	253	104
1975	106	187	138	80	140	152	513	592	117	162	203
1976	180	245	167	160	188	268	339	273	117	171	283
1977	373	418	246	196	230	338	271	269	200	220	314
1978	249	442	331	187	188	271	264	288	183	260	477
1979	281	274	350	164	200	239	283	307	300	239	484
1980	289	395	269	185	309	288	371	388	183	189	483
1981	229	305	227	204	230	354	509	488	217	303	426
1982	244	335	264	198	224	382	554	477	233	215	462
1983	313	381	285	267	164	502	493	496	300	259	554

	Café vert	Cacao en fèves		Coton égrené			Phosphate de calcium		Huile de palme	Huile d'arachide brute	Uranium
	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Togo	Bénin	Mali	Burkina Faso	Sénégal	Togo	Bénin	Sénégal	Niger
1984	428	592	471	413	412	633	564	569	667	454	595
1985	506	637	483	370	376	451	542	673	417	507	609
1986	445	516	350	173	382	228	438	592	142	239	611
1987	313	410	300	187	333	299	377	484	133	174	600
1988	249	363	289	250	309	335	371	415	167	178	562
1989	250	303	288	232	303	321	451	477	182	266	534
1990	123	193	254	264	248	384	387	484	117	300	422
1991	114	234	146	281	261	328	419	427	123	266	380
1992	79	203	164	185	157	365	516	361	120	200	350
1993	94	163	128	214	170	272	387	377	128	178	309

N.B. : Indices élémentaires calculés à partir des valeurs unitaires des exportations.

INDICES DES COURS MONDIAUX DES PRINCIPAUX PRODUITS DE BASE EXPORTES PAR LES PAYS DE L'UEMOA
Base 1971 = 100

	Café vert	Cacao en fèves	Coton fibres	Phosphate	Huile d'arachide	Huile de palme
1969	76	167	84	100	80	-
1970	107	125	87	100	86	-
1971	100	100	100	100	100	100
1972	109	119	104	100	94	83
1973	129	209	189	121	129	145
1974	143	288	195	454	255	256
1975	145	231	174	590	189	166
1976	311	379	232	418	166	156
1977	528	402	211	345	204	203
1978	357	632	211,7	309	260	230
1979	390	610	225	309	214	251
1980	347	483	285	390	207	224
1981	265	384	259	477	251	219
1982	289	330	220	363	141	171
1983	294	392	245	286	171	192
1984	325	444	236	302	244	279

	Café vert	Cacao en fèves	Coton fibres	Phosphate	Huile d'arachide	Huile de palme
1985	307	417	207	304	217	192
1986	392	384	167	316	137	99
1987	247	370	216	282	120	132
1988	264	295	201	327	141	168
1989	232	229	222	372	186	134
1990	165	235	245	372	231	111
1991	154	222	272	390	215	130
1992	122	204	205	382	146	151
1993	142	208	205	300	177	145

Indices calculés à partir :

- du Bulletin mensuel des prix des produits de base CNUCED, avril 1991.
- de l'Assurance des produits de base : CUNCED 1990 à 1995.
- du Global Economic Prospects 1994 et 1995 - Banque Mondiale.

CHAPITRE DEUXIEME :
LES EFFETS MACROECONOMIQUES DE
L'INSTABILITE DES RECETTES D'EXPORTATION DANS
LES PAYS DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

Les recettes d'exportation des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, comme nous venons de le montrer sont très instables. Cette instabilité ne manquera pas d'avoir des conséquences sur le développement de leurs économies.

Si nous nous référons aux écrits sur les conséquences économiques de l'instabilité en général, nous constatons une absence de consensus sur la question.

Ainsi, l'instabilité des recettes d'exportation constituerait une entrave au développement. Elle créerait selon J. COPPOCK ; K. GYIMAH-BREMPONG ; J. LOVE et R. NURSKE⁽²⁵⁾ un environnement défavorable à l'investissement. Car elle contraint à la détention de réserves pour assurer les importations, réduisant ainsi l'investissement.

L'instabilité des recettes d'exportation influencerait négativement la planification de l'offre à long terme selon C. GLEZAKOS et P. B. KENEN et C.S. VOIVODAS⁽²⁶⁾. Enfin pour A. MAIZELS, elle influence négativement le taux de croissance du Produit Intérieur Brut.

Elle accroîtrait le taux d'inflation et aggraverait le problème d'équilibre de la balance des paiements selon T. PRIOVOLOS⁽²⁷⁾.

²⁵ - J. COPPOCK : "International Economic Instability" M^e GRAW-HILL NY 1962.

- K. GYIMAH-BREMPONG : "Export Instability and Economic growth in Sub-Saharan Africa" dans Economic Development and cultural change vol. 39, Number 4, July 1991 éd. University of Chicago Press, pp. 815-828.

- James LOVE : "Export Instability, Imports and Investment in developing countries" dans journal of development studies vol. 25 n^o2 January 1989, pp. 182-191, éd. FRANK CASS and Co.

- A. MAIZELS : "Review of Export Instability and Economic Development, A.E.R., op cit.

- R. NURSKE : "Quest for Stabilization Policy in Primary Producing Countries" dans Kyklos, 1958, pp. 141-154.

²⁶ - C. GLEZAKOS : "Export Instability and Economic growth : Reply" in Economic Development and cultural change vol. 32, n^o3, April 1984, pp. 615-623.

- P. B. KENEN et C.S. VOIVODAS : "Export Instability and Economic growth" Kyklos, vol. 23, n^o1, pp. 791-804, 1972

²⁷ - T. PRIOVOLOS : "Coffee and the Ivory Coast : an econometric study" lexington MA Heath 1981.

Pour un second groupe d'économistes parmi lesquels : S. CAINE, O. KNUDSEN, N.V. LAM, M. NZIRAMASANGA, C.F. OBIDEGWU, A. SAVVIDES et P.A. YOTOPOULOS ; l'instabilité des recettes d'exportation agirait positivement sur l'économie des pays en voie de développement⁽²⁸⁾.

Pour S. CAINE, l'instabilité des recettes d'exportation stimule les industries d'import-substitution lorsque les chutes de revenu d'exportation contraignent à la réduction des importations de biens devenus indispensables.

Pour O. KNUDSEN et P.A. YOTOPOULOS, l'instabilité des recettes d'exportation a un effet positif sur l'épargne, l'investissement et donc sur la croissance.

N.V. LAM, C.F. OBIDEGWU et M. NZIRAMASANGA, et A. SAVVIDES appuieront la position de KNUDSEN et YOTOPOULOS. Pour eux, l'instabilité entraîne une réduction de la consommation qui plus tard, se traduira par une croissance de l'épargne et de l'investissement ; car l'incertitude provenant de l'instabilité accroît la précaution des gens.

Qu'en est-il pour les pays de l'UEMOA ? L'instabilité de leurs recettes d'exportation agirait-elle défavorablement sur leurs économies ? Ou au contraire serait-elle bénéfique ?

²⁸ - S. CAINE : "Instability of Primary Product Prices : a protest and proposal" The Economic Journal sept. 1954, pp. 610-614 : "Comment of NURSKE" KYKLOS 1958, pp. 187-193.

- O. KNUDSEN & P.A. YOTOPOULOS : "A transitory approach to export instability" Food Research Institute Studies, vol. XV, 1976, pp. 91-108.

- N.V. LAM : "Export Instability, Expansion and Market Concentration : a methodological interpretation", Journal of Development Economics 7, research 1980, pp. 90-115.

- C.F. OBIDEGWU & M. NZIRAMASANGA : "Primary Commodity Price Fluctuations and Developing countries - Copper and Zambia" Journal of Development Economics 9, 1981, pp. 89-119.

- A. SAVVIDES : "Export Instability and Economic growth : some evidence" in Economic and cultural change, vol. 32, 1984, pp. 607-614.

C'est que nous allons tenter de voir à travers d'abord deux modèles explicatifs du taux d'épargne intérieure brute et du taux d'investissement intérieur brut et ensuite par une analyse en termes de "Dutch Disease" ou de "Booming Sector".

Une influence négative de l'instabilité sur le taux d'épargne et le taux d'investissement sera synonyme d'une influence négative sur la croissance économique. A. LEWIS a en effet constaté que le problème crucial posé par le développement économique est la compréhension du processus permettant de passer d'un taux d'épargne faible de 2 à 4% du produit intérieur brut à un niveau de 12 à 15%⁽²⁹⁾. Un haut niveau de l'épargne est indispensable pour tout développement futur des économies des pays du tiers monde. L'épargne fournit les ressources nécessaires à l'investissement, l'investissement et la croissance augmentant avec le taux d'épargne⁽³⁰⁾.

L'instabilité des recettes d'exportation n'agit pas uniquement sur les facteurs de la croissance économique que sont l'épargne et l'investissement, elle influence également la répartition de la valeur ajoutée entre les différents secteurs de l'économie.

L'analyse en terme de "Dutch Disease" ou de "Booming sector" par la perception de l'évolution sectorielle qu'elle entraîne, permettra de voir l'influence

29 LEWIS Arthur : "Economic Development with Unlimited Supply of Labor", The Manchester School of Economics and Social Studies, 1954

³⁰ Voir à ce sujet de la thèse de R.F. HARROD dans l'ouvrage de Maurice BYE : " Relations économiques internationales", tome 1, pages 420-426, Paris, Dalloz, 1977.

d'une succession de booms des recettes d'exportation sur les différents secteurs de l'économie des pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine.

SECTION 1: Instabilité des recettes d'exportation, investissement et épargne dans les pays de l'union économique et monétaire ouest africaine

Les études empiriques sur les effets de l'instabilité des recettes d'exportation dans les pays de l'UEMOA ne sont pas nombreuses. La plupart des études empiriques concerne les pays en voie de développement d'Amérique Latine et d'Asie. Il y a très peu de pays africains dans leurs échantillons.

Parmi les rares études s'étant intéressées aux pays de l'UEMOA nous pouvons relever celles : de M. DEMEOCK et P. GUILLAUMONT ; de Gyimah KWABENA BREMPONG et enfin de T. PRIOVOLOS⁽³¹⁾.

M. DEMEOCK et P. GUILLAUMONT montrent que l'instabilité des recettes d'exportations a exercé un effet défavorable sur le taux d'épargne dans toute la période 1970-1981.

Gyimah KWABENA BREMPONG conclut lui sur l'influence négative de l'instabilité sur la croissance économique dans la période 1960-1986.

³¹ - M. DEMEOCK ; P. GUILLAUMONT : "Export Instability and Economic Development : a cross section analysis." CERDI, Université de Clermont 1, 1985.

- Gyimah KWABENA BREMPONG : "Export Instability and Economic Growth in Sub-Saharan Africa" dans Economic Development and cultural change, vol. 39, Number 4, July 1991, ed. University of Chicago Press, pp. 815-828.

- T. PRIOVOLOS : "Coffee and the Ivory Coast" DC Heath and CO Lexington MA 1981.

Cependant ces deux premières études sont des analyses transversales ou "cross section". L'inconvénient des études basées sur des séries transversales est qu'elles font l'hypothèse d'une relation unique entre l'instabilité et la croissance par exemple dans tous les pays de l'échantillon.

Or, les effets de l'instabilité sont différents selon les pays et ils varient en fonction de la structure économique de ces derniers et de leurs capacités respectives à s'ajuster aux fluctuations de recettes d'exportation.

L'étude empirique de T. PRIOVOLOS témoigne de ce souci de tenir compte de la spécificité des différentes économies par une analyse temporelle. Cependant son analyse ne concerne que la Côte d'Ivoire et les effets de l'instabilité d'un seul produit le café.

Malgré tout, ses conclusions vont dans le sens des deux études précédentes. Pour lui, les fluctuations de prix du café sur la période 1967-1987 seraient défavorables au développement économique de la Côte d'Ivoire. Elles accroîtraient le taux d'inflation et aggraveraient le problème d'équilibre de la balance des paiements.

Pour notre part, nous allons adopter cette démarche d'analyse temporelle afin d'étudier dans deux sous-sections, l'influence de l'instabilité des recettes d'exportation respectivement sur le taux d'épargne intérieure brute et sur le taux d'investissement intérieur brut dans la période 1971-1993.

A - Incidences de l'instabilité des recettes d'exportation sur le taux d'épargne intérieure brute des pays de l'uemoa sur la période 1971-1993.

L'épargne selon KEYNES se définit comme la différence entre le revenu et la consommation.

L'épargne intérieure brute est composée de l'épargne privée c'est-à-dire celle des entreprises privées et des ménages et de l'épargne publique. Le produit intérieur brut est la somme des valeurs ajoutées de toutes les branches d'une économie⁽³²⁾. Le taux d'épargne intérieure brute est le rapport de l'épargne intérieure brute sur le produit intérieur brut.

Toutes les variables influençant l'épargne des ménages, des entreprises et de l'Etat, influencent aussi l'épargne intérieure et le taux d'épargne intérieure brute.

Cependant si notre préoccupation première demeure l'étude des effets de l'instabilité sur le taux d'épargne intérieure brute, nous tâcherons parallèlement d'introduire d'autres éléments explicatifs du taux d'épargne.

Nous allons dans un premier paragraphe présenter le modèle général avant de donner et de commenter les résultats dans un second.

³² PIB = Σ des VAB + TVA + Droits de Douane - Ajustements pour services bancaires imputés.

1- Le modèle général

Dans ce paragraphe nous allons présenter les différentes variables explicatives du taux d'épargne intérieure brute et leur influence supposée sur ce dernier.

1.1 - La variable dépendante

La variable dépendante est le taux d'épargne intérieure brute :

$$\frac{EIB_t}{PIB_t}$$

avec :

EIB_t = Epargne Intérieure Brute aux prix du marché de l'année "t"

PIB_t = Produit Intérieur Brut aux prix du marché de l'année "t".

1.2 - Les variables explicatives⁽³³⁾

Les variables explicatives figurant dans cette étude sont les suivantes: l'indicateur d'instabilité des recettes totales d'exportation, le taux d'exportation, le niveau de la population, le taux d'endettement de l'année courante, le produit intérieur brut réel, le taux de consommation privée de l'année courante, le taux de consommation publique de l'année courante, le taux d'endettement extérieur de l'année précédente et enfin le taux d'épargne intérieure brute de l'année précédente.

³³ Les données sont exprimées aux prix du marché et en francs courants.

Toutes ces variables explicatives n'apparaîtront pas dans toutes les régressions concernant les sept pays étudiés. Certaines variables explicatives ne seront pertinentes que pour un ou quelques pays de l'UEMOA.

1.2.1 - L'indicateur d'instabilité

$$\frac{X_t - \bar{X}}{\bar{X}}$$

avec :

\bar{X} = moyenne arithmétique des recettes totales d'exportation sur la période 1971-1993

X_t = recettes totales d'exportation de l'année "t"

Du point de vue théorique, le coefficient "a" affectant cette variable, peut être positif ou négatif.

Un signe positif signifierait que l'instabilité des recettes d'exportation a induit un comportement de prudence favorable à l'épargne.

Un signe négatif supposerait que l'instabilité a introduit un "effet de cliquet" sur la consommation, c'est-à-dire que nous assistons à une hausse de la consommation en période de croissance des exportations sans qu'il y ait une baisse en période de chute des exportations.

Par ce biais, l'instabilité exerce un effet défavorable sur le taux d'épargne.

1.2.2 - Le taux d'exportation

$$\frac{X_t}{\text{PIB}_t} \text{ est le taux d'exportation}$$

avec :

X_t = recettes totales d'exportation de l'année "t"

PIB_t = Produit Intérieur Brut de l'année "t"

Le coefficient "b" affectant cette variable devrait être positif, effet, une croissance des recettes d'exportation se traduirait par une hausse du revenu et de l'épargne.

1.2.3 - Le niveau de la population : Pop_t

Le coefficient "c" affectant cette variable pourrait être positif ou négatif. Un signe positif, signifie que l'évolution démographique dans ce pays a été favorable à l'épargne ; réciproquement un signe négatif induit le contraire.

1.2.4 - Le taux d'endettement extérieur de l'année courante

$$\frac{\text{DET}_t}{\text{PIB}_t} \text{ est le taux d'endettement extérieur}$$

avec :

DET_t = Dette extérieure totale

PIB_t = Produit intérieur brut

Le coefficient "d", lui aussi, peut être positif ou négatif. Un endettement extérieur faible peut ne pas hypothéquer l'émergence d'une épargne intérieure conséquente. Par contre un endettement extérieur élevé est synonyme d'une épargne intérieure faible.

1.2.5 - Le produit intérieur brut réel

$\frac{PIB_t}{DEFL_t}$ est le produit intérieur brut réel

avec :

PIB_t = Produit intérieur brut aux prix du marché

$DEFL_t$ = Déflateur du produit intérieur brut aux prix du marché

Le coefficient "e" affectant cette variable pourrait être positif ou négatif. Un signe négatif signifierait une influence défavorable sur l'épargne, réciproquement un signe positif supposerait une action favorable sur l'épargne.

1.2.6 - Le taux de consommation privée de l'année courante⁽³⁴⁾

$\frac{CPR_t}{PIB_t}$ est le taux de consommation privée l'année précédente

avec :

CPR_t = Consommation privée

PIB_t = Produit intérieur brut

³⁴ Nous avons aussi considéré le taux de consommation globale cependant les résultats escomptés n'ont pas été aussi satisfaisants par rapport aux résultats obtenus en introduisant les taux de consommation privée et publique. C'est la raison pour laquelle nous l'avons exclu ici.

Le coefficient "f" peut être positif ou négatif traduisant respectivement un effet favorable ou défavorable sur le taux d'épargne intérieure brute.

1.2.7 - Le taux de consommation publique de l'année courante

$\frac{CPUB_t}{PIB_t}$ est le taux de consommation publique de l'année courante

avec :

$CPUB_t$ = Consommation publique

PIB_t = Produit intérieur brut

Le coefficient "g" à l'instar du coefficient "f" peut aussi être positif ou négatif avec comme implication respectivement une action positive ou négative sur le taux d'épargne intérieure brute.

1.2.8- Le taux d'endettement extérieur de l'année précédente

$\frac{DET_t}{PIB_t}$ (-1) est le taux d'endettement extérieur de l'année précédente

Le coefficient "h" affectant cette variable pourrait être positif ou négatif. Un endettement passé faible est synonyme d'une possibilité future d'épargne. Au contraire un endettement antérieur élevé peut être une hypothèque sur la capacité d'épargne. Nous aurons alors respectivement un signe positif et négatif.

1-2-9. Le taux d'épargne intérieure brute aux prix du marché de l'année précédente

$\frac{EIB_t}{PIB_t}$ (-1) est le taux d'épargne intérieure brute aux prix du marché de l'année précédente

Le coefficient "i" qui affecte cette variable explicative pourrait être positif ou négatif. Un signe positif signifierait une influence favorable sur le taux d'épargne intérieure brute courant ; et réciproquement un signe négatif supposerait le contraire.

Le modèle général se présente donc comme suit :

$$\frac{EIB_t}{PIB_t} = cte + a \frac{(X_t - \bar{X})}{\bar{X}} + b \frac{X_t}{PIB_t} + c Pop_t + d \frac{DET_t}{PIB_t} + e \frac{PIB_t}{DEFL_t} + f \frac{CPR_t}{PIB_t} + g \frac{CPUB_t}{PIB_t} + h \frac{DET_t}{PIB_t} (-1) + i \frac{EIB_t}{PIB_t} (-1) + \varepsilon_t$$

Le modèle sera estimé pays par pays avec la méthode des moindres carrés ordinaires.

Les données pour l'essentiel sont celles de la Banque Mondiale et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest⁽³⁵⁾ (**voir aussi les tableaux II à I6 dans les annexes**).

³⁵ - Banque mondiale : World Tables 1987, 1991 et 1995, Washington DC.

- BCEAO : Rapports annuels 1971, 72, 73, 75 et 78. Notes d'information et statistiques: 1969, 70, 71, 84, 87, 88, 89, 91, 92 et 95

Pour chaque pays nous ne présenterons que la régression la plus significative. Cette dernière ne sera pas nécessairement celle comprenant toutes les variables explicatives étudiées.

2. Les résultats

Conformément au tableau n° TE1 pour l'ensemble des sept pays étudiés, nous enregistrons des régressions significatives⁽³⁶⁾.

Le coefficient de corrélation dans les sept régressions relatives aux pays de l'étude est supérieur à 0,62.

Le "F" de Fisher et Snedecor est significatif dans tous les pays à 5%.

Les régressions significatives pour les sept pays sont les suivantes

Bénin

$$\frac{EIB}{PIB} = cte + a \frac{(X_i - \bar{X})}{\bar{X}} + b \frac{X_i}{PIB} + f \frac{CPR_i}{PIB} + \epsilon$$

Burkina Faso

$$\frac{EIB_i}{PIB_i} = cte + a \frac{(X_i - \bar{X})}{\bar{X}} + d \frac{DET_i}{PIB} + f \frac{CPR_i}{PIB} + \epsilon$$

Côte D'Ivoire

$$\frac{EIB_i}{PIB_i} = cte + a \frac{(X_i - \bar{X})}{\bar{X}} + \epsilon$$

MALI

$$\frac{EIB_i}{PIB_i} = cte + a \frac{(X_i - \bar{X})}{\bar{X}} + b \frac{X_i}{PIB} + f \frac{CPR_i}{PIB} + h \frac{DET_i}{PIB} (-1) + i \frac{EIB_i}{PIB} (-1) + \epsilon$$

Niger

$$\frac{EIB_i}{PIB_i} = cte + a \frac{(X_i - \bar{X})}{\bar{X}} + b \frac{X_i}{PIB} + c Pop. + d \frac{DET_i}{PIB} + e \frac{PIB_i}{DEFL} + \epsilon$$

Sénégal

$$\frac{EIB_i}{PIB_i} = cte + a \frac{(X_i - \bar{X})}{\bar{X}} + a \frac{PIB_i}{DEFL} + f \frac{CPR_i}{PIB} + g \frac{CPUB_i}{PIB} + i \frac{EIB_i}{PIB} (-1) + \epsilon$$

Togo

$$\frac{EIB_i}{PIB_i} = cte + a \frac{(X_i - \bar{X})}{\bar{X}} + b \frac{X_i}{PIB} + \epsilon$$

L'absence d'auto corrélation des résidus est aussi attestée ici par un test de DURBIN et WATSON (DW) significatif à 5% et par un "H" de Durbin significatif aussi à 5% (dans les régressions avec la variable endogène retardée).

Au niveau des coefficients, le coefficient "a" relatif à l'influence de l'instabilité des recettes d'exportation sur le taux d'épargne intérieure brute est positif au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Cependant la valeur de ce coefficient est très proche de zéro. Le coefficient "a" est négatif pour tous les autres pays.

L'instabilité des recettes d'exportation exercerait dans l'ensemble un effet défavorable sur le taux d'épargne.

Le coefficient "b" est positif et significatif dans trois des quatre régressions où il apparaît à savoir celles concernant le Bénin, le Niger et le Togo. Il est positif mais non significatif au Mali.

Le coefficient "c" relatif à l'influence démographique n'est pas significativement différent de zéro dans l'unique régression où il apparaît, c'est-à-dire au Niger.

Le coefficient "d" ne concerne que le Burkina Faso et le Niger. Il n'est significatif qu'au Burkina. Ainsi l'endettement extérieur dans la période 1971-1993 aurait été un frein pour l'épargne intérieure au Burkina Faso.

Le coefficient "e" n'apparaît que dans les régressions concernant le Niger et le Sénégal. Il est significatif et positif au Niger et négatif au Sénégal.

Les coefficients "f", "g" et "h" sont négatifs dans toutes les régressions où ils apparaissent.

Ils sont tous significatifs. Les taux de consommation privée et de consommation publique auraient exercé une action défavorable sur le taux d'épargne intérieure. Il en est de même du taux d'endettement extérieur de l'année précédente.

Le coefficient "i" n'apparaît que dans ~~deux~~ des sept régressions. Il est significatif et positif *uniquement pour le Mali.*

Les enseignements que nous pouvons tirer de ces régressions par rapport à l'influence de l'instabilité des recettes d'exportation sur le taux d'épargne intérieure dans ces pays sont les suivants :

- l'instabilité des recettes d'exportation exercerait un effet négatif sur le taux d'épargne dans *quatre pays le Bénin, le Mali, le Niger et le Togo.* Dans ces *quatre* pays "l'effet de cliquet" exercé par l'instabilité des recettes d'exportation sur la consommation constituerait un frein au développement de l'épargne.
- Une influence positive de l'instabilité des recettes d'exportation sur le taux d'épargne est mise en évidence *pour le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Sénégal.* L'instabilité des recettes d'exportation aurait développé un comportement de prudence favorable à l'épargne. Cependant, le coefficient est très faible pour ces deux pays.

TE I

RESULTATS DES REGRESSIONS

Période 1971-1993 (23 observations)

VARIABLE DEPENDANTE : $\frac{EIB_t}{PIB_t}$ = Taux d'Epargne Intérieure Brute

PAYS	cte	VARIABLES EXPLICATIVES ⁽¹⁾									R ²	DW	F	H
		$\frac{(X_t - \bar{X})}{\bar{X}}$	$\frac{X_t}{PIB_t}$	$\frac{PIB_t}{DEFL_t}$	Pop _t	$\frac{CPR_t}{PIB_t}$	$\frac{CPUB_t}{PIB_t}$	$\frac{DET_t}{PIB_t} (-1)$	$\frac{DET_t}{PIB_t}$	$\frac{EIB_t}{PIB_t} (-1)$				
BENIN	0,75 (19,36)*	-0,004 (-1,75)***	0,05 (1,77)***	-	-	-0,86 (-19,59)*	-	-	-	-	0,95	1,82*	130,4*	-
BURKINA FASO	0,8 (11,43)*	0,024 (2,109)*	-	-	-	-0,83 (-19,6)*	-	-	-0,29 (-5,42)*	-	0,87	1,71*	43,02*	-
COTE D'IVOIRE 1972-93	0,15 (1,04)	0,067 (2,13)*	-	-	-	-	-	-	-	-	0,69	2,35*	22,07*	-
MALI 1972-93	0,98 (27,0)*	-0,014 (-2,8)*	0,028 (1,51)	-	-	-1,07 (-25,93)*	-	-	-0,073 (-4,06)*	-0,071 (2,05)***	0,98	-	251,3*	1,83*
NIGER	-0,54 (-3,38)*	-0,19 (-2,45)*	1,77 (3,02)*	0,06 (3,34)*	-0,016 (-0,76)	-	-	-	0,08 (0,67)	-	0,65	2,15*	6,39*	-
SENEGAL 1972-93	0,99 (11,7)*	0,026 (2,37)*	-	-0,009 (-2,93)*	-	-0,69 (-6,79)*	-1,6 (-8,97)*	-	-	-0,15 (-1,62)	0,935	-	50,93*	0,63*
TOGO	-0,09 (-0,19)	-0,0006 (-4,04)*	1,08 (5,57)*	-	-	-	-	-	-	-	0,62	1,88*	16,49*	-

⁽¹⁾ Les "t" de student sont entre parenthèses.

* significatif à 5%

** significatif à 1%

*** significatif à 10%

Quelles sont maintenant les conséquences de l'instabilité des recettes d'exportation sur le taux d'investissement intérieur brut des pays de l'UEMOA ?

B - Impact de l'instabilité des recettes d'exportation sur le taux d'investissement intérieur brut des pays de l'UEMOA sur la période 1971-1993.

L'investissement intérieur brut comprend les dépenses consacrées à la formation brute de capital fixe de l'économie, majorées des variations de la valeurs des stocks⁽³⁷⁾. Le taux d'investissement intérieur brut est le rapport entre l'investissement intérieur brut et le produit intérieur brut⁽³⁸⁾.

Toutes les variables influençant l'épargne intérieure brute peuvent influencer l'investissement intérieur brut, car l'épargne intérieure brute n'est rien d'autre que le montant de l'investissement intérieur brut financé sur la production intérieure⁽³⁹⁾.

Nous essayerons dans cette analyse de déterminer le rôle respectif des différentes variables explicatives retenues tout en demeurant fidèle à l'objet principal de notre étude à savoir les effets de l'instabilité des recettes d'exportation sur le taux d'investissement intérieur brut.

³⁷ Banque mondiale : "Rapport sur le développement dans le monde : 1985", pp. 250-251, Washington DC, 1985.

³⁸ Nous nous référons plus précisément au rapport entre l'investissement intérieur brut aux prix du marché et le produit intérieur brut aux prix du marché.

³⁹ Banque Mondiale : "Rapport sur le développement dans le monde : 1985", pp. 250-251, Washington DC, 1985.

Dans le premier paragraphe de cette sous-section, nous présenterons le modèle général et dans un second nous commenterons les résultats des tests effectués.

1. Le modèle général

Dans ce paragraphe, nous identifierons les variables explicatives du taux d'investissement intérieur brut et leurs effets supposés sur ce dernier.

1-1 La variable dépendante

La variable dépendante est le taux d'investissement intérieur brut. Elle se définit comme le rapport entre l'investissement intérieur brut et le produit intérieur brut :

$$\frac{IIB_t}{PIB_t}$$

avec :

IIB_t = Investissement Intérieur Brut aux prix du marché de l'année t

PIB_t = Produit Intérieur Brut aux prix du marché de l'année t.

1-2 Les variables explicatives ⁽⁴⁰⁾

Les variables explicatives retenues sont :

- l'indicateur d'instabilité des recettes totales d'exportation,
- le taux d'exportation,

⁽⁴⁰⁾ Les données employées sont exprimées aux prix du marché et en francs courants.

- le taux d'intérêt débiteur,
- le taux de consommation privée de l'année courante,
- le taux de consommation publique de l'année courante,
- le taux d'excédent ou de déficit commercial de biens et services non facteurs,
- le taux d'investissement intérieur brut de l'année précédente,
- le taux d'épargne de l'année courante,
- le taux d'épargne de l'année précédente,
- le produit intérieur brut réel.
- la population totale,
- le taux d'endettement extérieur de l'année courante,
- et le taux d'endettement extérieur de l'année précédente.

Comme pour le taux d'épargne intérieure brute, toutes les variables explicatives ne seront pas pertinentes dans les régressions concernant les sept pays. Certaines variables apparaîtront dans la régression sur le taux d'investissement intérieur d'un pays déterminé et pas dans celle d'un autre parce que tout simplement elles n'ont pas donné dans le dernier pays de résultats statistiquement significatifs.

1-2-1 L'indicateur d'instabilité

$\frac{X_t - \bar{X}}{\bar{X}}$ est l'indicateur d'instabilité des recettes totales d'exportation

avec :

X_t = Recettes d'exportation totales de l'année "t" aux prix du marché

\bar{X} = Moyenne arithmétique des recettes d'exportation totales annuelles de la période 1971-1993.

Il est l'écart relatif des recettes d'exportation de l'année t aux prix du marché par rapport à la moyenne arithmétique des recettes d'exportation de la période.

L'instabilité des recettes d'exportation devrait influencer négativement le taux d'investissement. En effet, elle rend plus difficile la planification de l'investissement. Lorsque les ressources tirées des exportations et destinées à l'investissement sont incertaines, le niveau de l'investissement sera aussi aléatoire. Le coefficient "a" devrait donc être négatif.

1-2-2 Le taux d'exportation

$\frac{X_t}{\text{PIB}_t}$ est le taux d'exportation

C'est le rapport entre les recettes d'exportation de l'année t aux prix du marché et le produit intérieur brut de l'année t aux prix du marché.

Le coefficient "b" devrait être positif, .. En effet, une augmentation des recettes d'exportation n'est rien d'autre qu'une croissance du revenu du pays; cela devrait donc encourager l'investissement,

1-2-3 Le taux d'intérêt débiteur : TIND_t

Il s'agit du taux d'intérêt demandé par les banques de l'UEMOA pour les crédits ordinaires. Il symbolise le coût du crédit. Le coefficient "c" qui affecte

cette variable pourrait être positif ou négatif. Une hausse du coût du crédit "*ceteris paribus*" devrait se traduire par une chute de l'investissement, et réciproquement. Cependant dans les pays de l'UEMOA les taux d'intérêt ont été administrés : diminuant l'importance du taux d'intérêt comme variable reflétant la rareté du capital.

1-2-4 Le taux de consommation privée de l'année courante

$\frac{CPR_t}{PIB_t}$ est le taux de consommation privée

C'est le rapport entre la consommation privée aux prix du marché et le produit intérieur brut aux prix du marché.

Il est introduit ici comme une variable indicatrice de la demande privée. Le coefficient "d" qui l'affecte devrait être positif ou négatif. En effet, plus la demande est importante plus l'investissement l'est. De plus, nous pouvons penser qu'une forte augmentation de la consommation se fait au détriment de l'épargne. Or l'épargne est destinée au financement de l'investissement.

1-2-5 Le taux de consommation publique de l'année courante

$\frac{CPUB_t}{PIB_t}$ est le taux de consommation publique

C'est le rapport entre la consommation publique aux prix du marché et le produit intérieur brut aux prix du marché. Il intervient ici comme indicateur de la demande publique. Comme nous l'avons illustré plus haut pour le taux de consommation privée, le coefficient "e" pourrait être aussi positif ou négatif.

1-2-6 Le taux d'excédent ou de déficit commercial de biens et services non facteurs

$\frac{SOPC_t}{PIB_t}$ est le taux d'excédent ou de déficit commercial de biens et services non facteurs

avec :

$SOPC_t$ = Solde de la balance commerciale de biens et services non facteurs

PIB_t = Produit intérieur brut

Le coefficient "f" pourrait être positif ou négatif. En effet, un solde excédentaire de la balance commerciale devrait agir favorablement sur l'investissement intérieur. Par contre un solde déficitaire se traduirait par le phénomène contraire.

1-2-7 Le taux d'investissement de l'année précédente

$\frac{IIB_t}{PIB_t}$ (-1) est le taux d'investissement de l'année précédente

Il nous renseigne sur l'importance passée de l'accumulation. Le coefficient "h" aurait un signe positif si l'accumulation antérieure a été faible et un signe négatif dans le cas contraire.

1.2.8- Le taux d'épargne intérieure brute de l'année courante

$$\frac{EIB_t}{PIB_t}$$

EIB_t = Epargne intérieure brute

PIB_t = Produit Intérieur brut

Le coefficient "h" pourrait être positif ou négatif, traduisant respectivement une influence favorable ou défavorable de l'épargne dans ce pays sur l'investissement.

1.2.9- Le taux d'épargne intérieure brute de l'année précédente

$$\frac{EIB_t}{PIB_t} (-1)$$

Le coefficient "i" pourrait comme le coefficient "h" être positif ou négatif. Une épargne antérieure élevée pourrait favoriser l'investissement courant réciproquement une épargne antérieure faible pourrait constituer toutes choses égales par ailleurs un handicap.

1.2.10- Le produit intérieur brut réel

$$\frac{PIB_t}{DEFL_t}$$

PIB_t = Produit intérieur brut

$DEFL_t$ = Déflateur du PIB

Le coefficient "j" pourrait avoir aussi bien un signe positif que négatif. Le produit intérieur brut réel influencerait alors favorablement ou défavorablement le taux d'investissement.

1.2.11- Le niveau de la population : Pop_t

Le coefficient "k" aurait un signe négatif dans le cas d'une action défavorable et positif réciproquement.

1.2.12- Le taux d'endettement extérieur de l'année courante

$\frac{DET_t}{PIB_t}$ est le taux d'endettement extérieur

DET_t = Dette extérieure totale

PIB_t = Produit intérieur brut

Le coefficient "l" pourrait être positif que négatif. L'endettement extérieur, en palliant le déficit de ressources internes, devrait favoriser une croissance de l'investissement. Cependant quand l'endettement extérieur est lourd, l'investissement intérieur tend à régresser, car le service de la dette stérilise pratiquement toutes les ressources en l'absence de rééchelonnements.

1.2.13- Le taux d'endettement extérieur de l'année précédente

$\frac{DET_t}{PIB_t} (-1)$

Le coefficient "m" pourrait comme le coefficient "l" être aussi positif ou négatif. Le modèle général se présente comme suit :

$$\begin{aligned} \frac{IIB_t}{PIB_t} = & cte + a \frac{(X_t - \bar{X})}{\bar{X}} + b \frac{X_t}{PIB_t} + c TIND_t + d \frac{CPR_t}{PIB_t} + e \frac{CPUB_t}{PIB_t} + f \frac{SOPC_t}{PIB_t} \\ & + g \frac{IIB_t}{PIB_t} (-1) + h \frac{EIB_t}{PIB_t} + i \frac{EIB_t}{PIB_t} (-1) + j \frac{PIB_t}{DEFL_t} + k Pop_t + l \frac{DET_t}{PIB_t} \\ & + m \frac{DET_t}{PIB_t} (-1) + \varepsilon_t \end{aligned}$$

Le modèle sera estimé pays par pays en utilisant la méthode des moindres carrés ordinaires. Les données pour l'essentiel sont celles de la BCEAO, de la Banque mondiale, de la CNUCED et de la FAO⁽⁴¹⁾ (voir aussi les tableaux I1 à I6 dans les annexes).

Pour chaque pays nous ne présenterons que la régression la plus significative. Cette dernière ne sera pas nécessairement celle comprenant toutes les variables explicatives étudiées.

2. Les résultats

Comme le montre le tableau n° TINV1 pour l'ensemble des sept pays étudiés, nous enregistrons des régressions significatives⁽⁴²⁾. Les coefficients de

⁴¹ - Banque mondiale : World Tables 1987, 1991 et 1995, Washington DC.
 - BCEAO : Rapports annuels 1971, 72, 73, 75 et 78. Notes d'information et statistiques: 1969, 70, 71, 84, 87, 88, 89, 91, 92 et 95.
 - CNUCED : Annuaire des produits de base de 1990 à 1995.
 - FAO : Annuaire du Commerce de 1975 à 1994.

⁴² Les régressions significatives pour les sept pays sont les suivantes :

BENIN

$$\frac{IIB_t}{PIB_t} = cte + a \frac{(X_t - \bar{X})}{\bar{X}} + b \frac{X_t}{PIB_t} + c \frac{TIND_t}{PIB_t} + i \frac{EIB_t}{PIB_t} (-1) + \epsilon_t$$

BURKINA FASO

$$\frac{IIB_t}{PIB_t} = cte + a \frac{(X_t - \bar{X})}{\bar{X}} + f \frac{SOPC_t}{PIB_t} + g \frac{IIB_t}{PIB_t} (-1) + h \frac{EIB_t}{PIB_t} + l \frac{DET_t}{PIB_t} + m \frac{DET_t}{PIB_t} (-1) + \epsilon_t$$

COTE D'IVOIRE

$$\frac{IIB_t}{PIB_t} = cte + a \frac{(X_t - \bar{X})}{\bar{X}} + e \frac{CPR_t}{PIB_t} + k \frac{Pop_t}{PIB_t} + \epsilon_t$$

MALI

$$\frac{IIB_t}{PIB_t} = cte + a \frac{(X_t - \bar{X})}{\bar{X}} + b \frac{X_t}{PIB_t} + d \frac{CPR_t}{PIB_t} + i \frac{EIB_t}{PIB_t} (-1) + m \frac{DET_t}{PIB_t} (-1) + \epsilon_t$$

NIGER

$$\frac{IIB_t}{PIB_t} = cte + a \frac{(X_t - \bar{X})}{\bar{X}} + b \frac{X_t}{PIB_t} + j \frac{PIB_t}{DEFL_t} + k \frac{Pop_t}{PIB_t} + \epsilon_t$$

SENEGAL

$$\frac{IIB_t}{PIB_t} = cte + a \frac{(X_t - \bar{X})}{\bar{X}} + b \frac{X_t}{PIB_t} + d \frac{CPR_t}{PIB_t} + e \frac{CPUB_t}{PIB_t} + g \frac{IIB_t}{PIB_t} (-1) + \epsilon_t$$

TOGO

$$\frac{IIB_t}{PIB_t} = cte + a \frac{(X_t - \bar{X})}{\bar{X}} + b \frac{X_t}{PIB_t} + d \frac{CPR_t}{PIB_t} + f \frac{SOPC_t}{PIB_t} + \epsilon_t$$

corrélations sont tous supérieurs à 0,50.

Les différents modèles retenus sont significatifs à 5% comme l'atteste le "F" de FISHER et SNEDECOR. Le test de DURBIN et WATSON et le "H" de DURBIN sont aussi significatifs selon les pays soit à 1% soit à 5%.

Nous pouvons ainsi conclure à l'absence d'auto corrélation des résidus.

Au niveau des coefficients, celui qui nous intéresse le plus est le coefficient "a" affectant la variable explicative :

$$\frac{X_t - \bar{X}}{\bar{X}}$$

Il est négatif dans la quasi-totalité des pays étudiés : cinq pays sur sept, donc l'instabilité des recettes d'exportation agirait défavorablement sur le taux d'investissement intérieur brut.

Le coefficient "b" affectant le taux d'exportation est positif dans les trois régressions sur cinq. Cela induit une influence positive du taux d'exportation sur le taux d'investissement.

Tous les autres coefficients ont selon le pays soit un signe positif, soit un signe négatif comme nous l'avons supposé plus haut.

Le coefficient "c" sur l'influence du taux d'intérêt débiteur, est significativement différent de zéro et positif au Bénin,

L'évolution de ce taux n'a donc pas été un frein au développement de l'investissement dans ce pays. Cela n'est pas surprenant si nous savons que ce taux d'intérêt administré a été longtemps fixé à un niveau très bas.

Le coefficient "d" quant au rôle de la consommation privée dans la croissance de l'investissement n'est significatif qu'au Togo. L'action de la consommation privée y est négative.

Le coefficient "e" relatif au taux de consommation publique n'apparaît qu'en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Et son signe négatif traduit un freinage de l'investissement, mais il n'est pas significatif dans ces deux pays.

Le coefficient "f" est significatif dans les deux pays où il apparaît : le Burkina Faso et le Togo. Son influence sur l'investissement est négative. Cela n'est pas surprenant, car le solde commercial a été la plupart du temps déficitaire.

Le coefficient "g" n'est significativement différent de zéro qu'au Burkina Faso et il y est négatif.

Le coefficient "h" sur le taux d'épargne de l'année courante n'apparaît que dans la régression concernant le Burkina Faso et il y est significatif et positif.

Le coefficient "i" intéresse le Bénin, et le Mali, il n'est significativement différent de zéro que dans le premier pays. Son signe est négatif au Bénin traduisant ainsi une action défavorable sur l'investissement.

Le coefficient "j" mesurant l'effet du produit intérieur brut réel ne concerne que le Niger et il y est significatif et positif.

Le coefficient "k" sur l'influence démographique *exercerait une action positive en Côte d'Ivoire.*

Le coefficient "l" du taux d'endettement extérieur exerce une action négative au Burkina Faso, le seul pays où il apparaît.

Enfin, le taux d'endettement extérieur de l'année précédente exercerait une influence positive sur l'investissement dans les deux pays où il figure à savoir au Burkina Faso et au Mali. Le coefficient "m" est négatif.

Nous avons vu que dans l'ensemble l'instabilité des recettes d'exportation a été défavorable au taux d'investissement intérieur brut.

Nous allons voir dans la section deux qui suit que l'instabilité des recettes d'exportation se traduit aussi par une certaine répartition sectorielle de la valeur ajoutée.

Période 1971-1993 (23 observations)

VARIABLE DEPENDANTE : $\frac{IIB_t}{PIB_t}$ = Taux d'investissement Intérieur Brut

VARIABLES EXPLICATIVES (1)																		
PAYS	cte	$\frac{\bar{X}_i - X}{\bar{X}}$	$\frac{X_i}{PIB_i}$	TIND _t	$\frac{CPR_t}{PIB_t}$	$\frac{CPUB_t}{PIB_t}$	$\frac{SOPC_t}{PIB_t}$	$\frac{IIB_t}{PIB_t}^{(-1)}$	$\frac{EIB_t}{PIB_t}$	$\frac{EIB_t}{PIB_t}^{(-1)}$	$\frac{PIB_t}{DEFL_t}$	Pop _t	$\frac{DET_t}{PIB_t}$	$\frac{DET_t}{PIB_t}^{(-1)}$	R ²	DW	F	H
BENIN 1972-93	-0,10 (-0,94)	-0,04 (-3,68)*	0,57 (3,89)*	1,31 (2,06)***	-	-	-	-	-	-0,41 (-2,05)***	-	-	-	-	0,56	-	5,73*	2,54**
BURKINA FASO 1972-93	-0,10 (-1,09)	-0,04 (-1,8)***	-	-	-	-	-1,69 (-3,13)*	-0,37 (-1,75)***	1,42 (4,35)*	-	-	-	-0,76 (-1,96)***	0,95 (2,31)*	0,60	-	4,10*	-0,02*
COTE D'IVOIRE 1972-93	0,50 (2,81)	-0,028 (-2,97)*	-	-	-	-0,022 (-1,60)	-	-	-	-	-	0,86 (6,38)*	-	-	0,89	4,95*	37,79*	-
MALI 1972-93	0,20 (3,86)*	0,02 (3,11)*	-0,06 (-2,27)*	-	-0,05 (-0,95)	-	-	-	-	0,07 (1,48)	-	-	-	0,10 (3,96)*	0,86	-	21,23*	-0,18*
NIGER	-0,33 (-1,76)***	-0,18 (2,6)*	2,11 (3,34)	-	-	-	-	-	-	-	0,04 (2,16)*	-0,02 (-1,6)	-	-	0,70	2,12*	10,50*	-
SENEGAL 1972-93	0,19 (2,11)*	-0,02 (-2,81)*	0,17 (2,3)*	-	-0,11 (-1,03)	-0,02 (-0,26)	-	0,12 (0,58)	-	-	-	-	-	-	0,72	-	9,01*	2,37**
TOGO	0,92 (12,52)*	0,0002 (3,25)*	-0,36 (-3,0)*	-	-1,05 (12,24)*	-	-0,80 (-17,54)*	-	-	-	-	-	-	-	0,96	1,64**	111,98*	-

(1) Les "t" de student sont entre parenthèses.

* significatifs à 5%

** significatifs à 1%

*** significatifs à 10%

Section 2 : Instabilité des recettes d'exportation et évolution des principales grandeurs macroéconomiques : une analyse en terme de "Dutch Disease" ou de "Booming Sector"

Le terme "Dutch Disease" littéralement "maladie hollandaise" ou encore "syndrome néerlandais" recouvre les effets adverses exercés sur l'industrie manufacturière hollandaise par les découvertes de gaz naturel des années soixante⁽⁴³⁾.

Parallèlement au concept de "Dutch Disease", apparaissait en Australie les modèles dits du "Booming Sector" qui aussi montraient les effets négatifs des booms miniers sur l'industrie et l'agriculture⁽⁴⁴⁾.

Cette analyse en termes de "Dutch Disease" ou de "Booming Sector" a essayé de cerner les effets macroéconomiques de la fluctuation des recettes d'exportation de gaz, de pétrole ou de produits miniers. C'est pourquoi les pays à dominante agricole comme ceux que nous étudions ont été absents pour l'essentiel dans ces études. Cependant nous pensons qu'une telle analyse est aussi pertinente pour étudier les effets macroéconomiques de l'instabilité des recettes d'exportation dans les pays de l'UEMOA.

⁴³ A. SID. AHMED : "Du Dutch Disease à l'OPEP Disease" quelques considérations théoriques autour de l'industrialisation des pays exportateurs de pétrole". Revue Tiers Monde n° 112, octobre-décembre 1987 pages 887-907.

⁴⁴ R.G. GREGORY : "Some implications of the Growth of the mineral Sector" Australian Journal of Agricultural Economics, 20 août 1976, pages 71-91.

C'est pourquoi, après avoir précisé dans une première sous-section les fondements théoriques du "Dutch Disease" ou du "Booming Sector", nous appliquerons ensuite cette analyse dans les pays de l'UEMOA.

A. Les fondements théoriques du "Dutch Disease" ou du "Booming Sector"

Plusieurs auteurs ont analysé les conséquences macroéconomiques d'une succession de booms et de reflux des recettes d'exportation de gaz, de pétrole ou de produits miniers.

Pour certains, cette fluctuation des recettes d'exportation a entraîné une désindustrialisation, un recul de l'agriculture et une forte croissance du secteur des services ; c'est la thèse traditionnelle du "Dutch Disease" ou du "Booming Sector". Pour d'autres, au contraire, le secteur industriel s'est développé simultanément avec le secteur des services, seul l'agriculture a régressé dans les pays pétroliers, gaziers ou miniers.

Nous allons donc voir dans un premier paragraphe cette approche traditionnelle du "Dutch Disease" ou du "Booming sector" et dans un second, la critique de cette approche traditionnelle.

1. La thèse traditionnelle

C'est la conception d'auteurs comme M. ELLMAN, R.G. GREGORY ou W.M. CORDEN.

Pour M. ELLMAN⁽⁴⁵⁾, si le boom gazier a généré en Hollande à l'époque une augmentation considérable des recettes fiscales et un excédent appréciable de la balance des paiements, il a eu des effets pervers tels que la désindustrialisation et la trop forte croissance du secteur des services.

Quant à R.G. GREGORY, il conclut lui aussi, dans l'analyse des effets des booms miniers en Australie, à un déclin relatif de l'industrie manufacturière et de l'agriculture au profit du secteur des services⁽⁴⁶⁾.

Les raisons de ce développement inégal des secteurs ont été analysées par CORDEN⁽⁴⁷⁾. Ce dernier divise l'économie en trois secteurs : le "Booming Sector", le secteur des autres "biens commercialisés" ou "Lagging Sector" et le secteur des "biens non commercialisés".

Le "Booming Sector" est le secteur du pétrole ou de toute autre industrie primaire d'exportation dans une phase de prix croissants. Il peut être aussi la conséquence d'une découverte majeure de ressources ou encore du progrès technique dont l'effet est une réduction des coûts selon CORDEN.

Le secteur des autres "biens commercialisés" ou "Lagging Sector" (secteur en retard) recouvre les autres exportations et les substituts à l'importation tant

⁴⁵ - M. ELLMAN : "Natural Gas, Restructuring and Re-Industrialisation : the Dutch Experience of Industrial Policy" Barker T. and Brail, Oil Or Industry, London Academy Press, 1981.

⁴⁶ - R.G. GREGORY : "Some implications of the Growth of the mineral Sector" Australian Journal of Agricultural Economics, 20 août 1976, pages 71-91.

⁴⁷ - W.M. CORDEN : "Booming Sector and Dutch Disease Economics : survey and consolidation, Oxford Economic Papers, novembre 1984, vol. 36, p.359-380.
- Voir Aussi A. SID. AHMED op. cit.

dans le secteur manufacturier qu'agricole. Le secteur des "biens non commercialisés" comprend les services.

Pour CORDEN, la croissance dans le "Booming Sector" comporte deux effets spécifiques : un effet de dépense et un effet mouvement de ressources.

L'effet de dépense : les dépenses, notamment les dépenses publiques dans le secteur des services accroissent les prix de ces derniers à court terme. Les dépenses dans le "lagging sector" ; elles ne conduisent pas à une augmentation de leurs prix car ils dépendent des prix mondiaux.

La hausse du prix des services attire la main d'oeuvre du lagging sector (industrie manufacturière, agriculture) vers le secteur des services, provoquant une baisse du produit du lagging sector.

L'effet "mouvement de ressources" apparaît quand la hausse du prix des exportations du "Booming Sector" augmente la productivité marginale du travail dans ce secteur, attirant la main d'oeuvre des autres secteurs.

Les deux effets "dépense" et "mouvement de ressources" selon CORDEN ont pour conséquence de soustraire la main d'oeuvre du secteur en retard vers le secteur en boom. Ce transfert de main d'oeuvre du "lagging sector" vers le "booming sector" est qualifié de "désindustrialisation directe".

Le reflux complémentaire de main d'oeuvre du secteur des services vers le secteur en boom corrélé à l'accroissement des dépenses dans ce même secteur des

services, renforce le transfert vers ce dernier de la main d'oeuvre du secteur en retard, c'est la "désindustrialisation indirecte".

2. La critique de la thèse traditionnelle

Dans les faits, beaucoup d'auteurs ont constaté que le secteur manufacturier contrairement à l'analyse traditionnelle du Dutch Disease ou des modèles dits du "Booming Sector" s'est développé dans la plupart des pays exportateurs de pétrole parallèlement au secteur des services ; seul le secteur agricole s'est contracté dans ces pays.

NEARY et VAN WIJNBERGEN expliquent cette expansion du secteur manufacturier par la protection dont a bénéficié ce secteur grâce à la pratique du contingentement⁽⁴⁸⁾.

Pour BENJAMIN, DEVARAJAN et WEINER, cette croissance parallèle du secteur manufacturier est due à l'absence de *perfect substitutability* parfaite entre les produits domestiques et les produits importés⁽⁴⁹⁾.

FARDMANESH⁽⁵⁰⁾ estime lui que le développement du secteur manufacturier a pour origine la forte hausse des prix mondiaux des produits

⁴⁸ J.P. NEARY et S. VAN WIJNBERGEN : "Natural Resources and the macroeconomy" Cambridge MA: MIT PRESS 1986

⁴⁹ BENJAMIN N.L., S. DEVARAJAN and R.J. WEINER : "The Dutch Disease in Developing Country: oil reserves in Cameroon". Journal of Development Economics. Vol. 30, n° 1, January 1989.

⁵⁰ FARDMANESH M. : Terms of Trade Shocks and Structural Adjustment in a small open economy : Dutch Disease and Oil price increases", journal of Development Economics, vol. 34, n°112 novembre 1990, pp. 339-353.
-"Dutch Disease Economics and the Oil syndrome : an empirical Study", World Development, vol. 19, n° 6, pp. 711-717 ; 1991

manufacturiers par rapport aux prix des produits agricoles à la suite de l'augmentation des cours du pétrole.

Cette dernière a en effet entraîné la hausse des coûts de production des pays exportateurs de produits manufacturés et la croissance du revenu et de la demande des pays exportateurs de pétrole (et importateurs de biens manufacturés).

D'une manière générale, l'analyse du Dutch Disease et les modèles dits du "Booming Sector" stipulent qu'une croissance importante des recettes d'exportation agricole ou minière se traduit par le développement respectif de ces secteurs ("booming sector") et de celui des services (secteur des biens non commercialisés).

Par contre, elle conduit à un déclin relatif de l'industrie manufacturière (en l'absence de protection étatique) et de l'agriculture (dans le cas d'un boom minier).

Voyons si les résultats découlant de ces analyses théoriques sont ceux que nous aurons de l'application d'une telle méthode appliquée aux pays de l'UEMOA.

B. L'application de l'analyse en termes de "Dutch Disease" ou de "Booming Sector" dans les pays de l'UEMOA

Dans le milieu des années soixante dix et quatre vingt, les recettes d'exportation de ces pays ont connu de très fortes croissances à la suite de la

flambée des cours des produits de base (**voir les tableaux D1 à D20 dans les annexes**).

Ce furent les booms du coton et de l'huile de palme au Bénin, du coton au Burkina Faso, du cacao et du café en Côte d'Ivoire, du coton au Mali, de l'uranium au Niger, de l'arachide et des phosphates au Sénégal et enfin du cacao et des phosphates au Togo.

Les conséquences de ces booms peuvent être perçues à un niveau global et sectoriel.

1. Les conséquences au niveau global

Ici, nous nous intéressons essentiellement aux conséquences sur les principaux agrégats tels que la consommation, l'investissement, le produit intérieur brut, les importations, l'endettement et le niveau général des prix.

Ainsi, la croissance des recettes d'exportation s'est accompagnée :

- d'une expansion de la consommation, de l'investissement et du produit intérieur brut ;
- d'un développement des importations ;
- d'une hausse de l'endettement ;
- d'une croissance du niveau général des prix.

La progression de l'investissement était surtout due à l'investissement public. Les Etats ont vu leurs recettes fiscales multipliées en moyenne par cinq dans le milieu des années quatre vingt grâce aux droits de douane perçus sur les importations et aux taxes à l'exportation. Parallèlement, l'endettement public extérieur augmentait.

La consommation elle, a suivi la hausse générale des revenus résultant de ces booms à l'exportation.

La progression des importations concerne surtout les biens d'équipement, les produits pétroliers et les céréales. L'importation des biens d'équipement s'explique par la quasi-inexistence d'industries industrialisantes et l'importance des programmes d'investissement. L'importation de produits pétroliers découle de l'absence d'autosuffisance énergétique et de la hausse des cours.

Quant aux importations de céréales, elles sont la résultante de la stagnation voire de la régression de l'agriculture vivrière et de l'extraversion des habitudes de consommation.

La montée de l'endettement extérieur résultait des perspectives optimistes de remboursement d'alors ainsi que des facilités offertes par les prêteurs aussi bien publics que privés.

La hausse du niveau général des prix est la conséquence de la forte progression de la demande et de la hausse des coûts notamment des produits importés comme intrants.

2. Les conséquences au niveau sectoriel

Dans ce paragraphe, il s'agit de montrer les conséquences de ces booms de recettes d'exportation sur la répartition sectorielle de la valeur ajoutée dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

Nous utiliserons un modèle proche de celui de FARDMANESH⁽⁵¹⁾. Ce dernier a estimé l'impact des booms pétroliers des années soixante dix sur la structure sectorielle du produit intérieur brut de l'Algérie, de l'Equateur, de l'Indonésie, du Nigéria et du Venezuela.

Plus exactement, il a étudié l'évolution de la part dans le Produit Intérieur Brut, hors recettes d'exportation pétrolières, de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et des services en fonction de la part des recettes d'exportation pétrolières dans le Produit Intérieur Brut et du rapport de l'indice des prix mondiaux de produits agricoles et des prix mondiaux de produits industriels.

Pour nous, il s'agira d'étudier l'impact des booms de recettes d'exportation de produits agricoles comme le cacao, le café et le coton égrené ou (et) de produits miniers comme les phosphates et l'uranium sur la part de l'industrie et des services dans le PIB hors recettes d'exportation des produits cités plus haut⁽⁵²⁾. Cependant, la part de l'agriculture hors recettes d'exportation de produits agricoles ne fera pas l'objet d'une analyse économétrique.

⁽⁵¹⁾ M. FARDMANESH : "Dutch Disease Economics and the Oil Syndrome - An Empirical study" World Development, vol.19, n° 6, pp 711-717, 1991.

⁽⁵²⁾ Nous pouvons signaler l'étude de Jean Jacques NOWAK : "le boom du café et du cacao en Côte d'Ivoire : une étude de cas du syndrome néerlandais". Revue d'économie du développement 4/1994, décembre, pages 50-75.

En effet, dans la quasi-totalité des pays, les données disponibles ne ventilent pas la valeur ajoutée de l'agriculture en agriculture de rente et en agriculture vivrière. Or, une étude éventuelle de cette nature amènerait à isoler l'agriculture vivrière de celle d'exportation ou de rente.

Néanmoins, conformément à la théorie du Dutch Disease, un boom de recettes d'exportation de produits agricoles de rente entraînera une croissance de la part de ce sous secteur ; et réciproquement une baisse des recettes d'exportation de ces produits signifierait une chute de la part de ce dernier.

L'agriculture vivrière quant à elle devrait évoluer à l'opposé de l'agriculture de rente. La comparaison des indices de la production agricole vivrière par rapport à la production de rente illustre cette assertion (**voir tableau D18**).

L'agriculture vivrière était négligée tant que demeuraient les cours élevés des produits issus de l'agriculture de rente. Alors que stagnait la production de mil au Burkina Faso et de riz en Côte d'Ivoire, la production de coton graine a été multipliée en moyenne par trois dans le premier pays et celle du cacao par deux et demi dans le second.

Il n'y a que dans les deux principaux pays miniers à savoir le Niger (uranium) et le Togo (phosphate) que l'agriculture de rente a connu une évolution de sa production inférieure à celle de l'agriculture vivrière.

Ces précisions faites sur l'agriculture, nous pouvons maintenant tenter d'estimer économétriquement l'impact des booms de recettes d'exportation sur les parts des secteurs manufacturier et des services dans le Produit Intérieur Brut hors recettes d'exportation dans ces pays de l'UEMOA.

Dans un premier paragraphe, nous présenterons le modèle et dans un second les hypothèses et les résultats.

2.1 Le modèle général

Dans ce paragraphe, nous présenterons les variables explicatives de la part de l'industrie manufacturière et de celle des services dans le Produit Intérieur Brut hors recettes d'exportation ; ces deux dernières constituant les deux variables dépendantes.

2.1.1. Les variables dépendantes

La part de l'industrie manufacturière et celle des services dans le produit intérieur brut hors recettes d'exportation représentent les deux variables dépendantes.

2.1.1.1 La part de l'industrie manufacturière dans le produit intérieur brut hors recettes d'exportation

$$\frac{VAIM_t}{PIBHRX_t}$$

$VAIM_t$ est la contribution au Produit Intérieur Brut de l'industrie manufacturière en l'année t aux prix du marché.

$PIBHRX_t$ est le produit intérieur brut hors recettes d'exportation aux prix du marché de l'année t de certains produits.

Les recettes d'exportation considérées sont celles obtenues du coton égrené et de l'huile de palme pour le Bénin, du coton pour le Burkina Faso, du café et du cacao pour la Côte d'Ivoire, le coton pour le Mali, l'uranium pour le Niger, des phosphates et de l'huile d'arachide pour le Sénégal, des phosphates, du cacao et du café pour le Togo.

2.1.1.2 La part des services dans le produit intérieur brut hors recettes d'exportation

$$\frac{VAS_t}{PIBHRX_t}$$

VAS_t est la contribution des services au produit intérieur brut en l'année t aux brut prix du marché.

$PIBHRX_t$ est le produit intérieur brut hors recettes d'exportation aux prix du marché de l'année t.

Les recettes d'exportation considérées sont les mêmes que précédemment.

2.1.2. Les variables explicatives

Elles sont au nombre de Δ sept :

- 1) la part des recettes d'exportation de ces produits dans le produit intérieur brut,
- 2) le rapport entre l'indice des prix agricoles internes et l'indice des prix industriels internes,

- 3) le rapport entre l'indice des prix agricoles externes et l'indice des prix industriels externes,
- 4) la part des services dans le produit intérieur brut hors recettes d'exportation de certains produits⁽⁵³⁾,
- 5) *la part des services dans le produit intérieur brut hors recettes d'exportation de certains produits de l'année précédente.*
- 6) la part de l'industrie manufacturière dans le produit intérieur brut hors recettes d'exportation de certains produits⁽⁵⁴⁾
- 7) *la part de l'industrie manufacturière dans le produit intérieur brut hors recettes d'exportation de certains produits de l'année précédente.*

2.1.2.1. La part des recettes d'exportation dans le produit intérieur brut :

$$\frac{RX_t}{PIB_t}$$

RX_t sont les recettes d'exportation de l'année t des produits considérés dans chaque pays.

PIB_t est le produit intérieur brut de l'année t.

2.1.2.2 Le rapport des indices de prix internes agricoles et industriels :

$$\frac{IPA_t}{IPI_t}$$

IPA_t est l'indice des prix internes agricoles.

IPI_t est l'indice des prix internes industriels.

⁵³ Cette variable explicative n'intervient que dans la régression sur la part de l'industrie manufacturière.

⁵⁴ Cette variable explicative n'intervient que dans la régression sur la part des services.

Ce rapport traduit l'évolution des prix agricoles internes par rapport aux prix industriels internes.

2.1.2.3 Le rapport des indices de prix agricoles externes et des indices de prix industriels externes :

$$\frac{IPAI_t}{IPII_t}$$

$IPAI_t$ est l'indice des prix agricoles externes.

$IPII_t$ est l'indice des prix industriels externes.

Ce rapport traduit l'évolution des prix agricoles externes par rapport aux prix industriels externes.

2.1.2.4 La part des services dans le produit intérieur brut hors recettes d'exportation de certains produits :

Cette variable n'intervient que comme facteur explicatif de la part de l'industrie manufacturière.

$$\frac{VAS_t}{PIBHRX_t}$$

VAS_t : valeur ajoutée des services

$PIBHRX_t$: PIB hors recettes d'exportation de certains produits.

2.1.2.5 La part des services dans le produit intérieur brut hors recettes d'exportation de certains produits de l'année précédente :

$$\frac{VAS_t}{PIBHRX_t} (-1)$$

Elle intervient comme facteur explicatif de la part des services de

2.1.2.6 La part de l'industrie manufacturière dans le produit intérieur brut hors recettes d'exportation de certains produits :

$$\frac{VAIM_t}{PIBHRX_t}$$

$VAIM_t$: valeur ajoutée de l'industrie manufacturière.

$PIBHRX_t$: PIB hors recettes d'exportation de certains produits.

Cette variable explicative n'intervient que dans les régressions concernant la part des services.

2.1.2.7 La part de l'industrie manufacturière dans le PIB hors recettes de certains produits de l'année précédente.

$\frac{VAIM_{t-1}}{PIBHRX_{t-1}}$; elle intervient comme facteur explicatif de la part courante de l'Indu
Le modèle se présente comme suit avec deux fonctions à tester :

$$(1) \frac{VAIM_t}{PIBHRX_t} = a_0 + b \frac{RX_t}{PIB_t} + c \frac{IPA_t}{IPI_t} + d \frac{IPAI_t}{IPII_t} + e \frac{VAS_t}{PIBHRX_t} + h \frac{VAIM_{t-1}}{PIB_{t-1}} + \epsilon_0$$

$$(2) \frac{VAS_t}{PIBHRX_t} = a_1 + f \frac{RX_t}{PIB_t} + g \frac{IPA_t}{IPI_t} + h \frac{IPAI_t}{IPII_t} + i \frac{VAIM_t}{PIBHRX_t} + j \frac{VAS_{t-1}}{PIBHRX_{t-1}} + \epsilon_1$$

2.2. Les hypothèses et les résultats des tests

Nous allons dans un premier temps préciser les hypothèses et dans un second analyser les résultats des tests effectués.

2.2.1 Les hypothèses

Les coefficients "b", "c", "d", "f" devront être positifs ; "e", "g" et "h" devraient être négatifs ou positifs et "g" et "h" négatifs ou nuls.

En effet, le coefficient "b" qui résume l'influence des booms de recettes d'exportation sur la part du secteur manufacturier devrait être positif car l'industrie a bénéficié d'une protection relative jusqu'au milieu des années quatre vingt. Nous privilégions alors l'approche de FARDMANESH.

Un signe négatif signifierait une certaine inefficacité de la protection; et conformément à la théorie traditionnelle du Dutch Disease une certaine régression de ce secteur.

Les coefficients "c" et "d" représentent l'effet de l'évolution des prix agricoles internes par rapport aux prix industriels. Ils devraient être positifs ; car les prix industriels sont supposés connaître une plus forte hausse que les prix agricoles. Des prix industriels élevés, associés à une certaine protection constitueraient un facteur de croissance de l'industrie manufacturière.

Le coefficient "f" relatif à l'influence des booms de recettes d'exportation sur la part du secteur des services est présumé avoir un signe positif conformément à l'effet de dépense.

Les coefficients "e" et "i" pourraient être négatifs ou positifs car l'évolution de la part d'un secteur peut se faire aussi bien au détriment qu'au profit de l'autre.

Il en va de même des coefficients "g" et "h" car la part de l'année courante d'un secteur se fait expliquer non seulement par les événements mais aussi par des

Enfin, les coefficients "g" et "h" pourraient être négatifs ou nuls.

Nous avons dit plus haut que le rapport des prix favorisait le secteur manufacturier, par conséquent défavorisait les autres secteurs dont le secteur des services.

Ce coefficient pourrait être nul car le rapport de ces deux prix pourrait n'avoir aucune influence sur la part des services dans le Produit Intérieur Brut hors recettes d'exportation.

Une fois ces hypothèses précisées, nous allons tester le modèle grâce à la méthode des moindres carrés ordinaires. Les données utilisées sont celles de la BCEAO, de la Banque Mondiale, de la CNUCED et de la FAO. La période va de 1971 à 1993 avec un décalage d'un an en cas d'utilisation du test de COCHRANE-ORCUTT.

Pour les pays faisant l'objet de l'étude nous ne présenterons que les régressions les plus significatives et celles-ci peuvent ne pas inclure toutes les variables explicatives.

2.2.2 Les résultats

Nous allons d'abord commenter les résultats des tests sur la part de l'industrie manufacturière dans le produit intérieur brut hors recettes d'exportation de certains produits.

2.2.2.1 Les résultats des tests sur la part de l'industrie manufacturière dans le produit intérieur brut hors recettes d'exportation

Comme le montre le **tableau II**, les régressions effectuées sont significatives et le "F" de Fisher et Snedecor l'atteste pour un taux de 5% dans les sept pays.

Les coefficients de corrélation vont de 0,33 au Togo à 0,92 au Niger.

Le test de DURBIN et WATSON (DW) révèle une absence d'autocorrélation des résidus à 1% ou à 5% selon les pays de même que le H⁰ de DURBIN.

Le coefficient "b" est significatif et positif au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal. Il est négatif en Côte d'Ivoire et au Togo. Cependant, il n'est pas significatif au Mali.

Ces résultats semblent mettre en évidence une influence positive des booms des recettes d'exportation sur la part de l'industrie manufacturière au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal. Par contre, l'action sur cette dernière serait défavorable en Côte d'Ivoire et au Togo.

Quant aux coefficients "c" et "d", ils sont négatifs dans les régressions. Le rapport des prix agricoles et des prix industriels internes agirait défavorablement sur la part de l'industrie manufacturière dans le produit intérieur brut hors recettes d'exportation de certains produits.

Cela cependant peut ne pas être surprenant car l'indice des prix agricoles a été sensiblement supérieur à celui des prix industriels au niveau aussi bien interne qu'externe dans la plupart des pays ; ce qui expliquerait le signe négatif. Le coefficient "e" est positif au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire et négatif au Sénégal. Le coefficient "k" est positif et significatif en Côte d'Ivoire.

2.2.2.2 Les résultats des tests sur la part du secteur des services dans le produit intérieur brut hors recettes d'exportation

Le tableau **I2** ne comporte lui aussi que des régressions significatives avec un "F" de FISHER et SNEDECOR valable à 5% pour tous les pays. Le coefficient de corrélation va de 0,66 au Mali à 0,89 au Burkina Faso. Le test de DURBIN et WATSON (DW) est significatif, soit à 1% à 5%, Le F de FISHER l'est à 5% de même que le "H" de DURBIN.

Le coefficient "f" relatif à l'influence des booms de recettes d'exportation de certains produits sur la part du secteur des services est positif et significatif dans quatre pays : Bénin, Mali, Sénégal, Togo.

Les booms agiraient positivement sur la part du secteur des services dans le produit intérieur brut hors recettes d'exportation des produits cités dans ces quatre pays. Il est positif et non significatif dans deux pays : Côte d'Ivoire et Niger. Il est négatif et non significatif au Burkina Faso. Ces résultats corroborent la thèse du "Dutch Disease" sur l'influence de l'effet de dépense sur le secteur des services.

Quant au coefficient "g", il n'est significatif que dans cinq des six régressions où il apparaît. Il est de signe négatif dans *quatre* conformément aux hypothèses.

Le coefficient "h" n'intervient que dans *une* régression. Il est significatif *et négatif*.

Le coefficient "i" est significatif dans *deux des* quatre régressions où il apparaît. Son signe *est* : *alternativement positif et négatif*.
Enfin le coefficient "j" *est* positif et significatif en Côte d'Ivoire.

Conclusion

Si les booms de recettes exportation ont eu des effets positifs tels que la hausse des investissements, de la consommation et des réserves de change, il s'est aussi traduit par la régression de l'agriculture vivrière, la montée de l'endettement et la hausse du niveau général des prix.

La baisse des cours succédant aux booms n'a pas permis de corriger dans l'ensemble les effets négatifs antérieurs. En effet, malgré cette chute des cours, l'endettement public extérieur a continué d'augmenter de même que le service de la dette alors que les recettes fiscales sont devenues insuffisantes pour les honorer (sans dommages sur les activités des Etats).

L'investissement public est désormais dépendant de l'endettement extérieur.
L'agriculture vivrière tarde à démarrer faute de capitaux.

Tout cela, illustre les effets défavorables de l'instabilité des cours des produits de base sur l'économie de ces pays, et la nécessité de rechercher des moyens efficaces de lutte contre la fluctuation des recettes d'exportation.

Tableau n°I₁

$$\text{Variable dépendante} = \frac{\text{VAIM}_t}{\text{PIBHRX}}$$

PAYS		constante	VARIABLES EXPLICATIVES				R^2	DW	F	H
			$\frac{RX_t}{\text{PIB}_t}$	$\frac{IPA_t}{\text{IPI}_t}$	$\frac{\text{IPAI}_t}{\text{IPII}_t}$	$\frac{\text{VAS}_t}{\text{PIBHRX}_t}$				
BENIN	1971 - 1993	0,102 (4,43)*	0,47 (2,49)*	-0,05 (-2,39)*	-	-	0,35	1,29**	5,48*	
BURKINA FASO	1971 - 1993	0,08 (5,56)*	0,58 (2,06)***	-0,13* (-6,89)	-	0,42 (10,48)*	0,87	1,89**	43,94*	
COTE D'IVOIRE ⁽¹⁾	1973 - 1993	0,05 (1,57)	-0,23 (-2,98)*	-0,02 (-1,17)	-	0,17 (2,35)*	0,608		4,65*	-1,003*
MALI	1972 - 1993	0,18 (10,13)*	0,04 (0,25)	-0,03 (-3,89)*	-	-	0,37	1,81**	25,17*	
NIGER	1971 - 1993	0,13 (10,07)*	0,95 (13,02)*	-0,03 (-5,6)	-	-	0,92	1,76	113,17*	
SENEGAL	1971 - 1993	0,37 (9,06)*	0,35 (3,73)*	-	-	-0,37 (-5,42)*	0,71	1,617*	25,17*	
TOGO	1971 - 1993	0,12 (10,30)*	-0,12 (-2,36)*	-0,019 (-2,39)*	-	-	0,33	1,347**	5,6*	

⁽¹⁾ Il s'agit de la part de l'industrie en général et non de l'industrie manufacturière.

* Significatif à 5%

** Significatif à 1%

*** significatif à 10%

*^R significatif à 5% avec test de COCHRANE-ORCUTT

Tableau n°1₂

$$\text{Variable dépendante} = \frac{\text{VAS}_t}{\text{PIBHRX}}$$

PAYS		constante	VARIABLES EXPLICATIVES				$\frac{\text{VAS}_t}{\text{PIBHRX}_t} (-1)$	R ²	DW	F	H
			$\frac{\text{RX}_t}{\text{PIB}_t}$	$\frac{\text{IPA}_t}{\text{IPI}_t}$	$\frac{\text{IPAI}_t}{\text{IPII}_t}$	$\frac{\text{VAIM}_t}{\text{PIBHRX}_t}$					
BENIN	1972 - 1993	0,525 (1,32)	0,61 (1,84)***	-0,01 (-0,38)	-	0,81 (1,48)		0,87	1,97 ^{*R}	29,2 ⁵	
BURKINA FASO	1972 - 1993	-0,18 (-3,81)*	-0,68 (-0,97)	0,31 (7,07)*	-	2,01 (9,87)*		0,89	1,92 ^{*R}	37,7 ^x	
COTE D'IVOIRE	1973 - 1993	0,04 [*] (0,46)	0,26 (1,07)	-0,07 (-1,96) ^{**}	-	0,63 (1,70)	0,55 (2,76) [*]	0,70	2,07 ^{*R}	7,19 ⁵	-0,326 ^{**}
MALI	1971 - 1993	0,39 (11,15)*	1,41 (3,36)*	-	-0,05 (-4,29)*	-	-	0,66	1,92	19,74 ⁵	
NIGER	1972 - 1993	0,48 (9,98)*	0,28 (0,89)	-0,04 (-2,08)***	-	-	-	0,87	1,88 ^{**}	30,6 ⁵	
SENEGAL	1972 - 1993	1,04 (13,76)*	0,58 (2,68)*	-0,19 (-3,9)*	-	-1,74 (-6,82)*	-	0,82	1,8 ^{**}	20,4 ⁵	
TOGO	1972 - 1993	0,42 (1,05)	0,34 (2,106)*	-0,05 (-2,28)*	-	-	-	0,72	1,584 ^{**}	15,66 ^x	

Les "t" de Student sont entre parenthèses

* significatif à 5%

** significatif à 1%

*** significatif à 10%

*^R significatif à 5% avec test de COCHRANE-ORCUTT

BENIN : Chiffres en milliards de FCFA

	VAIM	VAS	RXHP coton	PIB	IPA (1987 = 100)	IPI (1987 = 100)
1971	5,66	27,8	5,3	75,3	24,6	33,8
1972	6,25	31,1	3,9	84,4	26,5	35,6
1973	6,82	34,5	3,7	91,75	27,8	41,4
1974	9,21	42,9	4,6	108,9	32,4	46,5
1975	9,58	48,9	2,34	118,3	36,0	55,1
1976	8,26	53,0	5,03	136,2	40,5	57,1
1977	8,96	60,2	4,21	150,3	43,0	49,6
1978	12,2	63,3	2,2	171,06	48,1	73,5
1979	12,08	75,2	3,7	205,9	55,9	81,6
1980	12,8	87,9	5,6	242,3	64,7	87,8
1981	12,5	102,4	4,4	286,3	75,8	91,6
1982	20,4	116,09	2,7	340,02	87,9	91,6
1983	18,5	130,6	7,1	373,4	103,0	91,6
1984	16,3	153,1	19,7	417,1	112,0	91,8
1985	21,1	219,0	18,4	499,8	100,8	101,1
1986	18,4	217,7	11,3	503,02	101,1	75,8
1987	25,0	220,8	19,2	501,2	100,0	100,0
1988	23,7	224,6	9,4	525,6	98,9	92,0
1989	24,4	216,6	20,1	536,3	98,9	92,0
1990	39,4	254,6	22,7	502,3	97,03	95,1
1991	40,8	268,7	34,8	535,5	98,47	96,8
1992	44,9	290,1	19,3	573,7	97,14	99,5
1993	47,1	309,1	21,05	601,8	99,52	99,9

- BCEAO : Notes d'informations et statistiques, 1969 - 1995
 - Banque Mondiale : World Tables, 1987, 1991 et 1995.

BURKINA FASO : Chiffres en milliards de FCFA

	VAIM	VAS	RX coton	PIB	IPA (1987 = 100)	IPI (1987 = 100)	IPAI (1990 = 100)	IPII (1990 = 100)
1971	11,32	31,12	0,83	117,8	23,0	32,4	48	26
1972	13,14	33,38	1,02	129,3	26,4	34,3	51	29
1973	14,01	34,68	1,20	133,4	26,6	34,9	81	33
1974	16,44	42,23	1,54	160,3	29,2	40,2	107	41
1975	17,92	48,05	1,52	178,5	30,7	41,8	86	45
1976	20,23	53,01	5,78	207	34,4	45,7	107	46
1977	22,42	68,56	5,4	246,5	42,6	49,6	144	50
1978	24,70	79,92	3,0	295,9	51,2	53,7	130	58
1979	29,04	100,34	5,34	329	59,7	59,8	143	66
1980	29,85	107,10	8,36	361,5	61,8	55,7	148	72
1981	35,02	129,4	8,17	428	70,9	70,3	129	72
1982	40,92	144,56	7,59	511,4	76,1	75,5	114	71
1983	48,05	150,88	11,88	540,9	80,5	88,3	123	70
1984	47,45	153,18	19,17	561,1	87,9	88,0	130	68
1985	50,90	161,02	11,66	643	93,8	94,0	113	69
1986	94,0	289,0	10,63	699	92,47	94,0	118	81
1987	107,0	325,0	20,14	769	100	100,0	103	89
1988	112,0	347,0	19,01	856	103,71	105,09	118	95
1989	115,0	302,0	14,35	693,7	107,92	109,54	109	95
1990	88,59	247,61	23,4	702,6	106,13	107,01	100	100
1991	115,0	208,0	18,7	776,5	90,47	134	98	102
1992	100,23	262,48	24,35	778,0	89,3	120	92	107
1993	103,3	271,76	16,99	797,0	88,4	117	91	104

- BCEAO : Notes d'informations et statistiques, 1969 - 1995
 - Banque Mondiale : World Tables, 1987, 1991 et 1995.

COTE D'IVOIRE : Chiffres en milliards de FCFA

	VAS	RX cacao et café	PIB	IPA (1987 = 100)	IPI (1987 = 100)	VAIN
1971	175,7	69,95	436,2	20,0	27,2	85,9
1972	188,5	65,3	466,1	20,5	27,2	92
1973	247,3	78,8	559,1	24,1	30,5	99,2
1974	337,7	140,4	739,0	29,2	37,2	118,9
1975	357,6	126,04	834,5	33,5	38,9	142,2
1976	520	226,4	1114,0	36,5	43,1	182,3
1977	748	329,4	1539,2	52,3	50,2	233,3
1978	846	257,17	1783,0	59,0	53,1	293,8
1979	881,4	319	1944,2	65,4	55,5	331,8
1980	946	340	2221,6	67,5	54,9	357,8
1981	1042	364,5	2291,5	72,5	52,5	375,8
1982	1155,6	364,8	2486,5	72,9	76,1	462,9
1983	1254,3	376	2581,9	79,8	77,8	487,8
1984	1425,7	666	2869,3	96,6	78,6	506,8
1985	1477,1	787,4	3137,8	93,3	99,7	618,0
1986	1386,9	711	3244,3	91,6	104,9	613,9
1987	747,8	503,35	3117,8	100	100,0	628,3
1988	712,7	390,7	3070,9	100,3	100,5	595,8
1989	981,9	454,0	2987,5	106,6	87,58	548,5
1990	810,7	311,4	2695,1	91,01	91,02	592,6
1991	873,1	317,1	2680,9	91,26	91,25	538,4
1992	816,1	308,8	2681,3	91,27	108,12	642,0
1993	882,0	322,2	2633,0	90,62	90,63	551,0

- BCEAO : Notes d'informations et statistiques, 1969 - 1995
 - Banque Mondiale : World Tables, 1987, 1991 et 1995.

MALI : Chiffres en milliards de FCFA

	VAIM	VAS	RX coton	PIB	IPA (1987 = 100)	IPI (1987 = 100)	IPAX (1990 = 100)	IXPM (1990 = 100)
1971	7,2	28,7	2,37	102,6	32,1	33,2	48	26
1972	9,47	33,37	3,57	115,6	34,9	34,2	51	29
1973	9,57	38,94	4,82	118,5	45,06	25,74	81	33
1974	10,03	46,51	5,24	122,31	44,36	28,11	107	41
1975	11,44	47,49	4,35	167,91	61,06	28,95	86	45
1976	12,10	65,90	11,45	211,67	64,48	33,5	107	46
1977	13,41	75,51	17,47	243,27	68,69	34,51	144	50
1978	13,32	89,31	12,15	260,23	75,13	37,32	130	58
1979	13,79	103,44	15,95	320,09	84,05	49,04	143	66
1980	14,82	111,20	16,64	344,19	93,48	52,94	148	72
1981	17,91	125,53	17,47	370,80	98,00	48,98	129	72
1982	19,12	132,57	21,35	403,6	106,56	47,79	114	71
1983	21,96	145,9	12,08	411,3	117,0	83,19	123	70
1984	33,94	167,13	33,38	463,5	119,47	81,53	130	68
1985	40,30	180,0	31,53	475,00	122,48	86,38	113	69
1986	34,7	187,30	44,05	528,20	112,84	75,44	118	81
1987	48,5	248,8	30,95	590,5	100,0	100,0	103	89
1988	48,5	250,0	37,84	590,30	98,01	99,11	118	95
1989	52,8	270,90	44,30	653,80	95,32	101,39	109	95
1990	55,6	276,2	55,68	674,50	99,31	102,28	100	100
1991	57,8	280,80	49,08	672,30	101,81	103,86	98	102
1992	61,90	300,20	30,41	737,20	101,99	107,55	92	107
1993	66,9	318,5	36,81	753,80	104,24	111,03	91	104

- BCEAO : Notes d'informations et statistiques, 1969 - 1995
- Banque Mondiale : World Tables, 1987, 1991 et 1995.
- Fonds Monétaire International IFS yearbook 1990.

NIGER : Chiffres en milliards de FCFA

	VAIM	VAS	RX uranium	PIB	IPA (1987 = 100)	IPI (1987 = 100)
1971	9,17	51,84	1,97	190,98	41,5	20,0
1972	9,85	51,84	2,37	187,20	42,9	21,3
1973	13,34	55,11	5,42	210,94	69,5	23,8
1974	12,12	70,32	6,32	247,0	71,0	26,5
1975	12,50	86,92	11,88	224,75	63,5	29,1
1976	14,85	101,98	20,47	254,37	73,7	33,7
1977	16,29	108,59	29,23	317,29	87,6	41,3
1978	18,49	129,58	53,41	400,4	99,0	46,6
1979	19,0	146,16	83,59	448,69	109,0	48,1
1980	19,8	186,40	100,8	536,2	108,2	66,9
1981	23,20	207,60	98,0	589,9	128,8	59,6
1982	25,60	237,30	90,75	645,40	144,2	62,6
1983	20,50	251,70	94,17	677,3	137,1	70,2
1984	44,80	272,10	92,98	638,3	118,8	90,1
1985	46,20	273,80	74,08	647,10	101,4	90,9
1986	49,30	263,70	88,41	643,40	94,1	94,1
1987	56,70	273,60	87,04	649,9	100,0	100,0
1988	40,90	321,2	74,93	678,2	114,5	107
1989	44,0	335,7	75,82	692,6	106	107
1990	44,5	328,2	62,03	675,4	97	112
1991	43,9	301,8	56,20	656,6	86	170
1992	40,10	269,2	49,71	620,6	90,5	182
1993	41,0	274,0	45,89	628,7	90,6	180

- BCEAO : Notes d'informations et statistiques, 1969 - 1995
 - Banque Mondiale : World Tables 1987, 1991 et 1995.

SENEGAL : Chiffres en milliards de FCFA

	VAIM	VAS	RX PHAR	PIB	IPA (1987 = 100)	IPI (1987 = 100)
1971	41,6	144,2	8,78	247,2	24,1	25,1
1972	44,2	151,7	20,4	273,6	25,3	26,4
1973	44,8	106,8	10,4	278,8	28,1	27,3
1974	66,8	177,9	42,3	338,8	29,3	35,8
1975	74,7	190,9	46,5	406,4	43,0	37,6
1976	85,5	214,4	50,8	459,3	42,0	40,3
1977	75,6	238,0	54,7	483,6	43,3	40,3
1978	76,3	269,7	25,9	494,7	44,7	35,5
1979	89,4	301,2	42,5	581,9	46,9	51,3
1980	96,3	361,0	27,4	637,3	49,4	51,1
1981	107,8	377,1	23,9	669,7	52,8	49,1
1982	133,0	453,1	49,2	843,8	64,9	57,0
1983	137,8	499,1	57,3	939,3	68,2	60,2
1984	175,4	561,2	61,6	1015,7	70,4	75,1
1985	212,8	603,2	41,4	1152,1	82,0	90,2
1986	237,2	634,9	36,0	1294,3	99,6	96,0
1987	260,8	682,8	27,6	1382,3	100,0	100,0
1988	279,8	727,4	43,4	1483,2	100,8	104,2
1989	300,2	697,5	53,2	1487,7	108,3	111,6
1990	203,5	953,8	50,8	1552,6	95,2	96,6
1991	210,1	986,6	44,1	1590,9	95,9	98,5
1992	214,2	1029,4	30,5	1661,4	102,8	106,6
1993	213,4	1002,7	24,2	1634,2	107,7	107,72

- BCEAO : Notes d'informations et statistiques, 1969 - 1995
 - Banque Mondiale : World Tables 1987, 1991 et 1995.

LOGO : Chiffres en milliards de FCFA

	VAS	RX cacao, café et phosphates	PIB	IPA (1987 = 100)	IPI (1987 = 100)	VAIN
1971	37,23	11,45	78,9	34,8	40,8	17,8
1972	39,29	11,09	84,6	34,2	33,7	17,2
1973	42,7	11,61	90,6	37,0	32,6	18,3
1974	75,2	41,86	134,9	41,8	73,4	44,7
1975	66,4	23,86	132,3	43,0	56,2	35,1
1976	69,9	21,16	148	61,5	44,7	30,3
1977	86,1	34,6	191	92,7	47,7	37,2
1978	90,9	42,13	186	52,3	54,2	42,4
1979	93,70	35,26	189,7	59,1	61,5	47,9
1980	118,4	42,0	240,1	69,5	65,9	59,5
1981	129	41,76	261,5	77,5	77,1	58,8
1982	134,1	37,38	270	83,9	80,4	63,10
1983	142,7	36,39	291,8	115,0	85,2	62,50
1984	145,4	64,92	313,8	92,4	95,3	63,40
1985	156,6	61,53	338,1	94,7	97,7	69,50
1986	166,5	52,37	362,3	101,8	96,0	69,70
1987	172,8	51,14	374,9	100,0	100,0	75,0
1988	184,3	49,03	406,3	100,29	103,5	88,50
1989	187,3	52,59	431,6	96,24	115,12	104,90
1990	195,10	41,4	445,4	100,41	115,4	100,40
1991	198,7	41,12	455,5	100,57	116,19	108,40
1992	168,8	27,01	412,8	102,8	116,71	94,30
1993	118,4	20,03	353,8	101,18	112,52	63,60

- BCEAO : Notes d'information et statistiques, 1969 - 1995
 - Banque Mondiale : World Tables, 1987, 1991 et 1995.

**DEUXIEME PARTIE :
LA STABILISATION DES RECETTES
D'EXPORTATION DES PAYS DE L'UNION
ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST-
AFRICAIN**

Les effets défavorables de l'instabilité des recettes d'exportation sur les économies des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine que nous venons de mettre en relief, nous amènent à nous poser la question de leur stabilisation.

Dans notre première partie, nous avons constaté que l'instabilité des recettes d'exportation de l'UEMOA provenait principalement de l'instabilité des valeurs unitaires ; cette dernière étant fortement corrélée à l'instabilité des cours mondiaux de produits de base. Maintenant se pose la question de leur stabilisation. Les recettes d'exportation de ces pays peuvent-elles être stabilisées?

Des mécanismes épousant les contours du marché mondial des produits et ayant cette ambition ont déjà été mis en place. Il s'agit principalement :

- des accords internationaux de produits de base signés dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) ;
- de la "Facilité de Financement Compensatoire" du Fonds Monétaire International,

- et du "Stabex" et du "Sysmin" de la Convention de Lomé unissant l'Union Européenne et les pays "AFRIQUE - CARAIBES - PACIFIQUE" (ACP)⁽⁵³⁾.

Il s'agira d'abord de voir dans un premier chapitre pourquoi malgré leur existence, les recettes d'exportation de ces pays soient toujours instables.

Ensuite, nous essayerons d'analyser les autres voies éventuelles de stabilisation: parmi lesquelles les marchés à terme.

En effet, des auteurs comme J.R. HICKS, J.M. KEYNES et R. Mc KINNON ont eu à les proposer⁽⁵⁴⁾.

Ces marchés à terme permettraient, selon eux, le déroulement d'opérations susceptibles d'assurer une certaine stabilisation du revenu des intervenants exportateurs.

L'analyse d'une telle proposition constituera notre deuxième et dernier chapitre.

⁽⁵³⁾ - "STABEX" : Stabilisation des Recettes d'Exportation.
- "Sysmin" : Facilité minière de la Convention de Lomé.

⁽⁵⁴⁾ - J.R. HICKS : "Valeur et Capital", Dunod, Paris 1968.
- J.M. KEYNES : "A Treatise on Money", Vol. 2, Mc Millan, 1971.
- R. Mc KINNON : "Futures Markets", Buffer Stocks and Income Stability for Primary Producers, "Journal of Political Economy", Décembre 1967, pp. 844-861.

CHAPITRE PREMIER :
LES MECANISMES NEGOCIES DE
STABILISATION DES RECETTES D'EXPORTATION
ET LEUR EFFICACITE DANS LES PAYS DE L'UNION
ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

Les recettes d'exportation des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaines se sont révélées très instables.

Cette instabilité persistante, alors qu'existent à l'échelle internationale des mécanismes négociés de stabilisation tels que les accords internationaux de Produits, la Facilité de Financement Compensatoire du Fonds Monétaire International, le "Stabex" et le "Sysmin" de la Convention de Lomé, pose la question de la pertinence de ces derniers.

Les deux sections de ce chapitre seront consacrées à l'analyse respective de l'efficacité des accords internationaux de produits et du Financement compensatoire dans la stabilisation des recettes d'exportation de ces pays ouest-africains.

**SECTION 1 : LES ACCORDS INTERNATIONAUX DE PRODUITS DE
BASE ET LA STABILISATION DES RECETTES
D'EXPORTATION DES PAYS DE L'UNION
ECONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE
PAR LES COURS**

L'existence des accords internationaux de produits doit être recherchée au niveau des fondements même de la coopération internationale (plus particulièrement avec la Charte de La Havane de 1947 qui concerne l'organisation internationale du commerce et qui définit dans son chapitre six les principes qui devraient régir les "accords de contrôle" des marchés des

produits de base ; et la résolution 93 IV de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement de Nairobi 1976).

Si le développement économique reste la justification principale des accords sur les produits de base, il existe parallèlement d'autres facteurs explicatifs :

1. le fait qu'une réduction des fluctuations des cours peut être bénéfique pour les acheteurs ;
2. les hausses des prix de produits de base contribuent au processus inflationniste car elles provoquent un accroissement des coûts de production et par ce biais des prix des produits finis et finalement des salaires ;
3. les baisses des prix des produits de base tendent à avoir l'effet contraire, mais les prix des produits finis et des salaires étant rigides à la baisse, la structure des économies des pays développés ne réagissent finalement qu'aux hausses.

En d'autres termes, les accords internationaux de produits ont pour objectifs directs :

1. d'assurer la stabilité du commerce des produits de base et surtout d'éviter les fluctuations excessives de leur prix en les soutenant à des niveaux "rémunérateurs et justes" pour les producteurs et "équitable"

pour les consommateurs, en tenant compte de l'inflation mondiale et en favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande ;

2. d'atténuer les fluctuations des recettes tirées des produits de base et soutenir le revenu réel des exportations des pays en voie de développement ;
3. d'améliorer l'accès des exportations de produits de base aux marchés des pays développés ;
4. d'améliorer la compétitivité des produits de base par rapport aux produits synthétiques.

Ces objectifs ne s'excluent pas mutuellement. Cependant, les analyses à venir ne prendront en considération que l'aspect concernant la lutte contre l'instabilité des recettes d'exportation : notre principal sujet.

Les accords internationaux de produits de base peuvent être scindés en deux catégories :

- la première rassemble les accords comportant des "dispositions économiques", c'est-à-dire des mesures visant à stabiliser à court terme les prix ;

- la seconde est composée des accords "sans dispositions économiques" dénommés accords de commerce⁽⁵⁵⁾.

Nous ne nous intéresserons qu'à la première catégorie d'accords. Dans celle-ci, nous pouvons remarquer que cinq parmi les six accords internationaux de cette nature ont vu leurs clauses économiques devenir caduques. Il s'agit des accords sur le blé, le cacao, le café, l'étain et le sucre. Les accords de commerce seront étudiés en annexe.

Il ne subsiste qu'un seul accord aux dispositions économiques "vivantes": l'accord international sur le caoutchouc naturel⁽⁵⁶⁾.

L'étude du fonctionnement des accords internationaux qui sera entreprise dans notre première sous-section nous permettra de mettre en évidence les écueils qu'ils ont rencontrés.

La seconde sous-section sera l'occasion de tirer les enseignements de tels accords.

A - Le fonctionnement des accords internationaux de produits de base

Nous constatons que les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine sont principalement intéressés en tant que producteurs par trois

⁵⁵ Il existe trois accords de commerce : ceux sur les bois tropicaux, l'huile d'olive et le jute.

⁵⁶ L'accord international sur le caoutchouc naturel devait expirer en novembre 1993. Il a été reconduit deux fois une première fois jusqu'au 31 décembre 1994 et maintenant jusqu'au 31 décembre 1995. Un troisième accord a été négocié en 1995, il est entré en vigueur en février 1997.

accords : ceux sur le cacao, le café et le caoutchouc naturel. ce sont ces trois accords qui seront d'abord étudiés. Nous terminerons sur les trois autres à savoir ceux sur le blé, l'étain et le sucre.

1. Le fonctionnement des accords de produits exportés par les pays de l'UEMOA

Nous débuterons par le caoutchouc naturel, l'unique accord dont les "dispositions économiques" fonctionnent pour terminer par le cacao et le café.

1.1 - Le fonctionnement de l'accord sur le caoutchouc naturel

Le caoutchouc naturel a fait l'objet de trois accords internationaux : en 1979, 1987 et 1995. Ce dernier accord négocié en 1995 n'est finalement entré en vigueur qu'en février 1997.

Nous n'étudierons ici que le fonctionnement des deux premiers accords.

1.1.1 - L'accord de 1979

Il fut le premier accord international sur le caoutchouc naturel⁽⁵⁷⁾. Il a été signé le 06 octobre 1979 entre les principaux producteurs et consommateurs sous l'égide de la CNUCED.

Il faut cependant signaler qu'il y a eu auparavant en novembre 1976 un accord entre les pays membres de l'association des producteurs de caoutchouc naturel d'une durée de deux ans, destiné à stabiliser les prix au moyen d'un stock régulateur de 100.000 tonnes et de mesures de rationnement de l'offre.

Il reposait sur le mécanisme suivant : un stock régulateur de 550.000 tonnes dont 400.000 tonnes de stock normal et 150.000 tonnes de stock d'urgence écouable après épuisement du stock normal. Le financement était réparti à égalité entre producteurs et consommateurs.

Ce stock régulateur avait pour ambition de maintenir le prix du caoutchouc naturel autour d'un prix de référence de 210 cents de Malaisie/Singapour par kilogramme⁽⁵⁸⁾.

Ce prix de référence était la moyenne des cotations sur les marchés de Londres, de New York, de Singapour et de Kuala Lumpur. Il pouvait statutairement être révisé tous les trente mois⁽⁵⁹⁾.

Quant à la fourchette de prix, elle fut fixée à 150 cents/kilo pour le prix minimal et 270 cents/kilo pour le prix maximal.

Entre le prix de référence 210 cents et le prix d'intervention supérieur 242 cents, le stock régulateur n'intervient pas. Il en est de même entre le prix de référence 210 cents et le prix d'intervention inférieur 179 cents.

L'intervention du stock régulateur est facultative entre le prix d'intervention supérieur et le prix de déclenchement supérieur en d'autres termes entre plus 15% et plus 20% du prix de référence.

⁵⁸ - Un dollar US valant en 1979, 2,1884 de dollars malaisiens. Voir Bulletin mensuel des prix des produits de base d'avril 1991, page 70 CNUCED- Genève.

⁵⁹ - Philippe DELMAS : Christophe GUILLEMIN : "La stabilisation des prix des matières premières", pages 64-66. Economica, Paris 1983
· Nations Unies : "Accord international de 1979 sur le caoutchouc naturel" TD/ Rubber/ 15. Rev 1, 1980, pages 1 à 27.

Réciproquement, elle l'est aussi entre le prix d'intervention inférieur et le prix de déclenchement inférieur, c'est-à-dire entre moins 15 % et moins 20 % du prix de référence de l'accord (Voir le schéma de la page suivante).

Au-delà du prix de déclenchement supérieur et en dessous du prix de déclenchement inférieur, l'intervention du stock régulateur est obligatoire afin de maintenir les cours dans la fourchette définie par les prix indicatifs supérieur et inférieur.

Schéma de fonctionnement du stock régulateur du premier accord sur le caoutchouc naturel

* Prix indicatif maximum	_____	270 cents
+ 28,57 %	Zone d'intervention obligatoire du stock régulateur	
* Prix de déclenchement supérieur	_____	252 cents
	Zone d'intervention facultative + 20 %	
* Prix d'intervention supérieur	_____	242 cents
	Zone de non intervention + 15 %	
* Prix de référence	_____	210 cents de matériel le kilo/Singapour
	Zone de non intervention -15 %	
* Prix d'intervention inférieur	_____	179 cents
	-20 % Zone d'intervention facultative	
* Prix de déclenchement inférieur	_____	168 cents
	Zone d'intervention obligatoire du stock régulateur	
	≈ -28,57 %	
* Prix indicatif minimum	_____	150 cents

Ainsi, au-delà du prix de déclenchement supérieur, l'administration du stock régulateur va vendre du caoutchouc naturel en puisant dans son stock afin de faire croître l'offre et concourir à baisser les cours.

Au-dessous du prix de déclenchement inférieur, l'administration du stock régulateur cherchera à faire remonter les cours par des achats de caoutchouc naturel.

A la date d'expiration de l'accord, le 22 octobre 1987, les prix observés sur le marché ne sont jamais descendus en-dessous du prix plancher (Voir les tableaux qui suivent).

Ce premier accord dans l'ensemble a été un succès. Les raisons de ce succès proviennent :

- de l'importance du stock régulateur ;
- du fait que les pays membres de l'organisation contrôlent la quasi-totalité de la production de caoutchouc naturel (90 % de la production mondiale);
- du développement de l'industrie automobile.

Examinons maintenant le fonctionnement du second accord de 1987.

1.1.2 - L'accord de 1987

Le mécanisme de régulation de cet accord est identique au premier⁽⁶⁰⁾.

Il repose toujours sur un stock régulateur de 550.000 tonnes (dont 400.000 tonnes de stocks normaux déjà achetés durant le premier accord et éventuellement 150.000 tonnes de stocks d'urgence) dont le financement est assuré par les pays membres. La seule différence se situe au niveau du prix de référence. Ce dernier n'est plus de 210 cents de Malaisie/Singapour par kilogramme mais de 201,66 cents. Les prix de déclenchement sont toujours situés à plus et moins vingt pour cent du prix de référence⁽⁶¹⁾.

Les cours du caoutchouc naturel ont connu une forte hausse dans la période 1987-1990, période pendant laquelle, la consommation dépassait la production. Ainsi, le stock régulateur a vendu une grande part des 400.000 tonnes afin de contenir la hausse et maintenir les cours dans les fourchettes de fluctuation.

A partir de 1991, il y eut un retournement de tendance ⁽⁶²⁾. La production est devenue excédentaire et la concurrence du caoutchouc synthétique très vive, poussant les cours vers le bas. Cependant, ces derniers sont demeurés constamment dans les fourchettes prévues grâce à l'intervention

⁶⁰ Marchés tropicaux et méditerranéens du 23 juin 1989, pages 1790-1791.

⁶¹ Comme le prévoient les statuts, le prix de référence peut être maintenant révisé tous les quinze mois. Il fut ainsi porté à 218,10 cents en avril 1979, à 207,2 cents en juillet 1990 et 196,84 cents en novembre 1993. Voir Marchés tropicaux et méditerranéens du 11 avril 1989, page 1025, du 20 juillet 1990, page 2205, du 12 novembre 1993, page 2786

⁶² Ces dates de révision ne correspondent pas à un décalage de quinze mois. La raison en est la difficulté à trouver l'unanimité autour d'un prix de référence entre producteurs, producteurs et consommateurs.

⁶³ Marchés tropicaux et méditerranéens du 26 mars 1993, page 833.

du stock régulateur même s'ils se situèrent à des niveaux bas (**Voir le tableau sur les cours**).

En 1994, avec la forte demande émanant de l'Europe et des Etats-Unis, les cours se sont envolés largement au-dessus du cours supérieur toléré.

Le stock régulateur est intervenu en mettant sur le marché près de 220.000 t sans pour autant réussir à faire baisser les prix⁽⁶³⁾.

Cet accord de 1987, qui devait expirer en novembre 1993, a été prolongé successivement jusqu'en février 1997⁽⁶⁴⁾, date d'entrée en vigueur du troisième accord.

Fourchettes de prix de l'Organisation Internationale du Caoutchouc Naturel :
en cents de Malaisie/Singapour le kilogramme

<u>Accord de 1979</u>	<u>Prix plancher</u> 150 cents/kilo	<u>Prix plafond</u> 270 cents/kilo
Accord de 1987	Prix de déclenchement inférieur	Prix de déclenchement supérieur
Fourchette initiale	162 cents/kilo	242 cents/kilo
Avril 1989 - juillet 1990	175 cents/kilo	262 cents/kilo
Juillet 1990 - novembre 1993	166 cents/kilo	249 cents/kilo
Novembre 1993 - 1994	158 cents/kilo	236 cents/kilo

Sources : Marchés tropicaux et méditerranéens du 14 avril 1989, page 1025; du 23 juin 1989, pages 1790-1791; du 20 juillet 1990, page 2205; du 12 novembre 1993, page 2786.

⁶³ Marchés tropicaux et méditerranéens de 2 septembre 1994, page 1862.

⁶⁴ Un troisième accord international sur le caoutchouc naturel a été négocié en février 1995 pour entrer en vigueur en 1996 pour une période de quatre ans. Cet accord maintient toujours le principe du stock régulateur. Il fixe le prix pivot à 157 cents de Malaisie/Singapour. Les interventions du stock régulateur pouvant être déclenchées si les prix pivot ou prix de référence varient de plus ou moins 15%. Marchés tropicaux et méditerranéens du 9 juin 1995, page 1254. Il n'est finalement entré en vigueur qu'en février 1997.

Cours du caoutchouc naturel

En Cents de Malaisie/Singapour le kilogramme⁽⁶⁵⁾

Années	Cours
1980	280,06
1981	224,12
1982	176,49
1983	225,19
1984	205,67
1985	170,58
1986	184,11
1987	217,39
1988	254,77
1989	214,08
1990	181,57
1991	173,16
1992	173,16
1993	164,31
1994	269,28

1.2 - Le fonctionnement de l'accord international sur le cacao

Ce produit a connu quatre accords : en 1972, 1975, 1980 et enfin en 1986.

⁶⁵ Moyennes annuelles des prix indicatifs quotidiens de l'Organisation Internationale du Caoutchouc Naturel. Voir :
- Bulletin mensuel de Statistiques de produits de base. CNUCED 1991.
- Marchés tropicaux et méditerranéens du 13 août 1993.

1.2.1 - L'accord de 1972

Son fonctionnement reposait sur un stock régulateur pouvant atteindre 250.000 tonnes et sur des contingents d'exportation répartis entre les pays producteurs produisant plus de 10.000 tonnes de fèves de cacao par an.

Le niveau des contingents et les opérations du stock régulateur étaient déterminés par les fourchettes de prix fixées par l'accord. La première fourchette de prix fut : prix minimal 23 cents US/Livre - prix maximal 32 cents US/Livre ⁽⁶⁶⁾.

Cette fourchette passa le premier octobre 1974 à respectivement 29.5 cents US/Livre pour le prix minimum et 38,5 cents US/livre pour le prix maximum⁽⁶⁷⁾.

Quant au stock régulateur, sa constitution proviendrait d'une contribution de un cent US par livre, perçue sur le cacao exporté ou importé une première fois.

L'accord de 1972 n'eut jamais à fonctionner car les prix du marché ont été en permanence supérieurs aux fourchettes de prix négociées et il ne s'était point dégagé un excédent de cacao physique (durant cette période) susceptible d'être mis en stock.

⁶⁶ Le prix indicatif de l'accord est la moyenne sur 15 jours des cours du jour. Le cours du jour est la moyenne calculée quotidiennement du cours des fèves des trois prochains mois à terme ; les prix sont ceux de New York à midi et Londres à la clôture.

⁶⁷ Philippe DELMAS - Christophe GUILLEMEN : "La stabilisation des prix des matières premières". ECONOMICA, Paris, 1983, pages 29-32.

Cependant, l'accumulation des contributions (un cent US la livre) pour le stock régulateur permit de rassembler la somme considérable de quatre vingt millions de dollars.

1.2.2- L'accord de 1975

Il a été signé le 20 octobre 1975. Il reposait sur le même mécanisme mixte que celui de 1972 à savoir une combinaison d'un contingentement et d'un stock régulateur.

Les dispositions concernant le volume (250.000 tonnes) et la composition du cacao (en fèves) du stock régulateur sont aussi identiques.

Cependant, les fourchettes de prix de ce second accord sont supérieures au précédent. La fourchette de prix initiale de l'accord de 1975 fut : prix minimum 39 cents US/Livre - prix maximum 55 cents US/Livre. Elle passa en 1977 à : prix minimum 65 cents/Livre - prix maximum à 81 cents US/Livre.

Le calcul des contingents était basé sur le pourcentage que représentait la moyenne de la production annuelle d'un pays au cours des cinq campagnes de récolte antérieures (une campagne de récolte allant du 1er octobre au 30 septembre) par rapport au total des moyennes de tous les membres.

Comment devrait fonctionner théoriquement ce dispositif ?

Si nous prenons la dernière fourchette de prix, par exemple (celle de 1977) : prix minimum 65 cents US/Livre - prix maximum 81 cents US/Livre, le stock régulateur et le contingentement fonctionneraient ainsi :

- si le prix indicatif de l'accord est situé dans une zone comprise en 73 et 79 cents US la livre, il n'y aurait aucune intervention ;
- s'il se situe dans une zone comprise en 73 et 68 cents, les contingents entreraient en action en essayant de raréfier les disponibilités sur le marché ;
- en cas de remontée des cours, les contingents seraient suspendus à partir de 73 cents ; mais si les cours dépassaient 81 cents, le stock devrait vendre la totalité de ses ressources physiques.

Ce système n'a jamais fonctionné pour les mêmes raisons ayant empêché le fonctionnement de l'accord de 1972.

En effet, les cours observés étaient largement et constamment supérieurs aux prix plafonds de l'accord. Cela traduisait l'insuffisance de l'offre par rapport à la demande qui empêchait même la constitution du stock régulateur.

Cependant, ce dernier se voyait doter par le jeu des contributions au 31 mars 1980 de quelques 230 millions de dollars.

1.2.3 - L'accord de 1980

Il était basé sur un stock régulateur couplé d'un système de révision semi-automatique des prix de la fourchette⁽⁶⁸⁾. Le prix indicatif est maintenant la moyenne des cours du jour sur cinq jours. Le stock régulateur est toujours de 250.000 tonnes⁽⁶⁹⁾. Il devrait contribuer à maintenir le prix dans la fourchette suivante initiale: prix minimum 100 cents US la livre - prix maximum 160 cents US la livre.

Par exemple, si le prix indicatif observé sur le marché chute jusqu'à 110 cents US la livre, l'organisation internationale du cacao par le biais du stock régulateur est autorisée à acheter et à stocker jusqu'à 100.000 tonnes.

Le prix doit revenir à 106 cents pour qu'il reprenne les achats au-delà de 100.000 tonnes jusqu'à concurrence de 75.000 tonnes supplémentaires. Quand le prix est à 102 cents la livre, ce volume de 175.000 tonnes est dépassé.

A l'inverse, le stock doit être replacé sur le marché progressivement en fonction du volume détenu lorsque le cours atteint 150 cents US la livre.

⁽⁶⁸⁾ Takamasa AKIYAMA et Ronald DUNCAN : "Tendances du café et du cacao" Finances et Développement, mars 1983, Vol. 20, Numéro 1, pages 30-33. FMI-Banque Mondiale.

⁽⁶⁹⁾ La contribution au stock régulateur sera portée à deux cents US/Livre à partir du 30-9-1982.

Quant à la révision semi-automatique des prix de la fourchette (en baisse ou en hausse), elle se faisait en fonction du volume acheté ou revendu par le stock régulateur (à l'intérieur d'une même année).

Ainsi, le prix d'intervention supérieur de la fourchette (150 cents) peut être augmenté de quatre cents US si le stock vend plus de 100.000 tonnes dans les douze mois précédents.

Le prix d'intervention inférieur est minoré de quatre cents US la livre si le stock achète plus de 100.000 tonnes dans les douze mois précédents.

Quatre cents US supplémentaires sont ajoutés ou retranchés si ces interventions dépassent 175.000 tonnes.

Pendant la période 1981-82, le stock a acheté environ 100.000 tonnes et a dépensé de ce fait la majeure partie de ses ressources, l'obligeant à augmenter la contribution des pays membres (qui passa au 1er octobre 1982 de un à deux cents US la livre) pour essayer d'atteindre le stock de 250.000 tonnes et contrer l'effondrement des prix (dans un marché excédentaire) mais en vain.

Les cours sont restés en moyenne au-dessous du prix de déclenchement inférieur c'est-à-dire 100 cents la livre pendant la durée de ce troisième accord **(Voir les tableaux)**.

1.2.4- L'accord de 1986

Il repose lui aussi sur un stock régulateur de 250.000 tonnes (fèves ou produits équivalents fèves) dont 100.000 tonnes reportées de l'accord précédent.

La fourchette de prix est maintenant exprimée en Droits de Tirage Spéciaux (DTS) non plus en dollars des Etats-Unis⁽⁷⁰⁾.

Elle définit un prix de déclenchement supérieur de 2270 DTS et un prix de déclenchement inférieur de 1600 DTS autour d'un prix de référence de 1935 DTS. L'intervention de l'administration du stock régulateur est obligatoire quand les cours atteignent les prix de déclenchement.

La contribution au financement du stock régulateur est de 45 dollars US la tonne, soit environ deux cents US la livre et cela jusqu'au 30 décembre 1987.

Après cette date, elle fut abaissée à trente dollars la tonne.

Au stock régulateur est couplé un plan de retrait d'un montant maximal de 120.000 tonnes (qui ne doit entrer en vigueur que lorsque le stock régulateur est plein ou s'il ne dispose plus de ressources permettant d'acheter au moins

⁽⁷⁰⁾ Ce changement d'unité de valeur a pour objectif de minorer l'influence des fluctuations monétaires sur les cours de référence.

30.000 tonnes et qu'aussi le prix indicatif de l'accord soit inférieur au niveau auquel le directeur du stock régulateur a l'obligation d'acheter)⁽⁷¹⁾.

De même, les prix d'intervention peuvent automatiquement être révisés à la hausse ou à la baisse (comme ce fut le cas le 16 janvier 1988 avec un abaissement général de 115 Droits de Tirage Spéciaux la tonne de l'ensemble des prix d'intervention) si deux conditions sont remplies :

- 1) quand les achats ou les ventes atteignent 75.000 tonnes en moins de six mois consécutifs ;
- 2) quand le prix indicatif (moyenne de dix jours) se situe en dessous (pour la révision en baisse) du prix d'intervention inférieur ou au-dessus (pour la révision en hausse) du prix d'intervention supérieur.

Cependant, ce quatrième accord n'a pas empêché les prix d'évoluer au-dessous de la fourchette (Voir les tableaux sur les cours du cacao).

Le marché en 1988 fut structurellement excédentaire avec l'envolée de la production ivoirienne notamment. Et le stock régulateur avait fait le plein avec 100.000 tonnes héritées du précédent accord, 75.000 tonnes achetées en mai-juin 1987 et 75.000 tonnes achetées en janvier-février 1988.

⁷¹ Marchés tropicaux et méditerranéens du 1er mai 1987, pp. 1025-1028. Marchés tropicaux et méditerranéens du 23 juin 1989, pp. 1787-1790.

Parallèlement, l'accord international se trouvait dans une situation financière difficile car certains pays ne s'acquittaient plus de leurs cotisations. Et il était interdit à l'organisation internationale d'emprunter sur le marché des capitaux. Aussi, ce n'est sans aucune surprise que les dispositions économiques de ce dernier accord sur le cacao furent suspendues en 1988 et cela jusqu'à l'heure actuelle⁽⁷²⁾.

L'accord international sur le cacao a ainsi connu un échec dans la mesure où l'on ne peut juger les deux premiers accords car ils n'ont pas eu à fonctionner.

Les deux derniers accords n'ont pu atteindre leur objectifs l'offre étant devenue excédentaire.

Cependant, pour mieux expliciter l'échec de ces accords, il faudrait prendre en compte d'autres facteurs tels que :

- 1)- "L'effet de cliquet" qui a accentué la baisse de la consommation. En effet, les élasticités prix et revenu de la consommation de cacao des particuliers et des industriels sont particulièrement élevés. Or le pouvoir d'achat dans les pays développés a crû faiblement dans les années soixante dix alors que le cacao a connu des hausses sensibles dans cette décennie. C'est en toute logique que dans cette situation, les consommateurs aient réduit

⁷² Banque Mondiale : "Global Economic Prospects and the Developing countries", pages 56-58, 1994, Washington DC.

leur consommation. Quand la production est devenue excédentaire dans les années quatre vingt et que les cours ont baissé, la consommation n'a pas repris traduisant une résistance à la hausse. C'est la manifestation d'un effet de cliquet.

- 2)- Le mécanisme imparfait de ces accords : en effet, le "stock régulateur" ne peut acheter sur les marchés à terme mais uniquement auprès des producteurs ou des négociants. Dès lors nous ne pouvons parler vraiment de stock régulateur mais plutôt d'un "stock" donnant des garanties d'écoulement aux producteurs.

De plus, les fourchettes de prix des accords traduisirent de mauvaises anticipations car l'écart entre elles et les prix observés sur les marchés est considérable, rendant presque utopique toute possibilité de régulation par le biais du stock régulateur.

- 3)- La non participation de certains pays très importants comme les Etats-Unis premier consommateur mondial (pour les quatre accords) et la Côte d'Ivoire premier producteur et exportateur mondial (pour le second et le troisième accords) constitue un facteur important de blocage.

Les Etats-Unis sont traditionnellement hostiles à toute interférence sur les lois du marché. Quant à la Côte d'Ivoire, elle ne voulait signer un accord où les Etats-Unis premier consommateur mondial sont absents.

Cacao en fèves : Cours observés sur le marché⁽⁷³⁾
en US Cents/lbs

Années	Cours
1972	29,15
1973	51,29
1974	70,74
1975	56,49
1976	91,94
1977	171,86

Années	Cours
1978	154,32
1979	149,32
1980	118,06
1981	94,16
1982	79,01
1983	96,10

Années	Cours
1984	108,67
1985	102,26
1986	93,81
1987	90,55
1988	72,09
1989	59,93

Cacao en fèves : Cours observés sur le marché en DTS/tonne

Années	Cours
1986	1678,04
1987	1544,88
1988	1176,94
1989	1026,38

Fourchettes de prix de l'Organisation Internationale du Cacao durant les quatre accords⁽⁷⁴⁾

Accords	Prix Plancher	Prix Plafond
1. <u>Accord de 1972</u> à partir du 1/10/74	23 cents/lb 29,50 cents/lb	32 cent/lb 38,5 cents/lb
2. <u>Accord de 1975</u> à partir de sept. 1977	39 cents/lb 65 cents/lb	55 cents/lb 81 cents/lb
3. <u>Accord de 1980</u>	110 cents/lb	150 cents/lb
4. <u>Accord de 1986</u> - Fourchette initiale - à partir du 16.1.88	Prix de déclenchement inférieur 1600 DTS/tonne 1485 DTS/tonne	Prix de déclenchement supérieur 2270 DTS/tonne 2165 DTS/tonne

⁷³ Moyennes annuelles des cours du jour sur le terme de trois mois à New York et Londres. Voir Bulletin mensuel de Statistiques des produits de base, CNUCED, avril 1991.

⁷⁴ Marchés tropicaux et méditerranéens : du 1er mai 1987, pages 1027-28 ; du 23 juin 1987, pages 1787-1790.

1.3 - Le fonctionnement de l'accord international sur le café

Le café a connu quatre accords internationaux : en 1962, en 1968, en 1976 et enfin en 1983.

Pour l'analyse de son fonctionnement, nous regrouperons les accords de 1962 et 1968 (qui constitueront notre premier paragraphe) et ensuite ceux de 1976 et 1983 (qui seront notre second et dernier paragraphe).

Ces deux premiers accords ont les mêmes principes de fonctionnement de même que les deux derniers⁽⁷⁵⁾.

1.3.1 - Les accords de 1962 et 1968

Ils étaient basés sur un système de contingents à l'exportation commandé par des prix indicatifs établis quotidiennement par l'organisation internationale du café. Des prix indicatifs qui doivent évoluer à l'intérieur des fourchettes de prix établies par les accords (voir les tableaux).

Si les prix indicatifs observés⁽⁷⁶⁾ sur le marché baissent, cela traduit d'après l'Organisation Internationale du Café, une abondance de café. Elle cherchera donc à le raréfier par un contingentement et cela jusqu'à ce que les cours remontent et réciproquement.

⁷⁵ - Philippe DELMAS - Christophe GUILLEMIN : "La stabilisation des prix des matières premières", pages 63-71, Economica, Paris, 1983.
- Takamasa AKIYAMA et Ronald DUNCAN : "Tendances du café et du cacao", Finances et développements, mars 1983, Vol. 20, numéro 1, pages 30-33. FMI- Banque Mondiale.
- Marchés tropicaux et méditerranéens du 23 juin 1989, pages 1783-1787.

⁷⁶ Le prix indicatif : est la moyenne des prix des principales catégories de café [arabica doux colombien, arabica "non lavé" brésilien, autres doux (Amérique Centrale), et robusta (Afrique, Asie)] disponibles à New York.

Les quotas à la baisse ou à la hausse résultant du contingentement sont répartis en fonction de la part de marché de chaque pays exportateur membre de l'accord.

Les accords de 1962 et 1968 furent aussi dotés de dispositions complémentaires, notamment d'un vaste programme d'aide à la "reconversion" dans les pays producteurs afin que ceux-ci puissent diversifier leur économie (et limiter les approvisionnements) et d'autre part le lancement d'activités de promotion afin d'accroître la consommation.

Ces deux premiers accords ont permis d'assurer une relative stabilité des prix en termes constants et une amélioration notable en termes courants jusqu'en 1975 (avec parallèlement une diminution des stocks surtout au Brésil).

Car pendant cette période, des politiques de limitation des approvisionnements et d'encouragement à la consommation ont été appliquées de manière heureuse.

Le seul point sombre pour ces deux premiers accords fut la suspension du contingentement à partir de 1973 à la suite du rééquilibrage entre l'offre, la demande et la dévaluation du dollar en 1972-73 (et les gelées brésiliennes de 1975).

Cette période s'est traduite d'ailleurs par une envolée des cours (voir les tableaux). Cette suspension des contingents durera jusqu'en 1980. Et nous retrouverons une période sans contingents entre le 18.02.1986 et le 06.10.1987.

1.3.2 - Les accords de 1976 et 1983

Les troisième et quatrième accords sur le café présentent aussi les mêmes caractéristiques (la différence se situant uniquement au niveau de la valeur des fourchettes de prix) de fonctionnement.

Par rapport aux deux précédents accords, ils se singularisent par :

- 1- une division du marché mondial en marchés de pays membres sous contingents (c'est-à-dire auxquels les contingents sont appliqués) et des pays non membres (qui échappent au contingentement) ;
- 2- un renforcement du rôle de l'Organisation Internationale du Café en tant que centre d'étude et de recherche économique sur la production, le commerce et la consommation de café ;
- 3- la mise en place d'un certificat d'origine et d'un système obligatoire de contrôle.

Les résultats des accords de 1976 et 1983

Ils sont très faibles. En effet, ils ont coïncidé avec des périodes caractérisées par des accidents climatiques qui ont déstabilisé en profondeur le marché du café.

De plus, dès la remise en place des quotas en octobre 1987 (avec la restauration du contingentement), les pays membres ont contourné volontairement les accords en exportant vers les pays non membres et cela à des prix sans rapport avec les fourchettes officielles (avec parfois des prix inférieurs de l'ordre de 40% par rapport à ceux appliqués aux ventes réalisées à destination des pays membres de l'accord). Le résultat est que les cours ont évolué nettement au-dessous du prix plancher. (Voir le tableau sur les cours).

Des quantités de plus en plus importantes ont échappé (et continuent d'échapper) au système de l'organisation internationale du café. Si les pays exportateurs qui ont adhéré à l'organisation internationale du café assurent 99% de la production mondiale, 12% des importations sont le fait de pays non membres (appartenant pour la plupart aux pays de l'Est).

Le café bradé à ces pays non membres est ensuite détourné vers des pays membres avec de substantiels bénéfices.

Ce comportement a contribué au blocage relatif de l'organisation.

C'est pourquoi, cette dernière, pour sa survie avait mené :

- 1 - une campagne intense afin d'encourager les adhésions (par exemple Cuba a signé en 1985 l'accord international sur le café) ;

2 - une politique de promotion de la consommation (ainsi 30 millions de dollars ont été dépensés aux Etat-Unis où la consommation a baissé à mesure que s'affirment le succès des "soft drinks" ou boissons douces).

De même, de grandes campagnes de publicité ont été lancées dans de grands pays consommateurs comme la France, la République Fédérale Allemande et la Grande-Bretagne.

Dans ce dernier pays (abritant le siège de l'organisation), il a été créé un "Centre d'information" permanent dont la tâche est d'améliorer l'image de marque du café. Cependant, toutes ces actions n'ont pu empêcher la suspension à nouveau des dispositions économiques de l'accord international sur le café en 1989 consacrant ainsi son échec. Depuis cette date il n'y eut plus d'accord.

Fourchettes de prix de l'organisation internationale du café :
en cents US la livre durant les quatre accords internationaux

<u>Années caféières</u>	<u>Prix Plancher</u>	<u>Prix Plafond</u>
1964-1965 à 1967-1968	38 cents lb	44 cents lb
1968-1969	37	40
1969-1970	36,67	40,67
1970-1971	48	52
1971-1972	42,75	45
1972-1973/1979-1980	Période sans	contingentement
1980-1981/1985-1986 au 18.2.1986	120	140
18.2.1986 au 6.10.1987	Période sans	contingentement
du 6.10.1987 à juillet 1989	120	140

Cours du café observés sur les marchés⁽⁷⁷⁾ en US Cents/lbs

Années	Cours
1964	35,87
1965	31,33
1966	33,53
1967	33,52
1968	33,86
1969	33,11
1970	46,73
1971	43,63
1972	47,76

Années	Cours
1973	56,09
1974	62,26
1975	63,23
1976	135,18
1977	229,21
1978	155,15
1979	169,50
1980	150,67
1981	115,15

Années	Cours
1982	125,46
1983	127,90
1984	141,21
1985	133,47
1986	170,28
1987	107,32
1988	115,11
1989	101,21

2- Le fonctionnement des autres accords

Il s'agit d'étudier ici le fonctionnement des accords sur le blé, l'étain et le sucre.

2.1 - Le fonctionnement de l'accord international sur le blé

Le blé a connu plusieurs accords après la seconde guerre mondiale : en 1949, 1953, 1956, 1962, 1965, 1968, 1971 (ce dernier accord a été reconduit cinq fois jusqu'en 1981 et depuis il ne subsiste plus qu'une convention d'aide alimentaire)⁽⁷⁸⁾.

⁷⁷ Prix indicateurs de l'accord international sur le café : moyennes annuelles. Voir Bulletin mensuel de Statistiques des prix des produits de bases. CNUCED, avril 1991.

⁷⁸ Marchés tropicaux et méditerranéens du 23 juin 1989, pages 1793-1794.

2.1.1 - Les accords de 1949 à 1971

Ces accords étaient basés sur un système de contingentement organisé autour des deux principes suivants :

- l'engagement des pays importateurs d'acheter une quantité fixe à un prix minimal quand les cours du marché libre devenaient inférieurs à ce prix;
- les pays exportateurs, réciproquement, acceptaient de vendre une quantité fixe à un prix maximal quand les cours du marché libre devenaient supérieurs à ce prix.

Ce prix "minimal" a été remplacé par des "limites de prix" (minimale et maximale) dans l'accord de 1959.

Cette dernière modification fut abrogée par l'introduction d'un prix minimal dans l'accord de 1968. Prix minimal qui disparaîtra à son tour dans l'accord de 1971. Un accord qui a été reconduit cinq fois jusqu'en 1981. Depuis il ne reste qu'une convention d'aide alimentaire.

Le fonctionnement de l'accord sur le blé a été un échec dans l'ensemble et cela du point de vue de la stabilisation des cours⁽⁷⁹⁾. En effet, il n'a pas été doté de mesures de contrôle de la production et chaque pays décidait librement

⁷⁹ Les prix ont été supérieurs au "maximum" dans cette période, contribuant à avantager les importateurs.

de sa politique en la matière. De plus, les échanges ont été entravés par des politiques nationales protectionnistes.

2.1.2 - La convention relative à l'aide alimentaire⁽⁸⁰⁾

Elle est destinée à mettre en oeuvre un programme d'aide alimentaire au bénéfice des pays en voie de développement grâce aux contributions recueillies. Les pays membres de la convention s'engagent à fournir à titre d'aide alimentaire aux pays en voie de développement du blé (des céréales secondaires ou leurs produits dérivés).

2.2- Le Fonctionnement de l'accord sur l'Etain

L'analyse ne concernera que les accords de l'après seconde guerre mondiale⁽⁸¹⁾. Ces accords sont au nombre de six : 1956-1961 ; 1961-1966 ; 1966-1971; 1971-1976 ; 1976-1982 et enfin 1982-1985.

2.2.1- Les cinq premiers accords d'après guerre (1956-61, 1961-66, 1966-71, 1971-76 et 1976-82)

Ils étaient basés sur le mécanisme suivant : la défense d'une fourchette de prix à la fois par des contingents d'exportation et par la constitution d'un stock régulateur.

⁸⁰ "L'accord international de 1971 sur le blé" : Marchés tropicaux et méditerranéens, pages 1793-1794, du 23 juin 1989

⁸¹ Il faudrait signaler que dans la période antérieure, il y eut le Pool de Bandoeng en 1921 et quatre accords internationaux (respectivement en 1931, 1934, 1937 et 1942). Le "Pool de Bandoeng" (qui regroupait le gouvernement des Etats malais et celui des Indes néerlandaises) réussit à stabiliser à l'époque le prix de l'étain grâce à un stock "tampon" de 17.000 tonnes et cela jusqu'en 1929. Les accords d'avant guerre visaient principalement la restriction de la production (grâce à un contingentement de l'extraction et le contrôle des exportations dans une optique de long terme.

Le volume du stock régulateur s'élevait à 20.000 tonnes soit deux mois de consommation mondiale. Et il était entièrement financé par les pays producteurs⁽⁸²⁾.

Le directeur du stock doit acheter de l'étain quand les cours risquent d'atteindre (ou même de descendre en dessous) du prix plancher, et vendre de l'étain en stock afin d'empêcher que les cours n'atteignent et ne dépassent le plafond de la fourchette de prix.

Le contrôle des exportations ne devrait intervenir que lorsque le stock régulateur a déjà bien entamé ses moyens d'intervention (car il doit contenir au moins 10.000 tonnes de métal).

Par rapport à l'objectif de stabilisation, le fonctionnement de ces accords appelle deux remarques :

- 1- ils ont réussi à maintenir les cours sur toute la période 1956-81 au-dessus du prix plancher (qui n'a été supérieur qu'une fois au prix observé en septembre 1958) ;
- 2- cependant, ils n'ont pu empêcher les cours de dépasser le prix plafond à partir de 1977. Avec comme conséquence la vente de tout le "stock tampon" afin de faire face à la forte demande, et une situation d'impuissance ensuite devant l'évolution du marché.

⁸²⁾. Sauf dans le cinquième accord où les pays consommateurs pouvaient contribuer mais uniquement sur la base du volontariat.

Tout cela faisait dire que les prix de base de l'organisation étaient artificiellement bas et sans rapport avec la situation réelle du marché.

Cependant, ces cinq premiers accords sont considérés comme une réussite, dans la mesure où les prix ne se sont pas effondrés. Au contraire, ils sont restés dans l'ensemble de la période au-dessus du prix plancher.

Ce succès s'explique par les achats massifs d'étain de la part des Etats-Unis au début des années cinquante et soixante afin de se constituer un stock stratégique.

Mais aussi par un contrôle strict réussi des exportations d'étain de la part des pays membres ; le tout ayant contribué à rendre l'offre insuffisante par rapport à la demande (et cela malgré la vente par la suite de certains tonnages provenant du stock stratégique américain).

C'est pourquoi les cours ont évolué au-dessus des prix planchers, et en s'accroissant même avec la flambée spéculative de la période 1975-80⁽⁸³⁾.

- Philippe DELMAS - Christophe GUILLEMIN : "La stabilisation des prix des matières premières", ECONOMICA, Paris, 1983, pages 128-134.

- Pierre-Noël GIRAUD : "Géopolitique des ressources minières", ECONOMICA, Paris, 1983, pages 599-620.

- Claude MOUTON - Philippe CHALMIN : "Les marchés internationaux de matières premières", ECONOMICA, Paris, 1982, pages 261-270.

- Marchés tropicaux et méditerranéens du 23 juin 1989, pages 1795-1797.

2.2.2. Le sixième accord international sur l'étain

(1982-85)⁽⁸⁴⁾

Il a correspondu avec l'effondrement du marché (en octobre 1985) et la fin de l'accord international.

Il prévoyait :

- 1- La constitution d'un stock régulateur normal de 30.000 tonnes d'étain métal financé par des contributions des gouvernements (en proportion du pourcentage de production ou de consommation) et d'un stock additionnel de 20.000 tonnes d'étain métal financé par des emprunts garantis par des warrants d'entrepôts ou par des gouvernements ;
- 2- la défense d'une fourchette de prix allant de 29,15 ringitts (dollars malais) par kilogramme comme prix plancher à 37,89 ringitts par kilogramme comme prix plafond (à PENANG, Malaisie) ;
- 3- enfin, un contrôle des exportations en cas de nécessité.

Ce sixième accord connut un échec retentissant en octobre 1985 (avec la faillite du stock régulateur).

⁸⁴ "Sixième accord international sur l'étain", pages 1 à 35. TD/TIN.6/14/Rev 1. Nations Unies, New York 1982.

D'un prix indicatif de 29,15 Ringitts le kilogramme soit 7000 livres sterling la tonne en 1982, la vague spéculative porta les cours à 10.000 livres la tonne à la veille de la faillite (le 24 octobre 1985)⁽⁸⁵⁾.

Cet échec est dû principalement aux facteurs suivants :

- 1- l'insuffisance des ressources financières du fait de la faiblesse des contributions surtout de la part des pays membres consommateurs.
- 2- l'instabilité des changes, avec notamment la dépréciation à l'époque de la livre sterling et la forte appréciation du dollar (le ringitt malais étant lié au dollar américain) entraînant une hausse du prix de soutien de l'étain sur le London metal exchange de 25 % en l'espace d'une année et un alourdissement des charges financières de l'accord.
- 3- la non participation de pays comme les Etats-Unis (premier consommateur mondial) et la Bolivie (cinquième producteur mondial).
- 4- enfin, l'endettement gigantesque de l'organisation par rapport à ses possibilités financières réelles. En effet, le jour de la crise, c'est-à-dire le 24 octobre 1985, le stock officiel de métal s'élevait à un peu plus de 52.000 tonnes et servait à gager les 340 millions de livres sterling d'emprunt auprès des banques.

Parallèlement, les achats à court terme s'élevaient à plus de 63.000 tonnes soit 565 millions de livres sterling que l'organisation internationale de l'étain ne pouvait honorer.

Cela entraîna la disparition de l'accord international sur l'étain.

2.3- Le fonctionnement de l'accord international sur le sucre

Le sucre a connu plusieurs accords internationaux depuis la fin de la seconde guerre mondiale⁽⁸⁶⁾. Les quatre premiers accords contenaient des dispositifs "économiques". A partir du cinquième, il n'y eut plus que des accords qualifiés "d'accords administratifs".

2.3.1. **Le premier accord d'après guerre (1953).**

Il ne contenait que le marché libre et excluait ainsi les échanges préférentiels pratiqués par les Etats-Unis, la France, l'ex-URSS et le Royaume Uni avec certains de leurs partenaires⁽⁸⁷⁾.

Il établissait un contingent global d'exportation qui a fluctué de 4,440 millions de tonnes au début de l'accord à 4,715 en 1957 et 5,527 en 1958.

⁸⁶ Il y eut au préalable en 1931 le "plan Chadbourne" et un premier accord international en 1937. Ce plan voulait réguler les prix grâce à des contingents d'exportation (répartis entre les exportateurs). Mais neuf pays exportateurs seulement y adhèrent, limitant aussi sa portée. Quant à l'accord international de 1937 qui reposait lui aussi sur un contingentement, il n'a pu réellement fonctionner à cause de la guerre.

⁸⁷ Ces partenaires sont en général les pays sous leur influence : l'ex-URSS avec les pays de l'Est ; les Etats-unis avec les pays des Caraïbes ; la France et le Royaume Uni avec leurs anciennes colonies.

Ce contingent était réparti entre treize pays exportateurs dont Cuba, Formose, la République Dominicaine, la Tchécoslovaquie⁽⁸⁸⁾, la Pologne et l'ex-URSS.

De plus, les pays exportateurs acceptèrent de limiter leur production et d'échelonner leurs livraisons sur le marché libre.

Et les pays importateurs de leur côté prirent l'engagement de ne pas accroître leurs achats aux pays non membres.

Enfin, l'accord mettait en place un mécanisme de stabilisation basé sur une fourchette de prix à l'intérieur de laquelle étaient modulés les quotas d'exportation.

La fourchette était de : 3,25 cents US par livre comme prix minimal et 4,35 cents US par livre comme prix maximal. Et elle reposait sur le contrat n° 4 de la Bourse de New York.

Le dispositif mis en place fonctionnait de la manière suivante : si les prix tombent au-dessous de 3,25 cents par livre, les contingents étaient abaissés afin de réduire l'offre et pousser ainsi les prix à la hausse et réciproquement.

⁸⁸ La Tchécoslovaquie devenue aujourd'hui : la Tchéquie et la Slovaquie.

Cet accord fonctionna dans l'ensemble assez correctement jusqu'à la crise de Suez. Cette dernière provoqua en effet une envolée des prix, rendant ainsi inopérant le mécanisme de stabilisation⁽⁸⁹⁾.

2.3.2. Le second accord d'après guerre (1958)

Il fut signé pour une durée de cinq ans et il reposait sur le même mécanisme que le précédent.

Cependant, les stocks de base que doivent détenir les pays exportateurs ont été majorés passant de 10% à 15%.

De plus, la fourchette de prix a été révisée, allant maintenant de 3,25 cents US par livre comme prix minima à 4 cent US par livre comme prix maximal.

Cet accord échoua aussi, car il n'a pu enrayer la forte variabilité des cours (nous avons eu en effet une succession d'effondrements et d'envolées). Et la crise américano-cubaine est venue le rendre caduc.

⁽⁸⁹⁾ - Philippe DELMAS - christophe GUILLEMIN . "La stabilisation des prix des matières premières". ECONOMIA, 1983, pages 157-169
- Marchés tropicaux et méditerranéens du 23 juin 1989, pages 1794-1795.

2.3.3. Le troisième accord d'après guerre (1968)

Il regroupait un nombre plus important de participants avec l'indépendance d'anciennes colonies au début des années soixante, et il devait durer cinq ans.

Le mécanisme de régulation était le même, c'est-à-dire un système de contingentement des exportations en fonction d'une fourchette de prix allant cette fois-ci de 3,25 cents par livre comme prix minimal à 5,25 cents par livre comme prix maximal.

Ce système coexistait avec un tonnage d'exportation de base (fixé à 7,689 millions de tonnes) réparti entre les pays exportateurs membres.

Ces derniers s'engageaient par contre à détenir des stocks s'élevant à 15% de leur tonnage d'exportation et aussi à approvisionner en priorité les pays membres importateurs si les prix du marché dépassaient le plafond de la fourchette.

Cet accord, comme le précédent, échoua aussi pour plusieurs raisons :

- 1- la faiblesse des échanges transitant par le marché (par rapport aux échanges préférentiels) qui a limité la portée de l'accord ;

- 2- les dispositions particulières en faveur de Cuba et de l'ex-URSS (deux très grands producteurs) liaient le fonctionnement de l'accord au comportement "discipliné" de ces derniers.

Or ceux-ci avaient la possibilité d'exporter en plus de leurs quotas, des quantités illimitées vers les pays socialistes. Ces derniers n'étant pas tous membres de l'accord, étaient parfaitement libres de réexporter ce sucre. La discipline n'a pas été observée et nous assistâmes à une profonde perturbation dans la régulation du marché.

- 3- enfin l'absence de l'Union Européenne, deuxième producteur de sucre du monde après l'ex-URSS et avant Cuba et les Etats-Unis.

2.3.4. L'accord de 1977⁽⁹⁰⁾

Il régit le marché libre du sucre jusqu'en 1984. Comme les précédents, il reposait sur un contingent des exportations et des stocks de réserve.

Dans cet accord, la fourchette de prix va de 11 cents US par livre comme prix minimal à 21 cents par livre comme prix maximal.

Cet accord ne connut pas de succès. La principale cause de l'échec provient de l'existence de ces deux marchés clos gigantesques (que sont Cuba

⁹⁰. "United Nations Sugar Conference 1977", pages 1 à 40. TD/Sugar G12. United Nations, New York 1978.

et l'ex-URSS et leurs pays partenaires et l'Union Européenne et les pays ACP) dont le fonctionnement hypothèque une gestion rigoureuse du marché libre.

2.3.5. L'accord "administratif" de 1984

Il est entré en vigueur en 1985. Mais comme son nom l'indique, il est dépourvu de "mécanismes économiques". Il a uniquement pour but de favoriser la coopération internationale dans le domaine des échanges de sucre.

D'une manière générale, les causes de l'échec de l'Accord International sur le sucre peuvent être rangées en deux groupes : celles tenant au marché et celles tenant à l'accord.

a - Celles tenant au marché sont :

- 1 - une production de sucre universelle impliquant selon GUILLEMIN⁽⁹¹⁾ un certain degré de réglementation ;
- 2 - un marché libre résiduel et marginal car le gros des échanges est régulé par des accords spéciaux ;
- 3 - une forte instabilité des prix favorisant la généralisation de substituts⁽⁹²⁾.

⁹¹ Christophe GUILLEMIN - Philippe DÉLMAS : "La stabilisation des prix des matières premières" Economica, Paris, 1983, page 295

⁹² Parmi ces substituts, on peut citer : l'isoglucose (sucre tiré du maïs), la saccharine (sucre tiré du pétrole).

b - Celles tenant à l'accord lui-même sont :

- 1 - les fourchettes de prix fixées par l'accord ne correspondaient pas à la réalité du marché ;
- 2 - le système des stocks est mal contrôlé ;
- 3 - l'inflation des quotas et leur trop grande rigidité.

Quelles sont les raisons profondes de cet échec relatif des accords internationaux de produits ?

C'est ce que nous allons essayer de mettre en évidence dans la sous-section "B" suivante.

B - Les problèmes soulevés par leur fonctionnement et les enseignements

Les accords internationaux de produits ont presque tous échoué. Les raisons de leur échec proviennent essentiellement :

- des divergences d'intérêt entre producteurs et consommateurs pour des produits dont le marché pour la plupart d'entre eux est caractérisé par une situation d'oligopole bilatéral ou d'oligopsonne bilatéral, c'est-à-dire quelques producteurs faisant face à quelques acheteurs ou réciproquement ;

- des difficultés techniques liées à l'anticipation des prix de long terme et à la taille des stocks régulateurs ;
- du coût financier élevé des accords.

1 - La structure du marché de ces produits et les divergences d'intérêt entre producteurs et consommateurs

Une analyse approfondie de la structure des marchés mondiaux des six produits ayant fait ou faisant toujours l'objet d'accords internationaux avec clauses économiques, révèle une situation d'oligopole bilatéral ou d'oligopsonne bilatéral. Or la fixation des cours dans ce cas implique un certain comportement de la part des producteurs et des consommateurs qui n'est pas toujours observé.

1-1. La structure du marché des six produits de base ayant fait ou faisant l'objet d'accords internationaux avec dispositions économiques : le blé, le cacao, le café, le caoutchouc naturel, l'étain et le sucre.

1.1.1. La structure du marché du blé

L'offre est concentrée entre les mains de cinq pays qui réalisaient près des quatre cinquième des exportations en 1993⁽⁹³⁾.

⁹³ CNUCED : "Annuaire des produits de base 1995, pp. 116-119. Nations Unies, New York, 1995.

Du côté de la demande, sept pays sont à l'origine de 34,3% des importations.

a) L'offre de blé

Elle est dominée par les Etats-Unis avec respectivement 32% des exportations en 1993, suivi de la France avec 18%, du Canada 16%, de l'Australie 8,2% et de l'Argentine 5,2% ; soit un total de 80% des exportations mondiales.

Les autorités américaines soutiennent leurs activités d'exportation par d'importants programmes d'aide alimentaire connu sous le nom de la loi qui les autorise : la PL 480 de 1954⁽⁹⁴⁾.

b) La demande de blé

Elle provenait en 1993 principalement de sept pays qui sont dans l'ordre: le Brésil avec 6% des importations, la Chine 5,5%, le Japon 5%, la Russie 4,9%, l'Italie 4,4%, l'Egypte 4,3% et la République de Corée 4,2% ; soit un total de 34,3%.

Le commerce du blé est dominé par les grands négociants américains que sont CARGILL et Continentale qui effectuaient respectivement entre 17 et 28%

⁹⁴ La PL 480 ou Public Law 480 est composée de trois titres :

- Titre I : Ventes à des conditions spéciales de crédit (20-40 ans) et d'intérêt (2-3%)

- Titre II : Donations au titre de l'aide alimentaire.

- Titre III : Ventes, mais les remboursements sont utilisés pour des projets de développement rural.

Voir Philippe CHALMIN : "Négociants et Chargeurs", Economica 1983, pages 190-211

du négoce total et entre 17 et 25 %⁽⁹⁵⁾. Ils sont suivis du négociant français Louis DREYFUS, argentin BUNGE et BONGE, suisse ANDRE et allemand TOPPFER.

Ces six négociants contrôlent près de 80 % du commerce mondial du blé⁽⁹⁶⁾.

1.1.2. La structure du marché du cacao

L'offre et la demande sont très concentrées. Sept pays expliquent près de 79 % des exportations mondiales. Du côté de la demande, près de 60 % de la consommation mondiale est le fait de six pays⁽⁹⁷⁾.

a) L'offre de cacao

Dans la période 1984-85 à 1988-89, quatre pays effectuaient 70 % des exportations. Il s'agit de la Côte d'Ivoire avec 35 %, du Ghana avec 14 %, du Brésil 11 % et de la Malaisie 9 %.

En 1993, sept pays étaient à l'origine de 80 % des exportations mondiales de fèves de cacao : la Côte d'Ivoire avec 33 %, le Ghana, 13 %, l'Indonésie 10,2 %, le Nigéria 6,6 %, la Malaisie 6,15 %, le Cameroun 5,15 % et le Brésil

⁹⁵ Philippe CHALMIN : option citée précédemment, page 191.

⁹⁶ Banque Mondiale : "Global Economic Prospects and the Developing countries", pages 40-41, Washington D.C. 1994.

⁹⁷ CNAM - CREMAP : "Rapport Cyclope 1991", page 218, Paris, 1991.

4,6%⁽⁹⁸⁾. Cette production est exportée généralement par le biais d'organismes de commercialisation que nous pouvons regrouper en trois types distincts :

- 1 - Les "offices de commercialisation" (au Ghana et au Nigéria) qui achètent le cacao brut aux planteurs à des prix de production et le revendent à l'étranger.
- 2 - Les "caisses de stabilisation" (en Côte d'Ivoire) qui garantissent des prix minima à la production et fixent des prix de référence à l'exportation. Contrairement aux "offices de commercialisation", la récolte de cacao reste entre les mains des exportateurs privés⁽⁹⁹⁾.

Mais si le prix payé aux exportations est inférieur au prix de référence de la "caisse de stabilisation", la différence leur est versée par cette dernière.

Par contre, si le prix à l'exportation dépasse le prix de référence de la "caisse de stabilisation", l'exportateur reverse la différence à cette dernière.

C'est donc surtout un fonds de stabilisation des prix obtenus par les entreprises d'exportation privées de ces pays.

- 3 - Le système du "marché libre" qui comporte des prix autorisés à l'exportation et une marge soumise à régulation pour les frais de transport.

⁽⁹⁸⁾ CNUCED : "Annuaire des produits de base 1995", Nations Unies, New York, 1995.

⁽⁹⁹⁾ Une réforme est en cours en Côte-d'Ivoire afin d'initier un certain désengagement de la Caisse de Stabilisation.

Le secteur privé est responsable de la commercialisation en Colombie, au Costa Rica, au Brésil (depuis 1990) et en Indonésie.

b) La demande de cacao

Six pays consommaient en moyenne dans la période 1984-85 à 1988-89 près de 60% de la consommation mondiale de cacao en fèves : les Etats-Unis : 25%, la République Fédérale Allemande : 9%, l'ex-URSS : 8,5%, la France : 6%, le Royaume Uni : 6% et le Japon : 5%⁽¹⁰⁰⁾. En 1993, cinq pays étaient à l'origine de 70% des importations mondiales : les Etats Unis avec 22.24%, l'Allemagne avec 16,64%, les Pays Bas : 16,53%, le Royaume Uni : 9.5% et la France : 5%⁽¹⁰¹⁾.

La fabrication et la distribution des produits dérivés du cacao dans les pays développés sont concentrées entre les mains d'un petit nombre de grosses entreprises.

Douze entreprises représentent près de 80% de l'industrie de transformation du cacao dans le monde.

Aux Etats-Unis, on comptait vingt sept sociétés productrices de chocolat et de dérivées de cacao. Les principales sont : Hershey Foods Corp, General Foods Corp, Mars INC, Nestlé et W.R. Grace and Co.

¹⁰⁰ "Rapport Cyclope" 1991, CNAM - CREMAP, Paris, page 218.

¹⁰¹ CNUCED : "Annuaire des produits de base 1995", Nations Unies, New York, 1995.

Au Royaume Uni, nous avons principalement Cadbury Ltd, Rowntree-Mackintosh et United Biscuits Ltd.

En Suisse, les deux principaux groupes sont : Nestlé et Jacobs-Suchard. A eux seuls, ils achètent près de 15% de la récolte mondiale de cacao, dont à peine 1% est destiné à la production en Suisse même. Le reste sert à approvisionner leurs multiples filiales à l'étranger.

En France, enfin, dix sociétés assurent près de 80% de la production de chocolat.

Parmi les principaux chocolatiers français, figurent le groupe BARRY, le Poulain et le groupe Cantalou. Et bien sûr, il convient d'y ajouter les filiales françaises des nombreuses entreprises multinationales du chocolat. Cependant, toutes ces sociétés de transformation du cacao dépendent pour leurs approvisionnements des négociants internationaux : comme GILL and DUFFUS, S.W. BERISFORD, ACLI, PHILIPP, BROTHERS, Sucre et Denrées, etc.⁽¹⁰²⁾.

Des négociants qui peuvent aussi être des industriels.

⁽¹⁰²⁾ GILL and DUFFUS et S.W. BERISFORD sont deux sociétés de négoce britanniques qui contrôlent à eux deux près de 75% du commerce international du cacao : avec respectivement 50% pour GILL and DUFFUS et 25% pour BERISFORD.

ACLI et PHILIPS BROTHERS sont américaines ; Sucre et Denrées française.

Référence : Philippe CHALMIN : "Négociants et chargeurs : la saga du commerce international des matières premières" : pp. 226-233. Economica, Paris, 1983.

1.1.3 La structure du marché du café

Quatre pays contrôlent la moitié de l'offre mondiale tandis que près des deux tiers de la demande mondiale proviennent de cinq pays.

a) L'offre de café

Dans la période 1983/84 - 1987/88, en moyenne près de 50% des exportations étaient le fait de quatre pays : le Brésil avec 24%, la Colombie 16%, l'Indonésie 7% et la Côte d'Ivoire 5%⁽¹⁰³⁾. En 1993, sept pays représentent 60% des exportations: le Brésil avec 20%, la Colombie : 16%, la Malaisie : 7,2%, la Côte d'Ivoire : 4,7%, le Guatemala : 4,5%, le Mexique 4% et El Salvador : 3,5%⁽¹⁰⁴⁾.

L'organisation de la commercialisation à l'exportation du café est identique à celle du cacao⁽¹⁰⁵⁾.

b) La demande de café

Dans la période 1983/84 - 1987/88, cinq pays expliquent près de 60% des importations mondiales de café vert : les Etats-Unis : 28%, la République Fédérale Allemande : 11%, la France: 8%, l'Italie: 6% et le Japon : 6%.

¹⁰³ CREMAP -CNAM, "Rapport Cyclope 1991", page 210.

¹⁰⁴ CNUCED : "Annuaire des produits de base, 1995" Nations Unies, New York, 1995.

¹⁰⁵ CNUCED/GATT : "Manuel des produits de base : le café" Genève, 1992.

En 1993, nous retrouvons toujours ces mêmes pays avec 23 % pour les Etats-Unis, 17,5 % pour l'Allemagne, 7,5 % pour la France, 6,7 % pour l'Italie et 6,6 % pour le Japon. Aux Etats-Unis, Coca Cola, Standard Brands et General Foods contrôlent la grande partie du marché américain du café.

En Allemagne Fédérale, trois torréfacteurs réalisent la moitié du chiffre d'affaires de la profession : Jacobs, Max Herz et Eduscho. En France, le marché est dominé par quatre grandes sociétés qui se partagent plus de 70 % de la demande nationale. Ce sont :

- Jacques-Vabre filiale du groupe Suisse Interfood et qui couvre 38 à 40 % de la distribution sous les marques "Jacques-Vabre" et "Grand-mère" notamment.
- La "maison du café", contrôlée par le groupe américano-néerlandais Douwe-Egberts assure 10 à 12 % du marché.
- La "SOPAD", filiale du groupe Nestlé, dont la spécialité est le café soluble représente lui aussi près de 12 % du marché français.
- Une firme française née du rapprochement de "Vaudour" et de "Danone" assure environ 10 % de la demande, plus particulièrement sous les marques "Stentor" et "Quotidien".

Aux Pays Bas, quatre torréfacteurs contrôlent plus de 80 % du marché. Il s'agit de : Douwe-Egberts, De Gruyter, Van Nelle et Albert Heyn.

D'une manière générale, ce sont des entreprises multinationales fortement concentrées qui interviennent sur le marché du café. Et le négoce est concentré essentiellement entre les mains de Rothfos (RFA), ACLI (USA) et Volkart (Suisse).

1.1.4. La structure du marché du caoutchouc naturel

Trois pays sont à l'origine de plus des quatre cinquième des exportations totales tandis que la demande émane pour plus des deux tiers des Etats-Unis, de l'Union Européenne, du Japon et de la Chine.

a) L'offre de caoutchouc naturel

Dans la période 1985-1989, trois pays étaient à la base de 90% des exportations mondiales : la Malaisie avec 40%, l'Indonésie 28% et la Thaïlande 22%⁽¹⁰⁶⁾. En 1993, leur pourcentage est de 85,5% avec 34% pour la Thaïlande, 29% pour l'Indonésie et 22,5% pour la Malaisie. La Côte d'Ivoire est loin derrière avec environ 2% des exportations mondiales⁽¹⁰⁷⁾.

La production est réalisée en majorité dans de petites propriétés appartenant aux nationaux de ces pays. Bien sûr quelques grands domaines relevant des multinationales subsistent comme par exemple au Libéria avec Firestone ; mais la production mondiale de caoutchouc naturel demeure contrôlée par les Etats producteurs.

¹⁰⁶ CNAM-CREMAP : "Rapport Cyclope 1991, page 238, Paris 1991.

¹⁰⁷ ONUCED : "Annuaire des produits de base, 1995" Nations Unies, New York, 1995.

b) La demande caoutchouc naturel

Les principaux importateurs dans la période 1985-1989 furent dans l'ordre les Etats-Unis avec 22%, l'Union Européenne 21% ; le Japon 16% et la Chine 7% soit un total de 66% des importations mondiales. En 1993, nous avons les Etats-Unis avec 25%, le Japon : 16%, la République de Corée : 7% : la Chine: 6,36%, l'Allemagne: 4,5%, la France : 4,4% et le Royaume Uni : 3,36% qui représentaient 66,5% des importations mondiales ; soit sept pays.

L'industrie pneumatique est la principale utilisatrice du caoutchouc naturel avec de grands noms comme "BRIDGESTONE", "DUNLOP", "FIRESTONE", "GOODYEAR", "MICHELIN", etc. Cependant, son approvisionnement passe par les négociants.

Le principal négociant en caoutchouc naturel est le groupe "Lee Rubber" de Singapour.

La société française SAFIC ALCAN est en tonnage le deuxième négociant mondial derrière Lee Rubber. Implanté à Singapour et à Kuala Lumpur ainsi qu'à New York et Londres, SAFIC ALCAN dispose aussi de petites infrastructures industrielles en France.

Parmi les négociants occidentaux, nous retrouvons de nombreuses entreprises déjà citées pour d'autres produits comme : GILL and DUFFUS/Jacob, ACLI...

1.1.5. La structure du marché de l'étain

L'offre est pratiquement entre les mains de cinq pays. Il en est de même pour la demande.

a) L'offre d'étain

Dans la période 1983-1987, les principaux exportateurs d'étain métal étaient dans l'ordre : la Malaisie avec 32% des exportations mondiales, le Brésil 27%, la Thaïlande 13%, l'Indonésie 10% et la Bolivie 7%.

A eux cinq, ils totalisaient près de 90% des exportations mondiales⁽¹⁰⁸⁾. En 1993, six pays sont à l'origine de 86,5% des exportations: la Chine : 20% ; la Malaisie : 18% ; l'Indonésie : 15% ; Singapour : 13,50% ; le Brésil : 11% et le Bolivie 9%⁽¹⁰⁹⁾. Dans ces pays la production est généralement contrôlée par l'Etat⁽¹¹⁰⁾.

b) La demande d'étain

Les principaux consommateurs d'étain métal dans le monde, dans la période 1983-1987, étaient : les Etats-Unis, le Japon, l'ex-URSS, la République

¹⁰⁸ "Rapport Cyclope" CNAM - CREMAP, Paris, 1991, p. 310.

¹⁰⁹ CNUCED : "Annuaire des produits de base, 1995" : Nations Unies, New York

¹¹⁰ Pierre Noël GIRAUD : "Géopolitique des ressources minières", Economica, Paris, 1983, pp 457-463.

Fédérale Allemande et la Chine. Ces cinq pays représentaient près de 60 % de la consommation mondiale⁽¹¹¹⁾.

Trois pays sont à l'origine de 52 % des importations mondiales : les Etats-Unis 25 %, le Japon 17 % et la République Fédérale Allemande 10 %. En 1993, ces trois pays ne faisaient que 44 % des importations mondiales : avec 20 % pour les Etats-Unis, 14,5 % pour le Japon, 9,5 % pour l'Allemagne. Il convient d'y ajouter Hong Kong : 9,5 % et le Royaume Uni : 7 % ; soit un total de 60,5 % pour l'ensemble de ces cinq pays.

Les mineurs et les métallurgistes ont en général une faible activité commerciale et l'essentiel du commerce est entre les mains d'un nombre limité de négociants⁽¹¹²⁾.

Les principaux négociants sont : PHILIPP-BROTHERS (USA) ; Marc RICH (Suisse), ASONA (USA) ; Commercial Metals (USA) et Metallgesellschaft (RFA).

1.1.6. La structure du marché du sucre

L'offre mondiale de sucre est dominée par quatre pays de même que la demande.

¹¹¹ "Rapport Cyclope" CNAMP-CREMAP, Paris, 1991, page 310.

¹¹² Claude MOUTON - Philippe CHALMIN : "Les marchés internationaux des matières premières", ECONOMICA, Paris, 1982, pages 261-266

a) L'offre de sucre

Les principaux exportateurs mondiaux de sucre dans la période 1985/86-1989/90 furent Cuba avec 24 %, l'Australie 10 %, la France 9 % et le Brésil 7 % ; soit un total de 50 %⁽¹¹³⁾.

En 1993, quatre pays représentaient 69 % des exportations mondiales de sucre brut à savoir Cuba avec 24 %, l'Australie : 20,5 %, le Brésil : 14 % et la Thaïlande : 10,5 %⁽¹¹⁴⁾. Les exportations de sucre raffiné provenaient pour 55,5 % de quatre pays dont 19 % de la France, 13 % de l'Ukraine, 12 % de la Chine et 11,5 % de l'Allemagne.

b) La demande de sucre

Les importations sont principalement le fait de pays comme l'ex-URSS avec 18 %, les Etats-Unis 8 %, le Japon 6,5 % et la Chine 5 % ; soit 37,5 % des importations mondiales⁽¹¹⁵⁾. En 1993, la Russie, les Etats-Unis et le Japon continuent d'être les principaux importateurs de sucre avec respectivement 10,2 % ; 10,2 % et 11 %. Cependant, la Chine devenue exportatrice de sucre brut, elle est remplacée par la République de Corée avec 7,6 % des importations mondiales de sucre brut.

¹¹³ CNAM-CREMAP : "Rapport Cyclope 1991", Paris, 1991, page 209.

¹¹⁴ CNUCED : "Annuaire des produits de base, 1995" - Nations Unies, New York.

¹¹⁵ "Rapport Cyclope 1991" - CREMAP-CNAM, Paris, 1991, page 209

En 1993, les trois principaux importateurs de sucre raffiné étaient dans l'ordre la Russie : 9%, le Nigéria : 5.5% et l'Arabie Saoudite : 4.5%.

Le commerce du sucre au niveau mondial est dominé par les grandes entreprises de négoce suivantes : Ed. F. MAN (des Etats-Unis) : Sucre et Denrées (de la France); Philipp-Brothers (des Etats-Unis), Tate and Lyle (de la Grande Bretagne) ; Woodhouse Drake and Carey (de la Grande Bretagne). Golodetz (des Etats-Unis), Czarnikow Rionda (des Etats-Unis), Czarnikow (de la Grande Bretagne) et Richco Sugar (Marc RICH de la Suisse)⁽¹¹⁶⁾.

La présentation de la structure du marché de ces six produits révèle leur structure d'oligopole bilatéral ou d'oligopsonne bilatéral.

Cependant, ces produits ne constituent pas une exception. En effet, la Banque Mondiale a montré que les marchés d'une vingtaine de produits de base sont dominés par quelques firmes multinationales⁽¹¹⁷⁾.

Entre trois et six firmes multinationales contrôlent plus de 85% du commerce mondial du cacao, du café, des grains, du minerai de fer, du jute, du bois et du tabac.

Plus de 70% du commerce de la banane sont entre les mains de trois firmes multinationales (Voir le tableau de la page suivante).

¹¹⁶ Philippe CHALMIN : "Négociants et chargeurs", ECONOMICA, Paris, 1983, pages 214-225

¹¹⁷ Banque Mondiale : "Global Economic Prospects and the Developing countries", 1994, pages 40-41, Washington DC 1994

**Parts estimées du commerce mondial de produits de base contrôlé
par les firmes multinationales en pourcentage**

Produits	Proportion des exportations totales sous le contrôle de trois à six firmes multinationales
<u>Aliments et Boissons</u>	
blé	85-90
maïs	85-90
sucre	60
café	85-90
riz	70
cacao en fèves	85
thé	80
bananes	70-75
<u>Matières premières agricoles</u>	
bois	90
coton	85-90
peaux et cuirs	25
tabac	85-90
caoutchouc naturel	70-75
jute et produits du jute	85-90
<u>Minerais et métaux</u>	
cuivre	80-85
minerai de fer	90-95
bauxite et aluminium	80-85
étain	75-80
phosphates	50-60

Sources : - Banque Mondiale : "Global Economic Prospects and the Developing Countries", 1994, p. 41. Washington DC.

- F.F. CLAIRMONTE and J.H. CAVANAGH : "World commodities Trade : changing role of giant trading companies". Economic and Political weekly. XXIII : 42, 1988.

Et cas extrême, une firme (DE BEERS) contrôle près de 80% du commerce mondial de diamant brut.

Ces firmes multinationales, par leur politique de marketing avec les sommes colossales dépensées dans la publicité, ont réussi à forger des marques commerciales de renommée.

Elles sont ainsi devenues incontournables.

Selon la Banque Mondiale, les coûts de plus en plus élevés de la promotion du produit, de la distribution, etc., font que dans le prix du produit final, la part du produit brut est souvent petite⁽¹¹⁸⁾.

Cette concentration des acheteurs dans beaucoup de marchés de produits de base, met en évidence leur fort pouvoir de marchandage.

** Les conséquences d'une telle situation sur l'échec des accords.*

Pour A. MAIZELS⁽¹¹⁹⁾, quand quelques producteurs font face à quelques acheteurs ou réciproquement, les prix sont déterminés dans une large mesure par le pouvoir de marchandage de chacune des parties.

Le plus souvent, une entente est nécessaire. Or l'examen du fonctionnement des accords internationaux de produits a montré que l'entente entre producteurs et consommateurs n'a pas été durable.

¹¹⁸ La Banque Mondiale, dans l'étude citée plus haut, montre que dans le prix du produit final du coton, le prix de gros du coton représente à peine entre 4 et 8%. Pour le tabac la part est de 6% ; pour la banane elle est à peine de 14% ; pour le jute entre 11 et 24% et pour le café entre 12 et 25%.

¹¹⁹ Alfred MAIZELS : "A conceptual Framework for Analysis of Primary commodity markets". World Development, Vol. 12, Number 1, pp. 25-41, January 1984, Pergamon Press Ltd. Oxford UK.

Des divergences d'intérêt se sont révélées entre producteurs, entre consommateurs et entre producteurs et consommateurs.

Les divergences entre producteurs proviennent très souvent de leurs conditions différentes d'exploitation (entraînant des prix de revient différents), de leurs parts de marché, du degré de diversification de leurs exportations, etc.

Les divergences entre consommateurs peuvent découler de leur différence de goûts, de leur capacité respective de stockage, etc.

L'opposition entre producteurs et consommateurs provient du fait que les premiers veulent avoir les prix les plus élevés pour leur production et les seconds les prix les plus bas pour leurs achats.

Il existe entre eux aussi une divergence dans le temps.

En période de surproduction, ce sont les producteurs qui ont tout intérêt à voir s'organiser une entente internationale leur garantissant des débouchés et un prix suffisant.

A l'inverse, les consommateurs ont intérêt à s'unir et à s'entendre pour se partager les quantités de produits disponibles et éviter ainsi une hausse trop brutale des cours en période de sous-production.

L'absence d'entente durable entre les parties signataires de ces accords internationaux de produits est ainsi un facteur naturel d'échec de ces mécanismes.

2. Les difficultés techniques

Les accords internationaux de produits avec dispositions économiques, ont comme objectif la minimisation des fluctuations de courte période autour du prix d'équilibre de long terme.

La plupart du temps, ces prix de long terme ont été estimés à partir de séries statistiques de prix sur une assez longue période. La méthode d'estimation la plus courante et l'utilisation de moyennes mobiles⁽¹²⁰⁾.

Comme nous l'avons déjà vu, les cours de référence de court terme sont en général la moyenne des cours du jour sur quinze, dix ou cinq jours des grandes bourses de commerce où sont échangés les produits.

Cependant, ces accords pour l'essentiel n'ont pas pu contenir les cours dans les marges de fluctuation qu'ils souhaitaient. Cela n'est pas surprenant car on ne peut connaître avec certitude le prix de long terme.

¹²⁰ FARRIS Paul L. : "Farm Commodity Price Stabilization through Futures markets : Reply "American Journal of Agricultural Economics, Vol. 56, n° 2, 1974, page 829.

L'offre de produits de base agricoles comme le cacao et le café est aussi sujette à de fortes variations climatiques difficilement prévisibles (notamment les gelées au Brésil).

De plus, en période d'inflation, les moyennes mobiles peuvent être biaisées.

En plus de la difficulté d'estimation avec précision du prix de long terme, les accords internationaux sont en général confrontés au problème du choix de la taille optimale du stock régulateur.

Si nous nous référons à D.L. Mc NICOL⁽¹²¹⁾ la taille d'un stock régulateur qu'un organisme international de gestion d'un accord doit acquérir est donnée par la formule suivante :

$$v^* = \frac{ag + \alpha h}{\bar{q}} - (\epsilon_o - \epsilon_d) f$$

avec :

f : le pourcentage d'écart toléré par rapport au prix fixé comme objectif,

\bar{q} : la production de base,

v* : le rapport des achats maximaux du stock à la production de base.

a & α : sont les écarts respectivement définies par les courbes d'offre et de demande

g : le pourcentage de variation de la demande

h : le pourcentage de variation de l'offre

ϵ_o et ϵ_d : les élasticités prix respectives de l'offre et de la demande.

⁽¹²¹⁾ David L. Mc. NICOL : "Accords Internationaux sur les produits de base et stabilisation des prix", pages 75-108. Tendances Actuelles, 1980, Paris.

Nous voyons en fait que la taille du stock est fonction de la marge de fluctuation définie, de l'amplitude des variations de l'offre et de la demande, des élasticités prix de cette offre et de cette demande. Et nous avons vu combien il était difficile de prévoir les variations de l'offre et de la demande. A ce niveau, les autorités sont réduites à faire des hypothèses sur leur évolution respective.

A partir du moment où l'on a des difficultés pour prévoir l'offre et la demande, les élasticités calculées de même que les prix de référence peuvent être biaisés.

Si par ailleurs, le choix de la marge de fluctuation est arbitraire, le stock régulateur obtenu a toutes les chances d'être inadéquat.

A titre d'exemple, des hypothèses différentes sur l'évolution de la demande dans les nations industrialisées ont conduit, pour un même objectif de fluctuation de plus ou moins 10%, à la détermination de stocks régulateurs de tailles différentes entre la CNUCED et le ministère américain des finances s'agissant du cuivre et de l'étain⁽¹²²⁾.

En effet, la CNUCED cherchant en 1976 à calculer la taille optimale des stocks régulateurs nécessaires pour contenir les cours du cuivre et de l'étain dans la période 1979-1983 dans une marge de plus ou moins 10%, avait

¹²² Option citée page précédente.

supposé une croissance régulière et très rapide de la production industrielle des pays occidentaux.

Alors que le ministère américain des finances avait travaillé avec l'hypothèse d'existence de plusieurs années de récession.

La conséquence de cette différence d'approche est que les stocks calculés par la CNUCED étaient de loin inférieurs à ceux déterminés par le ministère américain des finances : 0,854 millions de tonnes pour le cuivre pour la CNUCED contre 4,8 millions de tonnes pour le cuivre pour le ministère américain des finances.

Pour l'étain, les chiffres étaient respectivement de 0,037 millions de tonnes pour la CNUCED et 0,385 millions de tonnes pour le ministère américain des finances.

3. Le coût des accords

Comme nous l'avons vu, les difficultés financières ont eu raison des accords fonctionnant sur stocks régulateurs comme le cacao et l'étain.

La CNUCED chiffrait pour la période 1979-1983 à 7,251 milliards de dollars la somme nécessaire pour constituer des stocks régulateurs afin de

stabiliser dans une fourchette de plus ou moins 10% les prix de dix produits de base⁽¹²³⁾.

Pour le cacao et le café, il fallait plus de deux milliards de dollars : 0,768 million de dollars pour le cacao et 1,256 milliard de dollars pour le café.

Le coût financier est d'autant plus lourd pour les pays exportateurs en voie de développement qu'ils sont obligés de participer à plusieurs accords de produits à la fois.

Par exemple la Côte d'Ivoire qui est le premier exportateur de cacao et le quatrième pour le café participaient aux accords concernant ces deux produits. Elle devait s'acquitter à ce titre des sommes dues au prorata de ses recettes d'exportation pour la constitution par exemple du stock régulateur de cacao et au fonctionnement de l'accord sur le café⁽¹²⁴⁾.

Si la situation du marché l'exigeait, elle pourrait être amenée à répondre à des appels de fonds du stock régulateur du cacao. Mais nous avons vu que les pays membres n'ont pas pu satisfaire ses appels de fonds lors de la crise sur le marché du cacao.

¹²³ David L. Mc NICOL : "Accords Internationaux sur les produits de base et stabilisation des prix", page 82. Tendances Actuelles, Paris 1980.

Les dix produits sont : le cacao, le café, le thé, le sucre, le coton, le jute, le sisal, le caoutchouc naturel, le cuivre et l'étain

¹²⁴ Bien sûr, il existe la possibilité pour les pays membres du Fonds Monétaire International d'utiliser la facilité de financement compensatoire que nous étudierons dans le prochain chapitre. Mais ce sera une dette avec des conditionalités ; dette qu'il faudra rembourser. D'ailleurs, la Côte d'Ivoire a recouru à ce mécanisme pour sa participation au stock régulateur du cacao.

Pour d'autres pays comme le Brésil, l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande qui sont de grands exportateurs de plusieurs produits de base, la facture est encore beaucoup plus lourde.

Le problème essentiel d'une politique de stabilisation des cours par des stocks régulateurs consiste à bien prévoir l'évolution des prix à long terme et à réunir des ressources suffisantes pour maintenir les prix autour de cette tendance.

Si les parties à l'accord sous-estiment par exemple la tendance à la hausse des cours, il est probable que tôt ou tard les stocks s'épuiseront.

Les stocks une fois épuisés, les cours augmenteront plus qu'ils ne l'auraient fait si on leur avait permis plus tôt d'augmenter lentement en vendant moins massivement les stocks.

Si les parties contractantes avaient sous-estimé la tendance à la baisse des cours, elles se retrouveraient avec des stocks gonflés dont la valeur marchande baisserait plus rapidement que prévu.

Aussitôt qu'elles céderont et vendront leurs stocks pour réduire les pertes officielles, les cours baisseront plus vite qu'ils ne l'auraient fait si on les avait laissés fléchir plus lentement en achetant des stocks moins massifs.

Dans les deux cas, les autorités responsables des stocks aboutissent au résultat de rendre les cours un peu moins stables, sans compter les fonds perdus à cause des erreurs de prévision.

Quant aux accords internationaux de produits avec contingentements des exportations, leur efficacité dépendra en particulier de deux facteurs :

- 1- ils doivent concerner la quasi-totalité des producteurs, sinon ceux qui n'y participeront pas élargiront leurs parts de marché au détriment des parties prenantes à l'accord ; un accord qu'ils feront ainsi échouer :
- 2- les objectifs de prix doivent être judicieusement choisis, un prix trop élevé ou trop bas ne sera pas longtemps tenable.

Nous venons de voir que les accords internationaux de produits de base ont presque tous échoué. A l'heure actuelle, il n'y a que l'accord international sur le caoutchouc naturel qui fonctionne avec des clauses économiques. Et encore, l'organe de gestion du stock régulateur se débat afin de contenir les cours dans la marge de fluctuation.

De plus, même si ces accords avaient réussi, ils auraient laissé de côté des produits d'exportation importants pour ces pays de l'UEMOA à savoir le coton, l'huile d'arachide, l'huile de palme, les phosphates et l'uranium, produits ne faisant pas l'objet d'accords.

A défaut d'une stabilisation des recettes d'exportation par le biais des prix, on peut chercher à compenser directement les pertes de recettes par des transferts.

Cela est l'ambition des différents mécanismes de financements compensatoires existants au niveau multilatéral (avec la Facilité de Financement Compensatoire du Fonds Monétaire International) et au niveau régional (avec le Stabex et le Sysmin de la convention de Lomé entre l'Union Européenne et les pays "AFRIQUE-PACIFIQUE-CARAIBES) ; mécanismes dont l'étude de leur capacité à combler les déficits de recettes d'exportation de ces pays, en d'autres termes leur efficacité, constituera notre prochaine section.

SECTION 2 : LE FINANCEMENT COMPENSATOIRE ET LE DÉFICIT DES RECETTES D'EXPORTATION DES PAYS DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

La démarche des politiques de Financement Compensatoire est l'inverse de celle des accords internationaux de produits.

Au lieu d'agir sur les marchés afin de stabiliser les prix par une modification de la loi de l'offre et de la demande, l'idée des Financements Compensatoires est de verser directement aux pays exportateurs de produits de base des sommes (ou de faciliter des emprunts) correspondant à l'écart entre les recettes effectives et un certain niveau des recettes antérieures.

Trois expériences existent à l'heure actuelle : le Stabex et le Sysmin de la convention de Lomé et la Facilité de Financement Compensatoire du Fonds Monétaire International⁽¹²⁵⁾.

Cette section nous permettra, après avoir présenté ces deux approches du Financement Compensatoire dans une première sous-section, de mesurer dans une seconde leur efficacité dans la stabilisation des recettes d'exportation des pays étudiés.

A - Les différentes approches du financement compensatoire

Nous pouvons distinguer deux approches qui correspondent aux trois expériences précitées.

Nous avons une approche multilatérale regroupant l'ensemble des pays membres du Fonds Monétaire International et une approche régionale qui se confine dans le cadre de la Convention de Lomé entre l'Union Européenne et les pays "Afrique-Caraïbes-Pacifique".

Tout d'abord, nous présenterons la première approche qui n'est rien d'autre que la Facilité de Financement Compensatoire du FMI pour terminer ensuite sur la seconde.

¹²⁵ Il y a aussi les protocoles sur certains produits entre l'union Européenne et les pays ACP. Ces protocoles sont présentés dans les annexes.

1. L'approche multilatérale

La Facilité de Financement Compensatoire du Fonds Monétaire International constitue cette approche.

Elle est destinée à accroître les concours financiers que le F.M.I. accorde aux pays membres dont la balance des paiements courants subit le contrecoup des déficits temporaires d'exportation.

Lors de sa création en 1963, elle ne concernait que les déficits d'exportation de produits de base. Elle fut élargie en 1979 (avec l'inclusion des voyages et des transferts de revenus des travailleurs émigrés) et en 1981 (avec la prise en compte des excédents de coûts des importations de céréales)⁽¹²⁶⁾.

Les pays membres peuvent effectuer des tirages pour compenser le déficit d'exportation si le Fonds a pu s'assurer que le déficit est non seulement temporaire, mais aussi dans une large mesure indépendant de la volonté du pays membre et que celui-ci coopérera avec lui pour essayer de surmonter ses difficultés de paiements.

La détermination du déficit d'exportation a évolué avec l'élargissement du mécanisme.

¹²⁶ - Bulletin du Fonds Monétaire International : septembre 1984 pages 6-10.

- Gilbert BLARDONE - "Le Fonds Monétaire International : l'ajustement et les coûts de l'homme", les éditions de l'épargne, Paris, 1990, pages 55-61.

Jusqu'en 1979, le déficit était calculé en comparant les recettes de l'année "t" à un niveau de référence qui était la moyenne arithmétique mobile sur cinq ans centrée sur l'année t⁽¹²⁷⁾. Les montants des recettes d'exportation des deux années postérieures à l'année "t" étaient fixés au jugé des perspectives pour cette période.

A partir de 1979, le Fonds adopta la moyenne mobile géométrique sur cinq ans centrée sur l'année "t" comme méthode de calcul du niveau de référence pour les exportations de produits de base et de services (revenus du tourisme et transferts des travailleurs émigrés)⁽¹²⁸⁾.

Cependant, la moyenne arithmétique est conservée pour le calcul de l'excédent du coût des importations de céréales.

Un pays membre peut bénéficier d'un tirage de l'ordre de 83% de sa quote part, si les recettes d'exportation, les envois de fonds des travailleurs émigrés ou les recettes au titre du tourisme ont été insuffisants. La limite concernant le mécanisme céréalier est aussi de 83% de la quote-part.

¹²⁷ Moyenne arithmétique mobile sur cinq ans centrée sur l'année "t".

Supposons que : X_{t-2} ; X_{t-1} ; X_t ; X_{t+1} ; X_{t+2} sont les recettes d'exportation des cinq années en question, alors le niveau de référence sera N.

$$N.Ref_t = \frac{X_{t-2} + X_{t-1} + X_t + X_{t+1} + X_{t+2}}{5}$$

Nous pouvons obtenir le niveau de référence pour X_{t+1} si nous intégrons X_{t+2} .

$$N.Ref_{t+1} = \frac{X_{t-1} + X_t + X_{t+1} + X_{t+2} + X_{t+3}}{5}$$

¹²⁸ La moyenne géométrique mobile sur cinq ans centrée sur l'année "t" s'obtient de la manière suivante .
Supposons que X_{t-2} ; X_{t-1} ; X_t ; X_{t+1} ; X_{t+2} représentent les recettes d'exportation des cinq années.

$$\text{- niveau de référence pour } X_t : N.Ref_t = \sqrt[5]{X_{t-2} \times X_{t-1} \times X_t \times X_{t+1} \times X_{t+2}}$$

$$\text{- niveau de référence pour } X_{t+1} \text{ sera si nous avons } X_{t+2} : N.Ref_{t+1} = \sqrt[5]{X_{t-1} \times X_t \times X_{t+1} \times X_{t+2} \times X_{t+3}}$$

Cependant en cas de bénéfice cumulé des deux mécanismes, le plafond de tirage est de 105 % de la quote-part⁽¹²⁹⁾.

Les mécanismes de Financement Compensatoire ont encore été élargis en août 1988 en vue de protéger les programmes d'ajustement contre les chocs extérieurs imprévus affectant la balance des opérations courantes (notamment les variations brusques et inattendues des cours de certains produits de base ou des taux d'intérêts s'appliquant à la fraction de l'endettement extérieur du pays assortie de taux variables). C'est le mécanisme de Financement Compensatoire et de Financement pour imprévus qui devient la nouvelle dénomination.

Le montant global maximum qu'un Etat membre peut recevoir au titre de la Facilité de Financement Compensatoire et de Financement pour Imprévu est fixé à 95 % de la quote-part⁽¹³⁰⁾.

Les tirages au titre de la FFCI s'ajoutent à ceux dont les pays membres peuvent bénéficier conformément à la politique en matière de tranches de crédit du Fonds. Il convient de souligner à ce niveau que le FMI a adjoint au mécanisme de Financement Compensatoire, un autre dispositif permettant de financer les stocks régulateurs.

Institué en 1969, le mécanisme de financement de stocks régulateurs a pour but d'aider certains pays membres à financer leurs contributions à la constitution de stocks régulateurs internationaux de produits de base, lorsque

¹²⁹ Options citées.

¹³⁰ Banque de France : Rapport sur la Zone Franc, 1993, pp.256-259.

ces pays aux prises avec des difficultés de balance des paiements participent à la constitution de tels stocks.

Un pays membre peut solliciter cette aide dans une limite de 35 % de son quota au FMI.

Tous les tirages effectués dans le cadre des mécanismes du Financement Compensatoire sont des emprunts remboursables dans un délai de trois à cinq ans (avec un différé de trois ans)⁽¹³¹⁾.

2. L'approche régionale

Le dispositif de Financement Compensatoire mis en place dans le cadre du Stabex de la Convention de Lomé entre l'Union Européenne et les pays "Afrique-Caraïbes-Pacifique" ne s'est longtemps intéressé (à l'exception du minerai de fer) qu'aux exportations de produits agricoles ; et cela tout au long des deux premières conventions de Lomé.

Dans le cadre de la troisième convention de Lomé fut créé un mécanisme de Financement Compensatoire pour les produits miniers dénommé "Sysmin" et le "Stabex" demeure comme auparavant consacré à la stabilisation des recettes d'exportation de produits agricoles des pays "Afrique-Caraïbes-Pacifique".

¹³¹ Le taux d'intérêt est le taux d'intérêt en vigueur du FMI : il était par exemple : de 7,8% en 1985 ; 6,25% en 1988, voir le tableau.

Nous allons premièrement présenter le "Stabex" avant d'aborder le "Sysmin".

2.1- Le "Stabex"

Le "Stabex" est un mécanisme de stabilisation des recettes d'exportation des pays "Afrique-Caraïbes-Pacifique"⁽¹³²⁾ dans le cadre de la Convention les liant avec les pays de l'Union Européenne.

Il prévoit le versement de montants compensatoires en cas de fluctuations à la baisse par rapport à un niveau de référence, des recettes d'exportation vers l'Union Européenne⁽¹³³⁾ de certains produits de base et de produits semi-transformés originaires des pays "Afrique-Caraïbes-Pacifique".

Les produits concernés étaient au nombre de vingt neuf [29] sous Lomé 1 (1975-1980) ; de quarante quatre [44] sous Lomé 2 (1980-1985), quarante six [46] sous Lomé 3 (1985 - mars 1990) et cinquante [50] avec Lomé 4 (1990-2000)⁽¹³⁴⁾. Et ils englobent des produits aussi divers que l'arachide, le coton, le thé, etc.⁽¹³⁵⁾.

¹³² Les pays "Afrique-Caraïbes-Pacifique" ou "ACP" représentent certains pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui sont liés à l'Union Européenne par la Convention de Lomé

¹³³ Il y a une possibilité de dérogations pour tenir compte aussi des exportations vers d'autres états "ACP" au lieu uniquement de l'Union Européenne.

¹³⁴ Lomé 4 a une durée de 10 ans avec un protocole financier de 5 ans renouvelable. La première période est de 1990-1995.

¹³⁵ Cinquante produits seront couverts sous Lomé 4 (1er mars 1990 - fin février de l'an 2000). Lomé IV comporte un protocole financier de cinq ans pour la période 1990 - 1995. Ce protocole financier est renouvelable (voir le COURRIER : n° 155, janvier-février 1996, Bruxelles : Commission de l'Union Européenne, pp. 52-59).

Cependant, ces produits doivent représenter un certain pourcentage des exportations totales du pays "ACP" toutes destinations confondues (c'est ce qu'on appelle le seuil de dépendance)⁽¹³⁶⁾.

Ces seuils de dépendance ont évolué de la manière suivante :

- 7,5% lors de la Convention de Lomé 1 (1975 - 1979) avec une exception pour les pays "ACP" les moins avancés (2,5% de la valeur totale de leurs exportations) ;
- 6,5% sous Lomé 2 (1980 - 1985) et l'exception pour les pays les moins avancés se situant à 2%) ;
- 6% sous Lomé 3 (1985 - mars 1990) avec pour les pays les moins avancés 1,5%⁽¹³⁷⁾.

Les fluctuations des recettes d'exportation vers l'Union Européenne pour un produit donné s'apprécient par comparaison entre les recettes d'exportation de l'année "t" de ce produit et son niveau de référence. Ce dernier était la moyenne arithmétique des recettes d'exportation du produit pendant les quatre années antérieures à l'année "t", et cela jusqu'à la fin de la convention de Lomé 3.

¹³⁶ "Lettre d'information de la délégation du Sénégal" : Communauté Européenne n° 68 janvier 1990.

- "Le système Stabex" : Revue Développement. C.E.E. Bruxelles, D.E. n° 63 janvier 1990, pages 105.

- Philippe DELMAS - Christophe QUILLEMEN : "La stabilisation des prix des matières premières : un dialogue manqué" ECONOMICA, 1983, pages 244- 248, Paris.

¹³⁷ Un pays est considéré comme moins avancé d'après la Banque Mondiale s'il a un produit national brut par habitant inférieur ou égal à une certaine valeur. Aussi, en 1993 : un pays moins avancé devait avoir un produit national brut par habitant inférieur ou égal à 635 dollars US. Le PNB considéré était celui de 1991. Voir Rapport sur le Développement dans le monde. Banque Mondiale pages 241 et 246-247 en 1993.

Avec Lomé 4 (1990-2000), le niveau de référence est calculé en prenant les recettes d'exportation de quatre années sur la période des six années antérieures à l'année "t" du déficit, à l'exclusion des deux années "extrêmes" (la plus élevée et la plus faible). Le seuil de dépendance est abaissé à 5% (1% pour les pays les moins avancés). Le mécanisme de transfert est déclenché lorsque l'écart entre les recettes d'exportation du produit de l'année "t" et son niveau de référence atteignait :

- 7,5% en règle générale sous Lomé 1 (2,5% pour les pays les moins avancés),
- 6,5% sous Lomé 2 (2% pour les pays "ACP" les moins avancés),
- 6% sous Lomé 3 (1,5% pour les pays "ACP" les moins avancés),
- avec Lomé 4, il y a une disparition des seuils de fluctuation⁽¹³⁸⁾.

Les pourcentages précédents sont dénommés "seuils de fluctuation". Et nous observons qu'ils sont identiques aux "seuils de dépendance".

Les transferts prenaient généralement le caractère de prêts dépourvus d'intérêts pour les pays à revenu intermédiaire et de dons pour les pays les moins avancés et cela jusqu'à la fin de Lomé 3.

¹³⁸ Avec Lomé 4, il y a une disparition des "seuils de fluctuation". En revanche, les pays bénéficiaires "prennent en charge" une partie de la perte de recettes d'exportation égale à 4,5% (ou 1% pour les pays "ACP" les moins avancés) du niveau de référence. Cette "franchise" est cependant limitée à un certain pourcentage de la perte de recettes (pas plus de 20% pour les "ACP" moins avancés et pas plus de 30% pour les autres) et n'est pas appliquée aux montants n'excédant pas deux millions d'ECUS pour les "ACP" les moins développés et 1 million d'ECUS pour les "ACP" moins développés et insulaires. L'ECU est le sigle anglais "European Currency Unit" de l'Unité de Compte Européen.

S'agissant des prêts, ils devaient être remboursés selon des modalités précises :

- avec Lomé 1, le remboursement avait lieu dès l'observation d'une croissance des recettes d'exportation et dans un délai de cinq ans;
- avec Lomé 2, il y a introduction d'un différé de deux ans, et un allongement du remboursement sur sept ans afin d'atténuer la ponction sur les ressources du pays ;
- avec Lomé 3, par compensation avec les nouveaux transferts ou en monnaie de l'Etat "ACP"⁽¹³⁹⁾.

Cependant les pays "ACP" ont une liberté dans l'utilisation des prêts. Mais ils sont tenus d'en informer la Commission de l'Union Européenne.

Plus de la moitié des Etats "ACP" (trente cinq sous Lomé 2 et quarante trois sous Lomé 3) ne sont pas tenus de rembourser car ils bénéficient à ce titre d'un avantage conféré aux pays les moins avancés par les conventions de Lomé⁽¹⁴⁰⁾.

¹³⁹ Lomé 4 généralise le principe des dons. Aussi aucun état ACP ne sera tenu de rembourser les transferts. Cependant l'Union Européenne a maintenant un droit de regard sur l'utilisation des transferts.

¹⁴⁰ Sur ces sept pays de l'UEMOA seuls cinq étaient bénéficiaires de ces dons : Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Togo. La Côte d'Ivoire et le Sénégal devaient rembourser car ils sont considérés comme pays à revenu intermédiaires, c'est-à-dire avec un P.N.B. par habitant compris entre 636 dollars US et 7909 dollars US (PNB de 1991). Voir Rapport 1993 sur le Développement page 241. Banque Mondiale

En outre, pour les pays devant rembourser, le remboursement devenait caduc, si pendant la période de sept ans suivant l'année durant laquelle le transfert a été versé, les recettes d'exportation ne croissent pas.

Lomé 4 va généraliser le principe des dons.

Pour la première convention de Lomé, le financement prévu était de 375 millions d'ECUS (il a été porté à 380 millions d'ECUS en cours de période) répartie en cinq tranches annuelles avec report automatique des reliquats à l'année suivante.

Pour la seconde convention, il était de l'ordre de 550 millions d'ECUS.

Quant à la troisième, elle fut dotée de 925 millions d'ECUS⁽¹⁴¹⁾. Et Lomé 4 enfin affecte 1.500 millions d'ECUS au Stabex pour la première phase 1990-1995.

2.2- Le "Sysmin"

La Facilité de Financement Spéciale pour les pays miniers "Sysmin" est un mécanisme créé avec la seconde convention de Lomé (1980 - 1985).

¹⁴¹ Lomé 4 révisée prévoit une dotation de 1.800 millions d'ECUS pour le Stabex entre 1995 et l'an 2000.

Il concerne les produits miniers suivants : l'alumine, la bauxite, le cobalt, le cuivre, l'étain, le manganèse, les phosphates, les pyrites de fer, l'or et l'uranium⁽¹⁴²⁾.

Le système fut doté d'une enveloppe de 280 millions d'ECUS (majorés de 2 millions avec l'accession du Zimbabwe à l'indépendance) pour Lomé 2 et 415 pour Lomé 3⁽¹⁴³⁾ et 480 millions pour la première phase de Lomé 4. Il s'applique lorsqu'un Etat subit une baisse substantielle (10 %) de sa capacité de production ou de ses recettes d'exportation⁽¹⁴⁴⁾.

L'enveloppe financière de chaque convention est divisée en cinq tranches annuelles égales.

La condition d'accès à cette facilité est que pendant au moins deux des dernières années, le pays ait tiré :

- 15 % ou plus de ses recettes d'exportation d'un des produits agréés au Sysmin (10 % pour les pays "ACP" les moins avancés),
- 20 % ou plus de ses recettes d'exportation de tous les produits miniers visés par le Sysmin (12 % pour les ACP les moins avancés).

¹⁴² Le fer qui dépendait du "Stabex" lors des deux premières conventions de Lomé viendra s'ajouter aux produits relevant du "Sysmin" avec la troisième convention. L'uranium ne sera considéré que sous Lomé 4 : à partir de mars 1990. Voir Communauté Européenne, lettre d'information de la Délégation du Sénégal, n° 68 janvier 1990.

¹⁴³ 575 millions d'ECUS pour la deuxième phase de Lomé 4 (1995-2000). Voir Communauté Européenne, lettre d'information de la délégation du Sénégal, n° 68, janvier 1990 et le COURRIER n° 115, janvier-février 1996, pp. 12-13 et 56-59.

¹⁴⁴ A la suite d'un accident (cataclysmes naturels, troubles politiques) ou d'une dépression profonde des cours.

De Lomé 2 à Lomé 3, ces transferts du "Sysmin" étaient des prêts à très faible taux d'intérêt :

- 1 % en règle générale (0,5 % pour les pays les moins avancés) pour une durée de quarante ans avec un différé de dix ans⁽¹⁴⁵⁾.

Avec Lomé 4, les transferts deviennent des dons. Un pays peut prétendre à cette aide lorsqu'il est constaté une baisse des recettes d'exportation de produits miniers de l'ordre de 10 % par rapport à la moyenne des deux années précédentes⁽¹⁴⁶⁾.

Cependant aucune intervention ne peut dépasser 50 % de chacune des cinq tranches annuelles. De plus, un seul état "ACP" ne peut recevoir plus de 35 % des fonds disponibles au titre de la tranche annuelle.

En outre, l'octroi des fonds n'est pas automatique. Il est à la discrétion de l'Union Européenne⁽¹⁴⁷⁾. Ces ressources peuvent être utilisées pour le traitement des minerais, la prospection, l'évaluation technique et économique, l'investissement minier et avec Lomé 4 à des projets de diversification.

⁽¹⁴⁵⁾ - Voir Revue Développement, Commission CEE DE n° 75, pages 58-59, novembre 1992.

- Les conditions des prêts Sysmin : voir Revue Développement, Commission CEE DE n° 75, pages 58-59, 1992; DE n°83 janvier 1996.

⁽¹⁴⁶⁾ Cela peut être aussi une baisse des capacités de production de 10%

⁽¹⁴⁷⁾ L'Union Européenne tient compte de la possibilité ou pas de rétablir la viabilité de la capacité de production ou d'exportation avant toute aide. Les pays miniers demandeurs doivent aussi participer à cet effort de viabilisation du secteur minier. Il ne s'agit donc pas d'un transfert automatique, mais d'une contribution à un effort commun.

Les mécanismes présentés, il convient maintenant de s'interroger sur leur performance dans la couverture des pertes de recettes d'exportation de ces pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

Ce sera l'objet de la sous-section suivante.

B - L'efficacité du financement compensatoire dans la stabilisation des recettes d'exportation des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

L'étude de l'efficacité du Financement Compensatoire requiert le calcul des écarts entre les déficits de recettes d'exportation et les compensations reçues. Ces mécanismes, s'ils ont les mêmes objectifs se différencient cependant dans leur dispositif.

Il s'agira ici d'apprécier leur rôle respectif dans la stabilisation des recettes d'exportation des pays de l'UEMOA en tenant compte du caractère particulier de chaque instrument.

1. L'efficacité de la Facilité de Financement Compensatoire

Nous présenterons dans un premier temps la méthodologie avant d'interpréter les résultats.

1.1- La méthodologie

Nous ne considèrerons ici que cinq pays sur les sept étudiés. En effet, les statistiques du FMI ne ventilent les tirages au titre de la Facilité de Financement Compensatoire que pour la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo⁽¹⁴⁸⁾.

Cependant, ces cinq pays sont les plus grands exportateurs de l'échantillon étudié.

La période d'étude va de 1972 à 1993. La méthode de calcul du déficit obéit aux principes édictés par le Fonds Monétaire International. Il s'agira de comparer les recettes d'exportation de l'année à un niveau de référence⁽¹⁴⁹⁾. Le niveau de référence calculé jusqu'en 1978, sera la moyenne mobile arithmétique sur cinq ans, centrée sur l'année "t".

A partir de 1979, le niveau de référence est la moyenne mobile géométrique sur cinq ans, centrée sur l'année "t". Le déficit d'exportation se détermine en faisant la différence entre les recettes de l'année "t" et le niveau de référence de l'année "t"⁽¹⁵⁰⁾. Les données utilisées sont celles de la Banque Mondiale et de la BCEAO⁽¹⁵¹⁾.

¹⁴⁸ International Financial Statistics Yearbook, 1990 FMI, pages 308-309 ; 546-547 ; 623-624 ; 694 - 695 et juin 1996.

¹⁴⁹ Les recettes d'exportation à partir de 1979 peuvent inclure les recettes du tourisme et les envois de fonds des travailleurs émigrés

¹⁵⁰ Déficit = recettes exportation de l'année "t" - niveau de référence de l'année t.

¹⁵¹ - Banque Mondiale : World Tables : 1987, 1991, 1992, 1995, Washington.
- BCEAO : Indicateurs économiques et monétaires options citées plus haut.

1.2- Les résultats (voir les tableaux F1 à F16)

La comparaison des sommes tirées par les cinq pays au titre de la Facilité de Financement Compensatoire, montre un pourcentage moyen de financement du déficit des recettes d'exportation de produits de base de l'ordre 35,96%⁽¹⁵²⁾.

La Côte d'Ivoire a reçu comme transferts au titre du Financement Compensatoire pendant cette période 1972-1993 : 940,31 millions de Droits de Tirage Spéciaux (soit 368,66 milliards de FCFA).

Nos calculs du déficit ivoirien au titre des recettes d'exportation de produits de base donnent une somme de 911,1 milliards de FCFA.

D'où un taux de financement de 40,46% pour ce pays (**voir tableaux n°F1 à F4 et F14 à F14bis**).

Le Mali pour cette période a bénéficié de 19,7 millions de DTS (soit 6,698 milliards de FCFA). Son déficit à ce titre est estimé à 117,574 milliards de FCFA d'où un taux de financement de 5,7% (**tableaux F1 à F4 et F14 et F14bis**).

¹⁵² Le pourcentage de financement est obtenu en faisant le rapport de la somme des tirages pour tous les cinq pays sur la somme des déficits d'exportation de produits de base soit :

$$100 \times \frac{521,748}{1450,704} = 35,96$$

Pour le Niger, les sommes tirées de 1972 à 1993 s'élevaient à 105 millions de Droits de Tirage Spéciaux (soit 44,69 milliards de FCFA).

Le déficit calculé des recettes d'exportation était de 93,45 milliards de FCFA. Le taux de financement atteignait 47,82% (**voir tableaux n° F1 à F4 et F14 et F14 bis**).

Pour le Sénégal, le déficit calculé des recettes d'exportation de produits de base s'établissait à 235,01 milliards de FCFA contre des tirages auprès du FMI de 273,1 millions de Droits de Tirage Spéciaux (soit 97,49 milliards de FCFA). Le taux de financement correspondant est de 41,48% (**voir tableaux n° F1 à F4 et F14 et F14 bis**).

Enfin, le Togo qui connaissait un déficit de 93,57 milliards de FCFA ; son tirage auprès du FMI était de 15 millions de Droits de Tirage Spéciaux (soit 4,21 milliards de FCFA). Le taux de financement était de l'ordre de 4,5% (**voir tableaux n° F1 à F4 et F14 et F14 bis**).

Avec la prise en compte des transferts des travailleurs émigrés et des revenus du tourisme (**voir tableaux n° F5 à F9 et F12**) nous avons les résultats qui suivent.

Ainsi, pour la Côte d'Ivoire, la somme des déficits au titre des recettes d'exportation de produits de base, des envois de travailleurs émigrés et des revenus du tourisme s'élèverait à 726,99 milliards de FCFA. Le pourcentage de financement est de 50,71%.

Pour le Mali, le déficit devient égal à 112,846 milliards de FCFA et le taux de financement à 5,93 %.

Pour le Niger, le déficit serait alors de 71,54 milliards de FCFA et le tirage de 44,69 millions de FCFA. Le taux de financement correspondant est de 62,46 %.

Pour le Sénégal, le déficit des recettes d'exportation de produits de base des envois de travailleurs émigrés et des revenus du tourisme s'élevait à 202,4 milliards de FCFA et les tirages à 97,49 soit un taux de financement de 48,16 %.

Enfin le Togo avait un déficit de 67,72 milliards de FCFA, des tirages de 4,21 milliards de FCFA soit un taux de financement de 6,21 %.

La comparaison des résultats précédent, avec ceux obtenus en ne considérant que les recettes d'exportation de produits de base, montre que l'écart dans le taux de financement n'est pas grand. Cependant, le taux de couverture moyen passe de 35,96 % à 44,16 %.

En revanche, lorsque nous incluons à partir de 1981, la hausse du coût des importations de céréales dans le déficit des recettes d'exportation, il y a un abaissement du taux de financement dans les cinq pays : 48,42 % en Côte d'Ivoire ; 5,020 au Mali ; 44,22 au Niger ; 39,58 % au Sénégal et 5,56 % au Togo (**Voir tableaux n° F10 à F11 bis**). Le taux de couverture moyen chute aussi pour atteindre 39,58 %.

La raison provient principalement du fait que ce sont des pays importateurs de céréales.

La Facilité de Financement Compensatoire du FMI a mobilisé au niveau mondial d'importantes liquidités⁽¹⁵³⁾.

Cependant, le taux de financement des déficits est resté assez moyen pour ces pays en particulier et pour les pays en voie de développement en général. Les tirages au titre de la Facilité de Financement Compensatoire sont limités par la faiblesse de leurs quotas auprès du FMI et par les conditions strictes de remboursement.

D'autre part, le principe du calcul du niveau de référence présente des insuffisances. Effectivement, une dépréciation prévue des recettes d'exportation dans les deux années postérieures à l'année "t" entraîne une faiblesse de la moyenne mobile sur cinq ans centrée sur l'année "t".

De 1963 à 1975 : 1,2 milliards de DTS
De 1976 à 1980 : 4 milliards de DTS
De 1981 à 1982 : 2,4 milliards de DTS
De 1983 à 1985 : 6,17 milliards de DTS
1988 : 4,3 milliards de DTS
1989 : 3,7 milliards de DTS
1990 : 3,82 milliards de DTS
1991 : 2,12 milliards de DTS
1992 : 1,38 milliards de DTS
1993 : 0,09 milliards de DTS

Voir C. QUILLEMEN - Ph. DELMAS : La stabilisation des prix des matières premières : un dialogue manqué. ECONOMICA 1983, page : 244 - 248.

- Rapport du FMI, 1985, p.69.

- Rapport du FMI, 1994.

- Bulletin du FMI : sept 1995, p. 14

Donc une faiblesse du déficit de l'année « t » en sera la conséquence.

Aussi au fur et à mesure que la situation se détériore, les possibilités d'accès à la Facilité de Financement Compensatoire diminuent,⁽¹⁵⁴⁾

Abordons maintenant l'étude de l'efficacité du Stabex dans la stabilisation des recettes d'exportation de ces pays.

2. L'efficacité du Stabex et du Sysmin

L'efficacité du Stabex et du Sysmin sera analysée en fonction de leur aptitude à faire face aux fluctuations des recettes d'exportation de produits de base de ces pays.

Nous débuterons par le Stabex pour terminer avec le Sysmin.

2.1 - L'efficacité du Stabex

Nous présenterons la méthodologie dans un premier paragraphe et les résultats dans un second.

⁽¹⁵⁴⁾ Cependant, conscient de cela, le FMI a mis en place en mars 1986 une nouvelle Facilité : la Facilité d'Ajustement Structurel. Elle est réservée aux pays les plus pauvres faisant partie du groupe des pays les moins avancés selon la classification de la Banque Mondiale. Sur l'Ajustement Structurel voir : KASSE Moustapha : « Sénégal : crise économique et ajustement structurel » ed. Nouvelles du Sud 1990 Ivry - pages 125 - 151.

2.1.1- La méthodologie

La période d'étude va de 1975 à 1993⁽¹⁵⁵⁾. Les pays étudiés demeurent: le Bénin, le Burkina-Faso, la Côte-d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Les recettes d'exportation par produits sont celles réalisées à partir de toutes les destinations⁽¹⁵⁶⁾.

Le niveau de référence pour le calcul du déficit d'exportation d'un produit est la moyenne arithmétique des recettes d'exportation de ce produit pendant les quatre années antérieures à l'année du déficit⁽¹⁵⁷⁾.

Le produit n'est pris en compte que si le seuil de dépendance calculé atteint : 7,5% sous Lomé 1, 6,5% sous Lomé 2, et 6% sous Lomé 3 (2,5% : 2% et 1,5% respectivement pour les pays les moins avancés)⁽¹⁵⁸⁾. Le déficit est déterminé par l'écart entre les recettes d'exportations tirées d'un produit dans l'année "t" et le niveau de référence pour ce produit de l'année "t"⁽¹⁵⁹⁾.

Le transfert est déclenché si le rapport : recettes d'exportation d'un produit moins son niveau de référence le tout divisé par le niveau de référence

¹⁵⁵ 1975 est le début de la première convention de Lomé

¹⁵⁶ Le Stabex ne considère que les exportations à destination de l'Union Européenne avec une dérogation vers les pays ACP. Nous par contre, nous nous intéressons aux exportations du produit toutes destinations

¹⁵⁷ Avec Lomé 4, le niveau de référence devient la moyenne arithmétique des recettes d'exportation d'un produit pendant les quatre années sur la période des six années précédentes à l'exclusion des deux années extrêmes (c'est-à-dire celle avec les recettes d'exportation les plus élevées et celle avec les recettes d'exportation les plus faibles)

¹⁵⁸ Le seuil de dépendance est le rapport :
$$\frac{\text{Recettes d'exportation d'un produit}}{\text{Recettes totales d'exportation du pays}}$$

¹⁵⁹ Déficit_t = Recettes d'exportation d'un produit de l'année "t" - niveau de référence de l'année "t"

Avec niveau de référence de l'année "t" =
$$\frac{X_{t-1} + X_{t-2} + X_{t-3} + X_{t-4}}{4}$$

X_t = recettes d'exportation d'un produit dans l'année t = année

atteint : 7,5 % sous Lomé 1 ; 6,5 % sous Lomé 2 ; 6 % sous Lomé 3 (2,5 % . 2 % et 1,5 % respectivement pour les pays les moins avancés)⁽¹⁶⁰⁾. Avec Lomé 4, il n'y a plus de seuil de fluctuation. Les statistiques sont celles de la BCEAO (statistiques économiques et monétaires) et des rapports sur la Zone Franc⁽¹⁶¹⁾.

2.1.2 Les résultats

Sur l'ensemble de la période 1975 - 1993, le taux de financement du déficit de recettes d'exportation pour l'ensemble des sept pays est de 23 %. Ces pays ont reçu 405,87 milliards CFA environ pour un déficit de 1769,1 milliards CFA. Cependant, ce pourcentage masque des disparités selon les Etats.

Pour le Bénin, la somme des déficits sur la période 1975 - 1993 était de 57,681 milliards de FCFA (soit 175,87 millions d'ECUS⁽¹⁶²⁾) dont près de 61 % du seul fait des produits du cacao, 19 % des produits du palmier et 12 % du coton (voir tableau n° S1 à S4 et S28).

Le Bénin a reçu comme transferts au titre du Stabex sur la période 1975-1993 : 43,77 millions d'ECUS soit 13,72 milliards de FCFA. Le taux de financement est alors de 23,7 % par rapport à la somme des déficits enregistrés en milliards de FCFA.

¹⁶⁰ Taux de déclenchement : $\frac{X_i - \text{Niveau de référence } X_i}{\text{Niveau de référence } X_i}$

¹⁶¹ - Statistiques Economiques et Monétaires, BCEAO, op. cit.
- Rapport sur la Zone Franc, 1990, 1991, 1992, 1993 et 1994 : Banque de France.

¹⁶² ECU : European Currency Unit

Le Burkina Faso dans la période 1975 - 1993 a connu un déficit de 30,572 milliards de FCFA (soit 91,983 millions d'ECUS) dont 51 % à cause des produits du karité et 23 % du coton. Les transferts Stabex à son profit s'élevaient à 6,435 milliards de FCFA (soit 20,08 millions d'ECUS en moyenne) d'où un taux de financement de 21,04% (**voir tableau n° S5 à S8 et S28**).

Pour la Côte d'Ivoire, le déficit calculé était de l'ordre de 1355.28 milliards de FCFA (3272,05 millions d'ECUS). Il provenait essentiellement des produits du café (46,2%) et du cacao (45,5%).

La Côte d'Ivoire a obtenu comme transferts au titre du Stabex sur la période 1975-1993 : 722,23 millions d'ECUS (soit 246,078 milliards de FCFA). Le taux de financement est de l'ordre de 18,15%. La Côte d'Ivoire a remboursé 69,169 millions d'ECUS avant Lomé 4 (**voir tableaux n° S9 à S12 et S28**).

Le Mali dans la période 1975 - 1995 a connu un déficit au titre des exportations des produits choisis de l'ordre de 30,469 milliards de FCFA soit 91,287 millions d'ECUS. Ce déficit provient pour 75 % du coton. Il a reçu comme transferts au titre du Stabex environ 13,527 milliards de Francs soit 41,64 millions d'ECUS. Le taux de financement est de l'ordre de 44,4%. (**voir les tableaux n° S13 à S15 et S28**).

Quant au Niger, le déficit calculé sur la période 1975 - 1993 s'établissait à 17,202 milliards de FCFA, soit 56,682 millions d'ECUS. Il s'explique

essentiellement par la chute des recettes d'exportation des cuirs et peaux (52,42%) et de l'arachide (47,58%)⁽¹⁶³⁾.

Il a reçu comme transferts environ 29,31 millions d'ECUS sur la période 1975 - 1993, soit 8,66 milliards de FCFA d'où un taux de financement du déficit de l'ordre de 50% **(Voir les tableaux n° S16 à S19 et S28)**.

Le déficit déterminé pour le Sénégal dans la période 1975 - 1993 est de 214,903 milliards de FCFA (675,703 millions d'ECUS) provenant surtout des produits de l'arachide.

Les transferts Stabex ont été de 92,86 milliards de FCFA (soit 286,75 millions d'ECUS) soit un taux de financement de 43%. Le Sénégal a remboursé 48,451 millions d'ECUS avant Lomé 4 **(Voir les tableaux n° S20 à S23 et S28)**.

Le Togo, enfin, dans la période 1975 - 1993 a connu un déficit de 62,9 milliards de FCFA, soit 186,33 millions d'ECUS. La chute des recettes d'exportation du cacao (60%) et du café (35%) explique principalement ce déficit. Il a bénéficié de 24,58 milliards de FCFA soit 73,5 millions d'ECUS au titre du Stabex. Le taux de financement correspondant est de 39% **(voir tableaux n° S24 à S27 et S28)**.

¹⁶³ Le Niger est surtout un pays minier exportateur d'uranium. Ce produit n'a commencé à être couvert par le Sysmin que sous Lomé 4

Il est à souligner cependant que les transferts obtenus par le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo, "pays moins avancés", n'étaient pas remboursables dans la période allant de Lomé 1 à Lomé 3⁽¹⁶⁴⁾. A partir de Lomé 4, il n'y a plus de remboursement. Tous les transferts Stabex deviennent des dons. Sur un total des transferts de 405,875 milliards de FCFA (1217.28 millions d'ECUS), environ 369.00 milliards sont des dons (soit 91 %) si nous tenons compte des remboursements effectués avant Lomé 4 par la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

2.2- L'efficacité du Sysmin

Comme pour le Stabex, nous procéderons par la présentation de la méthodologie avant d'analyser les résultats obtenus.

2.2.1. La méthodologie

La période d'étude s'étend de 1980 à 1993. En effet le Sysmin ne fut créée qu'avec la seconde Convention de Lomé (1980 - 1985). Les pays considérés sont le Niger pour l'uranium, le Sénégal et le Togo pour les phosphates.

Ces deux produits remplissent dans ces pays la condition d'éligibilité de 20% des recettes d'exportation de tous les produits miniers agréés au Sysmin (12% pour les pays ACP les moins avancés, enclavés ou insulaires).

¹⁶⁴ Un pays moins avancé selon la Banque Mondiale dans son rapport annuel de 1993 est un pays qui a un PNB par habitant (1991) inférieur ou égal à 635 dollars US.
Voir le Rapport sur le Développement dans le monde en 1993, pages 241 et 246-247. Banque Mondiale

Pour déterminer le seuil de déclenchement, nous calculerons d'abord le niveau de référence qui est la moyenne arithmétique des recettes d'exportation du produit concerné des deux années précédant l'année t, soit, niveau de référence de l'année t = Recettes d'exportation en t-1 + Recettes d'exportation en t-2 sur 2).

Il y aura déficit si les recettes d'exportation du produit concerné en t sont inférieures à celles du niveau de référence. Le déficit pourrait faire l'objet d'un transfert Sysmin s'il atteint 10%.

2.2.2. Les résultats

Sur l'ensemble de la période 1980 - 1993, le déficit pour ces trois pays à savoir le Niger, le Sénégal et le Togo est de l'ordre de 165,23 milliards de FCFA, soit en moyenne 490 millions d'ECUS.

Le déficit au titre de l'uranium au Niger est de 88,85 milliards de FCFA (259,351 millions d'ECUS). Au Sénégal, il s'élevait au titre des phosphates à 27,43 milliards de FCFA (86,86 millions d'ECUS). Au Togo, toujours au titre du déficit phosphatier, nous avons 48,945 milliards de FCFA (soit 143,789 millions d'ECUS) (**voir les tableaux S29 à S32**).

Les transferts furent de l'ordre de 84,65 millions d'ECUS, soit 29,201 milliards de FCFA pour ces trois pays. Le taux de financement correspondant est 17,68%. Le Niger a reçu 43,45 millions d'ECUS soit en moyenne 14,94 milliards de FCFA d'où un taux de financement de 16,81%. Le Sénégal et le

Togo ont bénéficié respectivement de 25,5 et 15,7 millions d'ECUS soit 8.827 et 5,434 milliards de FCFA. Leur taux de financement respectif est de 32.17% et 11,1%.

Nous constatons que les taux de couverture du Stabex et du Sysmin sont assez voisins.

D'une manière générale, la couverture du déficit par ces deux systèmes demeurent insuffisante ⁽¹⁶⁵⁾ malgré l'adjonction de ressources supplémentaires provenant des autres fonds du Fonds Européen de Développement.

L'insuffisance des dotations initiales par rapport aux demandes s'explique surtout par :

- l'alourdissement des charges ; cette augmentation des charges provient principalement de la croissance du nombre de produits agréés, de la multiplication du nombre de pays membres considérés comme "moins avancés" de la possibilité de faire des demandes groupées pour des produits voisins ;
- la diminution de la part de marché des pays "ACP" au sein de l'Union Européenne ;
- de la baisse marquée en général des cours des produits agricoles.

¹⁶⁵ - Au 31.12.1991 : 1,4367 milliards d'ECUS ont été transférés sur une enveloppe globale initiale de 925 millions d'ECUS. Voir Revue Développement DE 75 , novembre 1992 page 58 Commission CEE, Bruxelles.

Concernant la Facilité de Financement Compensatoire (FFC) du Fonds Monétaire International, les cinq pays étudiés ont reçu dans la période 1975 - 1993 à titre de prêt 521,748 milliards de FCFA (soit 1353,11 millions de DTS).

Dans la période 1975 - 1993, le Stabex et le Sysmin ont transféré à ces cinq pays étudiés dans le cadre de la FFC du FMI, 414,92 milliards de FCFA (dont 359,5 milliards FCFA sous forme de dons).

Bien que les transferts en valeur absolue de la Facilité de Financement Compensatoire du FMI soient supérieurs dans cette période, les conditions du Stabex sont plus avantageuses pour les pays bénéficiaires. En effet parmi les cinq pays étudiés dans le paragraphe sur la Facilité de Financement Compensatoire du FMI, trois sont des pays moins avancés (Mali, Niger et Togo) donc dispensés dès le début du Stabex, du remboursement. De plus, les prêts Stabex sont sans intérêt et ont un caractère automatique⁽¹⁶⁶⁾. Cependant, des craintes existent quant au renouvellement dans la même proportion des transferts Stabex et Sysmin au-delà de l'an 2000.

Alors que la FFC du FMI pour un tirage égal à 50% de la quote-part imposait une "conditionalité". Parallèlement, ses taux d'intérêt dépendaient fortement des taux d'intérêt mondiaux (et ces derniers ont connu d'importantes hausses pendant la période).

¹⁶⁶ Lomé 4 en même temps qu'elle instaure les dons, introduit un droit de regard dans leur utilisation. En effet, elle stipule qu'un "cadre d'obligations mutuelles" sera conclu entre l'Etat solliciteur et la Commission. Voir "Communauté Européenne" lettre d'information de la délégation du Sénégal, n° 68 janvier 1990. De plus des conditions relatives aux droits de l'homme sont introduites

Les pertes de recettes d'exportation non couvertes par ces deux mécanismes demeurent encore considérables. Et les problèmes de fonds persistent. Ces mécanismes ne s'attaquent en rien aux causes des fluctuations de cours des produits de base. Ils supposent implicitement, dans la mesure où les prêts doivent être remboursés, un rééquilibrage à moyen terme des marchés. Or, comme nous l'avons constaté, ces derniers ont été le plus souvent déséquilibrés au détriment des exportateurs de produits de base.

Et un des résultats de ces mécanismes a été de contribuer à l'alourdissement de la dette des pays exportateurs de matières premières⁽¹⁶⁷⁾.

Devant l'incertitude et la difficulté de gestion des accords internationaux de produits, l'insuffisance des moyens financiers du Stabex et les condicionalités draconiennes de la Facilité de Financement Compensatoire du FMI, les pays de l'UEMOA doivent rechercher d'autres voies de résorption de l'instabilité de leurs recettes d'exportation. Si nous exceptons le recours aux marchés à terme, plusieurs instruments de stabilisation pourraient être utilisés. Il s'agit :

- de la limitation de la production et des exportations ;
- du refus de vente ou le stockage unilatéral ;
- de la politique fiscale ;
- et de la politique du taux de change.

⁽¹⁶⁷⁾ Bien qu'avec Lomé 4 les dons se soient substitués aux prêts et que le FMI ait instauré la Facilité d'Ajustement Structurel en mars 1986 réservée aux pays les moins avancés selon la classification de la Banque Mondiale.

a) La limitation de la production et des exportations

Il s'agit d'influencer l'offre afin d'orienter les cours dans le sens désiré.

Par exemple, une baisse des cours devrait inciter à une limitation de la production et des exportations et réciproquement.

Trois expériences peuvent être soulignées : celle du CIPEC⁽¹⁶⁸⁾, de l'ANRPC⁽¹⁶⁹⁾ et des pays exportateurs de café.

a.1 Le CIPEC

En 1974, l'Association des Exportateurs de Cuivre procède à une réduction de leurs exportations de 10% au 1er décembre. Elle renforça cette action en avril 1975 par une autre baisse de 15%.

Cependant cette politique du CIPEC n'empêcha pas la chute des cours. La conséquence logique fut la levée de ces mesures le 1er juillet 1976.

Les raisons de cet échec sont à rechercher principalement dans la faiblesse de leur contrôle du marché de cuivre (en effet, le cuivre récupéré a accru son importance dans la consommation mondiale) et dans l'absence de

¹⁶⁸ CIPEC : "Conseil Intergouvernemental de Pays Exportateurs de Cuivre", créé en 1967, il regroupe le Zaïre, le Pérou, la Zambie, le Chili, l'Indonésie, l'Australie, la Mauritanie et la Papouasie Nouvelle Guinée.

¹⁶⁹ ANRPC : "Association of National Rubber Productive Countries" créé en 1970. Elle regroupe la Malaise, l'Indonésie, la Thaïlande et le Sri Lanka.

solidarité réelle au sein de l'organisation entre pays de niveaux de développement différents tels que l'Australie et le Zaïre⁽¹⁷⁰⁾ ou le Chili.

a.2 L'ANRPC

L'Association des Producteurs de Caoutchouc Naturel en octobre 1982 décida de procéder à une rétention de production de 250.000 tonnes.

Cette politique alliée aux achats du stock régulateur de l'Accord International sur le Caoutchouc Naturel se traduit par une hausse des cours entre novembre 1982 et mars 1983 de l'ordre de 70 %⁽¹⁷¹⁾.

Cependant, ce succès sera éphémère devant la dépression de l'industrie automobile et la montée du caoutchouc synthétique.

a.3 L'Association des Exportateurs de Café

Les principaux pays exportateurs de café décidèrent le 1er octobre 1993 d'instituer un mécanisme de rétention de la production de l'ordre de 20 % ; cela à la suite de l'échec des négociations sur un accord international⁽¹⁷²⁾.

¹⁷⁰ Zaïre devenu aujourd'hui République Démocratique du Congo

¹⁷¹ Philippe CHALMIN : "Les marchés mondiaux des matières premières" pages 109-110, PUF 1982, Paris.

¹⁷² Afrique Agriculture, n° 209, novembre 1993, pages 41-43.

Cependant, ce plan échoua en 1995. Les raisons tiennent principalement en l'absence de certains pays producteurs et aux intérêts divergents des pays membres.

b) Le refus de vente ou le stockage unilatéral

Cette politique a concerné principalement l'UEMOA car la Côte d'Ivoire a eu à la pratiquer en 1979 - 1980 et 1987 - 1989.

Nous étudierons ici seulement l'expérience ivoirienne de 1979 - 1980⁽¹⁷³⁾. Les enseignements sont les mêmes que celle de 1987 - 89.

b.1 L'expérience ivoirienne de 1979 - 1980

En mars 1979, la Caisse de Stabilisation de Côte d'Ivoire se retira du marché et reporta *sine die* les expéditions prévues pour les deux premiers mois de la campagne 1979-80.

Parallèlement la Côte d'Ivoire se mit à stocker le cacao, ainsi au 31 janvier 1980, ils s'élevèrent à 150.000 tonnes⁽¹⁷⁴⁾.

Pourquoi une telle politique ? Et quels en ont été les résultats ?

¹⁷³ L'expérience de 1987 - 89 a été étudiée dans l'ouvrage collectif de : Jean Louis GOMBEAUD, Corinne MOUTOUT, Stephen SMITH - "La guerre du cacao" : Histoire secrète d'un embargo" Chez CALMANN - LEVY : Paris 1990.

¹⁷⁴ Les marchés internationaux de matières premières. Sous la direction de Claude MOUTON et Philippe CHALMIN ECONOMICA, 1982, p. 130.

b.1 Pourquoi une telle politique de rétention ?

Il fallait remédier au manque à gagner de la Caisse de Stabilisation en cherchant à enrayer la chute des cours et les anticipations sur l'évolution des conditions du marché paraissaient militer en faveur d'une telle décision.

b.1.1. La résorption du manque à gagner de la caisse de Stabilisation

Les cours du cacao passèrent de 92,8 cents la livre en 1976 à 171,9 en 1977 et 154,3 en 1978.

Et la Côte d'Ivoire venait d'augmenter très fortement le prix au producteur du cacao au début de la campagne 1979-1980⁽¹⁷⁵⁾.

b.1.2. Les anticipations sur l'évolution des conditions du marché

Elles portaient sur l'offre et la demande mais aussi sur les comportements des opérateurs au niveau des bourses de commerce.

¹⁷⁵ Le prix au producteur passa de 250 à 300 F le kilogramme.

Les anticipations sur l'offre et la demande.

Les analystes (excepté le Département Américain à l'Agriculture) prévoient un équilibre de la production et de la consommation.

Ils fondaient leurs prévisions sur plusieurs phénomènes :

1. Les pluies abondantes qui retardaient les récoltes :
2. les troubles politiques au Ghana qui contribuaient à la réduction de l'offre de ce pays :
3. une croissance future de la consommation de cacao consécutive à la répercussion (considérée inéluctable) de la baisse antérieure des cours.

A tous ces arguments, il fallait ajouter l'espoir qu'avait la Côte d'Ivoire de rallier à sa cause les pays membres de l'alliance des producteurs du cacao⁽¹⁷⁶⁾.

b.2 Quels ont été les résultats ?

Cette action s'est soldée finalement par un échec et cela pour plusieurs raisons.

⁽¹⁷⁶⁾ APC : crée en 1964 regroupe le Brésil, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria, le Cameroun, le Gabon, l'Équateur, le Togo, Trinidad et Tobago.

Voyons d'abord les résultats et ensuite les raisons.

b.2.1. Les résultats

Il y eut au début une stabilisation relative des cours du cacao en 1979 par rapport à 1978 (149,3 cents la livre en 1979 contre 154,3 en 1978). Mais cela fut éphémère. Les cours du cacao dégringolent à partir d'avril 1980 : 116,4 pour se situer en fin juillet 1980 à 97 cents la livre. Et la Côte d'Ivoire fut contrainte de vendre précipitamment, 100.000 tonnes de cacao en fin 1980 (à 110 cents la livre) et 60.000 et 70.000 tonnes encore respectivement en juillet et en août de la même année.

b.2.2 Les raisons de cet échec

Elles tiennent principalement aux erreurs de prévision comme nous l'avons déjà fait remarquer et à l'absence de solidarité entre pays membres de l'alliance des producteurs de cacao⁽¹⁷⁷⁾.

Les erreurs de prévision

Contrairement aux anticipations, la production 1979-80 fut pléthorique. Et la hausse de la consommation escomptée ne se réalisa point, car la croissance du prix de l'énergie et des taux d'intérêt, l'inflation, empêchèrent

¹⁷⁷ Ces principales raisons sont aussi à la base de l'échec de la politique de rétention opérée par la Côte d'Ivoire de 1987-1989 sur ce même marché du cacao.

la répercussion totale de la baisse antérieure des cours du cacao sur les prix de détail des produits basés sur cette matière première.

De plus, les utilisateurs disposaient d'importants stocks. Et les arbitrages à la baisse sur les marchés à terme eurent pour effet d'amplifier la chute des cours.

Le manque de solidarité

Il est surtout dû aux intérêts divergents à l'époque.

Le Ghana avait des difficultés de balance des paiements et ne pouvait renoncer (même temporairement) aux recettes d'exportation du cacao qui représentaient 60% de l'ensemble de ses frais commerciaux en devises (en 1977 et 1978). Bien qu'il contribua indirectement au succès initial de la Côte d'Ivoire, du fait de la grève de sa marine marchande en 1979-80.

Quant au Cameroun et le Nigéria, le cacao n'avait pas la même importance qu'en Côte d'Ivoire grâce à leurs revenus pétroliers.

Le Brésil, autre membre influent, connaissait des problèmes de devises surtout depuis la hausse du prix du pétrole. De plus, il était assez préoccupé par les difficultés que rencontrait le Groupe de la Bogota (qui avait entrepris une action sur les marchés à terme du café afin d'influencer les cours à la hausse, nous l'étudierons un peu plus loin).

c) La politique fiscale

Les pays producteurs peuvent théoriquement utiliser l'instrument fiscal pour essayer de stabiliser leurs recettes d'exportation. Il suffirait d'augmenter les taxes quand les prix baissent et réciproquement. Les taxes peuvent être des taxes perçues à l'exportation ou bien à la production.

Le résultat est une hausse des prix (ou réciproquement une baisse) à l'exportation. Cependant, cette politique suppose que certaines conditions soient réunies. Il faudrait notamment que la demande soit inélastique et qu'il y ait une absence de substitut à court terme.

Si nous considérons les principaux produits exportés par les pays de l'UEMOA à savoir : le cacao, le café, le coton, l'huile d'arachide, l'huile de palme, les phosphates et accessoirement le caoutchouc naturel⁽¹⁷⁸⁾.

Le calcul des élasticités-prix directes ⁽¹⁷⁹⁾ sur la période 1970 - 1993 a donné les résultats suivants :

⁽¹⁷⁸⁾ L'uranium : produit stratégique est exclu du champ de l'analyse

⁽¹⁷⁹⁾ L'élasticité prix directe de la demande d'un bien est le rapport :

$$\frac{\Delta Q/Q}{\Delta P/P}$$

Q : les importations mondiales du bien ; - P : les cours mondiaux du bien ;

	Valeur minimale en valeur absolue	Valeur maximale en valeur absolue
Cacao en fèves	0,02	2,75
Café vert	0,02	10,1
Coton fibres	0,00	7,23
Huile d'arachide	0,02	6,04
Huile de palme	0,08	3,52 (si nous exceptions la valeur 92,5)
Phosphates de calcium	0,00	3,5
Caoutchouc naturel	0,00	5,96

Nous constatons que la demande de ces produits est très élastique.

De plus des produits comme le coton fibre, l'huile d'arachide, l'huile de palme et le caoutchouc naturel ont des substituts tels que respectivement les fibres synthétiques, les huiles de soja et de tournesol et le caoutchouc synthétique.

D'où l'inefficacité d'une telle politique. D'ailleurs certains pays qui ont eu à l'utiliser dans le passé en ont fait l'amère expérience⁽¹⁸⁰⁾.

d) La politique du taux de change

Comme pour l'instrument fiscal, les pays producteurs pourraient aussi utiliser l'instrument du taux de change en dévaluant par exemple pour diminuer

¹⁸⁰ Il s'agit des pays de l'International Bauxite Association entre 1974 et 1977 et de l'Union des Producteurs et Exportateurs de Bananes (UPEB) en 1980. Voir Philippe CHALMIN, op. cit., pp. 112-113.

le prix de leurs exportations et essayer ainsi d'accroître leurs recettes d'exportation.

Cependant, cela suppose que les cours déterminant ceux des produits qu'ils exportent soient fixés en monnaie locale ; ce qui n'est généralement pas le cas.

De plus, même si cela était le cas, l'existence de substituts naturels et chimiques pour la plupart des produits exportés par ces pays limite l'influence d'une telle politique. Il ne resterait théoriquement que le recours aux marchés à terme. Et l'examen de la capacité de ces derniers à stabiliser les recettes d'exportation des pays de l'UEMOA sera l'objet de notre second chapitre.

ELASTICITE - PRIX DIRECTES DES PRINCIPAUX PRODUITS DE BASE EXPORTES PAR CES PAYS

	Cacao en fèves	Café vert	Caoutchouc naturel	Fibres de coton	Huile d'arachide	Huile de palme	Phosphate de calcium
1971-1970	-0,47	-0,25	-0,05	0,08	-0,66	92,5	-
1972-1971	0,15	-0,26	-	0,30	-6,04	-0,8	0,80
1973-1972	-0,08	0,20	0,106	0,19	0,07	0,17	0,54
1974-1973	-0,05	-0,98	0,196	-2,32	-0,28	0,006	0,05
1975-1974	-0,16	-10,1	0,241	0,20	-0,37	-0,62	-0,752
1976-1975	-0,04	0,02	0,103	0,06	-1,74	-0,54	0,191
1977-1976	-0,16	-0,25	0,189	0,43	0,52	0,60	-1,33
1978-1977	-0,83	-0,33	0,004	7,23	-0,51	-0,93	-0,352
1979-1978	-1,13	2,21	0,126	0,42	0,11	2,28	0,428
1980-1979	-0,20	1,026	-0,38	0,56	-1,24	-3,13	-0,046
1981-1980	-0,78	0,07	0,22	-1,321	-1,46	3,52	-1,71
1982-1981	-0,03	1,32	0,015	-0,24	-0,33	-0,64	-0,953
1983-1982	0,02	0,60	0,427	-0,189	1,39	1	0,40
1984-1983	0,30	0,86	-0,65	-0,36	-0,85	0,017	1,298
1985-1984	-1,67	0,46	0,06	-0,09	-0,19	-0,08	0,335
1986-1985	0,54	0,02	0,64	-0,23	-0,20	0,46	-
1987-1986	-1,29	-0,18	0,51	-0,30	-0,62	-0,09	0,096
1988-1987	-0,22	-0,30	0,389	0,65	-0,02	0,08	0,02
1989-1988	-0,36	-0,45	0,313	0,75	-0,13	0,64	-0,20
1990-1989	-2,75	-0,28	0,50	-1,17	-0,54	-0,78	-
1991-1990	-1,23	0,24	5,96	0,73	0,84	3,32	-3,5
1992-1991	0,32	-0,02	3,0	-0,08	-0,20	-0,23	0,64
1993-1992	-1,20	-0,53	1,31	-	-0,14	-2,52	0,76

Calculés à partir des statistiques des deux tableaux concernant les importations et les cours mondiaux qui suivent.

COURS MONDIAUX DE CERTAINS PRODUITS DE BASE
(en dollars/tonne)

	Cacao en fèves	Café vert	Caoutchouc naturel	Fibres de coton	Huile d'arachide	Huile de palme	Phosphate de calcium
1970	680	1150	400	630	361	260	11
1971	540	990	400	740	417	261	11
1972	640	1100	400	790	393	217	12
1973	1130	1370	790	1360	540	378	14
1974	1560	1450	870	1420	1058	669	55
1975	1250	1440	660	1160	786	434	67
1976	2050	3150	870	1690	692	407	36
1977	3790	5170	920	1550	842	530	31
1978	3400	3590	1110	1570	1079	600	29
1979	3290	3820	1420	1690	888,7	654	33
1980	2600	3470	1620	2050	858,4	584	47
1981	2080	2870	1250	1850	1042,8	571	50
1982	1740	3090	1000	1600	585,4	445	42
1983	2120	2910	1240	1850	710,9	501	37
1984	2400	3190	1100	1720	1016,7	729	38
1985	2550	3230	920	1320	904,9	501	34
1986	2070	4290	940	1060	569,4	257	34
1987	1990	2510	1120	1650	499,8	343	31
1988	1560	3030	1290	1400	590,3	437	36
1989	1240	2390	1120	1670	774,8	350	41
1990	1270	1970	1020	1820	963,7	290	41
1991	1200	1870	1010	1680	894,8	339	43
1992	1100	1410	1020	1280	609,6	394	42
1993	1120	1560	990	1280	737,9	378	33

- Banque Mondiale : "Global Economic Prospects and the Developing countries", 1994, pp. 78-79.
- Nations Unies - CNUCED : "Annuaire des produits de base : 1993, page 404.

IMPORTATIONS MONDIALES DE CERTAINS PRODUITS DE BASE IMPORTANT POUR CES PAYS
(en millions de tonnes)

	Cacao en fèves	Café vert	Caoutchouc naturel	Fibres de coton	Huile d'arachide	Huile de palme	Phosphate de calcium
1970	1,11	3,24	2,94	4,03	0,43	0,89	39
1971	1,21	3,36	2,96	3,57	0,38	1,2	41
1972	1,25	3,45	2,99	4,05	0,52	1,37	44
1973	1,17	3,62	3,30	4,63	0,53	1,54	48
1974	1,15	3,41	3,37	4,15	0,39	1,55	54,43
1975	1,19	3,65	3,17	4,00	0,42	1,89	45,48
1976	1,15	3,72	3,28	4,12	0,51	1,96	41,45
1977	1,00	3,11	3,36	3,97	0,57	2,31	49,12
1978	1,08	3,42	3,37	4,34	0,49	2,03	50,24
1979	1,04	3,92	2,49	4,48	0,48	2,45	53,21
1980	1,09	3,55	3,30	5,02	0,50	3,27	52,16
1981	1,26	3,52	3,13	4,37	0,34	3,01	46,46
1982	1,27	3,87	3,12	4,52	0,41	3,44	43,55
1983	1,275	3,74	3,44	4,38	0,51	3,87	45,65
1984	1,32	4,05	3,69	4,49	0,32	3,9	47,25
1985	1,46	4,20	3,66	4,59	0,33	4,8	45,5
1986	1,40	4,22	3,71	4,80	0,35	5,9	45,1
1987	1,47	4,55	4,07	5,70	0,384	5,7	44,72
1988	1,54	4,25	4,31	5,05	0,383	5,6	44,71
1989	1,65	4,67	4,48	5,78	0,38	6,7	41,7
1990	1,76	4,9	4,28	5,17	0,330	7,6	36,03
1991	1,88	4,84	4,03	4,88	0,31	8,01	29,87
1992	1,83	5,09	4,15	4,97	0,33	7,71	29,43
1993	1,79	4,8	3,99	5,10	0,32	8,5	24,6

- CNUCED : "Annuaire des produits de base : 1990, 1991, 1992, 1993, 1994 et 1995
- FAO : Annuaire du commerce, 1975.

**CHAPITRE DEUXIEME :
LES MARCHÉS À TERME DE PRODUITS
DE BASE COMME INSTRUMENT
ALTERNATIF DE CORRECTION DE
L'INSTABILITE DES RECETTES
D'EXPORTATION DES PAYS DE L'UNION
ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

Le commerce de la plupart des produits de base exportés par les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine se réfère aux cours boursiers⁽¹⁸²⁾.

Ainsi les cours des marchés à terme de Londres et de New York servent de base aux transactions internationales sur le cacao et le café. Les cotations de Chicago prévalent pour le soja (matière première dont les cours déterminent pour une large part ceux des autres oléagineux dont l'arachide) celles de Kuala Lumpur en Malaisie pour l'huile de palme.

Les cours du New York Cotton exchange orientent les opérations sur ce produit.

Bref à l'exception des phosphates et de l'uranium dont les prix sont le plus souvent fixés par voie de négociations réunissant acheteurs et vendeurs, les prix de la majorité des exportations de produits de base des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine se fondent sur ceux apparaissant sur les marchés à terme.

De plus, ces marchés à terme abritent des opérations dont une des finalités est de permettre aux producteurs de se protéger contre le risque de variation de leurs revenus.

¹⁸² Philippe CHALMIN : "Négociant et chargeurs" : la saga du négoce international des matières premières. *Economica*, pp. 77-88, Paris, Mars 1983.

Comme l'affirment KEYNES et HICKS⁽¹⁸³⁾, les marchés à terme représenteraient alors une alternative dans la recherche de la stabilisation des recettes d'exportation de ces pays.

Nous allons dans une première section présenter les marchés à terme de produits de base et dans une seconde voir si réellement ils peuvent constituer une assurance contre le risque de fluctuation des recettes d'exportation.

SECTION 1 : PRESENTATION DES MARCHES A TERMES DE PRODUITS DE BASE

Un marché à terme peut se définir comme une institution financière permettant l'échange de droits sur une marchandise spécifique disponible dans l'avenir.

Le vendeur cède à un prix débattu en corbeille un droit sur une quantité donnée que l'acheteur pourra exercer à l'échéance. Les droits sont matérialisés par des contrats aux clauses fortement standardisées donc fongibles entre eux⁽¹⁸⁴⁾.

Nous allons, dans trois sous-sections, étudier respectivement la localisation, l'organisation et le fonctionnement des marchés à terme de produits de base.

¹⁸³ - J. M. KEYNES : "Treatise on Money". Vol II, New York 1930. - J. R. HICKS : "Value and capital". Oxford, Clarendon Press .946.

¹⁸⁴ - Yannick MARQUET : "Marchés à Terme Commerciaux : Fonctions économiques et principes généraux d'organisation". C.C.A.P.BCP, Paris 1983, pp. 8-10.

- Yves SIMON : "Bourses de Commerce et marchés à terme de marchandises". Dalloz, Paris 1981.

A - La localisation des marchés à terme de produits de base

Les marchés à terme sont surtout localisés dans les pays développés d'économie de marché comme les Etats-Unis, la Grande Bretagne, la France, le Canada, le Japon, les Pays Bas et l'Australie. Pour les pays en voie de développement la Malaisie fait office de pionnier.

Trois places boursières concentrent la majeure partie des activités : Chicago, New York et Londres. Chicago est réellement la géante avec ses trois marchés à terme que sont : le Chicago Board of Trade, le Chicago mercantile exchange et le Midamerica Commodity exchange.

1. La place de Chicago

Le Chicago Board of Trade est spécialisé pour le blé, le maïs, la graine de soja, le tourteau de soja, l'huile de soja, l'avoine, le contreplaqué, l'or et l'argent. En termes de contrats négociés c'est le premier marché à terme du monde⁽¹⁸⁵⁾.

Le Chicago Mercantile Exchange est surtout dévolu aux transactions à terme sur la pomme de terre, le bois, le bétail, le cuivre et l'or. C'est le deuxième marché à terme du monde.

Le Midamerica Commodity Exchange est chargé des mêmes transactions que les deux précédentes. Cependant ses activités sont moins importantes il n'est que le septième marché à terme mondial.

¹⁸⁵ Chambre de Commerce Internationale "Les marchés à terme de produits de base", Paris juillet 1981, pp. 70-74 ; CNAM - CREMAP - Rapport cyclope 1991, J.F. ECK - "Le commerce mondial des produits agricoles au 20ème siècle" Col. Axes, EYROLLES, Fev. 1992, pages 54 - 55.

2. La place de New York

La deuxième place boursière mondiale est celle de New York avec ses quatre marchés à terme de produits de base que sont : le New York Commodity Exchange, le New York Coffee, Sugar and Cocoa Exchange, le New York Cotton Exchange et le New York Mercantile Exchange.

Le New York Commodity Exchange est spécialisé dans le cuivre, l'or, le zinc et l'argent ; en d'autres termes dans les transactions de métaux. C'est le troisième marché à terme mondial⁽¹⁸⁶⁾.

Le New York Coffee, Sugar and Cocoa Exchange se concentre sur le café, le sucre roux et le cacao. C'est le cinquième marché à terme mondial.

Le New York Cotton Exchange est destiné au coton, au jus d'orange et au propane. C'est le neuvième marché à terme mondial.

Enfin le New York Mercantile Exchange est consacré aux transactions à terme sur la pomme de terre, la viande, l'or, le palladium, le platine et le fuel domestique. C'est le dixième marché à terme mondial.

3. La place de Londres

La troisième place boursière⁽¹⁸⁷⁾ est occupée par Londres avec ses quatre marchés à terme de produits de base que sont : le London Commodity Exchange, le London Metal Exchange, le Baltic Exchange et le London International Petroleum.

¹⁸⁶ Chambre de Commerce Internationale : "Les marchés à terme de produits de base", Paris juillet 1981, pp 70-74, et autres options citées : Rapport cyclope 1991 et J.F. ECK "Le commerce mondial des produits agricoles au 20ème siècle", fév. 1992

¹⁸⁷ Si l'on excepte les bourses japonaises que sont le Tokyo Grain and Commodity exchange, l'Osaka grain exchange, et le Kammon Sugar exchange qui ont des transactions qui portent uniquement sur des produits spécifiquement nationaux dont l'importance sur le commerce est marginale sauf exception.

Le London Commodity Exchange est spécialisé pour : le tourteau de soja, le cacao, le café, le sucre roux, le caoutchouc et la laine. C'est le quatrième marché à terme mondial⁽¹⁸⁸⁾.

Le London Metal Exchange se consacre au plomb, à l'étain, au nickel, au cuivre, à l'aluminium, au zinc et à l'argent. En d'autres termes ses activités sont concentrées sur les métaux comme son nom l'indique, mais elles sont de dimension très inférieures comparées à celles de son pendant américain le New York Commodity Exchange.

Le Baltic Exchange qui se destine aux opérations à terme sur le blé, la pomme de terre et à l'orge et le London International Petroleum ont des activités marginales.

Le London International Petroleum est consacré au pétrole.

A côté de ces trois grandes places boursières que sont Chicago, New York et Londres, nous avons des places de moyenne importance telles que :

- Tokyo, avec le Tokyo Grain and Commodity Exchange (qui s'occupe des graines de soja, des haricots rouges, des féculés de pomme de terre):

¹⁸⁸ Chambre de Commerce Internationale : "Les marchés à terme de produits de base", Paris juillet 1981, pp. 70-74.

- Paris, avec la Bourse de Commerce (qui s'occupe du cacao⁽¹⁸⁹⁾, du café et du sucre blanc) ;
- Winnipeg au Canada, avec le Winnipeg Commodity Exchange (qui intervient sur le blé) ;
- Amsterdam, avec l'Amsterdam Terminal Market (qui se consacre à la pomme de terre) ;
- Sydney, avec le Sydney Futures Exchange (pour le bétail sur pied, le boeuf désossé, l'or et la laine) ;
- Hong-Kong, avec le Hong-Kong Commodity Exchange (spécialisé pour le tourteau de soja, le sucre roux, le coton et l'or) ;
- enfin Kuala Lumpur en Malaisie, avec le Kuala Lumpur Commodity Exchange (pour l'huile de palme).

Nous allons maintenant étudier dans les deux prochaines sous-sections l'organisation et le fonctionnement des marchés à terme en prenant comme modèle les marchés à terme français.

¹⁸⁹ Aujourd'hui, c'est le marché à terme international de France : le "MATIF" de Paris qui a pris le relais de la Bourse de Commerce pour le cacao en France.

B - L'organisation des marchés à terme de produits de base⁽¹⁹⁰⁾

Le fonctionnement des marchés à terme est assuré par un certain nombre d'organes : le comité technique, le comité de direction, la compagnie des commissionnaires agréés, la banque de compensation.

1. Le comité technique

Il est composé pour moitié de commissionnaires agréés et de représentants des professions concernées par les produits. Il détermine entre autres la journée de bourse et les ports de livraison. Il fixe les limites de fluctuation des cours ainsi que les mois de cotation et les cours d'appel de marge⁽¹⁹¹⁾.

2. Le comité de direction

Il coordonne les activités des comités techniques des marchés et règle à leur demande des litiges pouvant intervenir entre les organismes de fonctionnement des marchés. Il veille également à l'application de toutes les dispositions légales et réglementaires et les interprète en cas de contestation ou de difficultés.

¹⁹⁰ Cas de bourses françaises.

¹⁹¹ Voir pages suivantes : notamment au niveau des mécanismes de fonctionnement des marchés à terme.

3. La compagnie des commissionnaires agréés près de la bourse

Ses membres sont seuls habilités à effectuer les négociations sur le marché. Ils ont la charge et le droit exclusif de produire les ordres et d'en rechercher la contrepartie. Ils sont "ducroires" c'est-à-dire responsables de la solvabilité de leurs clients et de l'exécution des ordres.

4. La Banque de compensation

Elle enregistre et garantit la bonne fin des opérations grâce à un système de dépôt et d'appel de marge. Elle assure tout opérateur contre la défaillance de sa contrepartie et par là-même, la sécurité du marché.

A côté de ces organes, il existe des intervenants à statut spécifique. Ils sont scindés en trois groupes (leur permettant d'obtenir des réductions de commissions). Leur agrément est prononcé par le comité technique et le conseil de direction de la compagnie des commissionnaires agréés auprès de la bourse.

5. Les membres professionnels

Cette catégorie comprend : tout producteur, distributeur, transformateur, négociant ou utilisateur exerçant une activité dans laquelle le produit côté intervient.

6. Les membres affiliés

Ce sont les personnes physiques de nationalité étrangère, non résidentes et les sociétés commerciales sous contrôle étranger et domiciliées à l'étranger qui exercent notoirement et professionnellement une activité de commission ou de courtage sur les marchés internationaux étrangers de matières premières.

7. Les membres affiliés financiers

Ce sont :

- des banques françaises affiliées à l'association française des banques ou relevant du conseil national du crédit (français) ;
- des banques étrangères affiliées à toute association équivalente sur le plan territorial à l'association française de banque ;
- les filiales françaises ou étrangères des banques répondant à ces conditions.

Toutes ces trois catégories de membres sont astreintes à un droit d'adhésion et une cotisation annuelle.

Les bourses de commerce sont sous le contrôle direct⁽¹⁹²⁾ du ministère de tutelle (par l'intermédiaire du commissaire du gouvernement) et indirect de la chambre de commerce et d'industrie.

La chambre de commerce et d'industrie établit les règlements du marché en vue de leur homologation par le ministre chargé du commerce et de l'artisanat. Elle veille ensuite à leur application et nomme les membres des comités techniques et de direction.

Nous allons voir les mécanismes de fonctionnement des ces marchés à terme et les principales opérations qui s'y déroulent dans la sous-section suivante.

C - Le fonctionnement des marchés à terme de produits de base

Un certain nombre d'opérations se déroulent sur les marchés à terme : des opérations de couverture, de spéculation et d'arbitrage. Cependant le bon déroulement de ces opérations repose sur des mécanismes particuliers de fonctionnement.

Nous étudierons dans un premier paragraphe les mécanismes de fonctionnement avant d'aborder dans un second les opérations principales susceptibles d'être réalisées sur ces marchés.

¹⁹² Le contrôle des marchés à terme est étudié dans les annexes.

1. Les mécanismes de fonctionnement des marchés à terme

Ils reposent principalement sur : l'ordre de bourse, le dépôt, l'appel de marge, les cotations, les frais de transactions et les limites de fluctuation.

1.1. L'ordre de bourse

C'est une injonction donnée par un client à son commissionnaire agréé d'acheter ou de vendre un contrat. Il comprend la désignation de la marchandise à traiter, le terme du contrat, la qualité et la quantité du produit à négocier.

Cet ordre peut être au "mieux" (c'est-à-dire que le contrat est exécuté dès que possible) ou "limite" (c'est-à-dire précisant le prix auquel on souhaite acheter). L'ordre peut aussi être limité dans le temps. Un fois que la contrepartie est trouvée, le contrat est enregistré par la banque centrale de compensation.

1.2. Le dépôt

Tout client qui passe un ordre à un commissionnaire, lui remet en même temps un dépôt et s'engage à répondre à tout appel de marge. Il est d'environ 10 à 15% de la valeur globale du contrat. Il est fixé par la banque centrale de compensation qui peut à tout moment en modifier la nature et le montant. Le dépôt peut être couvert par des capitaux ou par une caution bancaire.

Il est restitué au client lors du dénouement de l'opération augmenté des bénéfices ou amputé des pertes.

1.3. L'appel de marge

C'est le versement monétaire complémentaire que le client doit effectuer quand son dépôt est amputé par une perte.

1.4. Les cotations

Elles ont lieu tous les jours (exceptés, les samedi, dimanche et jours fériés). C'est le comité technique qui détermine les heures de séances de bourse⁽¹⁹³⁾.

1.5. Les frais de transaction

L'achat ou la vente d'un contrat entraîne des frais de transaction⁽¹⁹⁴⁾ et la perception d'une commission par le commissionnaire agréé dès l'enregistrement de l'opération.

¹⁹³ Compagnies des commissionnaires agréés :

- "Marché International des cafés robusta : Paris le Havre" 1982, Unité de contrat de 10 tonnes métriques ; journée de bourse : lundi à vendredi de 10h15 à 13h et de 15h à 1830 ; mois côté: janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre ; horaires des côtes : 10h15, 12h05, 15h15 et 17h20 ; ports de livraison : Marseille, Bordeaux, le Havre, Rotterdam et Amsterdam. Les cotations peuvent porter sur quatorze mois y compris le mois de livraison.

- "Marché International des cacaoes en fèves : Paris le Havre", Unité de contrat de 10 tonnes métriques ; journée de bourse : lundi à vendredi de 10h30 à 13h30 et de 15h30 à 1830 ; mois côté: mars, mai, juillet, septembre, décembre, Paris 1981 ; les cotations peuvent porter sur dix huit mois y compris le mois de courant ; ports de livraison : Bordeaux, le Havre, Dunkerque, Amsterdam, Hambourg, Marseille, Sète ; horaires des côtes : 10h30-13h, 15h30-17h30.

¹⁹⁴ Nous avons les frais de correspondance et les frais d'enregistrement notamment.

1.6. Les limites de fluctuation

Pour combattre les fluctuations quotidiennes trop brutales, les variations du prix des contrats sont plafonnées (à la hausse) et limitées (à la baisse).

Ces limites sont déterminées par le comité technique.

Les contraintes qui transparaissent dans ces mécanismes de fonctionnement s'expliquent par le souci principal de minimiser les risques de défaillance des intervenants dans leurs différentes opérations sur ces marchés. opérations que nous allons analyser maintenant.

2. Les principales opérations sur les marchés à terme

Nous avons des opérations de couverture, de spéculation et d'arbitrage.

2.1. Les opérations de couverture ou "Hedging"⁽¹⁹⁵⁾

L'opérateur peut chercher à se prémunir contre une baisse ou une hausse future des prix.

¹⁹⁵ "Hedging" mot anglais couramment utilisé à la place "d'opérations de couverture".

2.1.1 Couverture contre la baisse des prix

Un opérateur achète à la date t_1 une unité de produit sur le marché au comptant au prix S_1 . Mais il craint une baisse ultérieure de prix donc une perte. Pour réduire son risque, il vend sur le marché à terme un contrat (représentant une unité de produit) au prix F_1 . A la date t_2 , l'opérateur revend son produit sur le marché physique au prix S_2 et rachète un contrat à terme au prix F_2 .

Date	Comptant	Terme
t_1	Achat S_1	Vente F_1
t_2	Vente S_2	Achat F_2

Le gain ou la perte est égal à :

$S_2 - S_1$ sur le marché physique et

$F_2 - F_1$ sur le marché à terme.

Le gain ou la perte totale sur les deux marchés est alors égal à :

$$(S_2 - S_1) - (F_2 - F_1) \text{ ou } (F_1 - S_1) - (F_2 - S_2)$$

c'est-à-dire la variation de la base. Le résultat d'une telle opération est fonction de l'évolution de la base, c'est-à-dire de la différence entre prix à terme et prix au comptant. La base peut être constante ou variable.

a) La base est constante

Cette constance de la base peut être observée avec une évolution parallèle à la baisse comme à la hausse des prix à terme et au comptant.

- * *La base est constante avec une évolution parallèle à la baisse des prix à terme et au comptant.*

Par exemple : En t_1 le prix à terme du contrat F_1 peut être égal à 180 et le produit acheté au comptant au prix $S_1 = 200$.

A la date t_2 , les prix à terme et au comptant peuvent baisser et atteindre respectivement pour le contrat $F_2 = 100$ et pour le produit physique $S_2 = 120$.

Alors le résultat de l'opération sera :

$$(S_2 - S_1) - (F_2 - F_1) \text{ ou } (F_1 - S_1) - (F_2 - S_2)$$

ou

$$(120 - 200) - (100 - 180) \text{ ou } (180 - 200) - (100 - 120).$$

Dans ce cas, l'opération de couverture est présumée parfaite. Il en sera de même avec une base toujours constante mais cette fois-ci avec une évolution à la hausse des prix à terme et au comptant.

- * *La base est constante avec une évolution à la hausse des prix à terme et au comptant parallèle*

S_1 et F_1 sont toujours égaux respectivement à 200 et 180 ($S_1 = 200$ et $F_1 = 180$). Par contre F_2 et S_2 augmentent et atteignent respectivement 220 et 240 ($F_2 = 220$ et $S_2 = 240$).

Dans ce cas aussi, l'opération de couverture sera parfaite. En effet, nous aurons :

$$\begin{aligned} (S_2 - S_1) - (F_2 - F_1) & \quad \text{ou} \quad (F_1 - S_1) - (F_2 - S_2) = \\ (240 - 200) - (220 - 180) & \quad \text{ou} \quad (180 - 200) - (220 - 240) = \\ 40 - 40 = 0 & \quad \text{ou} \quad -20 + 20 = 0. \end{aligned}$$

b) La base est variable

Les prix à terme et au comptant peuvent évoluer différemment, et c'est souvent le cas, alors la couverture ne pourra pas être parfaite. L'opération de couverture peut alors occasionner un gain comme une perte. Cette différence d'évolution peut se faire à la hausse comme à la baisse.

** Une évolution différente à la hausse des prix à terme et au comptant*

Ainsi F_2 peut être égal à 300 et S_2 à 400 pour $F_1 = 180$ et $S_1 = 200$.

Nous aurions alors le résultat suivant :

$$(S_2 - S_1) - (F_2 - F_1) \quad \text{ou} \quad (F_1 - S_1) - (F_2 - S_2)$$

Nous constatons que la couverture rapporte un gain brut de 80. Cependant, la couverture peut aussi occasionner une perte.

Par exemple F_2 peut atteindre 450 et $S_2 = 405$. Nous aurons donc :

$$\begin{aligned} (S_2 - S_1) - (F_2 - F_1) & \quad \text{ou} \quad (F_1 - S_1) - (F_2 - S_2) \\ \text{soit} \quad (405 - 200) - (450 - 180) & \quad \text{ou} \quad (180 - 200) - (450 - 405) \\ 205 - 270 = -65 & \quad \text{ou} \quad -20 - 45 = -65 \end{aligned}$$

L'opérateur subit une perte de 65.

** Une évolution différente à la baisse des prix à terme et au comptant*

Le prix du contrat à terme en t_2 , F_2 pourrait baisser et se fixer à 120 de même que le prix de vente du produit physique sur le marché S_2 à 115.

Pour $F_1 = 180$ et $S_1 = 200$, nous aurons comme résultat pour l'opération :

$$\begin{aligned} & (S_2 - S_1) - (F_2 - F_1) \text{ ou } (F_1 - S_1) - (F_2 - S_2) \\ \text{soit } & (115 - 200) - (120 - 180) \text{ ou } (180 - 200) - (120 - 115) \\ & - 85 + 60 = - 25 \text{ ou } - 20 - 5 = - 25 \end{aligned}$$

C'est donc une moins-value de 25 que doit supporter l'opérateur. Pour des valeurs différentes de F_2 et S_2 l'opération pourrait être bénéfique.

Pour exemple $F_2 = 150$ et $S_2 = 190$;

nous aurons alors pour $S_1 = 200$ et $F_1 = 180$

$$\begin{aligned} & (S_2 - S_1) - (F_2 - F_1) \text{ ou } (F_1 - S_1) - (F_2 - S_2) \\ \text{soit } & (190 - 200) - (150 - 180) \text{ ou } (180 - 200) - (150 - 190) \\ & - 10 + 30 = 20 \text{ ou } - 20 + 40 = 20 \end{aligned}$$

L'opération de couverture se traduit par un gain brut de 20.

2.1.2. La couverture contre la hausse des prix

Ces opérations concernent particulièrement les vendeurs à découvert de produits physiques.

Ces derniers doivent se protéger contre la hausse du prix de produits qu'ils devront acquérir pour pouvoir les livrer par la suite.

Par exemple : un exportateur peut vendre en t_1 pour livraison en t_2 à un prix $S_1 = 200$ une marchandise "y" qu'il ne détient pas encore. Il prévoit de ne l'obtenir que quelques jours avant la livraison en t_2 .

Pour se prémunir contre une hausse des prix susceptible d'annuler ses gains, il achète immédiatement un contrat pour le terme t_2 à un prix par exemple $F_1 = 220$.

Ici aussi comme précédemment avec les opérations de couverture contre la baisse des prix, le résultat de l'opération dépendra la constance ou non de la base.

a) La base est constante

La base est constante, la couverture est réputée parfaite. L'opérateur est assuré contre le risque de prix. La base peut, comme nous l'avons vu, être constante avec une évolution parallèle à la baisse ou à la hausse des prix à terme et au comptant.

** Les prix à terme et au comptant évoluent à la baisse parallèlement*

Pour $S_1 = 200$ et $F_1 = 220$, l'opérateur peut être confronté en t_2 à une baisse de la valeur du contrat acquis en t_1 et aussi à une baisse des prix des produits physiques sur le marché au comptant. Par exemple F_2 peut être égal à 140 et S_2 à 120.

Le résultat de l'opération sera tel que :

$$(S_2 - S_1) - (F_2 - F_1) \text{ ou } (F_1 - S_1) - (F_2 - S_2)$$

$$\text{soit } (120 - 200) - (140 - 220) \text{ ou } (220 - 200) - (140 - 120)$$

$$-80 + 80 = 0 \text{ ou } 20 - 20 = 0$$

Nous constatons une compensation entre les pertes et les gains sur les marchés à terme et au comptant. La couverture est donc parfaite.

** Les prix à terme et au comptant évoluent à la hausse parallèlement*

Pour $S_1 = 200$ et $F_1 = 220$, S_2 et F_2 peuvent évoluer à la hausse et atteindre respectivement 280 et 300.

Le résultat de l'opération pour $S_2 = 280$ et $F_2 = 300$ sera :

$$(S_2 - S_1) - (F_2 - F_1) \text{ ou } (F_1 - S_1) - (F_2 - S_2)$$

$$(280 - 200) - (300 - 220) \text{ ou } (220 - 200) - (300 - 280)$$

$$80 - 80 = 0 \text{ ou } 20 - 20 = 0$$

Il y a une compensation entre les pertes et les gains sur les marchés, la compensation est parfaite.

b) La base est variable

La base est le plus souvent variable. Par conséquent, la couverture a toutes les chances d'être ici imparfaite, c'est-à-dire se traduire soit par une perte soit par un gain. Comme précédemment, cette variation de la base peut être observée avec une évolution différente à la hausse comme à la baisse des prix à terme et au comptant.

** Une évolution différente à la hausse des prix à terme et au comptant*

Pour $S_1 = 200$ et $F_1 = 220$; F_2 et S_2 peuvent s'établir respectivement à 240 et 210.

Dans cette situation le résultat de l'opération de couverture serait le suivant :

$$(S_2 - S_1) - (F_2 - F_1) \text{ ou } (F_1 - S_1) - (F_2 - S_2)$$

$$\text{soit } (210 - 200) - (240 - 220) \text{ ou } (220 - 200) - (240 - 210)$$

$$10 - 20 = - 10 \text{ ou } 20 - 30 = - 10.$$

L'opération s'est traduite par une perte brute de 10. Pour des valeurs différentes de F_2 et S_2 l'opération de couverture pourrait devenir bénéficiaire.

Par exemple $F_2 = 250$ et $S_2 = 235$, nous aurions :

$$(S_2 - S_1) - (F_2 - F_1) \text{ ou } (F_1 - S_1) - (F_2 - S_2)$$

$$\text{soit } (235 - 200) - (250 - 220) \text{ ou } (220 - 200) - (250 - 235)$$

$$35 - 30 = 5 \text{ ou } 20 - 15 = 5$$

Le résultat est un gain brut de 5 pour l'opérateur.

** Une évolution différente à la baisse des prix à terme et au comptant*

Pour $S_1 = 200$ et $F_1 = 220$; F_2 et S_2 pourrait baisser respectivement à 175 et 160. Nous aurions alors le résultat suivant :

$$(S_2 - S_1) - (F_2 - F_1) \text{ ou } (F_1 - S_1) - (F_2 - S_2)$$

$$\text{soit } (160 - 200) - (175 - 220) \text{ ou } (220 - 200) - (175 - 160)$$

$$- 40 + 45 = 5 \text{ ou } 20 - 15 = 5$$

Cet exemple montre que l'opération de couverture s'est caractérisée par un gain brut de 5.

Elle pourrait être aussi déficitaire si F_2 et S_2 prenaient d'autres valeurs.

Ainsi pour $F_2 = 180$ et $S_2 = 150$, le résultat serait le suivant :

$$(S_2 - S_1) - (F_2 - F_1) \text{ ou } (F_1 - S_1) - (F_2 - S_2)$$

$$\text{soit } (150 - 200) - (180 - 220) \text{ ou } (220 - 200) - (180 - 150)$$

$$- 50 + 40 = -10 \text{ ou } 20 - 30 = -10$$

Nous constatons une perte brute de 10.

2.2. Les opérations de spéculation

Une opération est considérée comme spéculative quand elle est effectuée délibérément afin de tirer profit d'une variation de prix prévue. L'opérateur peut en fonction du risque qu'il veut assumer effectuer des opérations fermes, des opérations sur des options ou à primes et enfin des achats de parts de fonds mutuels.

De plus, selon le sens de la variation de prix anticipée, la spéculation peut être à la hausse ou à la baisse.

Nous allons premièrement présenter les opérations fermes, ensuite les opérations à options ou à primes et enfin les achats de parts de fonds mutuels.

2.2.1 Les opérations fermes

Elle peut consister à acheter maintenant un contrat dont le prix a de fortes chances d'évoluer à la hausse (en t_2) ; dans ce cas, l'opérateur espère réaliser un profit en revendant le contrat à un prix supérieur au prix d'achat. C'est la spéculation à la hausse. De même, l'opérateur peut vendre maintenant (t_1) un contrat dont le prix selon lui doit baisser plus tard (en t_2) ; dans cette situation, il espère réaliser un gain en revendant le contrat à un prix inférieur à son prix de vente.

Exemple :

Date	Exemple de spéculation à la hausse	Date	Exemple de spéculation à la baisse
t_1	Achat $P_1 = 100$	t^1	Vente $P_1 = 100$
t_2	Vente $P_2 = 120$	t^2	Achat $P_2 = 80$

Si les frais et commissions sont de 5, le profit spéculatif dans les deux cas s'élèverait à 15.

2.2.2 Les opérations sur les options ou opérations à primes

L'objectif de ces opérations est de limiter le risque des spéculateurs.

La prime est une somme payée par un opérateur à une autre partie pour avoir le droit dans un délai fixé mutuellement de se déclarer acheteur ou vendeur, à un prix convenu à l'avance, d'un contrat. Le montant de la prime fluctue en fonction de l'offre, la demande et l'échéance.

La prime est le résultat d'un marchandage, cependant ce dernier ne se traduit pas par l'établissement d'un cours officiel.

Le payeur (c'est-à-dire celui qui acquiert le droit d'achat ou de vente d'un contrat) est débité et le receveur (c'est-à-dire celui qui encaisse la prime) crédité le jour de la conclusion du contrat. Le prix de base du contrat est fixé au moment de la négociation⁽¹⁹⁶⁾. En principe, il est librement déterminé.

⁽¹⁹⁶⁾ BOURDIN Joël : "les opérations à prime sur les marchés à terme de la Bourse de Commerce de Paris" Pages 6-7 Compagnie des Commissionnaires Agréés près de la Bourse de Commerce de Paris, Janvier 1980.

Mais en règle générale, il correspond au cours du terme ferme traité au jour du paiement de la prime.

Si le marché est relativement stable, peu de payeurs vont se manifester et donc le taux des primes sera faible. Par contre, une tendance fortement à la hausse ou à la baisse du marché se traduit par une élévation des primes car le souci de protection va influencer sur ces dernières. Si l'échéance est éloignée (donc il y a plus de chances de variation des cours), le taux des primes sera plus élevé et réciproquement⁽¹⁹⁷⁾. Le payeur "répond sa prime" quand il fait connaître sa décision d'acheter ou de vendre la quantité de marchandise stipulée dans le contrat ou de renoncer à sa prime.

Nous pouvons distinguer trois catégories d'opérations à primes :

- les primes simples à la hausse,
- les primes simples à la baisse,
- les doubles primes.

** Les opérations à primes simples à la hausse*

Elles constituent pour le payeur une option d'achat. Cette dernière lui permet pendant une certaine période d'acheter un contrat à un prix fixé lors des négociations ou de renoncer.

¹⁹⁷ A la Bourse de Commerce de Paris sont négociées des primes sur des échéances de un mois à quinze mois

Le payeur achètera finalement le contrat lorsque à l'échéance le prix de ce dernier est supérieur au prix accepté pendant les négociations majoré de la prime et des frais et commissions.

Exemple : En janvier, un spéculateur anticipant une hausse du cours d'un contrat d'échéance Juin, paie une prime de 40 F sur ce contrat. Pour un prix de base de 250 F et des frais et commissions de 15 F, le spéculateur enregistrera un bénéfice lorsque le cours pour l'échéance de Juin est supérieur à 305 F. Il subit une perte le cas échéant.

** Les opérations à primes simples à la baisse*

Pour le payeur, elles ont une nature d'option de vente sur un contrat pendant une échéance déterminée.

Le spéculateur qui anticipe une baisse du cours d'un contrat "X" et qui souhaite en tirer profit paie une prime à la baisse ; c'est-à-dire qu'il acquiert grâce au versement de cette prime, le droit de vendre le contrat "X" à un co-contractant pour un prix fixé immédiatement qui est souvent le cours à terme du contrat "X" côté le jour de la conclusion des négociations.

Si conformément à ses anticipations, le cours effectif du contrat "X" à l'échéance est inférieur au prix de vente mentionné dans le contrat, il réalisera un bénéfice égale à la différence entre le prix de vente fixé dans le contrat et le cours à l'échéance majoré de la prime et des frais et commissions.

Exemple : Un spéculateur, qui a la conviction que le cours du contrat "X" a atteint un maximum et qu'il va en conséquence baisser, décide d'adopter une stratégie baissière sur le marché des primes simples.

Supposons que nous soyons en février et que le spéculateur paie une prime simple à la baisse de 60 F sur un contrat "X" d'échéance juillet.

Pour un prix de base de 300 F et des frais et commissions de 20 F, le spéculateur aura une opération bénéficiaire lorsque le cours de "X" pour l'échéance de juillet majoré de la prime et des frais et commissions sera inférieur au prix de vente fixé lors des négociations.

Ici, il faudrait en conséquence que le cours de "X" soit inférieur à 220F.

** Les doubles primes*

Les doubles primes sont une combinaison de primes à la fois baissières et haussières. Elles permettent au payeur d'obtenir le droit, pour un prix de base préfixé de se déclarer acheteur ou vendeur ou encore de s'abstenir.

Si par rapport au prix de base, les cours montent, le payeur répondra sa prime et sera alors considéré comme acheteur au prix de base. Il vendra alors un contrat en compensation. C'est le cas d'une opération à prime simple à la hausse.

Par contre si les cours baissent, il répondra sa prime et sera considéré comme vendeur au prix de base. Il achètera alors un contrat en compensation. C'est le cas d'une opération à prime simple à la baisse.

Exemple : En mars, un spéculateur croit en la variation du cours d'un contrat, cependant il ignore s'il va augmenter ou chuter. Il paie une prime double de 100 F sur un contrat d'échéance août.

Le prix de base est 500 F et les frais et commissions de 70 F. Le spéculateur réalisera un bénéfice lorsque le cours du contrat d'échéance août est supérieur à :

$$500 \text{ F} + 100 \text{ F} + 70 \text{ F} = 670 \text{ F} \text{ ou inférieur à } 500 \text{ F} - 100 \text{ F} - 70 \text{ F} = 330 \text{ F}$$

Si le cours lors de la réponse des primes dépasse 670 F il lève l'option et achète un contrat qu'il revend immédiatement avec bénéfice.

Si le cours est inférieur à 330 F, il lève l'option et vend un contrat qu'il rachète immédiatement avec profit.

2.2.3. Les achats de parts de fonds mutuels

Un spéculateur peut acheter des parts de fonds mutuels spécialisés dans les matières premières.

Les fonds mutuels recueillent de la part de ses membres des sommes destinées à être placées dans les matières premières selon leur politique respective.

Leur politique d'investissement est très variée. Elle peut prendre la forme :

- d'un achat et d'un stockage de matières premières sans aucune intervention sur les marchés à terme ;
- d'une détention de produits physiques couplée à des opérations sur les marchés à terme ;
- d'opérations fermes exclusivement sur les marchés à terme;
- enfin d'opérations à options ou à primes.

2.3- Les opérations d'arbitrage

Elles permettent de tirer profit des écarts de cours sur des termes ou sur des places de marchés différents.

Le premier type d'opération est l'arbitrage temporel et le second l'arbitrage spatial.

2.3.1. L'arbitrage spatial

Il se décompose en arbitrages simple et triangulaire.

L'arbitrage simple :

Il a lieu quand par exemple un opérateur, constatant une différence de cours pour un même terme sur deux marchés distincts (100 F CFA), achète un contrat sur le marché le plus bas et le revend simultanément sur l'autre. Il enregistre aussi (aux coûts de transports près) un profit de 100 F CFA. Son action hausse le prix sur le premier marché et l'abaisse sur le second.

L'arbitrage triangulaire :

Il permet de tirer profit des différences de cours sur trois places. Par exemple :

- à Londres une tonne de métal = 1.000 livres sterling ;
- à New York une tonne de métal = 3.000 dollars ;
- à Chicago : 2,5 dollars = 1 livre.

Un opérateur peut réaliser un gain de 2.000 livres, en achetant 10 tonnes de métal à Londres et les vendant simultanément à New York à 30.000 dollars et en échangeant ces 30.000 dollars contre 12.000 livres à Chicago. Son action contribue à équilibrer les taux de change sur plusieurs marchés.

2.3.2. L'arbitrage temporel

Il permet à un opérateur de tirer profit d'un écart anormal entre deux prix à terme. Il doit en principe acheter (vendre) un contrat sur l'échéance rapprochée et simultanément en vendre (acheter) un second sur le terme éloigné.

Exemple : Le cours peut être 120.000 F CFA pour le mois de janvier et 150.000 F CFA pour le mois de juin. Là l'opérateur achète et vend simultanément pour réaliser un gain d'environ 30.000 F CFA (exceptés bien sûr les frais de transaction), et inversement.

Les principales opérations que nous venons de décrire vont servir de support à beaucoup d'auteurs pour affirmer que les marchés à terme procurent une assurance contre le risque de fluctuation des recettes d'exportation.

L'étude de cette thèse sera l'objet de notre prochaine section.

SECTION 2 : LES MARCHÉS À TERME ET LA PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE VARIATION DES RECETTES D'EXPORTATION.

Les opérations de couverture d'après des auteurs tels que KEYNES, HICKS ou Mc. KINNON permettraient dans une certaine mesure de se prémunir contre le risque d'instabilité des revenus d'exportation.

Cependant, l'existence sur ces marchés de phénomènes spéculatifs, des obstacles à la circulation de l'information ne risque t-elle pas d'altérer leur proposition.

Nous allons dans cette section étudier dans une première sous-section, les justifications théoriques et les critiques du caractère stabilisateur des marchés à terme. Dans une seconde sous-section, nous essayerons de voir si pratiquement les marchés à terme ont pu procurer une certaine stabilité de leurs recettes d'exportation aux pays en voie de développement qui ont eu à l'utiliser.

A - Analyse théorique du rôle stabilisateur des marchés à terme de produits de base

Nous présenterons d'abord les thèses justifiant l'utilisation de ces marchés, ensuite, nous aborderons celles susceptibles de les relativiser.

1- Les marchés à terme et l'assurance contre le risque de variation de revenus

Les marchés à terme procureraient une assurance contre le risque. Cette thèse a été défendue il y a une cinquantaine d'années par des auteurs comme J.M. KEYNES, J.R. HICKS, complétée à l'époque par N. KALDOR, RG. HAWTREY et H. WORKING.

Dans une période beaucoup plus récente R. Mc. KINNON et des économistes tels que R.W. ANDERSON, J.P. DANTHINE, L. KARP et D. M. C. NEWBERRY ont critiqué cette idée de KEYNES et HICKS.

1.1- La thèse de KEYNES et HICKS ⁽¹⁹⁸⁾

Pour eux, l'entrepreneur intervient sur le marché pour couvrir une partie des risques liés à ses activités.

Un entrepreneur agricole par exemple cherchera à réduire ses risques en vendant à terme sa future récolte. Cette action va déséquilibrer le marché du côté de l'offre et abaisser le prix à terme.

Ce déséquilibre quasi-permanent nécessitera le recours aux spéculateurs. Ces derniers cependant n'interviennent que s'ils sont assurés de percevoir une prime de risque c'est-à-dire que le prix à terme soit inférieur au prix auquel il espère revendre ces produits.

Par exemple une prime de risque de 20 et un prix anticipé de vente de 200, le prix à terme actuel devrait être de 180 pour qu'ils interviennent.

Plus cette prime est importante, plus les spéculateurs sont poussés à intervenir. (La différence entre le prix à terme et le prix anticipé correspond au "déport normal" selon KEYNES).

⁽¹⁹⁸⁾ J. M. KEYNES : "Treatise on money" ; J. R. HICKS : "Value and capital". Leur théorie est aussi développée par Yves SIMON dans "Bourses de commerce et marchés à terme de marchandise". pp.199-201 ; Dalloz.

1.2. La thèse de KEYNES et HICKS et les critiques de KALDOR, HAWTREY, et WORKING

1.2.1- La critique de N. KALDOR ⁽¹⁹⁹⁾

KALDOR s'élève contre l'analyse de KEYNES et HICKS. Il leur reproche d'avoir supposé que le prix à terme différerait du prix anticipé d'une valeur égale à la prime de risque (et son corollaire que les spéculateurs sont des acheteurs nets de contrats à terme).

Pour lui, il existe des marchés sur lesquels les spéculateurs sont des vendeurs nets de contrats entraînant une modification de la relation entre le prix au comptant et le prix à terme.

En effet, quand ils sont acheteurs à terme, les spéculateurs tirent un rendement d'opportunité de leurs contrats (car ils ont à leur disposition des marchandises qu'ils peuvent utiliser). Mais cela n'est plus valable lorsqu'ils vendent des contrats à terme. Il faudrait donc compléter la théorie de KEYNES et HICKS en disant dans ce cas que la différence entre le prix à terme et le prix anticipé est égale au montant de la prime de risque diminué du coût d'opportunité.

N. KALDOR
- "Speculation and Economic stability" oct. 1939, pp. 1-27, *Review of Economics studies*. Réimprimé in *Essays on Economic stability and growth*; édité par N. KALDOR, Londres, Duckworth 1961, pp. 17-58.
- A note on the theory of the forward market, *Review of Economics studies* juin 1940, pp. 196-201.

1.2.2- La critique de R. G. HAWTREY ⁽²⁰⁰⁾

Pour lui, l'extension à l'ensemble du marché de la notion de prix anticipé pose problème, car il est impossible dit-il d'obtenir un prix anticipé parce qu'il n'existe pas "d'anticipations". Le spéculateur à la limite ne peut qu'anticiper une hausse ou une baisse de prix.

1.2.3- La critique de H. WORKING

H. WORKING, dans sa théorie des anticipations, affirme que le déport ne fait que refléter une offre abondante⁽²⁰¹⁾.

Une prévision d'une offre abondante exerce une pression à la baisse sur le prix à terme sans affecter le prix au comptant ; et réciproquement une prévision de réduction de l'offre élève le prix à terme sans exercer d'effets significatifs sur le prix au comptant.

Pour lui, si nous sommes au mois de juillet par exemple, le prix d'une marchandise pour le mois de décembre sera égal au prix de juillet plus le prix de stockage entre ces deux dates.

Le prix de stockage intègre trois éléments : le coût du stockage, la prime de risque et le rendement d'opportunité. La prime de risque ne constituerait

⁽²⁰⁰⁾ R. G. HAWTREY : "Mr. KALDOR, On the forward market" , *Review of Economic studies* 1939-1940, pp. 202-205

⁽²⁰¹⁾ H. WORKING .

- "The theory of Price Storage", *American Economic Review* December 1949, pp. 1254-1262.

- "New Concepts Concerning Futures markets and Prices", *American Economic Review*, juin 1962, pp. 431-459.

donc qu'un des éléments de différenciation entre le prix à terme et le prix au comptant.

Dans une période d'analyse plus récente, beaucoup d'auteurs comme R.I. Mc KINNON, R.W. ANDERSON, J.P. DANTHINE, K. DUSAK, L. KARP et D.M.G. NEWBERRY ont recommandé l'utilisation des marchés à terme par les producteurs afin de chercher à stabiliser leurs revenus⁽²⁰²⁾.

Cependant ces cinq derniers auteurs se sont inspirés la théorie de la sélection du porte-feuille de H. MARKOWITZ et W. F. SHARPE qui aboutit à une conception du risque différente de celle de KEYNES, mais aussi à la disparition de la séparation entre "hedger" et spéculateurs.

1.3. La thèse de Mc KINNON

Pour Mc KINNON, quand la production et les prix sont incertains comme c'est le cas pour les productions agricoles, les producteurs ont intérêt à rechercher une stabilisation de leurs revenus par le biais des marchés à terme.

Leur action sur les marchés à terme sera optimale, dans la mesure où ils ont une aversion pour le risque, quand ils arriveront à vendre à terme la quantité qui leur permet de minimiser la variance de leurs revenus.

⁽²⁰²⁾ R.I. Mc KINNON : "Futures markets, Buffer stocks, and income stability for primary producers", *Journal of political economy*, december 1987, pp. 844-860.

Ronald W. ANDERSON and Jean Pierre DANTHINE : "hedger Diversity in Futures markets" *Economic journal* 1983, 93, pp. 370-389

L. KARP : "Dynamic hedging with uncertain production", *International Economic Review*, 1988, 29, pp. 621-637

David M. G. NEWBERRY : "On the accuracy of the Mean-variance approximation for futures markets", *Economics letters*, 1988, 28, pp. 63-68.

H. MARKOWITZ : "Portfolio Selection" *Journal of Finance*, 1952 mars.

W.F. SHARPE : "Portfolio Analysis : an introduction" *Journal of Financial and quantitative analysis*, juin 1967.

Soit Y le revenu, égal à : $Y = PX + (Pf - P)Xf$

avec :

P = prix au comptant au moment de la récolte :

X = la production récoltée ;

Pf = prix à terme auquel la récolte a été vendue par anticipation:

Xf = la quantité vendue à terme.

Le premier terme de l'équation est la valeur de la récolte au moment de la récolte, le second terme représente le gain ou la perte du dénouement des engagements à terme.

La variance de Y, σ_y^2 est égale : $\sigma_y^2 = E[Y - E(Y)]^2$

La valeur de Xf qui minimisera σ_y^2 sera selon Mc KINNON la vente à terme optimale⁽²⁰³⁾.

1.4 La thèse d'ANDERSON, DANTHINE, DUSAK, KARP et NEWBERRY et l'intervention sur les marchés à terme dans le cadre de la théorie du porte-feuille

Toute la théorie initiée par J.M. KEYNES repose sur l'hypothèse que l'opérateur prend une position spéculative indépendamment du reste de son patrimoine ou en d'autres termes effectuent ses opérations en fonction uniquement de sa position sur le marché physique et de ses anticipations.

²⁰³ R.I. Mc KINNON : "Futures markets, Buffer stocks, and income stability for primary producers", Journal of political economy, december 1967, pp. 844-847.

Pour la théorie de sélection du portefeuille et ces tenants comme ANDERSON, DANTHINE, DUSAK, KARP et NEWBERRY au contraire le marché à terme ne constituerait qu'une occasion supplémentaire d'adaptation du portefeuille réellement détenu au portefeuille souhaité par un opérateur.

Le contrat à terme sera donc intégré dans le groupe des actifs négociables sur des marchés compétitifs.

Dans l'analyse de KEYNES et HICKS, le risque accompagnant le contrat à terme est lié à la variabilité de son prix. Alors que pour la théorie du portefeuille le risque associé à un actif financier est évalué par sa contribution au risque d'un portefeuille bien diversifié⁽²⁰⁴⁾.

Le risque d'un actif aurait deux composantes : le risque diversifiable et le risque systématique.

Le risque diversifiable n'est pas rétribué par le marché car il doit être éliminé grâce à une diversification du portefeuille.

Le risque systématique qui ne peut disparaître par diversification est par contre rétribué.

La différence éventuelle entre l'espérance du prix futur sur le marché au comptant (celui du produit physique) et le prix futur sur le marché à terme est

⁽²⁰⁴⁾ K. DUSAK : "Futures Trading and Investor Returns : an investigation of commodity market risk premiums" Journal of Political Economy, 1973

analysée comme une prime liée au risque systématique d'un contrat à terme dans un portefeuille d'actifs⁽²⁰⁵⁾.

Cette prime dépend de la valeur d'un coefficient dénommé " β ". Cette dernière peut être négative, positive ou nulle en fonction de la covariance (R_i , R_m).

$$E(R_i) = S_0 + [E(R_m) - S_0]\beta,$$

$$\text{avec : } \beta_i = \frac{\text{Cov}(R_i, R_m)}{\text{Var}(R_m)}$$

avec :

R_i = rendement aléatoire de l'actif i

$E(R_i)$ = espérance mathématique de ce rendement

S_0 = taux d'intérêt sans risque

R_m = rendement aléatoire du marché (d'un portefeuille représentant l'ensemble des actifs disponibles sur le marché).

Ainsi contrairement à l'analyse keynésienne et du concept de prime de risque, cette théorie de la sélection du portefeuille implique la disparition de la séparation "hedger" - spéculateur pour ne plus considérer que le gérant d'un patrimoine.

Pour le choix du portefeuille optimal, le gérant prendra un parmi ceux qui maximisent l'espérance de rendement (E) pour un risque (V) donné ou qui minimisent V pour E donnée.

⁽²⁰⁵⁾ CORDIER Jean : "Les marchés à terme". pages 87 - 90. PUF, Paris 1984.

Parmi ce lieu des portefeuilles optima celui qui sera préféré est obtenu par la maximisation d'un index de choix traduisant l'arbitrage entre l'espérance de rendement et le risque.

Malgré toutes ces théories optimistes, les résultats d'une opération sur les marchés à terme sont très aléatoires, car ces derniers secrètent des insuffisances.

2. Les insuffisances secrétées par les marchés à terme.

Les marchés à terme peuvent être perturbés par les phénomènes spéculatifs. De plus, la circulation de l'information ne serait pas aussi parfaite sur ces marchés et ces derniers ne seraient donc pas efficaces.

2.1. La spéculation : facteur déséquilibrant pour les marchés à terme.

Ces comportements déstabilisateurs proviennent de la vulnérabilité des spéculateurs face aux rumeurs, de leurs arbitrages fréquents et enfin de leur manipulation des cours.

2.1.1. La vulnérabilité face aux rumeurs

En effet, les fluctuations des taux d'intérêt et de change ont rendu plus complexe et plus risqué la gestion des actifs liquides, or les marchés de produits de base offrent des opportunités de placement à court terme, qui en

raison de "l'effet de levier" (occasionné par le faible montant du dépôt) peuvent s'avérer très profitable pour eux.

Ce phénomène est amplifié par le développement de fonds de placement cherchant à y canaliser la petite épargne. Malheureusement ces spéculateurs n'agissent pas uniquement en fonction d'informations sûres leur permettant d'anticiper correctement l'orientation des marchés.

Au contraire ils sont extrêmement perméables aux rumeurs parfois infondées concernant des événements susceptibles d'influencer les prix. De plus ils peuvent être sujets à des erreurs d'analyse.

Par exemple, les spéculateurs "vendeurs à découvert" doivent normalement racheter lorsque les cours sont au plus bas. Or il est impossible de prévoir quel sera le point le plus bas.

Ainsi il est fréquent d'observer que ces vendeurs cherchent à "liquider leurs positions" au moment d'une reprise des cours après une période de baisse accentuant le phénomène de hausse (quitte à ce que les cours baissent après si ce n'étant qu'une fausse alerte).

2.1.2. Les arbitrages fréquents

Les spéculateurs qui cherchent par exemple à se protéger contre le risque de change grâce à des opérations d'arbitrage sur les marchés à terme créent des fluctuations de cours artificielles.

Supposons que soit anticipée une réévaluation du dollar par rapport aux autres monnaies et que les cours d'un produit de base "x" (côtés en dollars) ne manifestaient pas de tendances baissières.

Un grand nombre de spéculateurs pourront acheter à terme cette matière première "X" pour protéger leurs liquidités contre la baisse relative de leur monnaie par rapport au dollar.

Les cours à terme de "X" augmenteront entraînant avec eux les cours au comptant en raison des opérations d'arbitrage (achat au comptant-vente à terme).

Les cours baisseront plus tard avec le désengagement des mêmes opérateurs.

2.1.3. La manipulation des cours

La manoeuvre la plus répandue observée sur les marchés à terme est "l'accapement de position acheteur"⁽²⁰⁶⁾.

Il y a "accapement de position acheteur" quand un opérateur (ou un groupe d'opérateurs) possède une bonne partie des contrats acheteurs venant bientôt à échéance ainsi qu'une proportion appréciable du physique disponible et qu'il s'en sert pour manipuler les cours du marché considéré.

²⁰⁶. "Accapement de position acheteur" ou "corner" ou "long squeeze" ou "l'étranglement des vendeurs à découvert"

La stratégie employée est d'attendre l'échéance des contrats acheteurs. A la date d'échéance les vendeurs à découvert cherchent à se procurer du produit physique ou des contrats acheteurs afin d'honorer leurs ventes.

L'opérateur qui détient la quasi-totalité des contrats acheteurs et du produit physique disponible est ainsi en mesure "d'étrangler" les vendeurs à découvert. Il encaissera sur ces contrats la différence comptant-terme au détriment des vendeurs à découvert qui n'auront pas réussi à se désengager. (Cependant il restera à l'opérateur le produit physique et l'opération ne sera réellement rentable que si l'écoulement progressif du produit physique ne se fait pas avec des pertes annulant les profits réalisés lors de "l'étranglement" des vendeurs à découvert).

Finalement les cours reprendront progressivement leur évolution normale mais après avoir subi une importante hausse suivie d'un affaissement (qui dans certains cas peut prendre la forme d'un effondrement).

De nombreux cas "d'accaparement de position acheteur" ont été signalés sur les marchés à terme notamment en mai et juillet 1972 sur le marché du coton, en 1980 sur celui de l'argent, en 1981-82 sur celui de l'étain⁽²⁰⁷⁾.

Cette manipulation est présente aussi sur les marchés du soja (notamment en 1989 à la bourse de Chicago avec la firme de négoce italienne FERRUZI) et dans bien d'autres.

⁽²⁰⁷⁾ J.F. ECK : option citée : page 54.

Michel Louis DEBATISSE : "marchés physiques, marchés à terme de marchandises et spéculations". Dans prix relatifs des Produits Primaires et Développement, pp. 163-181. CNRS 1982, Paris.

Ces effets pervers de la spéculation sont d'autant plus importants que le marché physique est étroit (c'est-à-dire que le volume des transactions au comptant donnant lieu à échange est faible). Et les prix qui en résultent sont sans rapport avec l'équilibre réel de l'ensemble du marché.

2.2. L'efficience des marchés à terme de produits de base

S. FIGLEWSKI⁽²⁰⁸⁾ considère qu'un marché à terme est efficace lorsqu'il reflète l'information disponible.

E. FAMA⁽²⁰⁹⁾ distingue trois niveaux d'efficience :

- 1°) l'efficience au sens faible c'est-à-dire quand les prix courants reflètent l'information contenue dans les séquences de prix passées.
- 2°) l'efficience au sens "semi fort" c'est-à-dire quand les prix courants traduisent non seulement les informations passées, mais aussi toute l'information publique disponible concernant les marchés à terme.
- 3°) l'efficience au sens "fort" qui veut que toute information publique ou privée, soit reflétée par les prix du marché.

²⁰⁸ Stefan FIGLEWSKI : "Market efficiency in a market with heterogeneous information" *Journal of Political Economy* 1978, vol. 86, n° 4, pages 581 - 597.

²⁰⁹ Eugène FAMA :
- "Efficient capital markets : a review of theory and empirical work", *J. Finance* 25 may 1970, pp. 383-417
- "Foundations of Finance" Basic Books 1976, pp. 133-168, New York.

Toute intervention sur les marchés à terme suppose que ces derniers soient efficaces.

La capacité des marchés à terme à utiliser de manière efficace l'information a été analysée par P.A. SAMUELSON⁽²¹⁰⁾. Pour lui, si le marché n'utilise pas de manière efficace l'information, les marchés à terme deviennent des estimateurs biaisés des futurs prix au comptant.

Il croit cependant que les prix à terme sont les meilleurs estimateurs des prix au comptant futurs. En effet, il pense que grâce à la technique de l'arbitrage, les prix à terme et les prix au comptant futurs seront égaux.

S. GROSSMAN et J. STIGLITZ estiment pour leur part que si l'information est coûteuse à obtenir, les marchés à terme ne peuvent être efficaces⁽²¹¹⁾. Ainsi les intervenants sur les marchés qui ont plus de possibilités pour acheter l'information gagneront beaucoup plus que les autres.

G. KAMINSKY et M. KUMAR eux nuancent leur analyse. Ils pensent que certains marchés à terme peuvent être efficaces alors que d'autres ne le sont pas ; tout dépend des produits considérés, de l'horizon temporel ainsi que du degré d'efficacité que l'on cherche à établir⁽²¹²⁾.

²¹⁰ P.A. SAMUELSON : "Proof that Properly Anticipated Prices move Randomly" *Industrial management Review* vol. 6 (April 1965), pp 41-49.

²¹¹ S. GROSSMAN et J. STIGLITZ : "On the impossibility of informationally efficient markets". Paper presented at the Econometric Society meeting in Dallas, 1975.

²¹² G. KAMINSKY et M. S. KUMAR : "Efficiency in commodity Futures markets". *IMF staff Paper*, vol. 37, n° 3, september 1990, pp 670-699.

Nous allons, en ce qui nous concerne, tenter de tester l'efficience au sens faible des marchés à terme du cacao, du café, du coton et du soja.

Les deux premiers produits, comme nous l'avons montré précédemment, occupent une place de choix dans les recettes d'exportation de la Côte d'Ivoire et du Togo. Le troisième produit est important pour le Burkina Faso.

Quant au quatrième produit à savoir le soja, il influence les cours des autres oléagineux et à ce titre il est important pour le Bénin et le Sénégal exportateurs respectivement d'huile de palme et d'huile d'arachide.

Dans un premier temps, nous présenterons la méthodologie des tests avant d'interpréter les résultats obtenus.

2.2.1. La méthodologie

Les marchés considérés sont ceux de Londres pour le cacao ; de Paris-Le-Havre pour le café ; du New-York Cotton Exchange pour le coton et du Chicago Board of Trade pour le soja⁽²¹³⁾.

Les cours utilisés sont ceux publiés par les marchés tropicaux et méditerranéens.

⁽²¹³⁾ - Cacao : Cours de la Bourse de Londres en £/tonne.
- Café : cours de Paris le Havre : les 100 kg en FF.
- Coton : cours du New York Cotton exchange contrat n° 2 en cents/US la livre ; contrat de 50.000 livres
- Cours du Chicago Board of Trade en cents/le boisseau, contrat de 5.000 boisseaux.

Nous avons dit qu'un marché à terme est efficient au "sens faible" quand les prix courants reflètent l'information contenue dans les séquences passées de prix.

Si un marché est efficient au "sens faible", le gain ou la perte que l'on peut enregistrer dans l'achat ou la vente d'un contrat, dans un horizon temporel précis, sera corrélé aux gains ou pertes passés reflétés par les séries antérieures de prix.

D'après G. KAMINSKY⁽²¹⁴⁾, le gain ou la perte sur un contrat à terme entre t et $t + n$ est égal à $P_{t+n} - P_t$ ⁽²¹⁵⁾. P_{t+n} et P_t étant les cours du contrat à terme en $t+n$ et t .

Nous allons considérer trois horizons temporels : l'année, le semestre et le trimestre⁽²¹⁶⁾.

Pour l'horizon temporel annuel, $P_{t+n} - P_t$ sera $P_{t+12} - P_t$. Pour l'horizon temporel semestriel, $P_{t+n} - P_t$ deviendra $P_{t+6} - P_t$. Enfin, pour l'horizon temporel trimestriel, $P_{t+n} - P_t$, nous aurons $P_{t+3} - P_t$. Ces gains ou pertes annuels, semestriels ou trimestriels dépendraient des gains ou pertes annuels, semestriels ou trimestriels antérieurs⁽²¹⁷⁾.

²¹⁴ Graciella KAMINSKY et Manmohan S. KUMAR : "Efficiency in commodity Futures markets". IMF staff Paper, vol 37, n° 3, september 1990, pp. 670-699.

²¹⁵ Un investisseur en effet, qui achète au prix P_t en t un contrat, si le prix augmente en $t+n$, il réalise un gain car il aurait payé beaucoup plus cher ; et réciproquement.

Un investisseur qui vend en t au prix P_t un contrat, si le prix augmente en $t+n$, il subit une perte, car il aurait encaissé plus d'argent en vendant en $t+n$; et réciproquement.

²¹⁶ Il est évident aussi que l'horizon temporel pourrait être : neuf mois ou un mois, etc.

²¹⁷ Graciella KAMINSKY and Manmohan S. KUMAR option citée, pp. 670-699.

Ainsi pour l'horizon temporel d'un an, le modèle à tester devient :

$$P_{t+12} - P_t = a + b(P_t - P_{t-12}) + c(P_{t-1} - P_{t-13}) + d(P_{t-2} - P_{t-14}) + \epsilon_{t+12}$$

La variable expliquée est : $P_{t+12} - P_t$, c'est-à-dire le gain ou la perte sur un contrat entre le mois $t+12$ et le mois t .

Par exemple si P_{t+12} est le cours du 1er janvier 1993, P_t sera le cours du 1er janvier 1992.

Les variables explicatives sont : $(P_t - P_{t-12})$, $(P_{t-1} - P_{t-13})$ et $(P_{t-2} - P_{t-14})$

En d'autres termes elles représentent respectivement les gains ou les pertes annuelles dans les trois mois précédents le mois t .

Par exemple si P_t est le prix d'un contrat au 1er janvier 1992, $(P_t - P_{t-12})$ sera le gain ou la perte entre le 1er janvier 1992 et le 1er janvier 1991 ; $(P_{t-1} - P_{t-13})$ le gain ou la perte entre le 1er décembre 1991 et le 1er décembre 1990 ; $(P_{t-2} - P_{t-14})$ le gain ou la perte entre le 1er novembre 1991 et le 1er novembre 1990.

La période d'analyse va du 1er novembre 1971 au 1er janvier 1993.

Pour l'horizon temporel semestriel, nous avons le modèle suivant :

$$P_{t+6} - P_t = a + b(P_t - P_{t-6}) + c(P_{t-1} - P_{t-7}) + d(P_{t-2} - P_{t-8}) + \epsilon_{t+6}$$

La variable expliquée est :

$P_{t+6} - P_t =$ gain ou perte sur un contrat entre le mois $t+6$ et le mois t .

Si P_{t-6} est le cours du 1er décembre 1993, P_t sera celui du 1er juin 1993.

Les variables explicatives sont :

$(P_t - P_{t-6})$, $(P_{t-1} - P_{t-7})$ et $(P_{t-2} - P_{t-8})$

Elles représentent respectivement les gains ou pertes semestriels dans les trois mois précédents le mois t .

Ainsi si P_t est le cours au 1er juin 1993 d'un contrat, $(P_t - P_{t-6})$ sera le gain ou la perte entre le 1er juin 1993 et le 1er décembre 1992 ;

$(P_{t-1} - P_{t-7})$ le gain ou la perte entre le 1er mai 1993 et le 1er novembre 1992

$(P_{t-2} - P_{t-8})$ le gain ou la perte entre le 1er avril 1993 et le 1er octobre 1992.

La période d'analyse ira du 1er avril 1983 au 1er décembre 1993.

Pour l'horizon temporel trimestriel, nous avons le modèle suivant :

$$P_{t+3} - P_t = a + b(P_t - P_{t-3}) + c(P_{t-1} - P_{t-4}) + d(P_{t-2} - P_{t-5}) + \epsilon_{t+3}$$

La variable expliquée est :

$P_{t+3} - P_t =$ gain ou perte sur un contrat entre le mois $t+3$ et le mois t .

Si P_{t+3} est le cours du 1er décembre 1993, P_t sera celui du 1er septembre 1993. Les variables explicatives sont :

$(P_t - P_{t-3})$, $(P_{t-1} - P_{t-4})$ et $(P_{t-2} - P_{t-5})$; soit respectivement les gains ou pertes trimestriels dans les trois mois précédents le mois t .

Ainsi si P_t est le cours au 1er septembre 1993 d'un contrat, $(P_t - P_{t-3})$ sera le gain ou la perte entre le 1er septembre 1993 et le 1er juin 1993 ;

$(P_{t-1} - P_{t-4})$ le gain ou la perte entre le 1er août 1993 et le 1er mai 1993 ;

$(P_{t-2} - P_{t-5})$ le gain ou la perte entre le 1er juillet 1993 et le 1er avril 1993.

La période d'analyse ira du 1er juillet 1988 au 1er décembre 1993.

2.2.2- Les résultats

Pour l'horizon temporel d'un an, les coefficients de corrélation des trois premiers produits à savoir le cacao, le café et le coton sont assez faibles. Nous trouvons respectivement 0,09 pour le cacao, 0,07 pour le café et 0,39 pour le coton. De plus les "t" de Student ne sont pas significatifs.

Cela a comme implication que les gains ou pertes secrétés par les séries passées de prix n'expliquent pas les gains ou pertes actuels. D'ailleurs les coefficients des variables explicatives ne sont pas significativement différents de zéro. Ainsi le marché à terme de ces trois premiers produits, dans un horizon temporel annuel, ne serait pas efficient au sens faible.

Pour le dernier produit, le soja, le coefficient de corrélation est assez important : il est égal à 0,73. Les gains ou pertes passés seraient responsables pour environ les deux tiers des gains ou pertes actuels sur le soja. A ce titre, le marché à terme du soja, dans un horizon temporel d'un an, serait assez efficient au sens faible.

Pour les horizons temporels semestriel et trimestriel, les coefficients de corrélation que nous avons trouvés pour le cacao, le café et le coton sont inférieurs à 0,30. D'ailleurs les "t" de Student ne sont pas significativement différents de zéro. Le soja semble encore faire exception bien que les R^2 soient encore faibles (0,29 et 0,39).

Cela témoigne d'une absence d'efficience au sens faible du marché à terme de trois produits sur quatre.

Si les marchés à terme ne sont pas efficients pour l'essentiel au sens faible, ils ne sauraient être efficients tout court. Et leur utilisation par certains pays ne saurait manquer d'avoir des conséquences négatives comme nous le verrons dans la deuxième sous-section.

RESULTATS DES REGRESSIONS

VARIABLE EXPLIQUEE : $P_{t+12} - P_t$

20 Observations

Produits	Variables explicatives						
	cte	$P_t - P_{t-12}$	$P_{t-1} - P_{t-13}$	$P_{t-2} - P_{t-14}$	R^2	F	DW
Cacao	23.54 (0.23)	-1.21 (-1.14)	+1.98 (0.87)	-0.95 (-0.68)	0.09	0.55	2.12*
Café	4.57 (0.02)	-0.31 (-0.64)	0.15 (0.11)	0.31 (0.307)	0.07	0.4	2.16*
Coton	1.5 (0.37)	-1.18 (-1.23)	1.9 (1.11)	-1.43 (-1.46)	0.39	3.54*	1.96*
Soja	10.24 (0.52)	-0.33 (-2.53)*	1.25 (2.48)*	-0.46 (-1.11)	0.73	14.68*	2.82*

* significatif à 5%

** significatif à 1%

VARIABLE EXPLIQUEE : $P_{t+3} - P_t$

20 Observations

Produits	Variables explicatives						
	cte	$P_t - P_{t-3}$	$P_{t-1} - P_{t-4}$	$P_{t-2} - P_{t-5}$	R^2	F	DW
Cacao	-12.36 (0.54)	0.16 (0.67)	-0.06 (-0.21)	-0.15 (-0.39)	0.06	0.36	1.838*
Café	-8.04 (0.31)	0.41 (1.28)	-0.17 (-0.86)	0.24 (0.74)	0.19	1.29	1.98*
Coton	0.22 (0.14)	-0.43 (-1.29)	0.24 (0.63)	-0.3 (-1.04)	0.15	0.97	1.85*
Soja	1.46 (-0.04)	-0.55 (-2.82)*	1.5 (1.66)	-0.2 (-0.39)	0.39	3.42*	2.47*

* significatif à 5%

VARIABLE EXPLIQUEE : $P_{t+6} - P_t$

20 Observations

Produits	Variables explicatives (1)						
	cte	$P_t - P_{t-6}$	$P_{t-1} - P_{t-7}$	$P_{t-2} - P_{t-8}$	R^2	DW	F
Cacao	-37.06 (0.85)	0.06 (0.128)	-0.19 (-0.33)	0.16 (0.32)	0.008	2.03*	0.04
Café	-74.18 (1.54)	0.46 (1.45)	-0.33 (-1.06)	0.09 (0.40)	0.12	1.795*	0.78
Coton	-0.78 (-0.42)	-0.11 (-0.35)	-0.38 (-0.98)	0.17 (0.48)	0.21	1.90*	1.49
Soja	-1.05 (-0.03)	-0.40 (-1.78)***	-1.35 (-1.04)	-2.11 (1.65)	0.29	1.93*	2.21

(1) Les "t" de Student sont entre parenthèses

* significatif à 5%

*** significatif à 10%

B - Les résultats obtenus par certains pays en voie de développement dans leurs recours aux marchés à terme

D'une manière générale, la participation directe des pays en voie de développement aux marchés à terme est modeste.

Dans l'ensemble, les producteurs de ces pays n'ont guère eu recours aux opérations de couverture, même s'il s'agit de produits importants pour leurs revenus d'exportation. Et les quelques interventions de leur part se sont traduites par des résultats mitigés.

Nous analyserons d'abord la faiblesse du recours à ces marchés avant de terminer sur les résultats.

1. La faiblesse du recours aux marchés à terme

Si nous exceptons le caractère risqué des opérations susceptibles d'y être effectuées que nous avons montré antérieurement, cette faiblesse découle d'obstacles dont la levée justifiera aux yeux de certains, la création de marchés à terme dans les pays en voie de développement.

1.1. Les obstacles

Ils sont constitués principalement par : le dépôt, les appels de marge, la localisation des marchés à terme et des points de livraison, l'éloignement et les insuffisances des moyens de communication.

Le dépôt est le plus souvent considéré comme le principal obstacle à l'utilisation des marchés à terme.

L'incertitude quant à l'ampleur des montants à déposer comme garantie pendant la durée de vie du contrat fait qu'il est difficile pour les exportateurs de prétendre être en mesure de satisfaire cette obligation. En effet en cas de perte les appels de marge sont immédiatement amputés sur le dépôt et le dépôt doit être reconstitué (sous peine de liquidation du contrat) immédiatement.

La localisation d'un marché à terme est aussi importante pour les pays en voie de développement car elle a des incidences sur le change. Dans l'éventualité d'un recours aux marchés à terme, toutes les charges financières sont payées en devises. Le fait aussi que les points de livraison soient le plus souvent situés près des usines des consommateurs constitue un facteur affaiblissant pour le contrôle des producteurs sur leurs propres stratégies de commercialisation.

Enfin l'éloignement des marchés à terme et les insuffisances des moyens de communication sont autant d'obstacles à une participation aux marchés à terme.

1.2. Les avantages liés à l'implantation des marchés à terme dans les pays en voie de développement en général et dans les pays de l'UEMOA en particulier

En plus de la levée des obstacles d'accès physique et financier que nous avons étudiés dans le paragraphe précédent ; la création de marchés à terme est préconisée par des auteurs comme M.J. POWERS et P. TOSINI⁽²¹⁸⁾ car, ils développeraient l'épargne et l'investissement et rééquilibreraient la balance des paiements des pays hôtes.

1.2.1. Le développement de l'épargne et de l'investissement

Dans la mesure où les bourses de commerce sont des institutions financières et les contrats "futurs" des instruments financiers, de tels marchés peuvent jouer un rôle dans le processus de mobilisation de l'épargne et de stimulation de l'investissement.

En effet, les spéculateurs fournissent les liquidités nécessaires à la prise en charge des "couvertures", mais aussi d'abondantes ressources financières.

La "Chambre de Compensation" qui fait office de centre financier vérifiant et garantissant les transactions, mobilise une masse importante de fonds par le biais des "déposits" et des "appels de marge" qu'elle prélève sur les partenaires aux transactions.

²¹⁸ POWERS-TOSINI : "Commodity futures exchanges and the North-South Dialogue" American Journal of Agr. Econo., Dec. 1977

De tels fonds créent des dépôts importants dans le système bancaire. Par exemple, Chicago draine 75% des opérations sur contrats "futurs" aux Etats-Unis. Et on estime que la Centrale de Règlements entretient quotidiennement des dépôts de transaction de 200 millions de dollars auxquels viennent s'ajouter environ 1 million en "dépôt".

Cette accumulation de dépôts entraîne des économies d'échelle dans les opérations de crédit, de même que les banques où ces dépôts sont les plus importants deviennent très souvent les chefs de file d'opérations ayant trait à la production, la transformation, le stockage et la vente des marchandises dont elles ont à connaître.

1.2.2. Le rééquilibrage de la balance des paiements.

Selon POWERS et TOSINI, l'existence de bourses de commerce dans les pays en voie de développement favoriserait le rééquilibrage de la balance des paiements par le fait qu'elle faciliterait l'arrivée de devises dans ces pays.

Une première source de devises proviendrait du versement des commissions de la part de clients étrangers aux membres de ces marchés à terme qui leur servent d'intermédiaires dans les transactions.

Une seconde source serait les intérêts gagnés sur les dépôts en Centrale de Règlements.

Enfin, une troisième est constituée par les pertes nettes de spéculateurs étrangers sur la place nationale. Cependant, pour envisager la création de tels marchés, il faudrait que les pays en voie de développement en général et les pays de l'UEMOA en particulier y trouvent une garantie de stabilisation de leurs revenus d'exportation. Or, nous avons vu que ces marchés secrètent des mécanismes déstabilisateurs devant dissuader les pays en voie de développement d'y recourir. Nous pouvons malgré tout mentionner les expériences du "Groupe de Bogota" sur les marchés à terme du café et de la Malaisie sur ceux de l'étain.

2. Les résultats de la fréquentation des marchés à terme par certains pays en voie de développement

L'expérience du groupe de Bogota et de la Malaisie sur respectivement les marchés à terme du café et de l'étain.

2.1- L'expérience du groupe de Bogota sur les marchés à terme du café

A la suite des gelées intervenues au Brésil en juillet 1975 les cours du café passèrent d'un niveau moyen de 60 cents la livre à 140 cents en juillet 1976, puis assez brutalement à 330 en avril 1977⁽²¹⁹⁾. Puis lentement la baisse s'installa suite à une diminution plus importante que prévu de la demande, en août 1978, les cours étaient revenus à un niveau de 140 cents.

⁽²¹⁹⁾ Bertrand BOUVERY : "La stratégie des Producteurs : le groupe de Bogota", étude publiée sous la direction de Claude MOUTON et Philippe CHALMIN dans *marché internationaux des matières premières*, Economica, pp. 110-128, Paris 1982.

Pour inverser cette tendance, le Brésil, le Mexique, le Salvador, le Guatemala, le Costa-Rica, le Honduras et le Venezuela créent à Bogota en décembre 1978 une association dénommée le "groupe de Bogota".

Ces pays voulaient par une intervention directe sur les marchés à terme influencer à la hausse les cours du café et les stabiliser à des niveaux suffisamment rémunérateurs.

Ils se dotèrent d'un fonds initial de soutien de 200 millions de dollars US (au prorata des exportations). Le champ d'opération du groupe s'est pratiquement limité à des opérations de soutien sur les marchés de New York et Londres.

Des opérations continues d'achats et de ventes vont permettre au groupe de Bogota de se constituer à l'occasion des prises de bénéfices une excellente trésorerie. Ils furent de plus aidés par une nouvelle gelée au Brésil le 1er juin 1979.

La conjonction de tous ces facteurs entraîna une inversion de la situation, les cours se situant à la fin de l'année 1979 dans une fourchette allant de 180 à 200 cents.

En janvier 1980, l'administration américaine après de nombreuses enquêtes, réclama par le biais de la CFTC. (Commodity Futures Trading Commission) que le groupe de Bogota se transforma en société commerciale

menaçant même d'interdire les opérations du groupe sur le marché de New York.

La société commerciale PANCAFE se substitua au groupe de Bogota dès janvier 1980 et établit son siège social à Panama. Et les opérations de soutien reprennent se traduisant par des achats importants durant le deuxième trimestre de l'année 1980.

Cependant à cause d'une position trop "longue" sur le terme et une trésorerie amputée par les financements coûteux de stocks, le groupe de Bogota (Panacafé) profita de la bonne orientation des cours pour tenter de se délester en espérant que la crainte d'une nouvelle gelée serait suffisante pour compenser le mouvement de vente. Malheureusement pour le groupe l'ensemble des opérateurs faisaient l'impasse sur d'éventuelles gelées et anticipèrent une baisse, ce qui accentua le mouvement.

En l'absence de gelée, la production mondiale se stabilisant au niveau de 80 millions de sacs et on assista de nouveau à une surproduction.

Le groupe de Bogota (Panacafé) était obligé de vendre ses contrats sur le terme en enregistrant une perte ou de recevoir les produits consécutifs aux contrats achetés cinq ou six mois plutôt.

Le résultat est que le groupe se trouva au cours de l'été 1980 dans l'impossibilité de soutenir les cours faute de moyens financiers. Ces derniers chutèrent jusqu'à 125 cents la livre en septembre 1980.

Le groupe de Bogota disparut avec la signature le 3 octobre 1980 d'un nouvel "accord international de produit sur le café".

2.2. L'intervention de la Malaisie sur le marché de l'étain

La Malaisie fut amenée à intervenir directement sur les marchés à terme de l'étain à la suite de l'échec des négociations internationales sur l'étain en 1981⁽²²⁰⁾. En effet les sociétés nationalisées malaysiennes associées au négociant March RICH Co et à des capitaux arabes, commencèrent à intervenir sur le London Metal Exchange aussi bien au niveau physique que des contrats à terme.

Les cours évoluèrent de 6.000 livres sterling la tonne en mai 1981 à plus de 8.000 livres à partir de septembre. S'appuyant sur un fonds de plus de 200 millions de livres sterling, ils amenèrent en fin février 1982 le London metal exchange à la limite de l'effondrement.

Parallèlement, la Malaisie parvenait à convaincre les autres pays producteurs (Thaïlande, Indonésie, Bolivie) à fonder une association de producteurs.

Et ils réussirent à hâter la signature du sixième accord international en juin 1982 et sa ratification. Ce sixième accord n'aura qu'une vie éphémère.

²²⁰ Philippe CHALMIN : "Les marchés mondiaux des matières premières, Paris 1984, PUF, p. 111.

L'accord fera faillite en 1985 entraînant la fermeture du marché londonien de l'étain.

A côté, des interventions sur les marchés du café et de l'étain, il y eurent d'autres notamment sur les marchés du caoutchouc (avec la Malaisie en mars 1982) et du cuivre (avec les pays membres du conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre en novembre 1982).

Quels sont les enseignements de leur participation ?

Une mauvaise interprétation des cours boursiers dans leur stratégie de production. Dans la définition de leur stratégie de production, certains états se bornent à anticiper l'évolution des cours de l'année qui suit (en confrontant les prévisions de production et les stocks aux estimations de la demande).

En fonction de leurs anticipations ils sont amenés à prendre des mesures tendant à étendre ou à ralentir la production. Mais le plus souvent, les principaux effets-capacité de leurs décisions mettent plusieurs années pour se manifester (par exemple la mise en route d'une mine peut prendre quatre à huit ans, un caféier connaît son rendement maximal au bout de quatre ou cinq ans, le cacaoyer au bout de six ou sept ans)⁽²²¹⁾.

Une perception insuffisante de ces délais entraînent souvent des effets pervers. La réaction à l'évolution des cours peut aussi se traduire (de la part

²²¹ Serge CALABRE : "Communication au Congrès des Economistes de langue française", Clermont-Ferrand, 1984

des producteurs) par des opérations de stockage inopportunes. En effet la vaine attente d'un relèvement des cours ou l'échec d'une tentative pour faire hausser les cours débouchent la plupart du temps sur une accumulation très coûteuse de stocks (qui finiront par être liquidés dans des conditions défavorables).

CONCLUSION GENERALE

Nous avons montré qu'en moyenne dans la période 1971 - 1993 que le niveau de l'instabilité des recettes d'exportation dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine atteignait 42,2% en Francs courants et 26% en Francs constants

Si nous descendons au niveau des produits de base, le degré d'instabilité fluctue entre 28 et 84,67% en Francs courants selon les produits et entre 27 et 75,42% en Francs constants. Cette instabilité provient essentiellement des valeurs unitaires.

L'instabilité des recettes d'exportation se traduit par une influence négative sur le taux d'investissement intérieur brut et sur le taux d'épargne intérieure brute dans la majorité des sept pays étudiés.

Elle a aussi entraîné une évolution de la répartition sectorielle du produit intérieur brut et de celle de la population active au profit du secteur des services et au détriment principalement de l'agriculture vivrière.

L'instabilité persistante dans la période d'étude alors qu'existaient depuis le début des années cinquante des mécanismes de stabilisation des cours des produits de base sous l'égide de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement témoigne de la défaillance de ces derniers.

En effet, l'étude du fonctionnement des accords internationaux de produits de base révèlera que des six accords mis en place seul un subsiste (l'accord sur le caoutchouc naturel). Parmi les cinq qui sont devenus inopérants figurent ceux de deux produits essentiels pour les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine : le cacao et le café.

L'analyse de leurs échecs montre que de tels accords ne peuvent réussir sans :

- un minimum de consensus entre pays exportateurs et pays importateurs à cause de la structure d'oligopole bilatéral ou d'oligopsonne bilatéral du marché des produits considérés,
- une bonne anticipation des prix de long terme,
- des moyens financiers solides pour défendre les fourchettes de fluctuation.

Quant à la politique de "Financements Compensatoires", elle n'a pas comblé l'intégralité de leurs déficits d'exportation.

Nos calculs montrent que le financement de leurs déficits était de l'ordre de 23% pour le Stabex et 17,6 pour le Sysmin et 39% pour la Facilité de Financement Compensatoire du Fonds Monétaire International.

Ces transferts sont constitués de prêts qu'il faut rembourser pour la Facilité de Financement Compensatoire du FMI; pour le Stabex, le remboursement n'incombait qu'aux deux pays à revenu intermédiaire *qu'étaient* la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Cependant, la suppression du remboursement dans la quatrième Convention de Lomé s'est accompagnée de conditionalités rendant encore plus difficile l'accès aux ressources de plus en plus insuffisantes du Stabex. De plus, les perspectives de renouvellement de la Convention de Lomé au-delà de l'an 2000 ne sont pas encourageantes.

Dès lors, la recherche d'un instrument alternatif nous a conduit naturellement vers les marchés à terme de produits de base.

Les cours déterminés sur ces marchés servent généralement de référence pour la plupart des produits exportés par les pays de l'UEMOA. De plus, des opérations de couverture et d'arbitrage peuvent y être menées.

Mais à l'examen, ces présupposés favorables aux marchés à terme ont disparu très vite. En effet, pour qu'une position soit sécurisante sur ces marchés, il faut qu'elle soit basée sur de bonnes informations et anticipations, en d'autres termes, il faut que ces marchés soient efficaces.

Or non seulement il n'y a pas de consensus sur ce point dans la littérature économique, mais nos tests semblent prouver le contraire pour les marchés du cacao, du café et du coton.

D'autre part, ces marchés peuvent faire l'objet de manoeuvres déséquilibrantes de la part des spéculateurs. Et certains pays en voie de développement comme ceux du "Groupe BOGOTA" pour le café en ont été victimes.

Les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine devront encore supporter au moins à court terme cette instabilité.

Cependant dans le moyen et le long terme, une diversification réussie de leurs produits d'exportation pourrait atténuer ses effets.

Cette diversification ne signifie pas exporter uniquement des produits de base. En effet, l'expérience a montré que très souvent les cours de ces derniers avaient tendance à suivre les mêmes mouvements à l'exemple de ce qui s'est passé au début et à la fin des années soixante dix. Une diversification qui ne consisteraient qu'à élargir l'éventail de produits de base à exporter risquerait d'être insuffisante. Il faudrait arriver à inverser le courant d'échange avec les pays industrialisés en produisant et en exportant vers eux des produits de l'industrie. Cela n'est pas impossible. Des pays pourtant dépourvus de produits de base connus sous le nom des "quatre dragons" d'Asie y sont arrivés⁽²²²⁾.

²²² Il s'agit de la Corée du Sud, de Hong Kong, de Singapour et de Taïwan ; voir l'ouvrage de: P. LOROT et T. SCHWOB "Singapour, Taïwan, Hong Kong, Corée du Sud : les nouveaux conquérants ?" Hâtier, mai 1987, Paris.

Et la Malaisie un pays riche en produits de base est en passe de réussir. Cependant le surendettement actuel, la faiblesse de l'épargne et la dépendance alimentaire dans nos pays sont autant de facteurs susceptibles de freiner un tel avènement.

ANNEXES

- Annexe 1 :** La notion de produits de base.
- Annexe 2 :** Les accords de commerce.
- Annexe 3 :** Les avantages commerciaux accordés par l'Union Européenne aux ACP et le second protocole financier de Lomé IV
- Annexe 4 :** Le contrôle des marchés à terme français et américains.
- Annexe 5 :** Le négoce et son impact sur les prix des produits de base : l'exemple du coton fibre.
- Annexe 6 . Présentation des sept études

Annexe 1 :
La notion de produits de base

Il faut entendre par produits de base selon la Charte de la Havane (1984) : «tout produit de l'agriculture, des forêts et de la pêche et tout minéral, que ce produit soit sous sa forme naturelle ou qu'il ait subi la transformation qu'exige communément la vente en quantité importante sur le marché international».

Ils peuvent être scindés en trois (03) catégories : les produits alimentaires, les matières premières agricoles et les minéraux et métaux non ferreux.

a) Les produits alimentaires : sont :

- les céréales (blé, maïs, orge, riz, ...),
- la viande (boeuf, mouton, porc, ...),
- les oléagineux (soja, arachide, olive, tournesol, colza, palmiste,...),
- les graisses (beurre),
- les fruits (agrumes, bananes, ...),
- les stimulants (café, cacao, thé, ...),
- les légumes,
- le sucre,
-

b) Les matières premières agricoles sont :

- les produits forestiers : bois, pâte à papier,
- les fibres textiles : laine, coton, jute, lin, sisal,
- le tabac,
- les cuirs et peaux,
- le caoutchouc naturel
-

c) Les minéraux et métaux non ferreux

1°) Les minéraux

- le minerai de fer,
- le minerai de chrome,
- le minerai de manganèse,
- les combustibles (charbon, pétrole brut, gaz naturel),
- les engrais bruts.

2°) Les métaux non ferreux

- le cuivre,
- le nickel,
- l'aluminium,
- le plomb,
- le zinc,
- l'étain.

Annexe 2 :

Les accords de commerce

Il existe à l'heure actuelle trois (03) accords de commerce : ceux sur les bois tropicaux, l'huile d'olive et le jute.

Nous présenterons d'abord l'accord sur l'huile d'olive, ensuite l'accord sur le jute et enfin l'accord sur les bois tropicaux.

1°) L'accord international sur l'huile d'olive

Il date de 1956. Il a été renouvelé plusieurs fois. Il regroupe aujourd'hui un nombre limité de pays : Algérie, Union Européenne, Egypte, Libye, Maroc, Tunisie, Turquie et Yougoslavie. La plupart de ces pays sont des pays méditerranéens.

Les raisons qui ont justifié l'accord tiennent aux fluctuations de la production oléicole et par conséquent de l'approvisionnement. Cette instabilité de l'offre s'est traduite par une instabilité des prix et des recettes d'exportation.

L'offre est regroupée principalement dans cinq pays : l'Espagne, l'Italie, la Grèce, la Tunisie et la Turquie. Ces cinq pays constituent aussi 80% des consommateurs.

Les mesures adoptées dans le cadre ces accords sont d'ordre :

- **économique** : il s'agit de développer les échanges et la consommation et à maintenir l'équilibre sur le marché en recommandant aux Etats membres l'adoption de mesures destinées à assurer la normalisation à long terme du marché. Cependant, il n'y a pas de mécanisme d'action particulier puisque les contingents et les réglementations de prix sont exclus;

- **commercial** : l'accord vise l'expansion des échanges internationaux en évitant toute concurrence déloyale. Ainsi, les différents types d'huile seront classés et des actions de promotion entreprises ;

- **technique** : le conseil oléicole créé par l'accord s'occupe des facteurs techniques concernant la production oléicole : étude sur l'action physiologique de l'huile d'olive, création d'instituts de recherche, étude sur les améliorations techniques, ...

Le financement de l'accord est assuré par diverses sources : dotation du budget administratif, institutions inter-gouvernementales, gouvernementales, contributions volontaires et dons.

2°) L'accord international sur le jute⁽¹⁾

Il date de 1982. Cet accord a plusieurs objectifs :

- améliorer les caractéristiques structurelles du marché du jute,
- renforcer la compétitivité de la fibre et des articles dérivés,
- préserver et élargir les marchés existants et en établir de nouveaux,
- satisfaire aux exigences de la demande mondiale et de l'approvisionnement.

Pour atteindre ces objectifs, des projets de recherche-développement, de promotion des ventes sont prévus. Il s'agira aussi de collecter l'information sur le jute et de la diffuser.

¹ . Le jute est une fibre. Sa production est concentrée en Asie notamment au Bangladesh, en Inde, au Népal, en Thaïlande et en Chine.

L'accord qui regroupe producteurs et consommateurs sera géré par une organisation internationale sur le jute. Le financement devrait provenir principalement des pays membres.

3°) L'accord sur les bois tropicaux

Cet accord date du 18 novembre 1983 et il fut renouvelé plusieurs fois. La production de bois tropicaux est très dispersée géographiquement. Cependant, les principaux producteurs et exportateurs sont la Malaisie, les Etats-Unis, le Brésil. Dans les pays de l'UEMOA, nous pouvons citer la Côte d'Ivoire.

Les principaux importateurs sont :

- pour les grumes : le Japon et la Chine,
- pour les sciages : les Etats-Unis, la Grande Bretagne, l'Italie et le Japon,
- pour la pâte de bois : les Etats-Unis, la République Fédérale Allemande et le Japon.

Les objectifs de l'accord sont :

- favoriser l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux, ainsi que l'amélioration des caractéristiques structurelles du marché,
- promouvoir la recherche-développement en vue d'améliorer l'information sur le marché,
- encourager les activités de reboisement et l'élaboration de politiques nationales visant à assurer de façon soutenue l'utilisation et la

conservation des forêts tropicales et de leurs ressources génétiques et à maintenir l'équilibre écologique des régions intéressées,

- améliorer la commercialisation et la distribution des exportations.

L'accord est géré par l'organisation internationale des bois tropicaux dont le siège est à Yokohama au Japon. Le financement sera assuré par des cotisations venant des Etats-membres, les contributions des organisations internationales, les dons, etc.

Conclusion : ces trois accords ne comportent donc aucune mesure de stabilisation des prix. Ils ont uniquement pour objet de réactiver la recherche développement, faciliter la transformation des produits de base dans les pays producteurs, développer l'information sur les marchés, favoriser l'expansion et la diversification du commerce international. Leur action se situe ainsi dans le long terme.

Les pays de l'UEMOA ne sont réellement concernés que par l'accord international sur les bois tropicaux à cause de la Côte d'Ivoire.

Annexe 3 :

**Les avantages commerciaux accordés par l'Union Européenne
aux ACP et le second protocole financier de Lomé IV.**

Annexe 3 : 1

**Les avantages commerciaux accordés par
l'Union Européenne aux ACP : le protocole
sur la banane, la viande bovine et le sucre**

L'Union Européenne fournit plusieurs avantages commerciaux aux pays ACP. Parmi ces avantages commerciaux, nous citerons les protocoles n°5 relatif aux bananes, n° 6 relatif au rhum, n° 7 relatif à la viande bovine et n° 8 relatif au sucre (ce protocole reprend le texte du protocole n°3 sur le sucre ACP figurant dans la convention ACP-CEE de Lomé signé le 218 février 1975).

Nous ne présenterons ici que les protocoles susceptibles d'intéresser les pays de l'UEMOA : les protocoles sur la banane, le sucre et la viande bovine.

1°) Le protocole sur la banane

C'est le protocole n° 5 dans la Convention de Lomé IV révisée à Maurice le 4 novembre 1995⁽²⁾. Il donne aux pays ACP exportateurs de bananes un certain nombre d'avantages sur le marché de l'Union Européenne. Il assure une libre circulation des bananes à l'intérieur du marché des quinze. Il veille ainsi à sauvegarder le revenu des producteurs ACP en évitant une trop forte concurrence de la "banane dollar" (et ce dans le cadre des exceptions accordées par l'Organisation Mondiale du Commerce). Il permet d'assurer au marché européen un approvisionnement régulier.

Ce protocole prévoit l'ouverture chaque année d'un contingent de deux millions de tonnes supportant un droit de douane de 100 écus/tonne pour les importations européennes de bananes de pays tiers. Au-delà, les bananes importés dans l'Union Européenne de ces pays tiers sont frappés d'un droit de douane prohibitif de 850 écus/tonne.

⁽²⁾- Le courrier ACP-UE n° 154 janvier-février 1996.

- Marchés tropicaux et méditerranéens du 8 juillet 1994, page 1463.

Par contre, les importations de bananes ACP bénéficient d'un droit d'entrée nul, les importations se faisant hors du contingent de deux millions de tonnes dans le cadre d'une quantité globale plafonnée à 578.000 tonnes répartie entre les pays associés. Les pays ACP disposeront aussi d'une assistance financière (25 millions d'écus étaient prévus pour 1995).

Ce protocole est à l'heure actuelle l'objet d'une levée de bouclier des pays latino-américains et de l'OMC, faisant ainsi planer une menace quant à sa survie.

2°) Le protocole relatif à la viande bovine⁽³⁾

C'est le protocole n° 7 dans la convention révisée de Lomé IV. Ce protocole prévoit une diminution des droits de douane de 92% sur la viande bovine au profit de certains pays ACP (Botswana, Kenya, Madagascar, Swaziland, Zimbabwe, Namibie) dans la limite d'un plafond.

En cas de recul prévisible ou constaté des exportations du fait de calamités telles que la sécheresse, les maladies des animaux, cyclones, etc., le pays ACP conserve son droit de réduction sur les tournages non exportés.

3°) Le protocole sur le sucre⁽⁴⁾

C'est le protocole n°8 dans la Convention révisée de Lomé IV. Ce protocole prévoit que l'Union Européenne s'engage pour une période indéterminée à acheter et à importer, à des prix garantis, des quantités spécifiques de sucre de canne, brut ou blanc originaire des pays ACP que ces derniers s'engagent à livrer.

³ Convention de Lomé IV révisée, op. cit. p. 170.

⁴ Convention de Lomé IV révisée, op. cit. pp. 170-172.

Maurice bénéficie du plus fort quota avec annuellement 487.200 tonnes et Madagascar du plus faible avec 2.000 tonnes. Le prix garanti exprimé en unités de compte européennes se réfère au sucre non emballé, rendu CAF aux ports européens de l'Union Européenne. Il est négocié annuellement.

Annexe 3 : 2

Le Second Protocole Financier de Lomé IV

Le Second Protocole Financier de la Quatrième Convention
de Lomé ⁽¹⁾

Pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} Mars 1995, le montant global des concours financiers de la Communauté est de 14.625 Millions d'ECUS.

Ce montant comprend :

- 1) Un montant de 12.967 millions d'ECUS au titre du Fonds Européen de Développement, dont 292 millions d'ECUS provenant du transfert à partir des Fonds précédents de ressources non affectées ou non utilisables ; il se répartit de la façon suivante :
 - 9.592 millions d'ECUS sous forme de subventions, dont 1.400 millions d'ECUS pour l'appui à l'ajustement structurel ;
 - 1.000 millions d'ECUS sous forme de capitaux à risques ;
 - 1.800 millions d'ECUS sous forme de transferts pour la stabilisation des recettes d'exportation (Stabex) ;
 - et 575 millions d'ECUS pour le Sysmin.

Nous avons analysé dans cette thèse les conditions d'éligibilité au Stabex et au Sysmin, de même que les transferts effectués dans la période d'étude au profit des pays étudiés.

⁽¹⁾ La « Convention de Lomé IV » révisée op cit pages 102 - 103.

Quant à l'appui l'ajustement structurel, tous les Etats ACP sont en principe éligibles sous réserves de l'ampleur des réformes entreprises ou envisagées au plan macroéconomique ou sectoriel.

Les Etats ACP entreprenant des programmes des réformes reconnus et appuyés au moins par les principaux bailleurs de fonds multilatéraux ou qui sont convenus avec ces donateurs bien que n'étant pas financés par ces derniers, sont considérés comme ayant automatiquement satisfait aux conditions requises pour l'obtention d'une aide à l'ajustement. L'aide est accordée sous forme de subventions. Elle peut être mobilisée à la demande de l'Etat dans le courant de la période d'application du protocole.

Les capitaux à risques par contre sont utilisés sous forme de prêts, de prises de participation ou de concours en quasi-fonds propres : ⁽²⁾

Les prêts peuvent être accordés principalement sous forme de :

- prêts subordonnés dont le remboursement et le cas échéant le paiement des intérêts n'interviennent qu'après le règlement des autres créances.
- prêts conditionnels dont le remboursement et/ou la durée sont fonction de la réalisation de certaines conditions concernant les résultats du projet financé, telles que le bénéfice ou la production prévue.

(2) Le courrier N° 155 Janvier - février 1996 pages 62-64 ; ACP - UE.

Les prises de participation peuvent être utilisées pour acquérir temporairement, au nom de la Communauté, des parts minoritaires du capital d'entreprises ACP.

Ou d'institutions finançant des projets de développement dans les Etats ACP ou d'institutions financières ACP promouvant et finançant des investissements privés dans les Etats ACP.

Les concours en quasi-fonds propres peuvent consister en avances d'actionnaires, d'obligations-convertibles, prêts participatifs ou toute autre forme assimilable.

Les conditions applicables aux opérations sur capitaux à risques dépendent des caractéristiques de chaque projet ou programme. Pour les prêts à l'Etat ACP ou à l'intermédiaire le taux d'intérêt n'est en aucun cas supérieur à 3 %.

Les ressources que constituent ces capitaux à risques peuvent servir à la promotion des investissements y compris le financement d'études de ^{de} l'investissement (dans ce dernier cas les prêts sont remboursés seulement si l'investissement est réalisé).

Annexe 4 :

**Le contrôle des marchés à terme
français et américains**

1°) Le contrôle des marchés à terme en France⁽⁵⁾

Les principaux marchés à terme en France sont les marchés du sucre blanc, du cacao et du café à la Bourse de Paris et au MATIF (Marché à Terme International de France). Les opérateurs sur ces marchés ont théoriquement des garanties nombreuses venant de l'Etat et de la bourse de commerce elle-même.

Le contrôle exercé par les pouvoirs publics se fait directement par l'intermédiaire du commissaire du gouvernement et indirectement par les chambres de commerce et d'industrie. Le commissaire du gouvernement peut charger les chambres de commerce de ce contrôle. Ces dernières contrôlent l'activité des marchés réglementés en veillant à la régularité des opérations s'y déroulant. Elles mettent ainsi en place des contrôleurs qui peuvent à tout moment intervenir auprès des commissionnaires agréés pour des opérations de vérification. Ce contrôle doit être effectué au moins une fois dans l'année.

Le contrôle effectué par les bourses de commerce s'exerce par l'intermédiaire :

- des comités techniques et du comité de direction,
- de la Compagnie des Commissionnaires Agréés,
- de la Banque Centrale de Compensation.

Les **comités techniques** et le **comité de direction** contrôlent chacun à leur niveau l'activité et le fonctionnement des marchés à terme.

⁵ - SIMON Yves : Bourses de commerce et marchés à terme de marchandises. Dalloz, pp. 81 - 82.

- CNUCED : Les bourses de marchandises et leurs incidences sur le commerce des pays en développement. TD/B/C.1/248, pp.24 - 25.

La **Compagnie des Commissionnaires Agréés** s'occupe de la surveillance de ses membres. Cette tâche est facilitée par les déclarations mensuelles auxquelles sont astreints tous les commissionnaires. Dans ces déclarations doivent figurer le montant des fonds et garanties apportés par les clients. De plus, trimestriellement, ils sont tenus de déclarer le montant de leurs actifs nets.

La **Banque Centrale de Compensation** dont le capital est détenu principalement par les banques a la responsabilité exclusive d'enregistrer les opérations effectuées sur les marchés à terme de Paris (comme nous l'avons vu), de procéder aux règlements financiers découlant de ces opérations et de garantir leur bon déroulement.

Cependant, malgré l'existence de toutes ces garanties, les bourses françaises n'ont pas été épargnées par la spéculation abusive qui a mené à l'effondrement du marché du sucre notamment en décembre 1974.

2°) Le contrôle des marchés à terme américains⁽⁶⁾

Ce contrôle est exercé aussi bien par les autorités fédérales que par les bourses de commerce elles-mêmes.

a) Le contrôle exercé par les autorités fédérales : c'est la Commodity Futures Trading Commission (CFTC) qui est chargée d'effectuer ce contrôle. C'est un organisme indépendant institué par les autorités fédérales. Sa mission est de surveiller le fonctionnement des marchés à terme afin de protéger les intérêts des investisseurs. Il s'agit en d'autres termes de prévenir les manoeuvres frauduleuses des opérateurs et les manipulations de prix.

⁶ - SIMON Yves : Op. cit. dans cette annexe.
- C'NUCED : OP. Cit. dans cette annexe

Concrètement, il enregistre les professionnels et tente d'empêcher les accaparements, les étranglements et autres manipulations nuisibles à la concurrence. L'enregistrement des professionnels des différentes marchandises tout en permettant un premier tri, facilite la vérification continue de leurs compétences.

La prévention des manipulations de cours se fait par l'intermédiaire d'économistes. Ces derniers surveillent les positions à terme des opérateurs (arbitrage, spéculation) et l'encaisse des mandants. Les données relatives aux positions des gros opérateurs sont rassemblées par le système des déclarations obligatoires à la commission.

Les positions fortes et éventuellement dominantes sont examinées par les membres de la Commission à l'approche du moment de la livraison pour déterminer s'il y a des risques d'encombrement. La commission par ailleurs, approuve en outre tous les contrats à terme avant que la transaction ne commence pour s'assurer qu'ils sont conformes. Et toutes les opérations à terme doivent être effectuées sur les bourses de marchandises agréées par la Commission.

b) Le contrôle exercé par les bourses de commerce⁽⁷⁾ : les bourses de commerce de par la loi sont tenues de contrôler l'activité de leurs membres et le déroulement des opérations qui s'y effectuent.

Les responsables des bourses peuvent si c'est nécessaire sanctionner les opérateurs indécents, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion et l'interdiction d'opérer. Ils peuvent faire varier le montant du dépôt, et aussi fixer des volumes maximaux aux positions détenues par chaque opérateur. Ils peuvent exiger la fourniture de la liste détaillée des opérateurs

⁷ Les bourses de commerce américaines sont des institutions privées n'ayant pas de but de lucratif.

et plus précisément de ceux qui veulent dénouer leurs contrats par une livraison de produits physiques. Les bourses de commerce s'en servent pour rapprocher la quantité de produits physiques disponibles des positions sur le marché à terme et prendre ainsi toutes les mesures nécessaires pour empêcher un "étranglement".

Malgré toutes ces mesures de contrôle, les bourses américaines ne sont pas à l'abri des manoeuvres spéculatives tel que l'a montrée le marché de l'argent avec l'affaire HUNT en 1979 et 1980.

Annexe 5 :

**Le négoce et son impact sur les prix des produits de base :
l'exemple du coton fibre.**

Un négociant international en matières premières a pour fonction de mettre en relation, en se portant principal dans les opérations, l'offre et la demande d'un produit déterminé entre deux zones éloignées et dont il assumera les contraintes tant au niveau physique que financier. ⁽¹⁾

Nous allons d'abord donner un exemple d'opération de négoce avant d'examiner l'influence du négoce sur le prix du coton fibre.

1 - L'opération de négoce

Une opération de négoce sur le coton fibre peut se présenter comme suit :

- par exemple à une date « T » un négociant « N » achète en dollars du coton fibre dans un pays « P » ; la livraison est prévue en « T + N » et l'achat est effectué en valeur F.O.B. Pour l'occasion le négociant bénéficie d'un crédit documentaire.
- entre « T » et « T + N » par exemple en « T + L » il revend tout ou partie du produit à un client « M » d'un pays « Y ». Le règlement est prévu par lettre de crédit garantie par une banque. La vente est en C.A.F. et le négociant « N » se charge de l'acheminement du coton fibre du pays « P » vers le pays « Y » en réglant les frais de transport et d'assurance.

⁽¹⁾ CHALMIN Philippe : « Négociants et chargeurs » pages 95 - 111 Economica Paris 1983.

Cette opération simple en apparence se décompose en fait en de multiples autres opérations afin de permettre au négociant de minimiser ses risques.

Les risques proviennent surtout :

- des fluctuations des cours du coton fibre entre « T » et « T+L » ;
- des fluctuations des taux de change
- des fluctuations des taux de fret entre les pays « P » et « Y »
- du dédit d'une des parties ...

Les opérations que le négociant effectue en vue de se couvrir peuvent être :

- l'arbitrage sur les marchés à terme de coton
- l'utilisation de contrat type minimisant le risque de dédit

Ces opérations de couverture ne seront pas sans conséquences sur la formation du prix du coton fibre.

2) Négoce et prix du coton fibre

La production du coton fibre est dominée par quelque pays qui sont dans l'ordre : la Chine, les Etats-Unis, l'Inde, le Pakistan, l'Ouzbékistan et la Turquie. Ces six pays sont à l'origine de 74 % de la production en 1995. ⁽²⁾

⁽²⁾ Marchés Tropicaux et Méditerranéens du 30 Mai 1997 pages 1190 - 1194.

La production de l'Afrique Francophone se situe au septième rang avec une tendance à dépasser celle de la Turquie. Les principaux producteurs sont aussi les principaux consommateurs à savoir la Chine (23 % de la consommation mondiale en 1995) les Etats Unis (13,12 %) et l'Inde (12,3 %).

Les principaux importateurs de coton sont les pays d'Asie de l'Est comme le Japon (15 %), Taïwan (8,6 %) et la Corée du Sud (7,7 %) et l'Union Européenne (avec 20 %).

Les exportations proviennent essentiellement dans l'ordre en 1995 des Etats-Unis (27 %) de l'Ouzbekistan (17 %) de l'Afrique Francophone (10 %) de l'Australie (5 %) de l'Argentine (5 %) et de la Grèce (4,4 %) ; soit 68,4 %.

Si l'offre et la demande émanent de quelques pays, elles transitent cependant par quelques négociants notamment CARGILL (Etats-Unis), Ralli BROTHERS (Royaume Uni), Bunge and Born (Brésil) et Dunavant (USA).⁽³⁾

Nous remarquons que ces négociants sont aussi présents dans la plupart des autres produits exportés par les pays de l'UEMOA à savoir le cacao, le café, les oléagineux etc.

En d'autres termes ces entreprises de négoce sont presque toutes des sociétés multiproduits.

⁽³⁾ Trois à six entreprises internationales de négoce contrôlent 85 à 90 % du commerce du coton fibre. Voir Banque Mondiale : « Global Economic Prospects and the Developing Countries » 1994 pages 40 - 41.

De par leur liaison industrielle amont et aval (par exemple Ralli Brothers et Volkart dans l'égrenage , Bunge dans les plantations, les filatures et le tissage) et leur présence dans l'entreposage ; ces sociétés de négoce occupent une position avantageuse et ont pour négociier de meilleurs atouts que les organes nationaux de commercialisation avec lesquels elles ont affaire. De plus des liens étroits se sont tissés au fil des ans entre ces grands négociants et les banques transnationales. Par ailleurs ils ont un réseau d'information économique et commerciale qui leur permet de conduire leurs opérations avec une promptitude et une souplesse que ne peuvent égaler les organes nationaux de commercialisation.

La plupart des échanges de coton prennent la forme de contrats qui spécifient à l'avance le prix et le mois au cours duquel doit avoir lieu la livraison.

Et les organes nationaux négocient généralement avec les représentants des négociants sur la base des cours du marché à terme de New York (le New York Cotton Exchange), du volume de la transaction, de la qualité de l'échantillon, la longueur de la fibre etc.

La quasi-totalité des opérations de vente et d'achats effectuées par les négociants sont régies par des clauses tendant à préserver leur prééminence sur ce marché.

Ainsi le contrat type agréé en matière d'achats et de vente de coton entre filateurs et négociants qui est celui de la Liverpool Cotton Association (LCA) stipule que c'est le négociant qui est juridiquement responsable de la résiliation du contrat.

Et les négociants utilisent cet argument pour dissuader certains filateurs d'acheter directement aux planteurs.

Par ailleurs la marque commerciale des négociants joue aussi un rôle non négligeable dans la mise en marché. Car la plupart des filateurs souhaitent une garantie de qualité qui est généralement associée à ces marques.

Parallèlement la plupart des négociants sur le marché du coton se livrent à des opérations de couverture et à la spéculation sur la bourse de New York où d'aucuns ont leur propre charge et d'autres opèrent par courtiers interposés.

Par exemple si les négociants disposent d'informations selon lesquelles il faut s'attendre à une mauvaise récolte de coton. Ils peuvent opérer par anticipation des achats de physique afin de les stocker. Ces achats vont pousser les prix à la hausse dans l'immédiat. Dans le futur les prix pourraient se stabiliser si en cas d'effectivité de la mauvaise récolte les négociants revendent leurs stocks.

Cependant la tentation peut être grande de spéculer. Ils pourraient par exemple ne pas réinjecter dans l'immédiat leurs stocks afin de pousser plus haut les prix. Ils auraient pu parallèlement à leurs achats de physique acheter aussi sur les marchés à terme des contrats et s'arranger pour assécher le marché afin que les vendeurs de contrats ne puissent pas honorer leurs engagements. C'est la pratique de l'étranglement que nous avons déjà décrite.

Tout cela montre la vulnérabilité du marché du coton en particulier et du marché des produits de base en général. Et la faculté qu'ont ces grands négociants de façonner le prix mondial du coton et des autres produits de base et d'influer ainsi sur les économies des pays de l'UEMOA.

ANNEXE 6 :

PRESENTATION DES SEPT PAYS ETUDIES

LE BENIN

<u>Superficie</u>	:	115762 km ²
<u>Population</u>	:	5,2 millions d'habitants (estimation 1992)
<u>Capitale Economique</u>	:	Cotonou :487.000 habitants
<u>Capitale administrative</u>	:	Porto Novo : 208.000 habitants
<u>PIB/percapita</u>	:	415 \$ (1993)

L'agriculture occupe près de 80 % de la population active et représente près de 37 % du Produit Intérieur Brut du pays.

L'industrie quant à elle contribue pour environ 13 % du PIB et le tertiaire 50 %.

Les principaux produits d'exportation sont le Coton et l'huile de palme.

LE BURKINA FASO

<u>Superficie</u>	:	274.122 km ²
<u>Population</u>	:	9.784.000 habitants (estimation 1992)
<u>Capitale</u>	:	Ouagadougou 450.000 habitants
<u>PIB/percapita</u>	:	287 \$ (1993)

L'agriculture occupe près de 90 % de la population active et procure l'essentiel des recettes d'exportation.

Le secteur secondaire est peu développé à cause notamment de son enclavement et de l'insuffisance des infrastructures.

Le secteur tertiaire est représenté essentiellement par les transports.

LA COTE D'IVOIRE

<u>Superficie</u>	:	322463 km ²
<u>Population</u>	:	13 millions d'habitants (estimation 1993)
<u>Capitale</u>	:	Abidjan 1.850.000 habitants
<u>PIB/parcapita</u>	:	715 \$ (1993)

Le secteur primaire contribue pour près de 34,1 % du PIB en 1993, le secteur secondaire 20,6 % et le tertiaire 45,3 %.

Les principaux produits d'exportation sont le cacao, le café, le coton-graine, les régimes de palme, le caoutchouc, etc.

LE MALI

<u>Superficie estimée</u>	:	1240190 km ²
<u>Population</u>	:	8,6 millions d'habitants (estimation 1993)
<u>Capitale</u>	:	Bamako 646.000 habitants
<u>PIB/parcapita</u>	:	306 \$ (1993)

Le secteur primaire représente 52 % du PIB en 1992, le secondaire 12 % et le tertiaire 36 %.

Sa principale recette d'exportation provient du Coton graine et les activités agro-pastorales occupent près de 70 % de la population active.

LE NIGER

<u>Superficie</u>	:	1.267.000 km ²
<u>Population</u>	:	8,2 millions d'habitants (estimation 1992)
<u>Capitale</u>	:	Niamey 400.000 habitants
<u>PIB/parcapita</u>	:	285 \$ (1992)

Le secteur primaire est à l'origine de 38,1 % du PIB en 1992, le secondaire 15,7% et le tertiaire 46,2 %.

Les activités rurales occupent directement ou indirectement 90 % de la population.

Les recettes d'exportation proviennent principalement de l'uranium.

LE SENEGAL

<u>Superficie</u>	:	197161 km ²
<u>Population</u>	:	8,5 millions d'habitants
<u>Capitale</u>	:	Dakar – 1.500.000 habitants
<u>PIB/parcapita</u>	:	780 \$ (1992)

La répartition par secteurs du PIB en 1993 était la suivante :

- primaire : 18,8 %
- secondaire : 19,0 %
- tertiaire : 62,2 %

L'agriculture emploie 70 % de la population active. Les principaux produits d'exportation sont : les phosphates, l'huile d'arachide et les produits halieutiques.

LE TOGO

<u>Superficie</u>	:	56.600 km ²
<u>Population</u>	:	4,0 millions d'habitants
<u>Capitale</u>	:	Lomé, 600.000 habitants
<u>PIB/percapita</u>	:	433 \$ (1993)

La répartition de son PIB de 1990 était la suivante :

- secteur primaire : 32,3 %
- secteur secondaire : 22,0 %
- Secteur tertiaire : 45,7 %

L'agriculture occupe environ 75 % de la population active. Les principaux produits à l'exportation sont : les phosphates, le coton graine et le café.

- *Rapports sur la zone Francs 1987 et 1993 – Banque de France*

BENIN



BURKINA



COTE D'IVOIRE



MALI



NIGER



SENEGAL

TOGO



BIBLIOGRAPHIE

AKIYAMA T. :

"Tendances du café et du cacao". **Finances et Développement**, mars 1983, vol. 20, n°1. FMI-BM, pages 30-33.

ALMON S. :

"The distributed lag between capital appropriations and expenditures". **Econometrica**, vol. 33, January 1965, pages 178-195.

ANDERSON R.W. :

"Hedger Diversity in Futures markets". **Economic Journal** 1983, pages 370 - 389.

ARTHUR L. :

"**Economic Development with Unlimited Supply of Labor**". The manchester School of Economics and Social Studies, 1954.

BANQUE MONDIALE :

- **African Development Indicators : 1997.**

- "**Rapport sur le développement dans le monde : 1985**".

Washington DC, 1985.

- "**Global Economic Prospects and the developing countries**".

Washington DC, 1994.

- "**Rapport sur le développement dans le monde 1993**". Washington DC, 1993.

- **Rapports sur le développement 1996 et 1997.**

BENJAMIN N.L. :

"The Dutch Disease in Developing Country : oil reserves in Cameroon". **Journal of Development Economics**. Vol. 30, n° 1 january 1989.

BLARDONE G. :

"Le Fonds Monétaire International : l'ajustement et les coûts de l'homme". Les éditions de l'épargne, Paris 1990.

BOISSONADE M. :

"L'influence des prix des matières premières sur la concentration des exportations" dans "**Prix relatifs des produits primaires et développement**" Paris 1982 CNRS, pages 15-31.

BOURDIN J. :

"Les opérations à prime sur les marchés à terme de la Bourse de Commerce de Paris". C^{ie}. C. Agréés, Paris 1980.

BOUVERY B. :

"La stratégie des producteurs : le groupe de Bogota" dans **Marchés Internationaux des matières premières**. Economica, Paris 1982, pages 110 - 128.

BYE M. :

"**Relations Economiques Internationales**" tome 1. Dalloz 1977.

CAINE F. :

"Instability of Primary Product Prices : a protest and proposal". **The Economic Journal**, Sept. 1954, pages 610 - 614.

CALABRE S. : *"L'évolution des cours sur le marché à terme d'un produit primaire : contrats et espoirs"*

- **Communication au Congrès des économistes de langue française** . Clermont-Ferrand 1984.
- **"Formation et évolution des cours des métaux"**. Economica Paris 1980.

Communauté Economique Européenne (devenue Union Européenne) :

- **Commission Européenne : de août 1995 ; janvier 1996.**
- **"Lettre d'information de la Délégation du Sénégal"** n° 68, janvier 1990.
- **"Le système Stabex" : Revue Développement-CEE.** DE.n° 63, janvier 1990.
- **"Le courrier"** : Commission C.E.E. nov. déc. 1985 ; déc. 1995.
- **"Economie Européenne"**. n° 26, nov. 1985..

CHALMIN Ph. :

- **"Les marchés internationaux de matières premières"**. Economica, Paris 1982.
- **"Négociants et chargeurs"**. Economica 1983.
- **"Les marchés mondiaux des matières premières"**. PUF, 1982.

Chambre de Commerce Internationale :

"Les marchés à terme de produits de base". Paris, 1981.

CLAIRMONTE F.F. :

"World Commodities Trade : changing role of giant trading companies". **Economic and Political weekly XXIII** : 42, 1988.

CNAM. CREMAP :

"**Rapport Cyclope 1991**". Paris 1991.

CNUCED :

"**Le coton**" : TD/IPC/COTTON/11, 1978.

Compagnie des Commissionnaires agréés près de la Bourse de Commerce de Paris :

- "**Marché International des cafés robusta : Paris le Havre**" 1982.

- "**Marché International des cacao en fèves : Paris le Havre**" 1981.

COPPOCK J. :

"**International Economic Instability**", M^cGRAW-HILL NY 1962.

CORDEN W.M. :

"Booming Sector and Dutch Disease Economics : survey and consolidation" **Oxford Economic Papers**, November 1984, vol. 36, pages 359 - 380.

CORDIER J. :

"**Les marchés à terme**" pages 87 - 90, PUF, Paris 1984.

DANTHINE J.P. :

"Hedger Diversity in Futures Markets" **Economic Journal**, 1983, pp. 370 - 389.

DEBATISSE M.L. :

"Marchés physiques, marchés à terme de marchandises et spéculations" dans **Prix relatifs des produits primaires et développement**. Paris, CNRS, 1982, pp. 163-181.

DELMAS Ph. :

"**La stabilisation des prix des matières premières**". Economica
Paris 1983.

DEMEOCK M. :

"**Export Instability and Economic Development : a cross section
analysis**". CERDI, Université Cl. Ferrand I, 1985.

DEVARAJAN S. :

"The Dutch Disease in Developing Country : oil reserves in
Cameroon". **Journal of Development Economics**, vol. 30, n° 1,
January 1989.

DUNCAN R. :

"Tendances du café et du cacao". **Finances et Développement**, mars
1983, vol. 20, n° 1, pages 30 - 33.

DUSAK K. :

"Futures Trading and Investor Returns" **Journal of Political
Economy**, 1973.

ECK J.F. :

"**Le Commerce mondial des produits agricoles au 20ème siècle**".
Coll Axes, Eyrolles, février 1992.

ELLMAN M. :

"**Natural Gas, Restructuring and Re-Industrialisation** : the Dutch
Experience of Industrial Policy". Barker T and Brail, Oil or Industry,
London Academy Press, 1981.

FAMA E. :

- "Efficient capital markets : a review of theory and empirical work".
J. of. Finance 25 may 1970, pages 383 - 417.
- "**Foundations of Finances**". Basic Books 1976.

FARDMANESH M. :

- "Terms of Trade shocks and Structural Adjustment in a small open economy : Dutch Disease and Oil price increase". Vol. 34 n°112 - Nov. 1990, pages 339 - 353. **Journal of Development Economics**.
- "Dutch Disease Economics and the Oil syndrome : an empirical study". **World Development**, vol. 19 n° 6, pages 711 - 717, juin 1991.

FARRIS P.L. :

- "Farm Commodity Price Stabilization through Futures markets : Reply". **American Journal of Agricultural Economics**, vol. 56, n° 2, 1974, page 829.

FIGLEWSKI S. :

- "Market efficiency in a market with heterogenous information".
Journal of Political Economy 1978, vol. 86 n°4, pages 581 - 597.

Fonds Monétaire International :

- "**Bulletin du FMI**". Sept. 1984.

GIRAUD P.N. :

- "**Géopolitique des ressources minières**". Economica, Paris, 1983.

GLEZAKOS C. :

"Export Instability and Economic Growth : reply" in **Economic Development and Cultural change**, vol. 32, April 1984, pages 615 - 623.

GOMBEAUD J-L. :

"La guerre du cacao" Calman-Lévy, Paris 1990.

GUILLAUMONT P. :

"Produits primaires et développement", pages 51 - 60. Ed. du CNRS, Paris 1982.

GUILLEMIN Ch. :

"La stabilisation des prix des matières premières". Economica, Paris 1983.

GREGORY R.G. :

"Some Implications of the Growth of the mineral Sector". **Australian Journal of Agricultural Economics**, 20 août 1976, pages 71 - 91.

GROSSMAN S. :

"On the impossibility of informationally efficient markets" Paper presented at the **Econometric Society meeting** in Dallas, 1975.

GYIMAH-BREMPONG K. :

"Export instability and Economic Growth in Sub-saharan Africa" dans **Economic Development and cultural change**, vol 39, number 4, July 1991. Ed. University of Chicago Press, pages 815-828.

HAWTREY N. :

« Mr. KALDOR, on the forward market ». **Review of Economics studies**, 1939 - 1940 pages 202 - 205.

HICKS J.R. :

« **Valeur et capital** ». Dunod Paris 1968.

JACMART M.C. :

« Le Commerce Mondial des produits de base ». **Notes et Etudes Documentaires**, 20 octobre 1980, N° 4589 - 4590.

KALDOR N. :

« Speculation and Economic Stability ». Oct. 1939 pages 1 - 27.

Review of Economics Studies.

KAMINSKY G. :

« Efficiency in Commodity Futures markets ». **IMF Staff paper**, vol. 37, N° 3 September 1990, pages 670 - 699.

KARP L. :

« Dynamic hedging with uncertain production ». **International Economic Review**, 1988, vol. 29, pages 621 - 637.

KASSE MOUSTAPHA :

« **Sénégal : crise économique et ajustement structurel** » ed. Nouvelles du Sud 1990 Ivry - pages 125 - 151.

KENEN P.B. :

« Export Instability and Economic Growth » **Kyklos**. Vol. 23, N° 1, pp. 791 - 804 ; 1972.

KEYNES J.M. :

« **A treatise on Money** ». Vol. 2, Mc Millan 1971.

KNUDSEN O. :

"A transitory approach to export instability". **Food Research Institute Studies**, vol. XV, 1976, pages 91 - 108.

KUMAR M.S. :

"Efficiency in commodity futures markets" **IMF Staff Paper**, vol 37, n° 3, September 1990, pages 670 - 699.

LAM N.V. :

Export Instability, Expansion and market concentration : a methodological interpretation". **Journal of Development Economics** 7, Research 1980, pp.90-115.

LOROT P. :

"Singapour, Taïwan, Hong Kong, Corée du Sud : les nouveaux conquérants ?". Hâtier, mai 1987, Paris.

LOVE J. :

"Export Instability, imports and investment n Developing countries" dans **Journal of Development studies**, vol. 25, n° 2, January 1989, pages 1989 - 1991, ed. Frank CASS AND CO.

MARKOWITZ H. :

"Portfolio Selection" **Journal of Finance**, mars 1982.

Mc BEAN A.T. :

"Export Instability and Economic Development". Harvard University Press Cambridge, 1966.

Mc KINNON R. :

"Futures markets, Buffer Stocks and Income Stability for primary Producers", **Journal of Political Economy**, Décembre 1967, pp 844-861.

Mc NICOLL D. :

"**Accords internationaux sur les produits de base et stabilisation des prix**" Tendances Actuelles, 1980.

MAIZELS A. :

"A conceptual Framework for analysis of Primary Commodity Markets" **World Development**, vol. 12, Number 1, pages 25 - 41. January 1984 - Pergamon Press Ltd Oxford U.K. ; "The Common Fund and the Behaviour of ten "Cire" commodity places" UNCTAD Review 1995, N.Y. Genève, 1995.

MARQUET Y. :

"**Marchés à terme commerciaux : fonctions économiques et principes généraux d'organisation**". C.C.A. Bc Paris, 1983.

MASSEL B.F. :

"Export Instability and Economic Structure" **American Economic Review**, vol. 600, 1970, pages 616 - 630.

MOUTON C.L. :

"**Les marchés internationaux de matières premières**". Economica, Paris 1982, pages 261 - 270.

MOUTOUT C. :

"**La guerre du cacao**" Calman-Lévy, Paris 1990.

NATIONS UNIES :

- "Accord International de 1979 sur le caoutchouc naturel". TD/Rubber/15/rev.1, 1980, pp. 1 - 27.
- "Sixième Accord International sur l'étain". TD/T6IN/15/ rev. 1/N.Y. 1982, pp. 1-35.
- "United Nations Sugar Conference 1977". TD/Sugar G 12. UN, N.Y. 1978, pp.1 - 40.

NEARY J.P. :

"Natural Ressources and the macroeconomy". Cambridge M.A. : MIT Press 1986.

NEWBERRY D.M.G. :

"On the accuracy of the mean-variance approximation for futures markets". **Economics letters**, 1988, pp. 63 - 68.

NOWAK J.J. :

"Le boom du café et du cacao en Côte d'Ivoire : une étude de cas du syndrome néerlandais". **Revue d'économie du développement**, 4/1994, Décembre, pp. 50 -75.

NURSKÉ R. :

"Quest for stabilisation policy in Primary Producing Countries" dans **Kyklos**, 1985, pp. 141 - 154.

NZIRAMASANGA M. :

"Primary commodity price fluctuations and Developing Countries : copper and Zambia". **Journal of Development Economics** 9, 1981, pp. 89 - 119.

OBIDEGWU C.F. :

"Primary commodity price fluctuations and Developing Countries : copper and Zambia". **Journal of Development Economics** 9, 1981, pages 89 - 119.

PEHAUT Y. :

"Les oléagineux dans le monde". Economica, Paris 1986.

POWERS M.J. :

"Commodity Futures exchanges and the North - South Dialogue"
American J. Agr. Déc. 77, pp. 977 à 985.

PRIVOLOS T. :

"Coffee and the Ivory Coast : an econometric Study". Lexington - MA - Heath 1981.

SAMUELSON P.A. :

"Proof that prosperly anticipated Prices move randomly" **Industrial management Review**, vol. 6, April 1965, pages 41 - 49.

SAVVIDES A. :

"Export Instability and Economic Growth : some evidence" in **Economic and cultural change**, vol. 32, 1984, pages 607 - 614.

SCHWOB T. :

"Singapour, Taïwan, Hong Kong, Corée du Sud : les nouveaux conquérants ?". Hâtier, mai 1987, Paris.

SHARPE W.F. :

"Portfolio Analysis an introduction". **Journal of Financial and quantitative analysis**, juin 1967.

SID AHMED A. :

Du Dutch Disease à l'OPEP Disease : quelques considérations théoriques autour de l'industrialisation des pays exportateurs de pétrole". **Revue Tiers Monde** n°112, oct.-déc. 1987, pages 887 - 907.

SIMON Y. :

"Bourses de commerce et marchés à terme de marchandises". Dalloz, Paris 1981.

SMITH S. :

"La guerre du cacao" Calman-Lévy, Paris 1990.

STIGLITZ S. :

"On the impossibility of informationally efficient markets". Paper presented at the **Econometric Society meeting** in Dallas 1975.

TOSINI P. :

"Commodity Futures exchanges and the North - South Dialogue" **American J. Agr.** Déc. 77, pp 977 à 985.

TOP B. :

"Le rôle des prix et des quantités dans l'instabilité des recettes d'exportation des pays africains de la zone Franc" dans **Prix relatifs des produits primaires et développement**, éd. CNRS, 1982, pages 61-78.

VAN WIJNBERGEN S. :

"**Natural Resources and the macroeconomy**". Cambridge M.A. : MIT Press, 1986.

VOIVODAS C.S. :

"Export Instability and Economic Growth" **Kyklos**, vol. 23, n° 1, pages 791 - 807, 1972.

WEINER R.J. :

"The Dutch Disease in Developing Country : oil reserves in Cameroon". **Journal of Development Economics** vol. 30, n° 1, January 1989.

WORKING H. :

"The theory of Price storage". **American Economic Review**. Déc. 1949, pages 1254 - 1262.

YOTOPOULOS P.A. :

"A transitory approach to export instability". **Food Research Institute Studies**, vol. XV , 1976, pages 91 - 108.

ZENAIDI-KARRAY B. :

"Le marché mondial des phosphates et des engrais phosphatés". Paris, Economica 1987.

PRINCIPALES SOURCES STATISTIQUES

- **AFRIQUE AGRICULTURE** n° 209 , novembre 1993.

- **BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST:**
 - * Rapports annuels de 1971 à 1978.
 - * Notes d'information et statistiques de 1969 à 1995.

- **BANQUE DE FRANCE** : Rapport sur la Zone Franc : 1987 à 1994.

- **BANQUE MONDIALE** :
 - * World Tables : 1987 à 1995.
 - * Rapports sur le développement dans le monde de 1985, 1993, 1994, 1996 et 1997.
 - * "L'Afrique sub-saharienne : de la crise à une croissance durable".
Washington DC, 1989.
 - * "Global Economic Prospects and the developing countries".
Washington DC 1994.

- **C.E.A.** : Commission Economique pour l'Afrique : African Indicators.

- CNUCED :

- * Bulletin mensuel des prix des produits de base, avril 1991.
- * Annuaire des produits de base de 1990 à 1995.
- * Manuel des produits de base 1992 : le café.

- COMMISSION EUROPEENNE :

De janv. 1990 ; de août 1995 et de janv. 1996.

- ECONOMIE EUROPEENNE :

N° 26 , nov. 85 : CEE.

- EURATOM :

- * Rapports annuels 1983 et 1984.
- * Bulletin du FMI : sept. 1995.

- FMI :

International Financial Statistics Yearbook, 1990, 1992 et juin 1996.

- FAO :

Annuaire du Commerce de 1975 à 1995.

- MARCHES TROPICAUX ET MEDITERRANEENS:

N° de 1969 à 1995; mai 1997.

- NATIONS-UNIS :

"Annuaire statistiques" : 1983-84 ; 1993, 1995 et 1996.

- NOTES ET ETUDES DOCUMENTAIRES :

N° 4589 - 4590.

**TABLEAUX ANNEXES
DE LA PREMIERE PARTIE : I et D**

TABELEAU I

	Épargne Intérieure Brute en 10 ⁹ FCFA	PIB en 10 ⁹ FCFA	Exportation en 10 ⁹ FCFA	Déflateur du PIB 1987 = 100	Population en 10 ⁶	Investissement Intérieur Brut en 10 ⁹ FCFA	Consommation Privée en 10 ⁹ FCFA	Consommation Publique en 10 ⁹ FCFA	Dette Extérieure en 10 ⁶ Dollars
1969	4,24	70,17	11,11	21,8	2,589	10,89	58,26	7,69	46,59
1970	4,88	75,26	16,10	22,9	2,6	10,69	61,4	8,98	40,5
1971	3,57	75,3	19,31	23,2	2,7	9,49	62,46	9,27	48,0
1972	3,31	84,4	16,97	24,5	2,8	13,82	70,6	10,49	43,5
1973	6,47	91,75	20,71	25,6	2,8	14,70	74,08	11,2	56,1
1974	6,47	108,96	22,36	29,5	2,9	24,34	90,99	11,5	70,3
1975	2,44	118,39	24,8	33,8	3,02	28,0	102,53	13,42	80,4
1976	- 0,73	136,2	20,52	38,3	3,1	27,79	122,59	14,34	101,9
1977	1,74	150,39	31,7	40,4	3,1	32,71	133,34	15,31	161,8
1978	0,07	171,06	28,3	45,2	3,2	33,67	153,56	17,43	233,2
1979	3,94	205,94	78,26	51,1	3,3	48,0	181,75	20,25	396,4
1980	-15,21	242,31	47,01	56,5	3,4	45,0	231,86	25,66	417,3
1981	-42,56	286,33	49,9	61,2	3,5	55,0	296,76	32,13	485,8
1982	- 8,89	340,02	47,18	68,0	3,6	116,11	313,34	35,57	665,3
1983	0,23	373,43	46,46	76,3	3,7	43,23	332,22	40,98	706,5
1984	-26,84	417,19	64,10	83,6	3,9	30,94	401,53	42,50	674,3
1985	25,5	499,85	68,28	94,1	4,0	66,60	408,75	65,6	812,3
1986	0,7	503,02	32,51	96,4	4,1	63,10	431,72	70,6	943,6
1987	5,8	501,2	50,49	100	4,3	61,60	421,9	73,5	1140,5
1988	4,7	525,6	56,29	103,6	4,4	68,50	471,2	49,7	1059,9
1989	17,4	479,2	31,26	100,66	4,5	56,5	399,5	62,3	1184,3
1990	27,6	502,3	27,22	102,05	4,6	71,5	408,5	66,2	1224,4
1991	28,7	535,7	31,03	103,81	4,8	76,8	442,5	64,3	1343,6
1992	22,6	573,7	30,43	106,77	4,9	79,3	483,10	68,0	1371,7
1993	21,0	601,8	51,38	108,49	5,1	86,1	510,8	70,0	1486,8

- Banque Mondiale : World Tables 1987, 1991 et 1995.

- BCEAO : Notes d'information et statistiques : 1969 - 1995

BURKINA FASO

	Epargne Interieure Brute en 10 ⁹ FCFA	PIB en 10 ⁹ FCFA	Exportation en 10 ⁹ FCFA	Deflateur du PIB 1987 = 100	Population en 10 ⁶	Consommation privée en 10 ⁹ FCFA	Consommation publique en 10 ⁹ FCFA	Investissement interieur brute en 10 ⁹ FCFA	Dette Exterieur en 10 ⁶ Dollars
1969	1,77	110,3	6,88	28,3	5,5	101,72	6,8	12,73	24,64
1970	2,66	112,4	6,83	28,8	5,6	101,59	8,14	13,86	20,70
1971	4,82	117,84	6,81	29,8	5,7	104,26	8,76	21,08	23,60
1972	8,61	129,36	9,07	31,7	5,8	110,96	9,79	26,88	20,0
1973	11,9	133,42	9,84	32,8	5,9	110,29	11,24	33,10	31,2
1974	24,86	160,39	15,87	36,1	6,0	121,72	13,81	49,23	47,2
1975	10,25	178,59	15,75	39,3	6,2	144,43	23,91	49,65	62,5
1976	19,99	207,01	19,85	42,1	6,3	165,16	21,85	46,86	85,2
1977	4,7	246,55	23,28	49,4	6,4	216,08	25,77	58,0	164,4
1978	7,52	295,96	24,28	56,5	6,3	259,95	30,92	65,07	262,6
1979	-1,21	329,96	28,22	60,1	6,7	294,06	37,11	65,07	295,0
1980	-11,22	361,5	33,9	65,7	6,9	337,97	34,76	65,67	333,6
1981	-17,41	428,08	43,3	74,5	7,1	404,22	41,27	72,74	345,5
1982	-5,03	511,45	41,53	80,9	7,3	443,02	73,46	110,25	372,9
1983	-1,17	540,98	49,53	84,9	7,4	461,12	81,03	111,45	417,6
1984	14,03	561,11	60,3	89,7	7,6	463,03	84,06	112,64	429,4
1985	25	643,0	58,8	93,6	7,8	540	78	167,0	534,6
1986	17	699	51,2	92,5	8,09	591	91	157,0	669,6
1987	52	769	59,5	100	8,3	617	100	165,0	866,0
1988	91	856	61,95	103,6	8,5	666	104	200,0	877,9
1989	22,13	693,7	30,3	104,44	8,7	553	118,6	146,93	717,3
1990	23,49	702,6	41,11	106,03	8,9	554,8	124,26	134,49	833,9
1991	32,6	776,5	29,62	110,26	9,2	613,25	130,65	176,3	967,5
1992	22,4	778,0	38,38	109,81	9,5	624,10	131,5	166,8	1047,8
1993	17,4	797,0	33,98	112,04	9,7	643,3	136,3	176,1	1144,3

- Banque Mondiale : World Tables, 1987, 1991 et 1995.

- BCEAO : Notes d'information et statistiques : 1969 - 1995

	Epargne Interieure Brute en 10 ⁹ FCFA	PIB en 10 ⁹ FCFA	Exportation en 10 ⁹ FCFA	Deflateur du PIB 1987 = 100	Population en 10 ⁶	Consommation privee en 10 ⁹ FCFA	Consommation publique en 10 ⁹ FCFA	Investissement Interieur Brut en 10 ⁹ FCFA	Dette Exterieur en 10 ⁹ Dollars
1969	103,4	353,9	118,9	24,6	5,2	207,3	43,2	69,1	417
1970	117,3	402,3	130,19	25,5	5,5	330,4	54,6	90,5	267,0
1971	111,6	436,2	126,2	24,8	5,7	255,1	69,5	95,1	366,0
1972	118,3	466,1	139,4	24,9	5,9	275,1	72,7	97,3	413,0
1973	143,7	559,1	191,6	28,7	6,2	327,3	77,1	129,6	615,0
1974	216,8	739	292,03	35,7	6,4	402,5	119,7	162,7	756,0
1975	188,5	834,5	253,2	36,6	6,7	504,2	141,8	187,3	1040
1976	317,3	1114	389,7	46,2	7,0	616,4	180,3	256,1	1298,0
1977	517,6	1539,2	529,3	63,9	7,3	811,9	209,7	420,7	2559,0
1978	514,3	1782,8	524,13	65,0	7,5	978,1	290,4	530,6	3816,0
1979	484,4	1944,9	533,2	68,9	7,8	1106,7	353,8	543,9	4755,0
1980	492,1	2221,6	663,9	79,3	8,1	1333,6	395,8	626,7	5847,0
1981	431,5	2291,5	688,8	78,4	8,5	1462	398	594,3	6651,0
1982	504,8	2486,5	621,6	83,8	8,8	1553,9	427,8	577,0	7862,0
1983	488,4	2581,9	687,4	88,0	9,2	1658,5	435	531,6	7819,0
1984	643,5	2869,3	1182,85	98,8	9,5	1787,8	438	313,3	8106,0
1985	809	3137,8	1335,20	104,1	9,9	1891,7	437,1	394,7	9746,0
1986	747	3244,3	1100,9	103,8	10,3	2004,8	491,7	358,6	11088,0
1987	507	3117,8	869,2	100	10,7	2125,4	485,4	365,0	13555,0
1988	491,4	3070,9	723,4	100,3	11,2	2005,9	537,6	466,8	13977,0
1989	377,5	2987,5	935,01	98,77	11,5	2090,5	519,5	252,1	14055,7
1990	394,0	2695,1	836,39	91,01	11,9	1813,5	487,6	249,5	16613,5
1991	361,5	2680,9	779,45	91,26	12,4	1841,1	478,3	267,2	17557,2
1992	439,0	2681,3	762,31	91,28	12,8	1766,3	476,0	291,0	17986,5
1993	428,5	2633,0	755,6	90,63	13,3	1666,9	537,6	246,0	19137,0

- Banque Mondiale : World Tables : 1987, 1991 et 1995.

- BCEAO : Notes d'information et statistiques : 1969 - 1995.

	Epargne Intérieure Brute en 10 ⁹ FCFA	PIB en 10 ⁹ FCFA	Exportation en 10 ⁹ FCFA	Déflateur du PIB 1987 = 100	Population en 10 ⁶	Investissement Intérieur Brut en 10 ⁹ FCFA	Consommation Privée en 10 ⁹ FCFA	Consommation Publique en 10 ⁹ FCFA	Dette Extérieure en 10 ⁶ Dollars
1970	9,56	93,79	9,84	26,90	5,33	15,19	74,96	9,27	247,3
1971	9,9	102,6	9,97	28,929	5,45	17,4	82,31	10,36	270,9
1972	9,23	115,6	9,25	31,00	5,5	20,95	92,97	13,47	268,4
1973	5,35	118,5	12,91	29,93	5,88	21,21	103,19	9,97	301,1
1974	-18,99	122,31	15,39	31,86	6,02	17,54	126,97	14,33	348,9
1975	-7,36	167,91	11,57	37,86	6,16	27,62	158,07	17,21	356,1
1976	7,49	211,67	20,31	41,99	6,30	29,98	187,68	16,51	373,8
1977	22,60	243,27	30,70	45,08	6,43	40,19	198,24	22,43	472,0
1978	-6,54	206,23	25,27	49,99	6,57	43,85	240,06	26,71	567,6
1979	-6,55	320,09	31,26	55,18	6,71	52,49	294,82	31,82	571,1
1980	-6,44	344,19	43,31	60,71	6,86	53,39	314,80	35,82	731,9
1981	-1,10	370,80	41,84	65,07	7,06	64,80	335,30	36,6	834,5
1982	1,90	403,6	47,97	68,17	7,26	71,00	362,10	39,60	879,0
1983	-19,9	411,3	62,87	74,65	7,4	59,90	386,3	44,90	991,8
1984	-15,90	463,5	58,11	93,55	7,69	70,50	429,30	50,10	1243,9
1985	-67,70	475,00	55,70	96,64	7,91	92,90	478,10	64,60	1468,2
1986	-6,70	528,20	73,41	90,52	8,15	121,0	458,8	76,10	1756,1
1987	24,40	590,5	53,79	100,0	8,41	120,4	484,90	81,20	2067,1
1988	14,50	590,30	74,16	100,20	8,66	123,70	499,90	75,90	2038,8
1989	32,50	653,80	86,45	99,30	8,93	139,0	533,90	87,40	2145,2
1990	38,30	674,50	90,02	102,01	9,21	151,40	545,3	90,90	2471,6
1991	43,60	672,30	99,86	104,26	9,509	155,60	529,3	99,4	2590,1
1992	34,0	737,20	87,08	106,04	9,81	161,40	602,2	101,0	2590,3
1993	49,80	753,80	96,69	109,25	10,31	165,10	607,5	96,5	2650,3

- Banque Mondiale : World Tables : 1987, 1991 et 1995.

- BCEAO : Notes d'information et statistiques : 1969 - 1995.

	Epargne Intérieure Brute en 10 ⁹ FCFA	PIB en 10 ⁹ FCFA	Exportation en 10 ⁹ FCFA	Deflateur du PIB 1987 = 100	Population en 10 ⁶	Dette extérieure totale en 10 ⁹ dollars	Consommation Privée en 10 ⁹ FCFA	Consommation Publique en 10 ⁹ FCFA	Investissement intérieur brut en 10 ⁹ FCFA
1969	-1,45	162,7	6,2	27,4	4,0	68,53	149,94	14,21	10,12
1970	4,53	179,64	8,7	29,3	4,1	31,7	159,52	15,59	17,69
1971	8,68	190,98	10,6	29,5	4,2	41,5	166,56	15,74	14,86
1972	8,96	187,20	13,7	30,5	4,3	54,0	160,81	17,19	20,72
1973	14,14	210,94	13,9	41,4	4,4	64,2	178,58	18,19	31,51
1974	-4,07	247	12,6	44,6	4,5	91,7	230,89	20,17	37,19
1975	5,77	224,75	19,5	41,7	4,7	111,2	194,68	24,30	32,17
1976	5,43	254,37	31,9	46,9	4,8	129,9	215,92	33,01	36,14
1977	31,71	317,29	39,3	54,3	4,9	170,3	240,18	45,39	62,45
1978	70,85	400,4	63,8	60,4	5,1	606,2	283,08	46,46	92,07
1979	78,53	448,69	95,3	63,2	5,3	628,5	318,95	51,20	115,91
1980	121	536,2	122,4	72,0	5,5	862,8	360	55,20	196,5
1981	51,3	589,9	123,5	78,3	5,7	1021,9	474,01	64,5	119,7
1982	50,4	645,4	124,8	86,7	5,9	957,5	519,8	75,20	117,6
1983	50,6	677,3	127,6	92,6	6,1	949,7	459,5	77,20	86,6
1984	-10,0	638,3	132,5	105,1	6,3	955,9	583,10	65,20	20,30
1985	15,3	647,0	112,9	103,4	6,5	1208,2	561,7	70,10	82,40
1986	36,20	643,4	114,2	96,6	6,8	1448,3	533,2	74	65,10
1987	29,5	649,9	108,6	100	7,03	1697,3	544,3	76,10	60,10
1988	46,7	649,2	76,2	101,7	7,2	1741,7	575,3	72,2	76,20
1989	62,9	692,6	77,8	101,91	7,4	1587,1	505,3	124,4	84,9
1990	26,8	675,4	77,05	94,49	7,7	1819,9	547,1	101,5	54,7
1991	49,4	656,6	88,01	89,63	7,9	1609,6	511,6	95,6	60,3
1992	11,0	620,6	74,9	90,6	8,2	1651,6	503,7	105,9	33,6
1993	8,2	628,7	63,7	90,5	8,5	1703,7	516,10	104,4	36,0

- Banque Mondiale : World Tables 1987, 1991 et 1995.

- BCEAO : Notes d'information et statistiques 1969 - 1995.

	Épargne Intérieure Brute en 10 ⁹ FCFA	Exportation en 10 ⁹ FCFA	PIB en 10 ⁹ FCFA	Deflateur du PIB 1987 = 100	Population en 10 ⁶	Consommation privée en 10 ⁹ FCFA	Consommation publique en 10 ⁹ FCFA	Dettes extérieure totale en 10 ⁹ dollars	Investissement intérieur brut en 10 ⁹ FCFA
1969	11,4	32,1	216,6	25,6	4,0	171,6	33,6	139,38	29,10
1970	26,7	44,6	240,1	26,1	4,1	177,7	35,7	132,9	37,70
1971	22,0	34,6	247,2	26,8	4,2	186,4	38,8	152,3	40,0
1972	36,5	54,4	273,6	28,0	4,4	196,3	40,8	161,7	46,50
1973	24,5	43,3	278,3	30,1	4,5	210	43,8	195,1	52,60
1974	52,7	93,9	338,8	35,3	4,6	236,1	50	260,5	75,10
1975	51,0	99,1	406,4	39,4	4,8	293,6	61,8	344,6	72,30
1976	38,8	115,9	459,3	40,9	4,9	348,8	71,7	405,6	75,70
1977	54,6	153	483,6	44,2	5,0	351,1	77,9	623,9	84,60
1978	23,3	94,9	494,7	48,0	5,2	380,3	91,1	889,7	86,20
1979	24,3	113,4	581,9	51,7	5,3	446,6	111,9	1117,2	83,60
1980	2,8	100,7	637,3	58,2	5,5	449,8	140,3	1468,4	97,30
1981	-31,2	135,8	669,7	61,4	5,6	550,2	150,7	1666,8	110,10
1982	39,5	180,05	843,8	67,4	5,8	635,1	169,2	1858,0	132,90
1983	18,6	221,4	939,3	73,2	6,0	734,2	186,5	2074,2	152,10
1984	56,5	267,8	1015,7	83,0	6,2	752,4	206,8	2200,1	160,70
1985	19,6	223,7	1152,1	90,8	6,3	919,5	213	2559,2	157,80
1986	92,3	202,2	1294,3	97,5	6,5	982,1	219,9	3221,9	189,30
1987	114,6	193,8	1382,3	100	6,7	1031,5	236,2	4020,2	211,0
1988	137,1	220,4	1483,2	102,1	6,9	1104,3	241,8	3879,9	215,8
1989	94,6	221,07	1476,4	102,09	7,1	1152,0	229,8	3269,3	174,9
1990	126,2	201,74	1552,6	102,07	7,3	1200,0	226,4	3730,4	200,3
1991	126,1	254,74	1590,9	103,99	7,5	1254,7	210,1	3553,4	212,0
1992	120,3	195,87	1661,4	107,20	7,7	1325,3	215,8	3635,1	222,0
1993	120,9	129,27	1634,2	107,65	7,9	1309,4	203,9	3768,2	230,5

- Banque Mondiale : World Tables 1987, 1991 et 1995.

- BCEAO : Notes d'information et statistiques 1969 - 1995.

	Épargne Intérieure Brute en 10 ⁹ FCFA	PIB en 10 ⁹ FCFA	Exportation en 10 ⁹ FCFA	Déflateur du PIB 1987 = 100	Population en 10 ⁶	Consommation privée en 10 ⁹ FCFA	Consommation publique en 10 ⁹ FCFA	Dette extérieure totale en 10 ⁶ dollars	Investissement intérieur brut en 10 ⁹ FCFA
1969	18,63	69,6	18,88	28,9	1,9	44,39	6,58	45,05	9,20
1970	18,21	70,2	18,88	28,9	2,0	40,92	11,67	39,8	10,60
1971	20,38	78,9	20,2	32,5	2,07	43,57	14,96	46,9	14,90
1972	18,18	84,6	17,6	32,2	2,1	49,22	17,20	47,0	17,50
1973	19,81	90,6	15,9	33,1	2,17	54,18	16,60	58,4	19,70
1974	72,18	134,9	51,7	47,1	2,2	43,73	19,0	89,3	22,10
1975	22,99	132,3	30,2	45,0	2,28	80,59	28,72	119,5	36,60
1976	37,95	148	37,9	51,4	2,32	76,84	33,21	185,8	36,80
1977	44,6	191	48,9	62,3	2,38	112,4	34,0	368,8	65,60
1978	74,0	186	59,1	54,6	2,4	77	35,0	734,2	98,0
1979	42,83	189,7	61,8	58,7	2,5	98,55	48,31	1019,2	92,0
1980	59,6	240,1	100,5	64,7	2,57	126,8	53,7	1045,1	72,30
1981	61,5	261,5	102,6	73,0	2,6	150,1	49,9	969,5	79,10
1982	47,9	270	113,3	78,3	2,7	170,5	51,6	955,6	70,90
1983	60,9	291,8	104,3	89,25	2,8	180,6	50,3	915,3	64,60
1984	59,8	313,8	104,6	90,6	2,9	201,7	52,3	806,6	66,40
1985	67,5	338,1	108,9	94,6	3,0	214,5	56,10	937,1	97,30
1986	44,6	362,3	95,2	98,1	3,1	245,1	72,6	1065,1	87,10
1987	43,5	374,9	89,2	100	3,2	252,7	78,7	1234,7	75,80
1988	43,2	406,3	100,3	103,2	3,3	290,3	72,8	1223,5	81,90
1989	69,3	431,6	78,15	104,05	3,4	302,0	60,3	1184,2	108,1
1990	60,4	445,4	72,9	107,21	3,5	317,2	67,8	1284,9	113,0
1991	67,4	455,5	71,3	110,67	3,6	320,3	67,8	1354,8	103,9
1992	49,5	412,8	85,23	110,7	3,7	301,5	61,8	1352,3	90,3
1993	-8,3	353,8	38,51	108,69	3,8	303,3	60,0		

TABELEAUX D

**INDICES DES COURS DES PRINCIPAUX PRODUITS DE BASE
EXPORTES PAR LES PAYS DE L'UEMOA**

	CACAO en fèves	CAFE vert	COTON fibre	HUILE D'ARACHIDE (toutes régions)	HUILE DE PALME (Malaysienne)	PHOSPHATES Kourigba	URANIUM (Niger, P. Uni. exp.)
1970	100	100	100	100	100	100	
1971	80	93,5	114	115,5	101	100	100
1972	95	102	119	109	83,5	100	117
1973	168	120	216	150	145	121,5	78
1974	231,5	133	222,5	293	258,5	454,5	103
1975	185	135	200	218	166,5	591	203
1976	301	289	266	192	156	418,2	284
1977	562	490	240,5	234,5	204	345,5	314
1978	505	332	242	299	231	309	477
1979	488,4	362	257	246	251,5	309	484
1980	386	322,5	326	238	225	391	483
1981	308	247	297	289	220	477,2	426
1982	258	268	252	162	171	363,6	462
1983	314,3	274	280	197	193	286,5	554
1984	355,4	302	270	282	280	302,5	595
1985	334,5	286	237,5	251	193	304,5	609
1986	307	364	191	158	99	316	611
1987	296	230	246,5	138,5	132	282	596
1988	235	246,5	230,5	163,4	168	327,27	561
1989	229	232	222	186	135	372	534
1990	242	165	245	231	112	372	422
1991	221	154	272	215	131	390	380
1992	205	122	205	146	152	382	350
1993	209	122	205	177	146	300	309

Calculés à partir des statistiques de cours publiées par la Banque Mondiale : "Global Economic Prospects and the Developing countries" 1994, pp. 78-79 et de l'Annuaire des produits de base, 1993 et 1995, de la CNUCED

BENIN INDICES ELEMENTAIRES 1970-100

	Exportations	FBCF	Consommation publique	PIB	Importations	Prix	Dettes exterieures	Réserves de change
1970	100	100	100	100	100	100	100	100
1971	120	88,7	103,2	100,05	120	101,3	118,5	158,5
1972	105	129,7	116,8	112,1	133	107	107,4	183,2
1973	128	137,5	124,7	122	141	111,8	138,5	200,39
1974	139	227,6	128	144,7	224	128,8	173,5	223,09
1975	154	262	149,4	157,3	240	147,6	198,5	97
1976	127	260	159,6	181	296	167,2	251,6	124
1977	197	306	170,4	199,8	343	176,4	399,5	131,2
1978	176	315	194,1	227,3	399	197,3	575,8	100,03
1979	486	449	225,5	273,6	386	223,1	978,7	91,82
1980	292	421	285,7	322	396	246,7	1030,3	52,51
1981	310	514,4	357,8	380,4	836	267,2	1200	371,6
1982	293	1086,1	396,1	451,8	864	297	1642,7	318
1983	288	404,3	456,3	496,2	611	333,1	1744,4	23,7
1984	398	289,4	473,27	554,3	705	365,55	1664,9	15,8
1985	424	623	730,5	664,1	794	411	2005,6	26,4
1986	202	590,2	786,2	668,3	726	421	2330	25,1
1987	314	576,2	818,4	666	712	436,7	2816	23,1
1988	349	640	553,4	698,4	741	452,4	2617,03	27,2
1989	194	528	693	637	374	440	2924	21,9
1990	169	669	737	667	432	446	3023	481
1991	193	718	716	711	603	453	3317,5	1235
1992	189	742	757	762	540	466	3387	1581
1993	319	805	779	779	985	473,75	3671	1573

Calculés à partir de : Banque Mondiale : World Tables, 1987, 1991 et 1995, Washington

BURKINA FASO INDICES ELEMENTAIRES 1970 = 100

	Exportations	FBCF	Consommation publique	PIB	Importations	Dette exterieure	Prix	Réserves de change
1970	100	100	100	100	100	100	100	100
1971	99,7	152	107,6	104,8	129	114	103,4	118,1
1972	133	194	120,2	115,08	151	96,6	110	130,4
1973	144	239	138	118,7	184	150,7	113,8	172
1974	232	355,2	169,6	142,6	276	228	125,3	229,6
1975	231	358,2	293,7	158,8	295	302	136,4	210,1
1976	291	410,2	268,4	184,1	297	411,5	146,1	196,1
1977	341	418,4	316,5	219,3	407	794,2	175,5	154,3
1978	355	469,4	379,8	262,8	426	1268,5	196,1	99,7
1979	413	469,4	455,8	293,55	502	1425	208,6	169,2
1980	496	473,8	427	321,6	601	1611,5	228	187,3
1981	634	524,8	507	380,8	731	1669	258,6	194,5
1982	608	795,4	902,4	455	913	1801,4	280,9	169,7
1983	725	804,1	995,4	481,3	916	2017,3	294,7	233,5
1984	883	812,6	1032,6	499,2	888	2074,3	311,4	292
1985	861	1205	958,2	572,06	1160	2582,6	325	383,2
1986	750	1132,7	1117,9	621,8	1159	3234,7	321,1	641,4
1987	871	1190,4	1228,5	684,1	1030	4183,5	347,2	886,2
1988	907	1443	1277,6	761,5	1074	4240,5	359,7	881,6
1989	444	1060	1457	617	655	3465,2	362,6	729
1990	602	970	1526,5	625	954	4028	368,15	825
1991	434	1272	1605	691	1018	4673,9	382,8	951
1992	562	1203	1615,5	692	1083	5061,8	381,2	938
1993	497	1270,5	1674,4	709	1184	5528	389,02	1050

Calculés à partir de : Banque Mondiale : World Tables, 1987, 1991 et 1995, Washington

CÔTE D'IVOIRE INDICES ELEMENTAIRES 1970 = 100

	EXPORTATIONS	FBCF	Consommation publique	PIB	IMPORTATIONS	Dettes exterieure	PRIX	Réserves de change
1970	100	100	100	100	100	100	100	100
1971	97	105	127,3	108,4	102,5	137	97,25	75
1972	107	107,5	133,1	115,8	106	154	97,6	73
1973	147	143	161,3	139	148	230,3	11,2	74,3
1974	224	180	219,2	184	216	283,1	140	55
1975	194	207	260	207,4	224,5	389,5	143,5	86,4
1976	299	283	469	277	288	486,1	181,1	64,2
1977	406	465	770,5	383	400	958,4	250,5	155,5
1978	402	586	972	443,1	485	1429,2	255	377
1979	409	601	996,1	483,4	472,5	1780,8	270,2	124
1980	509	692	725	552,2	592	2189	311	16,5
1981	529	657	729	569,6	605	2491	307,4	15,01
1982	447	637	783,5	618,07	667	2944	328,6	1,84
1983	528	582	796,7	641,8	643	2928,4	345,1	16,6
1984	908	346	802,2	713,2	608	3036	387,4	4,5
1985	1025	436	800,5	780	731	3650	408,2	3,9
1986	845	396	900,5	806,4	662	4152,8	407	16,4
1987	667	403	889	775	662,5	5076,7	392,1	7,5
1988	555	516	1050,5	763,3	531	5234,8	393,3	8,7
1989	718	279	951,5	743	648	5264	387,3	12,61
1990	642	276	893	670	431	6222	357	3,35
1991	599	295,2	876	666	432,5	6575	358	11,24
1992	585	321	872	666,5	464	6736,5	358	5,84
1993	580	272	985	654,5	438	7167,4	355,4	1,9

Calculés à partir de : Banque Mondiale : World Tables, 1987, 1991 et 1995, Washington

	EXPORTATIONS	FBCF	Consommation publique	PIB	IMPORTATIONS	Dettes exterieure	PRIX	Réserves de change
1970	100	100	100	100	100	100	100	100
1971	101	114,5	112	109	132	109,5	107,5	229
1972	94	138	145,5	123	149,5	108,5	115	416
1973	131	140	107,5	126	197	122	111	470
1974	156	115,5	154,5	130	346	141	118,5	678
1975	117,5	182	185,5	179	305	144	141	466
1976	206	197	178	226	288	151	156,1	766
1977	312	264,5	242	259	314	191	167,5	598
1978	257	289	288	277	517	229,5	186	907
1979	318	345,5	343	341	614	231	205	665
1980	440	351,5	386,5	367	747	296	224	1615
1981	425	426,5	395	395	841	337,5	242	1932
1982	487,5	467,5	427	430	877	355,4	253	1858
1983	639	394,5	484,5	438	1081	401,05	277	1803
1984	590	464	540,5	495	980	503	348	2960
1985	566	611,5	697	506	1083	594	359	2502
1986	746	796,5	821	563	1236	710,1	336,5	1365
1987	546	793	876	629	903	836	371,7	1761
1988	754	814,5	819	629	1228	824,5	372,5	3997
1989	878,5	915	943	697	1282	867,5	369	12869
1990	915	997	980,5	719	945	999,5	379	21168
1991	1015	1024,5	1072	717	1013	1047,5	387,5	35482
1992	885	1062,5	1089,5	786	1015	1047,5	394,2	34213
1993	983	1087	1041	804	1320	1072	406	36937

Calculés à partir de : Banque Mondiale : World Tables, 1987, 1991 et 1995, Washington

	Exportations	FBCF	Consommation publique	PIB	Importations	Dettes extérieures	Prix	Réserves de change
1970	100	100	100	100	100	100	100	100
1971	122	84	101	106,3	91	131	100,6	179,6
1972	157	117,1	111,7	104,2	102	170,3	104,1	221,3
1973	160	178,1	116,6	117,4	119	202,5	141,3	271,6
1974	145	210,2	129,3	137,5	143	289,2	155,2	243,3
1975	224	181,8	155,8	125,1	131	350,7	142,3	267
1976	367	204,2	211,7	141,6	187	409,7	160	441,1
1977	452	353	291,14	176,6	297	537,2	185,3	540,6
1978	733	520,4	298	222,9	426	1912,3	206,1	686,6
1979	1095	655,2	328,4	249,8	606	1982,6	215,7	704,2
1980	1407	1105	354	298,4	792	2721,7	245,7	673,2
1981	1419	676	413,7	328,3	1012	3223,6	267,2	563,1
1982	1434,5	664,7	482,3	359,2	1162	3020,5	296	158,2
1983	1467	489,5	495,1	377	863	2995,8	316	284,4
1984	1523	114,7	418,2	355,3	919	3015,4	358,7	474,3
1985	1298	465,7	449,6	360,2	981	3811,3	353	729,4
1986	1313	368	474,6	358,1	810	4568,7	329,6	1011,7
1987	1248	339,7	488,1	361,7	773	5354,2	341,3	1328,8
1988	876	430,7	463,1	386,4	900	5494,9	347	1241,1
1989	894	480	798	385,5	714	5007	348	1135
1990	886	309	651	376	653	5741	322,5	1188
1991	1012	341	613	365,5	618	5078	306	1084
1992	861	190	679	345,5	540	5210	309	1203
1993	732	203,5	670	350	734	5374,5	309	1027

Calculés à partir de : Banque Mondiale : World Tables, 1987, 1991 et 1995, Washington

D7

SENEGAL : INDICES ELEMENTAIRES 1970 = 100

	Exportations	FBCF	Consommation publique	PIB	Importations	Dettes extérieures	Prix	Réserves de change
1970	100	100	100	100	100	100	100	100
1971	77,5	106	108,7	103	113	115	102,6	133
1972	122	123,3	114,2	114	131	121,6	107,3	174
1973	97	139,5	122,6	116	150	146,8	115,3	54,7
1974	210,5	199,2	140	141	224	196	135,2	28,25
1975	222	191,7	173,1	169	233	259,3	150,9	141,16
1976	260	200,7	200,8	191	288	305,2	156,7	114,37
1977	343	224,4	218,2	201,4	350	469,4	169,3	152,6
1978	213	228,6	255	206	319	669,4	183,9	85,3
1979	254	220,1	311	242,3	371	840,6	198	87
1980	226	258	393	265,4	410	1104,9	223	36,6
1981	304,5	292	422,12	279	547	1254,1	235,2	39,3
1982	242	352,5	474,9	351,4	610	1398,04	258,2	51,8
1983	496,4	403,4	522,4	391	731	1560,7	280,4	55,3
1984	600,4	426,2	579,2	423,7	846	1655,4	318	16,7
1985	501,5	418,5	597	479,8	755	1925,6	348	23
1986	453,3	502,1	615,9	539,06	657	2424,3	373,5	42,5
1987	434,5	559,6	661,7	576	660	3024,9	383,1	41,7
1988	494	572,4	677,3	618	649	2919,4	391,1	47,45
1989	495,7	464	644	615	729	2460	391	86,21
1990	452	531	634	647	658	2807	391	49,7
1991	571	562	588,5	663	627	2674	398,5	60
1992	439	589	604,5	692	679	2735	411	56
1993	290	611,5	571	681	669	2835	412,5	15,48

Calculés à partir de : Banque Mondiale : World Tables, 1987, 1991 et 1995, Washington

	Exportations	FBCF	Consommation publique	PIB	Importations	Dette extérieure	Prix	Réserves de change
1970	100	100	100	100	100	100	100	100
1971	107	140,5	135,1	112,4	112	117,8	112,4	114,6
1972	93	165	155,3	120,5	112	118,1	111,4	103,1
1973	84	185,8	150	129,5	100	146,7	114,5	107,2
1974	274	208,5	171,6	192,1	133	224,3	163	154
1975	160	345,3	259,4	188,4	274	300,2	155,7	116,5
1976	201	347,1	300	211	248	466,8	177,8	188,4
1977	259	618,8	307,1	272	355	926,6	215,5	130,5
1978	313	924,5	316,1	265	532	1844,7	189	198
1979	327	873,5	436,4	270,2	564	2560,3	203,1	185,2
1980	532	682	485	342	640	2625	223,8	219,4
1981	543	746,2	450,7	372,5	650	2435,9	252,6	428,6
1982	600	668,8	466,1	384,6	760	2401	271	474,2
1983	552	609,4	454,3	415,6	633	2300	308,6	489
1984	554	626,4	472,4	447	643	2026,1	313,5	575
1985	577	918	506,7	481,6	764	2354,1	327,3	839,1
1986	504	821,6	655,8	516,1	671	2676,1	339,4	941
1987	472	715,1	711	534	584	3102,2	346	1004
1988	531	772,6	657	578,7	584,5	3074,1	357,1	656,5
1989	414	1020	545	615	715	2975	360	807
1990	386	1066	612,5	634,5	715	3228	371	999
1991	378	980	612,5	649	595	3404	383	1032
1992	451	852	558	588	526	3398	383	771
1993	204	200	531	504	525	3247,1	376	442

Calculés à partir de : Banque Mondiale : World Tables, 1987, 1991 et 1995, Washington

RECETTES FISCALES (1972 = 100)

	BENIN	BURKINA FASO	CÔTE D'IVOIRE	MALI (1976 = 100)	NIGER	SENEGAL	TOGO
1972	100	100	100		100	100	100
1973	108	107	115		107,5	102	95
1974	107	129	143		108,5	111	134
1975	116	136	159	90	119,5	140,5	229,5
1976	137	185	170	100	214	161	382
1977	163	201	220,5	128	252,5	161,5	327
1978	195	258,5	283	130	314	200	396
1979	221,5	293,5	340,5	133	432	232,5	469
1980	257,1	332	378,5	226,5	543	249	509,5
1981	435	349	419,5	265,7	546	259	547,5
1982	519,5	380	469	307	565	287	534,5
1983	618,5	429	485,5	351	615	331	591,5
1984	533,5	474,5	506,5	398	616,5	366	587
1985	460,2	510,5	492,5	440,2	572,5	406	618
1986	413	557	510	430,6	599	446,5	656
1987	443	719	562	471,2	620	458	685,5
1988	438	765	699	552,7	614	473	709,5
1989	347	631	637	527,6	523	447	724
1990	449	721	593	574,5	569	499	707
1991	482	785	589	611,8	418,5	550	595
1992	586	742,5	566	569,3	421	598	534,5
1993	666,5	695	499	540	395	502	675

Indices calculés à partir :

- des "Rapports sur la Zone Franc" : 1987, 1992, 1993 et 1994
- des "WORLD TABLES", 1987, 1991 et 1995, Banque Mondiale, Washington.

BUDGETS D'INVESTISSEMENT (1972 = 100)

	BURKINA FASO	CÔTE D'IVOIRE	MALI (1976 = 100)	NIGER	SENEGAL	TOGO
1972	100	100	-	100	100	100
1973	120	106,5	-	131	98,5	76
1974	120	117	-	154	355	114
1975	120	132,5	-	177	152	331
1976	-	193,5	100	200	279,5	600
1977	1400	483	278,9	454	450	331
1978	880	699	321	1000	143	538
1979	820	598	289	1685	603,5	435
1980	1000	850	1847	2000	414	255
1981	1560	1034	2142	2000	379,5	138
1982	500	818	3426	2000	745	193
1983	840	609	4042	538,5	397	131
1984	580	650	4400	538,5	-	131
1985	1900	299	4731	5354	276	124
1986	1220	418	4236	6154	241,5	172,5
1987	2500	397	4168	7115	1957	114
1988	1600	406	5326	7985	2090	114
1989	1620	253	4036	4461	707	121
1990	1080	204	5642	4692	686	121
1991	14000	201	5363	2115	767	124
1992	10340	243	4458	3377	1227	69
1993	11260	200,5	4142	2100	1119	104

Indices calculés à partir :

- des "Rapports sur la Zone Franc" : 1987, 1992, 1993 et 1994
- des "WORLD TABLES", 1987, 1991 et 1995, Banque Mondiale, Washington.

BENIN : INDICES ÉLÉMENTAIRES (1970 = 100)

	V. A. AGRICULTURE	V. A. INDUSTRIE MANUFACTURIERE	V. A. SERVICES
1970	100	100	100
1971	94,8	107,4	104,8
1972	105,8	118,6	117,4
1973	113,08	129,4	130
1974	126	174,7	161,9
1975	132,2	181,8	184,4
1976	165,5	156,7	199,7
1977	175,4	170	227,5
1978	216,4	231,5	238,5
1979	263,8	229,2	283,7
1980	314,4	243,6	331,5
1981	342,52	238,5	386,2
1982	424,7	388,8	437,5
1983	478,6	351	514,8
1984	528	309,3	577,4
1985	539,3	400,3	825,4
1986	600,5	349,1	820,5
1987	563,8	474,3	832,3
1988	641,1	449,7	846,5
1989	542	713,47	892,0
1990	541,4	748,0	960,0
1991	595	774,2	1013,0
1992	629,5	852,0	1093,5
1993	643,3	894,0	1165,1

Indices calculés à partir des "WORLD TABLES", 1987, 1991 et 1995, Banque Mondiale, Washington.

BURKINA FASO : INDICES ÉLÉMENTAIRES (1970 = 100)

	V.A. AGRICULTURE	V.A. INDUSTRIE MANUFACTURIERE	V.A. SERVICES
1970	100	100	100
1971	105	109,3	93,5
1972	120	126,6	104
1973	114,2	135,3	102,1
1974	144	158,3	132
1975	150,2	172,6	139,3
1976	175	195,7	153,3
1977	204	215,8	216,6
1978	259,2	241,7	252
1979	282,4	279,1	313,6
1980	199,6	284	356,5
1981	371,7	329	424,2
1982	410	392,4	529,4
1983	435,2	461,4	548,8
1984	469,8	455,7	562,45
1985	612,3	488,3	608,9
1986	668,8	521,6	647
1987	692,6	593,7	727,5
1988	817,4	621,5	776,8
1989	952,1	465,7	479,1
1990	869,6	433,3	554,3
1991	847,2	638,2	465,6
1992	990,3	556,2	587,6
1993	1010,5	573,2	608,4

Indices calculés à partir des "WORLD TABLES", 1987, 1991 et 1995, Banque Mondiale, Washington.

CÔTE D'IVOIRE : INDICES ELEMENTAIRES (1970 = 100)

	V.A. AGRICULTURE	V.A. INDUSTRIE	V.A. SERVICES
1970	100	100	100
1971	105	115,5	117,8
1972	108,3	124	130,7
1973	135,4	133,5	152
1974	146,8	160	231
1975	183,8	191	265
1976	212,7	245	310,1
1977	291,3	313,5	372,1
1978	360	395	500
1979	400,5	446	562,3
1980	466,3	480,5	722,7
1981	511,5	505	765,4
1982	507,1	622	797,3
1983	494,3	666	827
1984	615	681	730,3
1985	650	831	771,5
1986	714,5	825	879,1
1987	756,08	844,5	645,7
1988	800	801	615,4
1989	754,5	825,5	848
1990	710,5	796,5	700,08
1991	685	724	754
1992	658,5	863	705
1993	668,5	740,5	762

Indices calculés à partir des "WORLD TABLES", 1987, 1991 et 1995, Banque Mondiale, Washington.

	V.A. AGRICULTURE		V.A. INDUSTRIE MANUFACTURIERE		V.A. SERVICES	
	en 10 ⁹ FCFA	Indices	en 10 ⁹ FCFA	Indices	en 10 ⁹ FCFA	Indices
1970	59,87	100	6,10	100	25,13	100
1971	62,1	104	7,2	118	28,7	114,2
1972	68,43	114,3	9,47	155,2	33,37	133
1973	64,84	108,3	9,57	157	38,94	155
1974	59,72	99,7	10,03	164,5	46,51	185
1975	102,38	171	11,44	187,5	47,49	189
1976	123,71	207	12,10	198,4	65,90	262,2
1977	142,32	238	13,41	220	75,51	300,5
1978	143,85	240,3	13,32	218,4	89,31	355,4
1979	186,68	312	13,79	226	103,44	412
1980	200,84	335,5	14,82	243	111,20	442,5
1981	207,00	346	17,91	294	125,53	499,5
1982	232,03	387,5	19,12	313,5	132,57	527,5
1983	219,9	367,3	21,96	360	145,9	580,6
1984	233,42	390	33,94	556,4	167,13	665
1985	224,9	376	40,30	660,6	180,0	716,3
1986	273,5	457	34,7	569	187,30	745,3
1987	252,8	422,2	48,5	795	248,8	990
1988	251,6	420,2	49,7	815	250,0	994,8
1989	295,3	493,2	52,8	865,5	270,9	1078
1990	303,9	507,6	55,6	911,5	276,2	1099
1991	292,0	488	57,8	947,5	280,80	1117,4
1992	328,8	549	61,9	1015	300,20	1194,6
1993	319,5	534	66,9	1097	318,5	1267,41

Indices calculés à partir des "WORLD TABLES", 1987, 1991 et 1995, Banque Mondiale, Washington.

NIGER : INDICES ÉLEMENTAIRES (1970 = 100)

	V.A. AGRICULTURE	V.A. INDUSTRIE MANUFACTURIERE	V.A. SERVICES
1970	100	100	100
1971	107,2	110	102,3
1972	100,3	118,1	108,8
1973	109	160	126,4
1974	135,2	145,3	138,8
1975	97	150	171,6
1976	102,6	178	201,4
1977	141	195,3	214,4
1978	181	221,7	256
1979	187,4	227,8	288,6
1980	195,8	237,4	368,1
1981	231	278,1	410
1982	252	307	468,7
1983	267	245,8	497,1
1984	195,8	537,1	537,4
1985	204	554	540,7
1986	204	591,1	520,8
1987	188	680	540,3
1988	235,2	595	634,4
1989	203	527,5	663
1990	204,3	533,5	648,2
1991	211	526,4	596
1992	206,36	481	532
1993	208	492	541,2

Indices calculés à partir des "WORLD TABLES", 1987, 1991 et 1995, Banque Mondiale, Washington.

	V.A. AGRICULTURE	V.A. INDUSTRIE MANUFACTURIERE	V.A. SERVICES
1970	100	100	100
1971	89,6	106	107,8
1972	116,6	112,7	113,4
1973	108,6	114,3	120,2
1974	139,6	170,4	133
1975	212,45	190,5	142,7
1976	238,75	218,1	160,3
1977	229,2	192,8	178
1978	181	194,6	201,7
1979	240,4	227,8	225,28
1980	207,7	245,6	270
1981	209,3	275	282
1982	321,28	339,28	339
1983	354,15	351,53	373,3
1984	301,21	447,4	419,7
1985	378,54	542,8	454,1
1986	506,57	605,1	474,8
1987	522,3	665,3	510,7
1988	566,78	713,7	544
1989	495	502	683
1990	533,5	520	713,3
1991	524	536	737,9
1992	557	546	770
1993	551,5	544,5	750

Indices calculés à partir des "WORLD TABLES", 1987, 1991 et 1995, Banque Mondiale, Washington.

TOGO : INDICES ELEMENTAIRES (1970 = 100)

	V.A. AGRICULTURE	V.A. INDUSTRIE MANUFACTURIERE	V.A. SERVICES
1970	100	100	100
1971	105,4	100	113,8
1972	109,7	95,7	130,5
1973	122,3	112,8	136,6
1974	140	117,1	179,8
1975	148,5	132,8	195,5
1976	201,6	147,1	220,5
1977	285,6	171,4	271,6
1978	189	157,1	311,6
1979	203	193	295,5
1980	278,4	268,5	361,5
1981	311	264,2	407
1982	307	284,2	423
1983	424,4	281,4	406
1984	443	285,7	458,6
1985	472,5	317,1	494
1986	532,5	382,8	525
1987	531,2	401,4	545,4
1988	581	451,4	580,4
1989	588	551,4	591,0
1990	632,48	633	615,5
1991	626,2	677	627,0
1992	632	608,5	532,5
1993	725	353	373,5

Indices calculés à partir des "WORLD TABLES", 1987, 1991 et 1995, Banque Mondiale, Washington.

**INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE
(1974-75 = 100)**

	BENIN		BURKINA FASO		COTE D'IVOIRE		MALI		NIGER		SENEGAL		TOGO	
	Coton graine	Maïs	Coton graine	Mil	Cacao en fèves	Riz Paddy	Coton graine	Mil sorgho	Coton graine	Mil	Arachide en coque	Mil	Cacao en fèves	Maïs
1974-75	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1975-76	65	84	166	110	96	92	169	101,7	140,5	75,8	153	78	123	107
1976-77	57	112	180,5	88,13	96,5	95,5	194,3	123,5	91	136	125	70	97,5	97
1977-78	45	108,5	124,5	94,1	125	113	186	96,5	48	133	57,5	62	115	136,5
1978-79	60,5	142	196	107,9	127,5	116	268,6	107,05	55	133	101	101	87	120,5
1979-80	83,15	142	253,3	104,1	155	111	246	84	43,5	144	51	65	106	125
1980-81	43	125	204,3	88,9	171	85	177	86	36	157	25	69	110	109
1981-82	47	133	188	111,4	192,5	98	158	110,7	23	148	91	124	76	119
1982-83	102	126	247	105	150	78	208,6	93	25	150	119	74,5	68	120
1983-84	143,5	130	259	103,9	170	111	230	79	49	153	46	44	114,5	114
1984-85	284	172	288	102	233	98	236	61	49	92,5	31	59	67,5	175
1985-86	288	196	377,5	142,6	230	121	286	147	55	161,5	45	119	98,5	143,5
1986-87	424	173	553	159,8	253	126	330	157	103	158	80	80	87	100
1987-88	227	123	484	148	275	132	325	133	108	123	93	101	76,5	135,5
1988-89	352	196	478	182,5	346	138	408	197	75	210	53	75	57	233,5
1989-90	339	196,2	498	164	287	144	377	185	62	157	77	97	65,5	226,5
1990-91	474	190	621	119,9	328	145	451	149	29	150	35,5	83	62	225
1991-92	573	199,5	590	208,1	298	139	445	199	8	215	53	85	36	182
1992-93	523	213	565	207,5	284	159	523	167	101	197	23	71	28,5	229

Indices calculés à partir :

- des Notes d'informations et statistiques et des rapports annuels de la BCEAO.
- des Rapports sur la Zone Franc, 1987, 1990, 1993 et 1994 : Banque de France.

**POURCENTAGE DE LA POPULATION ACTIVE
EMPLOYEE DANS LES DIFFERENTS SECTEURS DANS
CERTAINS PAYS DE L'UEMOA**

	L'AGRICULTURE			L'INDUSTRIE			LES SERVICES		
	1965	1980	1994	1965	1980	1994	1965	1980	1994
Burkina Faso	89	87	84	3	4	5	7	9	11
Côte d'Ivoire	81	65	51	5	8	11	15	27	37
Mali	90	86	78,5	-	2	3	8	13	18
Niger	95	91	86	1	2	3	4	7	12
Sénégal	83	81	78	6	6	7	11	13	15
Togo	78	73	68	9	10	11	13	17	21
Bénin	83	70	55	5	7	9	12	23	36

- Banque Mondiale : "l'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable" page 319. Washington DC 1989.

- Commission Economique pour l'Afrique : "Indicateurs Socio-économiques africains 1994", page 11 - Nations-Unies

	POPULATION URBAINE EN POURCENTAGE DE LA POPULATION TOTALE				TAUX ANNUEL D'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION URBAINE EN POURCENTAGE			
	1965	1980	1987	1993	1965-73	1973-80	1980-87	1993
Bénin	11	28	27,7	30,4	8,0	8,5	7,9	4,9
Burkina Faso	5	7	14	23,5	3,9	4,4	5,3	6,1
Côte d'Ivoire	23	37	39	42,5	7,6	7,3	6,9	5,4
Mali	13	17	22,1	25,7	4,6	3,8	3,4	5,0
Niger	7	13	15	16,5	6,3	7,5	7,5	6,9
Sénégal	33	35	39	41,5	2,8	3,2	3,8	4,2
Togo	11	19	27	30,0	7,0	6,1	6,9	6,2

- Banque Mondiale : l'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable" page 319. Washington DC 1989.
- Commission Economique pour l'Afrique : "Indicateurs Socio-économiques africains 1994", page 11 - Nations-Unies

**TABLEAUX ANNEXES
DE LA DEUXIEME PARTIE : F, S et MT**

TABLIKAUX F

RECETTES D'EXPORTATION DE PRODUITS PRIMAIRES
(En milliards de FCFA)

	Cote-d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1970	121,6	8,808	8,44	34,85	18,02
1971	117,69	9,028	10,18	24,66	17,46
1972	123,25	8,381	12,70	42,74	16,99
1973	171,345	12,758	12,86	31,22	14,98
1974	257,26	13,686	11,11	75,82	50,22
1975	208,81	6,912	17,83	77,32	28,65
1976	345,58	19,895	31,18	91,67	36,9
1977	469,79	30,232	38,21	122,61	46,79
1978	469,69	23,114	62,53	67,64	48,47
1979	464,24	17,292	94,15	90,70	52,19
1980	561,57	41,224	118,49	66,55	74,70
1981	565,68	38,873	119,78	58,34	95,40
1982	572,88	44,265	121,49	108,74	102,53
1983	615,42	58,41	123,96	149,37	90,42
1984	955,85	54,863	123,96	183,96	89,35
1985	1098,93	39,57	108,04	159,03	94,11
1986	963,64	57,262	111,12	151,67	89,34
1987	774,61	36,933	106,21	139,45	82,64
1988	615,35	47,92	122,20	145,11	91,43
1989	680,57	74,75	132,96	156,79	71,73
1990	540,06	87,613	114,94	139,0	75,04
1991	520,99	75,858	78,59	117,6	63,78
1992	477,84	68,793	72,49	95,5	47,48
1993	492,13	75,434	78,09	87,5	42,27

- Banque Mondiale : "WORLD TABLES", 1987, 1991 et 1995, Washington ; African Development Indicators : 1997.
- CNUCED : Annuaire des produits de base, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994 et 1995.
- FAO : Annuaire du Commerce : 1975, 1988 à 1995.

**MOYENNES MOBILES (OU NIVEAUX DE REFERENCE) DES RECETTES D'EXPORTATION
DE PRODUITS PRIMAIRES (En milliards de FCFA)**

	Côte-d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1972	158,22	10,532	11,05	41,85	23,53
1973	175,67	10,153	12,93	50,34	25,66
1974	221,24	12,326	17,13	63,75	29,54
1975	290,55	16,696	22,23	79,72	35,50
1976	350,22	18,767	32,15	87,01	42,14
1977	391,62	19,489	48,78	90,00	42,54
1978	462,17	26,351	68,91	87,83	51,75
1979	504,06	28,667	79,58	78,17	60,90
1980	524,46	30,94	100,3	76,32	71,25
1981	553,59	37,242	115,01	89,43	80,82
1982	639,61	46,92	121,51	103,01	89,98
1983	713,53	46,53	119,29	122,62	94,25
1984	813,77	50,28	117,51	148,44	93,02
1985	864,38	48,49	114,39	156,01	89,09
1986	864,36	46,61	102,82	155,11	89,29
1987	807,59	49,58	115,68	150,23	85,45
1988	700,62	58,13	117,12	146,24	81,67
1989	619,54	61,49	109,28	138,98	76,34
1990	562,48	69,64	101,24	128,85	68,33
1991	537,89	76,25	92,57	116,45	58,56
1992	612,64	90,78	91,21	141,28	61,11
1993	762,52	109,65	94,57	179,11	68,40

Calculés à partir des recettes d'exportation de produits primaires : moyennes arithmétiques de 5 années centrées sur l'année t jusqu'en 1978 ; à partir de 1979 moyennes géométriques de 5 années centrées sur l'année t.

**RECETTES D'EXPORTATION DE PRODUITS PRIMAIRES MOINS NIVEAUX
DE REFERENCES DES EXPORTATIONS DE PRODUITS PRIMAIRES (En milliards de FCFA)**

	Côte-d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1972	-34,97	-2,151	1,65	0,89	-6,64
1973	- 4,33	2,6	-0,07	-19,12	-10,68
1974	36,02	1,36	-6,02	12,07	20,68
1975	-81,74	-9,784	4,4	-2,4	-6,85
1976	- 4,64	1,128	-0,99	4,66	-5,24
1977	78,17	10,743	-10,57	32,61	4,25
1978	7,52	-3,237	-6,38	-20,19	-3,58
1979	-39,82	-11,375	14,57	12,53	-8,71
1980	37,11	10,284	18,19	-9,77	3,45
1981	12,09	1,631	4,77	-31,09	14,58
1982	-66,73	-2,655	-0,02	5,73	12,55
1983	-116,11	11,88	4,67	26,75	-3,83
1984	142,08	4,583	6,45	35,52	-3,67
1985	234,55	-8,92	-6,35	3,02	5,02
1986	99,28	10,652	8,3	-3,44	0,05
1987	-32,98	-12,647	-9,47	-10,78	2,81
1988	-85,27	-10,21	5,08	-1,13	9,67
1989	61,03	13,256	23,68	17,81	-4,61
1990	-22,42	17,973	13,7	10,15	6,71
1991	-16,9	-0,392	-13,98	1,15	5,22
1992	-134,8	-21,987	-18,72	-45,78	-13,63
1993	-270,39	-34,216	-16,48	-91,61	-26,13

F4

DEFICITS AU TITRE DES EXPORTATIONS DE PRODUITS PRIMAIRES
(En milliards de FCFA)

	Côte-d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1972	-34,97	-2,151	-	-	-6,64
1973	- 4,33	-	-0,07	-19,12	-10,68
1974	-	-	-6,02	-	-
1975	-81,74	-9,784	-4,4	-2,4	-6,85
1976	- 4,64	-	-0,99	-	-5,24
1977	-	-	-10,57	-	-
1978	-	-3,237	-6,38	-20,19	-3,58
1979	-39,82	-11,375	-	-	-8,71
1980	-	-	-	-9,77	-
1981	-	-	-	-31,09	-
1982	-66,73	-2,655	-0,02	-	-
1983	-116,11	-	-	-	-3,83
1984	-	-	-	-	-3,67
1985	-	-8,92	-6,35	-	-
1986	-	-	-	-3,44	-
1987	-32,98	-12,647	-9,47	-10,78	-
1988	-85,27	-10,21	-	-1,13	-
1989	-	-	-	-	-4,61
1990	-22,42	-	-	-	-
1991	-16,9	-0,392	-13,98	-	-
1992	-134,8	-21,987	-18,72	-45,78	-13,63
1993	-270,39	-34,216	-16,48	-91,61	-26,13
TOTAL	-911,1	-117,574	-93,45	-235,01	-93,57

RECETTES NETTES DU TOURISME
(En milliards de FCFA)

	Côte-d'Ivoire	MALI	Niger	Sénégal	Togo
1977	-22,4	-2,997	-1,676	5,697	-1,295
1978	-24,4	-4,061	-2,099	6,316	-1,826
1979	-29,8	-1,276	-2,818	6,819	-0,482
1980	-33,8	-0,9	-2,57	8,222	0,541
1981	-32,8	-0,2	-2,765	9,065	5,433
1982	-31,8	-1,8	-1,553	10,217	7,199
1983	-26,7	-1,9	-2,316	13,534	2,796
1984	-32,8	-2,18	-3,19	15,489	4,299
1985	-31,6	-5,39	-1,45	20,716	1,381
1986	-49,4	-6,23	-0,34	22,8	2,286
1987	-52,5	-6,01	7,51	23,44	3,30
1988	-53,01	-5,95	-7,14	19,95	2,97
1989	-32,85	-5,42	-5,74	22,33	5,10
1990	-52,27	-4,08	-7,35	16,88	4,08
1991	-45,42	-4,51	-6,77	18,61	1,12
1992	-42,35	-14,29	-3,44	18,52	-2,38
1993	-38,22	-14,15	-3,68	18,97	-3,39

- BCEAO : Notes d'information et statistiques, 1969 - 1995.
- NATIONS UNIES : Annuaire statistiques : 1983-84 ; 1993 ; 1995 et 1996
- Organisation Mondiale du Tourisme : "Répartition régionale des statistiques du tourisme mondial" ; 1975 - 1983.

ENVOIS DE FONDS DES TRAVAILLEURS EMIGRES
(En milliards de FCFA)

	Côte-d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1977	- 84,7	4,99	-4,54	4,44	-0,03
1978	-103,4	7,30	-6,58	2,64	0,36
1979	-121,8	7,35	-8,6	-2,97	-0,44
1980	-151,2	8,55	-10,02	-3,28	0,15
1981	-134,4	8,8	-11,7	-2,8	-0,123
1982	-128,60	8,2	14,7	-2,2	-0,54
1983	-121,80	8,9	-15,3	-1,14	-0,84
1984	-127,20	9,10	-15,4	-0,48	-0,66
1985	-125,30	17,2	-20,8	3,8	3,6
1986	-148,0	10,6	-18,1	4,09	3,585
1987	-150,6	13,29	-15,0	3,0	2,310
1988	-153,21	14,6	-10,4	2,9	2,26
1989	-127,18	17,54	-12,8	2,48	3,2
1990	-150,6	19,36	-13,2	8,8	0,3
1991	-131,0	21,36	-10,7	9,0	0,4
1992	-130,0	24,0	-10,5	10,4	0,4
1993	-111,6	24,5	-9,6	11,3	0,5

- BCEAO : Notes d'information et statistiques : 1969 - 1995.

- Banque Mondiale : WORLD TABLES, 1987, 1991 et 1995 ; Rapports sur le développement 1996 et 1997.

F7

**RECETTES D'EXPORTATION DE PRODUITS PRIMAIRES + REVENUS DU TOURISME +
TRANSFERTS DES TRAVAILLEURS EMIGRES (En milliards de FCFA)**

	Côte-d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1977	362,69	32,225	32,0	132,74	45,46
1978	341,89	26,35	53,85	76,59	46,28
1979	312,64	23,36	82,73	94,5	51,26
1980	376,57	48,87	105,9	71,5	75,4
1981	398,48	47,47	105,31	64,6	100,7
1982	412,48	50,66	134,6	116,75	109,2
1983	466,92	65,41	106,34	161,76	92,4
1984	795,85	61,78	105,37	199,0	93,0
1985	942,24	51,38	85,79	183,5	99,1
1986	766,24	61,63	92,68	179,5	95,21
1987	571,51	44,21	83,7	165,9	88,25
1988	409,13	56,57	104,6	168,0	97,0
1989	520,54	86,87	114,42	181,6	80,03
1990	337,19	102,89	94,39	164,7	79,42
1991	344,57	92,708	61,12	145,21	65,3
1992	305,19	78,503	58,55	124,42	44,7
1993	342,31	85,78	64,81	117,8	39,38

F8

**MOYENNES MOBILES (OU NIVEAUX DE REFERENCES) DES RECETTES D'EXPORTATION
DE PRODUITS PRIMAIRES + LES REVENUS DU TOURISME ET LES TRANSFERTS DES
TRAVAILLEURS EMIGRES A PARTIR 1979 (En milliards de FCFA)**

	Côte-d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1979	357,22	34,09	69,22	85,0	60,62
1980	366,53	37,32	92,26	82,84	72,23
1981	390,11	44,76	105,71	96,2	82,94
1982	470,26	54,37	110,95	111,66	93,44
1983	564,92	54,92	106,38	134,82	98,69
1984	643,84	57,86	103,69	165,4	97,59
1985	687,23	56,30	94,3	177,44	93,52
1986	669,34	54,69	94,0	178,78	94,43
1987	614,85	58,55	95,55	175,54	91,64
1988	500,62	67,27	97,40	171,79	87,67
1989	426,61	73,0	89,61	164,66	81,3
1990	376,36	81,88	81,64	155,45	70,96
1991	363,17	89,0	75,81	144,79	59,26
1992	421,61	105,68	77,31	174,19	60,12
1993	559,92	127,08	80,78	214,06	66,78

Moyennes géométriques sur cinq ans, centrées sur l'année t.

F9

**[RECETTES D'EXPORTATION DE PRODUITS PRIMAIRES + REVENUS DU TOURISME +
TRANSFERTS DES TRAVAILLEURS EMIGRES] - [NIVEAUX DE REFERENCE DES RECETTES D'EXPORTATION DE
PRODUITS PRIMAIRES + REVENUS DU TOURISME + TRANFERTS DES TRAVAILLEURS EMIGRES]**

(En milliards de FCFA)

	Côte-d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1979	- 44,58	-10,72	13,5	9,5	-9,36
1980	10,04	11,55	13,64	-11,34	3,17
1981	8,37	2,71	-0,4	-31,6	17,76
1982	- 57,78	-3,7	23,65	5,09	15,76
1983	- 98,0	10,49	-0,04	26,94	- 6,29
1984	152,01	3,92	1,68	33,6	- 4,59
1985	255,01	-4,92	-8,51	6,06	5,58
1986	96,9	6,94	-1,32	0,72	0,78
1987	-43,34	-14,33	-11,85	-9,64	-3,39
1988	-91,49	-10,7	7,16	-3,79	9,33
1989	93,87	13,87	24,81	16,94	-1,27
1990	-39,17	21,01	12,75	9,25	8,46
1991	-18,6	3,7	-14,69	0,42	6,04
1992	-116,42	-27,17	-18,76	-49,77	-15,42
1993	-217,61	-41,29	-15,97	-96,26	-27,4

F9bis

**DEFICIT AU TITRE DES EXPORTATIONS DE PRODUITS PRIMAIRES, DES REVENUS DU TOURISME ET DES
TRANSFERTS DES TRAVAILLEURS EMIGRES (En milliards de FCFA)**

	COTE D'IVOIRE	MALI	NIGER	SENEGAL	TOGO
1979	-44,58	-10,724	-	-	-9,36
1980	-	-	-	-11,34	-
1981	-	-	-0,4	-31,6	-
1982	-57,78	-3,705	-	-	-
1983	-98,0	-	-0,04	-	-6,29
1984	-	-	-	-	-4,59
1985	-	-4,92	-8,51	-	-
1986	-	-	-1,32	-	-
1987	-43,34	-14,337	-11,85	-9,64	-3,39
1988	-91,49	-10,7	-	-3,79	-
1989	-	-	-	-	-1,27
1990	-39,17	-	-	-	-
1991	-18,6	-	-14,69	-	-
1992	-116,42	-27,17	-18,76	-49,77	-15,42
1993	-217,61	-41,29	-15,97	-96,26	-27,4
TOTAL	-726,99	-112,846	-71,54	-202,4	-67,72

IMPORTATIONS DE CEREALES EN MILLIARDS DE FCFA

	Cote d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1979	20,17	3,253	3,23	20,76	2,069
1980	33,96	2,135	6,003	24,23	2,375
1981	47,60	2,441	12,45	34,30	4,735
1982	45,33	3,833	17,73	32,03	4,336
1983	51,07	1,843	17,02	21,05	8,108
1984	49,48	15,18	15,179	52,81	5,802
1985	32,96	8,97	36,094	43,05	4,455
1986	41,58	13,38	5,7	24,72	3,788
1987	45,09	2,419	4,7	16,19	4,303
1988	32,18	3,95	11,3	28,28	6,15
1989	52,6	2,42	8,9	41,6	9,05
1990	42,5	6,46	9,4	47,9	7,9
1991	42,4	16,64	9,3	38,9	5,9
1992	44,4	6,47	8,7	36,7	7,9
1993	39,7	5,419	9,2	35,2	2,7

- BCEAO : Notes d'information et statistiques :1969 - 1995
- CNUCED :Annuaire des produits de base : 1990 - 1995.
- FAO : Annuaire du commerce 1975, 1994 et 1995.

F11

Moyennes mobiles (ou niveaux de référence de la hausse du coût des importations de céréales (en milliards de FCFA)

	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1981	39,62	2,7	11,28	32,3	4,32
1982	45,48	5,08	13,67	38,7	5,07
1983	45,28	6,45	19,69	42,7	5,5
1984	44,15	8,64	18,34	40,55	5,29
1985	44,03	8,36	15,73	37,38	5,28
1986	40,25	8,78	14,59	33,01	4,89
1987	40,88	6,23	13,33	30,76	5,55
1988	42,79	5,73	7,76	31,73	6,24
1989	42,95	6,38	8,72	34,57	6,66
1990	42,81	7,19	9,52	38,67	7,38
1991	44,32	7,48	9,10	40,06	6,69
1992	45,46	7,71	10,88	43,29	6,39
1993	56,43	9,06	11,90	48,63	6,31

Valeur des importations de céréales de l'année "t" - niveaux de référence de l'année "t" (en milliards de FCFA)

	Côte-d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1981	7,98	-0,259	1,17	2,0	0,415
1982	- 0,15	-1,247	4,06	6,67	-0,73
1983	5,79	-4,607	-2,67	7,7	2,608
1984	5,33	6,54	-3,16	12,26	0,512
1985	- 11,07	0,611	20,36	5,67	-0,83
1986	1,33	4,605	-8,89	-8,29	-1,10
1987	4,21	-3,811	-8,63	-14,45	-1,25
1988	-10,61	-1,77	3,54	-3,45	-0,09
1989	9,65	-3,96	0,18	7,03	2,39
1990	-0,31	-0,72	-0,12	9,23	0,52
1991	-1,92	9,16	0,2	-1,16	-0,79
1992	-1,06	-1,23	-2,18	-6,59	1,51
1993	-16,73	-3,64	-2,7	-13,43	-3,61

Moyennes arithmétiques sur cinq ans, centrées sur l'année "t".

F11bis

HAUSSE DU COUT DES IMPORTATIONS DE CEREALES (en milliards de FCFA)

	Côte d'ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1981	7,89	-	1,17	2,0	0,415
1982	-	-	4,06	6,67	-
1983	5,79	-	-	7,7	2,608
1984	5,33	6,54	-	12,26	0,512
1985	-	0,611	20,36	5,67	-
1986	1,33	4,605	-	-	-
1987	4,21	-	-	-	-
1988	-	-	3,54	-	-
1989	9,65	-	0,18	7,03	2,39
1990	-	-	-	9,23	0,52
1991	-	9,16	0,2	-	-
1992	-	-	-	-	1,51
1993	-	-	-	-	-
TOTAL	34,2	20,916	29,51	50,56	7,955

F12

Taux de change : Dollars/DTS - Dollars /FCFA

US DOLLARS par DTS (1 DTS = ? dollars)	
1971	1,003 \$US
1972	1,085
1973	1,192
1974	1,202
1975	1,214
1976	1,154
1977	1,167
1978	1,252
1979	1,292
1980	1,301
1981	1,179
1982	1,104
1983	1,069
1984	1,025
1985	1,016
1986	1,173
1987	1,293
1988	1,344
1989	1,284
1990	1,422
1991	1,430
1992	1,375
1993	1,373

FCFA par DOLLARS US (1 \$ US = ? FCFA)	
1971	277,13 FCFA
1972	252,21
1973	222,7
1974	240,5
1975	214,32
1976	238,98
1977	245,67
1978	225,64
1979	212,72
1980	211,3
1981	271,73
1982	328,62
1983	381,07
1984	436,96
1985	449,26
1986	346,3
1987	300,54
1988	297,85
1989	319,010
1990	272,264
1991	282,106
1992	264,691
1993	283,16

- MONTHLY Commodity Price Bulletin -
 - CNUCED Avril 1991, page 70
 - IFS : FMI, june 1996, page 4

- "WORLD TABLES" 1987, 1987 et 1995
 - Banque Mondiale, Washington.

F13

Taux d'intérêt du DTS⁽¹⁾

1977	3,6875 %
1978	3,75
1979	6,75
1980	9,0625
1981	12,6642
1982	11,1725
1983	8,5997
1984	8,9220
1985	7,8064
1986	6,3941
1987	5,8679
1988	6,2544
1989	8,2685
1990	9,0912
1991	7,7229
1992	6,2599
1993	4,6394

⁽¹⁾ . DTS : Droit de Tirage Spécial.

Sources : International Financial Statistics, pages 94 et 95. Juin 1996, p.56 FMI Washington DC.

TIRAGES AUPRÈS DU FMI EN 10⁶ DTS SUR LA PÉRIODE 1960 - 1993 AU TITRE DE LA F.F.C.

Côte-d'Ivoire	
1976	12,61 millions de DTS
1977	12,6
1981	114,0
1982	114,0
1983	114,0
1984	99,8
1985	42,8
1988	82,8
1989	82,8
1990	107,6
1991	86,9
1992	45,5
1993	24,9

FMI : IFS Yearbook
1990 et june 1996

Mali	
1980	5,1 10 ⁶ DTS
1981	5,1
1982	5,1
1983	3,8
1984	0,6
Aucun tirage après 1984	

FMI : IFS Yearbook
1990 et june 1996

Niger	
1983	24,0 millions de DTS
1984	24,0
1985	24,0
1986	22,5
1987	10,5
Aucun tirage après 1987	

IFStatistics Yearbook
1990 et june 1996

Sénégal	
1978	21,0 millions de DTS
1979	21,0
1980	21,0
1981	63,0
1982	52,5
1983	42,0
1984	36,8
1985	15,8
Aucun tirage après 1985	

IFS Yearbook 1990 et
june 1996.

Togo	
1976	7,5 millions de DTS
1977	7,5
Aucun tirage après 1977	

IFS Yearbook 1990 et
june 1996

F14bis

**TIRAGES AUPRES DU FMI (en milliards de FCFA)
sur la période 1960 - 1993 au titre de la FFIC**

Côte d'Ivoire	
1976	3,47 10 ⁹ FCFA
1977	3,61
1981	36,52
1982	41,35
1983	46,44
1984	47,74
1985	19,53
1988	33,14
1989	33,91
1990	41,66
1991	35,05
1992	16,56
1993	9,68
TOTAL	368,66

Mali	
1980	1,4 10 ⁹ FCFA
1981	1,633
1982	1,849
1983	1,548
1984	0,268
Aucun tirage après 1984	
Tota	6,698

Niger	
1983	9,77 10 ⁹ FCFA
1984	10,75
1985	10,95
1986	9,14
1987	4,08
Aucun tirage de 1987 à 1993 voir IFS : FMI, décembre 1991, 1992 et 1993	
TOTAL	44,69

Sénégal	
1978	5,93 10 ⁹ FCFA
1979	5,77
1980	5,77
1981	20,18
1982	19,04
1983	17,11
1984	16,48
1985	7,21
Aucun tirage de 1985 à 1993, option citée	
TOTAL	97,49

Togo	
1976	2,06 10 ⁹ FCFA
1977	2,15
Aucun tirage de 1977 à 1993, option citée	
TOTAL	4,21

QUOTE-PARTS AUPRES DU FMI
En millions de DTS

	Côte-d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1971	52,0	22,0	13,0	34,0	15,0
1972	52,0	22,0	13,0	34,0	15,0
1973	52,0	22,0	13,0	34,0	15,0
1974	52,0	22,0	13,0	34,0	15,0
1975	52,0	22,0	13,0	34,0	15,0
1976	52,0	22,0	13,0	34,0	15,0
1977	52,0	27,0	13,0	34,0	15,0
1978	76,0	27,0	16,0	42,0	19,0
1979	76,0	27,0	16,0	42,0	19,0
1980	114,0	40,5	24,0	63,0	28,5
1981	114,0	40,5	24,0	63,0	28,5
1982	114,0	50,8	24,0	63,0	28,5
1983	165,5	50,8	33,7	85,1	38,4
1984	165,5	50,8	33,7	85,1	38,4
1985	165,5	50,8	33,7	85,1	38,4
1986	165,5	50,8	33,7	85,1	38,4
1987	165,5	50,8	33,7	85,1	38,4
1988	165,5	50,8	33,7	85,1	38,4
1989	165,5	50,8	33,7	85,1	38,4
1990	165,5	50,8	33,7	85,1	38,4
1991	165,5	50,8	33,7	85,1	38,4
1992	238,2	68,9	48,3	118,9	54,3
1993	238,2	68,9	48,3	118,9	54,3

SOLDE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS
En milliards de FCFA

	Côte-d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1970	- 10,52	-0,52	- 0,027	- 4,47	0,777
1971	- 29,23	-2,5	4,55	- 7,06	- 0,972
1972	- 24,36	-2,8	3,039	2,69	- 3,25
1973	- 48,83	-6,3	5,46	- 22,58	- 2,36
1974	- 14,67	-8,6	- 6,68	- 15,77	31,69
1975	- 81,22	-12,13	2,58	- 18,345	-16,17
1976	- 59,53	-10,09	- 4,77	- 22,10	- 5,87
1977	- 43,4	1,32	-23,49	- 16,45	-21,44
1978	-189,221	-22,3	-45,34	- 53,07	-49,04
1979	-294,191	-24,1	-40,29	- 56,09	-45,25
1980	-385,94	-26,2	-61,13	- 81,6	-20,07
1981	-383,49	-38,05	-49,31	-125,43	-11,99
1982	-333,91	-37,8	-76,5	- 87,31	-28,53
1983	-353,89	-39,13	-23,56	-109,67	-16,53
1984	- 31,81	-28,9	0,524	-118,98	11,43
1985	+ 30,5	-57,9	-28,74	-143,8	-12,31
1986	-103,09	-55,89	8,69	- 93,39	-25,09
1987	-290,8	-29,07	-20,10	- 76,99	-35,19
1988	-369	-26,2	-12,0	-79,58	-18,6
1989	-308,28	-23,8	-35,4	-63,19	-9,6
1990	-329,3	-36,3	-22,8	-34,0	-27,6
1991	-420,3	-11,6	-1,1	-57,8	-15,4
1992	-378,4	-28,09	-11,8	-71,0	-28,3
1993	-348,02	-29,04	-8,2	- 86,3	-27,86

TABULAE S

BENIN : RECETTES D'EXPORTATION PAR PRODUIT
En milliards de FCFA

	Cacao	Coton	Palmeier	Café	Recettes totales d'exportation
1971	2,8	2,6	3,557	0,409	19,31
1972	1,78	2,965	1,809	0,434	16,97
1973	2,443	3,187	1,237	0,273	20,71
1974	1,205	5,204	0,762	0,031	22,36
1975	0,642	1,742	1,309	0,145	24,8
1976	0,318	1,994	3,835	0,218	20,52
1977	1,023	2,257	2,83	0,618	31,7
1978	1,3559	1,7781	0,677	0,107	28,3
1979	2,947	1,363	2,994	0,260	78,26
1980	2,937	2,952	3,686	0,161	47,01
1981	00	2,671	2,329	0,320	49,9
1982	0,282	1,514	1,886	0,932	47,18
1983	1,74	5,114	2,701	0,661	46,46
1984	9,594	15,104	5,834	2,385	64,10
1985	11,38	17,575	2,215	0,253	68,28
1986	9,57	11,05	0,837	0,433	32,51
1987	3,27	19,067	1,421	0,255	50,49
1988	0,24	17,27	1,73	1,49	56,29
1989	-	20,10	1,468	1,27	31,262
1990	0,0027	21,81	1,116	-	27,226
1991	0,0028	33,57	1,262	0,006	31,031
1992	-	18,54	0,827	0,0105	30,439
1993	-	20,67	0,402	0,022	51,38

- BCEAO : * Indicateurs Economiques et Monétaires de 1971 à 1995.
* Rapports annuels 1971 et 1978.
- CNUCED : Annuaire des produits de base de 1990 à 1995.
- FAO : Annuaire du commerce de 1975 à 1994.

Moyennes mobiles (ou niveaux de référence) en milliards FCFA

	Cacao	Coton	Palmier	Café
1975	2,057	3,489	1,841	0,286
1976	1,517	3,274	1,279	0,220
1977	1,152	3,03	1,785	0,166
1978	0,797	2,799	2,184	0,253
1979	0,834	1,943	2,162	0,272
1980	1,410	1,848	2,584	0,300
1981	2,065	2,088	2,546	0,286
1982	1,809	2,191	2,421	0,212
1983	1,541	2,125	2,723	0,418
1984	1,239	3,062	2,65	0,518
1985	2,904	6,100	3,19	1,074
1986	5,749	9,826	3,16	1,057
1987	8,071	12,210	2,9	0,933
1988	8,45	15,7	2,58	0,83
1989	6,12	16,24	1,55	0,607
1990	5,67	17,25	1,71	0,86
1991	3,27	18,5	1,43	0,55
1992	0,88	19,56	1,32	0,49
1993	0,06	19,9	1,32	0,39

Recettes d'exportation d'un produit -son niveau de référence en milliards FCFA

	Cacao	Coton	Palmier	Café
1975	-1,415	- 1,747	-0,532	-0,141
1976	-1,199	- 1,28	2,556	-0,002
1977	-0,129	- 0,773	1,045	0,452
1978	0,558	- 1,018	-1,507	-0,146
1979	2,113	- 0,58	0,832	-0,012
1980	1,527	1,104	1,102	-0,139
1981	-2,065	0,583	-0,217	0,034
1982	-1,527	- 0,677	-0,535	0,72
1983	0,199	2,989	-0,558	0,243
1984	8,355	12,042	2,662	1,867
1985	8,476	11,175	-1,008	-0,821
1986	3,821	7,749	-2,145	-0,624
1987	-4,801	6,856	-1,15	-0,678
1988	-8,21	1,57	-0,604	0,66
1989	-6,12	3,86	-0,082	0,663
1990	-5,66	4,56	-0,594	-0,86
1991	-3,26	15,07	-0,168	-0,544
1992	-0,88	-1,02	-0,493	-0,48
1993	-	0,77	-0,918	-0,368

**BENIN : TAUX DE FLUCTUATIONS EN POURCENTAGE DES
RECETTES D'EXPORTATION DES PRODUITS :**

	Cacao	Coton	Palmier	Café
1975	- 68,7	- 50,0	- 28,9	- 49,3
1976	- 79,0	- 39,0	19,98	- 0,9
1977	- 11,19	- 25,51	58,54	272,28
1978	70,12	- 36,37	- 69,0	- 57,7
1979	253,35	- 29,85	38,48	- 4,4
1980	108,29	59,74	42,64	- 46,33
1981	-100,0	27,92	- 8,52	11,88
1982	- 84,41	- 30,89	- 22,09	339,62
1983	12,91	140,65	- 0,81	58,13
1984	674,33	393,27	120,15	360,42
1985	291,87	188,1	- 30,56	- 76,44
1986	66,46	78,86	- 73,51	- 59,03
1987	59,48	56,15	- 51,0	- 72,66
1988	97,15	10	- 33,0	79,5
1989	-100,0	24,0	-5,0	109,0
1990	-99,8	26,0	-38,3	-100,0
1991	-99,6	81,0	-12,0	-98,9
1992	-100,0	-5,0	-37,0	-97,8
1993	-	4,0	-69,5	-94,0

BENIN : MOINS-VALUES PAR PRODUITS EN ECUS SUR LA PERIODE 1975 - 1993

CACAO		
Années	10 ⁹ FCFA	10 ⁶ ECUS
1975	-1,415	- 5,32
1976	-1,199	- 4,48
1977	-0,129	- 0,46
1981	-2,065	6,83
1982	-1,527	-4,75
1987	-4,801	-13,91
1988	-8,21	-23,357
1989	-6,12	-17,4
1990	-5,66	-16,31
1991	-3,26	-9,36
1992	-0,88	-0,55
Total	-35,266	-104,727

CAFE		
Années	10 ⁹ FCFA	10 ⁶ ECUS
1975	-0,141	-0,53
1978	-0,146	-0,508
1979	-0,011	-0,0377
1980	-0,139	-0,473
1985	-0,821	-2,41
1986	-0,624	-1,83
1987	-0,678	-1,96
1990	-0,86	-2,47
1991	-0,544	-1,56
1992	-0,474	-1,37
1992	-0,368	-1,11
Total	-4,809	-14,269

COTON		
Années	10 ⁹ FCFA	10 ⁶ ECUS
1975	-1,747	- 6,568
1976	-1,28	- 4,78
1977	-0,773	- 2,75
1978	-1,018	- 3,547
1979	-0,58	-1,989
1982	-0,677	-2,105
1992	-1,02	-2,96
Total	-7,095	-24,699

PALMIER		
Années	10 ⁹ FCFA	10 ⁶ ECUS
1975	-0,532	- 2,0
1978	-1,507	- 5,25
1981	-0,217	- 0,718
1982	-0,535	- 1,66
1983	-0,558	-1,648
1985	-1,008	-2,957
1986	-2,145	-6,288
1987	-1,15	-3,333
1988	-0,604	-1,718
1989	-0,082	-0,23
1990	-0,594	-1,71
1991	-0,168	-0,48
1992	-0,493	-1,43
1993	-0,918	-2,76
Total	-10,511	-32,182

BURKINA FASO : RECETTES D'EXPORTATION PAR PRODUIT

En milliards de FCFA

	Arachide	Coton	Cuir et peaux	Karité	Sésame	Recettes totales d'exportation
1971	0,458	0,911	0,112	0,277	0,219	6,81
1972	0,373	1,115	0,212	0,194	0,225	9,07
1973	0,655	1,26	0,257	0,110	0,230	9,84
1974	1,698	1,592	0,209	0,499	0,318	15,87
1975	1,441	1,524	0,254	1,012	0,534	15,75
1976	0,666	5,785	0,355	2,526	0,131	19,85
1977	0,381	5,40	0,528	1,531	0,257	23,28
1978	0,003	3,002	0,580	1,225	0,148	24,28
1979	0,163	5,341	0,850	1,451	0,771	28,22
1980	0,090	8,369	0,738	1,638	0,438	33,9
1981	0,018	8,174	1,012	2,993	0,292	43,3
1982	0,080	7,605	0,694	3,051	0,443	41,53
1983	0,131	11,887	0,235	2,566	0,376	49,53
1984	0,001	19,179	1,422	4,006	0,781	60,3
1985	0,00	11,66	1,891	2,19	1,348	58,8
1986	0,282	10,633	1,408	0,737	0,422	51,2
1987	0,480	20,138	1,654	0,243	0,249	59,5
1988	0,418	19,011	2,205	0,072	0,226	61,95
1989	0,159	14,356	2,17	0,111	0,51	30,305
1990	0,082	23,415	1,79	0,63	0,408	41,111
1991	0,085	18,754	2,37	0,158	0,282	29,621
1992	0,079	24,351	0,953	0,3	0,159	38,38
1993	0,062	16,989	0,934	-	0,212	33,98

BCEAO : - Indicateurs Economiques et Monétaires de 1969 à 1995

- Rapports annuels 1971 et 1978

CNUCED : Annuaire des produits de base de 1990 à 1995

FAO : Annuaire de commerce de 1975 à 1994

Moyennes mobiles (ou niveaux de référence)
en milliards FCFA

	Arachide	Coton	Cuir et peaux	Karité	Sésame
1975	0,796	1,219	0,197	0,27	0,248
1976	1,041	1,372	0,233	0,453	0,326
1977	1,115	2,54	0,268	1,036	0,303
1978	1,046	3,575	0,336	1,392	0,310
1979	0,622	3,927	0,429	1,573	0,267
1980	0,303	4,882	0,578	1,683	0,326
1981	1,159	5,528	0,674	1,461	0,403
1982	0,068	6,221	0,795	1,826	0,412
1983	0,087	7,372	0,823	2,274	0,486
1984	0,079	9,008	0,669	2,562	0,387
1985	0,057	11,711	0,840	3,154	0,473
1986	0,053	15,582	1,06	2,953	0,737
1987	0,103	13,339	1,239	9,499	0,731
1988	0,295	15,402	1,593	1,794	0,700
1989	0,295	15,36	1,79	0,81	0,56
1990	0,215	16,05	1,78	0,82	0,49
1991	0,235	16,29	1,88	0,43	0,40
1992	0,236	18,06	1,95	0,28	0,34
1993	0,186	20,32	1,95	0,203	0,29

Recettes d'exportation d'un produit - son niveau de
référence en milliards FCFA

	Arachide	Coton	Cuir et peaux	Karité	Sésame
1975	0,645	0,305	0,057	0,742	0,286
1976	-0,375	4,413	0,122	2,073	-0,195
1977	-0,734	2,86	0,260	0,495	-0,046
1978	-1,043	-0,573	0,244	-0,167	-0,162
1979	-0,459	1,414	0,421	-0,122	0,504
1980	-0,213	3,487	0,16	-0,045	0,112
1981	-0,141	2,646	0,338	1,532	-0,111
1982	0,012	1,384	-0,101	1,225	0,031
1983	0,044	4,515	-0,558	0,292	-0,11
1984	-0,078	10,171	0,753	1,444	0,394
1985	-0,057	-0,051	1,051	-0,964	0,875
1986	0,229	-1,948	0,348	-2,216	-0,315
1987	0,377	6,799	0,415	-9,256	-0,482
1988	0,228	3,608	0,432	-1,722	-0,474
1989	-0,136	-1,804	0,38	-0,699	-0,05
1990	-0,133	7,365	-0,01	-0,19	-0,082
1991	-0,15	2,464	0,49	-0,272	-0,118
1992	-0,157	6,291	-0,997	-0,020	-0,181
1993	-0,124	-3,331	-1,016	-	-0,078

**BURKINA FASO : TAUX DE FLUCTUATION EN POURCENTAGE DES
RECETTES D'EXPORTATION DES PRODUITS :**

	Arachide	Coton	Palmier	Karité	Sésame
1975	81,0	25,0	28,9	73,3	115,3
1976	- 36,0	321,6	52,3	82,0	- 59,8
1977	- 65,80	112,59	97,01	47,77	- 15,18
1978	- 99,71	- 16,02	72,61	- 11,99	- 52,25
1979	- 73,79	36,0	98,13	- 7,75	-188,76
1980	- 70,29	71,42	27,68	- 2,67	34,35
1981	- 88,67	47,86	50,14	104,85	- 27,54
1982	17,64	22,24	- 12,70	67,08	7,52
1983	50,57	61,24	- 71,44	12,84	22,63
1984	- 98,73	112,91	112,55	- 56,36	101,80
1985	-100,00	- 0,43	125,11	- 30,56	184,98
1986	432,07	- 15,49	32,83	- 75,04	- 42,74
1987	366,01	50,97	33,49	- 97,44	- 65,93
1988	120,0	23,43	27,11	-95,98	-67,71
1989	-46,10	-6,53	21,2	-86,3	-9,0
1990	-62,0	46,0	0,005	-23,0	-17,0
1991	-64,0	15,0	26,0	-63,0	-29,5
1992	-66,5	35,0	-51,0	-7,0	-53,0
1993	-67,0	-16,5	-52,0	-	-27,0

Arachide		
Année	10 ⁹ CFA	10 ⁶ ECUS
1976	-0,375	-1,
1977	-0,734	-2,618
1978	-1,043	-3,63
1979	-0,459	-1,574
1980	-0,213	-0,725
1981	-0,141	-0,466
1984	-0,078	-0,227
1985	-0,057	-0,167
1989	-0,136	-0,39
1990	-0,133	-0,38
1991	-0,15	-0,43
1992	-0,157	-0,45
1993	-0,124	-0,37
Total	-3,8	-12,83

Coton		
Année	10 ⁹ CFA	10 ⁶ ECUS
1978	-0,573	-1,996
1985	-0,051	-0,15
1986	-1,948	-5,71
1989	-1,004	-2,850
1993	-3,331	-10,03
Total	-6,907	-20,736

Cuirs et peaux		
Année	10 ⁹ CFA	10 ⁶ ECUS
1982	-0,101	-0,304
1983	-0,588	-1,73
1990	-0,01	-0,28
1992	-0,097	-0,28
1993	-1,016	-3,06
Total	-1,812	-5,654

Karité		
Année	10 ⁹ CFA	10 ⁶ ECUS
1978	-0,167	-0,582
1979	-0,122	-0,418
1980	-0,045	-0,153
1985	-0,96	-2,81
1986	-2,216	-6,49
1987	-9,256	-26,828
1988	-1,722	-4,899
1989	-0,699	-1,98
1990	-0,19	-0,55
1991	-0,272	-0,78
Total	-15,649	-45,493

Sésame		
Année	10 ⁹ CFA	10 ⁶ ECUS
1976	-0,195	-0,729
1977	-0,046	-0,164
1978	-0,162	-0,564
1981	-0,111	-0,367
1983	-0,110	-0,325
1986	-0,315	-0,923
1987	-0,482	-1,39
1988	-0,474	-1,348
1989	-0,05	-0,14
1990	0,082	-0,23
1991	-0,118	-0,34
1992	-0,181	-0,52
1993	-0,078	-0,23
Total	-2,404	-7,27

	Cacao	Café	Bois	Recettes totales d'exportation
1971	26,08	43,95	30,96	126,5
1972	27,33	38,102	37,943	139,5
1973	33,387	45,42	66,293	191,6
1974	74,396	66,068	66,102	292,03
1975	61,97	64,067	45,546	253,2
1976	91,242	135,178	78,319	389,7
1977	128,62	200,843	86,879	529,3
1978	119,689	137,483	71,262	524,13
1979	145,846	173,201	85,215	533,2
1980	195,212	144,826	123,752	663,9
1981	232,656	131,925	97,641	688,8
1982	199,191	165,634	97,783	621,6
1983	201,825	174,172	99,764	687,4
1984	467,325	198,744	108,668	1182,85
1985	487,026	298,401	90,857	1335,2
1986	457,544	253,502	76,445	1100,9
1987	367,071	136,283	63,04	869,2
1988	244,869	145,863	55,004	723,4
1989	366,817	87,2	58,95	935,018
1990	233,538	77,9	77,95	836,395
1991	249,8	67,3	81,5	779,45
1992	254,7	54,1	96,85	762,31
1993	263,7	58,5	85,00	755,6

- BCEAO : - Indicateurs Economiques et Monétaires de 1969 à 1995.
- CNUCED : - Rapports annuels de 1971 à 1978.
- FAO : - Annuaire des produits de base de 1990 à 1995.
- Annuaire du commerce de 1975 à 1994.

Moyennes mobiles (ou niveaux de référence) en milliards FCFA			
	Cacao	Café	Bois
1975	40,29	48,38	50,32
1976	49,27	53,41	53,97
1977	65,25	77,68	64,06
1978	89,07	116,53	69,21
1979	100,39	134,39	70,50
1980	121,35	161,67	80,41
1981	147,35	164,06	91,77
1982	173,35	146,86	94,47
1983	193,22	153,89	101,1
1984	207,22	154,06	104,73
1985	275,25	209,24	100,96
1986	338,84	231,2	99,26
1987	403,43	231,2	93,93
1988	444,74	221,73	84,75
1989	389,12	208,5	71,33
1990	414,7	183,6	72,32
1991	359,07	155,7	69,1
1992	307,14	111,8	69,1
1993	279,05	92,2	70,4

Recettes d'exportation d'un produit - son niveau de référence en milliards de FCFA			
	Cacao	Café	Bois
1975	21,68	+15,68	-4,774
1976	41,97	81,768	24,349
1977	63,35	123,16	22,819
1978	110,61	20,95	2,052
1979	45,29	38,81	14,715
1980	73,86	-16,84	43,342
1981	85,32	-32,13	5,871
1982	25,84	18,77	3,312
1983	8,60	20,83	-1,335
1984	260,10	44,68	3,93
1985	211,77	89,16	-10,10
1986	118,70	22,30	-22,81
1987	-36,35	-94,91	-30,89
1988	-199,84	-75,86	-29,74
1989	-22,3	-121,3	-12,38
1990	-181,16	-105,7	5,63
1991	-109,27	-88,4	12,4
1992	-52,44	-57,7	27,75
1993	-15,35	-33,7	14,6

COTE D'IVOIRE : TAUX DE FLUCTUATION EN POURCENTAGE DES RECETTES
D'EXPORTATION DES PRODUITS

	Cacao	Café	Bois
1975	53,8	32,41	-9,4
1976	85,2	153,0	45,1
1977	97,08	158,55	35,62
1978	124,19	17,98	2,96
1979	45,11	28,87	20,87
1980	60,86	-10,41	53,90
1981	57,9	-19,58	6,39
1982	14,9	12,78	3,50
1983	4,45	13,53	-1,32
1984	125,52	29,00	3,76
1985	76,93	-42,61	-10,0
1986	35,03	9,64	-22,98
1987	-9,04	-41,05	-32,88
1988	-44,93	-34,21	-35,09
1989	-6,0	-58,2	-17,35
1990	-43,7	-57,6	78,0
1991	-30,5	-57,0	18,0
1992	-17,1	-52,0	40,16
1993	-5,5	-36,5	21,0

Année	Cacao	
	10 ⁹ CFA	10 ⁹ ECUS
1987	-36,35	-105,36
1988	-199,84	-568,53
1989	-22,3	-63,4
1990	-181,16	-522,0
1991	-109,37	-314,0
1992	-52,44	-152,2
1993	-15,35	-46,2
Total	-616,71	1771,694

Année	Café	
	10 ⁹ CFA	10 ⁹ ECUS
1980	-16,84	-57,38
1981	-32,13	-106,40
1987	-94,91	-275,1
1988	-75,86	-215,81
1989	-121,3	-345,0
1990	-105,7	-304,6
1991	-88,4	-254,02
1992	-57,7	-167,5
1993	-33,7	-101,5
Total	-626,54	-1172,62

Année	Bois	
	10 ⁹ CFA	10 ⁹ ECUS
1975	-4,774	-17,95
1983	-1,33	-3,92
1985	-10,103	-29,64
1986	-22,81	-66,87
1987	-30,89	-89,53
1988	-29,745	-84,62
1989	-12,38	-35,21
Total	-112,033	-327,74

MALI : RECETTES D'EXPORTATION PAR PRODUIT EN MILLIARDS DE FCFA

	Coton	Produits arachidiers	Recettes totales d'exportation
1971	2,37	2,07	9,979
1972	3,57	1,87	9,256
1973	4,82	1,76	12,916
1974	5,24	1,95	15,392
1975	4,35	2,20	11,573
1976	11,45	3,75	20,313
1977	17,47	4,35	30,708
1978	12,15	3,0	25,271
1979	15,95	1,8	31,269
1980	16,64	1,045	43,316
1981	17,47	2,636	41,846
1982	21,35	1,3	47,978
1983	12,08	1,993	62,876
1984	33,38	3,033	58,115
1985	31,53	1,218	55,708
1986	44,05	1,039	73,415
1987	30,95	1,262	53,796
1988	37,84	1,102	74,164
1989	44,309	2,105	86,451
1990	55,684	2,134	90,025
1991	49,08	2,144	99,865
1992	30,41	1,879	87,083
1993	36,81	1,868	96,699

- Banque Mondiale : WORLD TABLES : 1987 et 1995
- BCEAO : Notes d'information et statistiques : 1988, 1992 et 1995.
- CNUCED : Annuaire des produits de base : 1990, 1994 et 1995.
- FAO : Annuaire du Commerce : 1975, 1984, 1988, 1993 et 1994.
- FMI : IFS Yearbook 1990 ; IFS june 1996.

S14

Moyennes mobiles (ou niveaux de référence) en milliards FCFA		
	Coton	Produits arachidiers
1975	4,0	1,91
1976	4,5	1,94
1977	6,46	2,42
1978	9,62	3,06
1979	11,35	3,33
1980	14,25	3,23
1981	15,55	2,55
1982	15,55	2,12
1983	17,85	1,69
1984	16,88	1,74
1985	21,04	2,24
1986	25,58	1,88
1987	30,26	1,82
1988	34,97	1,64
1989	36,09	1,16
1990	36,70	1,42
1991	39,43	1,42
1992	43,82	1,65
1993	40,54	1,85

MALI

Recettes d'exportation d'un produit - son niveau de référence en milliards de FCFA		
	Coton	Produits arachidiers
1975	0,35	0,29
1976	6,95	1,81
1977	11,01	1,93
1978	2,53	-0,06
1979	4,6	-1,53
1980	2,39	-2,19
1981	1,92	0,086
1982	5,8	-0,82
1983	-5,77	0,303
1984	16,5	1,293
1985	10,49	-1,022
1986	19,47	-0,841
1987	0,69	-0,558
1988	2,874	-0,538
1989	8,219	0,945
1990	18,98	0,714
1991	9,65	0,724
1992	-13,41	0,229
1993	-3,73	0,018

Taux de fluctuation en pourcentage des recettes d'exportation de

	Coton	Produits arachidières
1975	8,8	15
1976	154	93
1977	170	80
1978	26,5	-2
1979	40,5	-46
1980	17	-68
1981	12	3,5
1982	37,5	-39
1983	-32,5	18
1984	98	74,5
1985	50	-46
1986	79	-45
1987	2,5	-34
1988	8	-33
1989	23	81,5
1990	52	50
1991	24,5	51
1992	-31	14
1993	-9	1

Moins-values sur la période 1975 - 1993

	Coton		Produits arachidières	
	10 ^e FCFA	10 ^e ECUS	10 ^e FCFA	10 ^e ECUS
1975				
1976				
1977				
1978			-0,06	-0,210
1979			-1,53	-5,25
1980			-2,19	-7,463
1981				
1982			-0,82	-2,55
1983	-5,77	-17,044		
1984			-1,022	-3,0
1985			-0,841	-2,47
1986			-0,558	-1,62
1987			-0,538	-1,53
1988				
1989				
1990				
1991				
1992	-13,41	-38,92		
1993	-3,73	-11,23		
Total	-22,91	-67,194	-7,559	-24,093

NIGER : RECETTES D'EXPORTATION PAR PRODUITS EN MILLIARDS DE FCFA

	Arachide	Cuirs et peaux	Recettes totales d'exportation
1971	4,644	0,404	10,67
1972	6,175	0,435	13,7
1973	3,262	0,662	13,9
1974	1,328	0,607	12,6
1975	0,886	0,177	19,5
1976	1,985	0,477	31,9
1977	0,098	0,573	39,3
1978	0,058	0,949	63,8
1979	0,114	2,405	95,3
1980	0,020	0,939	122,4
1981	0,025	1,202	123,5
1982	0,00	1,102	124,8
1983	0,013	0,496	127,6
1984	0,026	6,273	132,5
1985	0,021	2,093	112,9
1986	0,007	1,49	114,2
1987	0,020	0,312	108,6
1988	0,024	0,641	76,2
1989	0,136	0,574	77,838
1990	0,058	0,653	77,05
1991	0,020	0,395	88,017
1992	0,019	0,318	74,907
1993	0,009	0,340	63,75

Sources : BCEAO : - Indicateurs Economiques et Monétaires de 1969 à 1995
 - Rapports Annuels de 1971 à 1978.
 CNUCED : Annuaire des produits de base : 1990 à 1995.
 FAO : Annuaire du Commerce : 1975 à 1994.

Moyennes mobiles (ou niveaux de référence) en milliards FCFA		
	Arachide	Cuir et peaux
1975	3,85	0,527
1976	2,91	0,470
1977	2,58	0,480
1978	1,07	0,45
1979	0,75	0,54
1980	0,56	1,10
1981	0,07	1,21
1982	0,06	1,37
1983	0,05	1,41
1984	0,03	0,93
1985	0,03	2,27
1986	0,03	2,491
1987	0,028	2,588
1988	0,02	2,542
1989	0,018	1,134
1990	0,025	1,20
1991	0,03	0,84
1992	0,03	0,57
1993	0,03	0,48

Recettes d'exportation d'un produit - son niveau de référence en milliards de FCFA		
	Arachide	Cuir et peaux
1975	-2,96	-0,35
1976	-0,925	-0,007
1977	-2,482	0,093
1978	-1,011	0,499
1978	-0,606	1,865
1980	-0,036	-0,161
1981	-0,045	-0,008
1982	-0,033	-0,268
1983	-0,001	-0,914
1984	0,007	5,343
1985	-0,009	-0,177
1986	-0,021	-1,001
1987	-0,008	-2,276
1988	0,004	-1,901
1989	0,118	-0,56
1990	0,033	-0,547
1991	-0,01	-0,445
1992	-0,011	-0,252
1993	-0,021	-0,14

NIGER : TAUX DE FLUCTUATION EN POURCENTAGE DES
RECETTES D'EXPORTATION DES PRODUITS

	Arachide	Cuirs et peaux
1975	-76,9	-66,4
1976	-31,7	1,4
1977	-96,20	19,37
1978	-94,48	110,88
1979	-80,8	345,37
1980	-15,55	-14,63
1981	-64,28	-0,66
1982	-55	-19,56
1983	-2,0	-64,82
1984	23,5	574,51
1985	-30,0	-7,79
1986	-70,0	-40,2
1987	-28,5	-88,0
1988	20,0	-75,0
1989	655,0	-49,4
1990	76,0	-45,5
1991	-33,5	-53,0
1992	-37,0	-44,2
1993	-70,0	-29,2

Année	Arachide	
	10 ⁹ CFA	10 ⁶ ECUS
1975	-2,964	-11,144
1976	-0,925	-3,45
1977	-2,482	-8,85
1978	-1,012	-3,526
1979	-0,606	-2,079
1980	-0,036	-0,123
1981	-0,045	-0,149
1982	-0,033	-0,103
1983	-0,001	-0,003
1985	-0,009	-0,026
1986	-0,021	-0,061
1987	-0,008	-0,023
1991	-0,010	-0,028
1992	-0,011	-0,032
1993	-0,021	-0,063
Total	-8,184	-29,661

Année	Cuirs et peaux	
	10 ⁹ CFA	10 ⁶ ECUS
1975	-0,35	-1,362
1980	-0,161	-0,548
1982	-0,268	-0,833
1983	-0,94	-2,699
1985	-0,177	-0,519
1986	-1,001	-2,935
1987	-2,276	-6,597
1988	-1,901	-5,408
1989	-0,56	-1,59
1990	-0,547	-1,57
1991	-0,445	-1,27
1992	-0,252	-1,06
1993	-0,14	-0,63
Total	-9,018	-27,021

	Araclinde	Coton	Recettes totales d'exportation
1971	12,33	0,189	34,6
1972	28,735	0,87	54,4
1973	15,146	1,03	43,3
1974	33,37	2,27	93,9
1975	40,133	1,31	99,1
1976	64,45	2,79	115,9
1977	74,225	4,87	153,0
1978	23,539	3,41	94,9
1979	45,251	2,23	113,4
1980	17,570	2,16	100,7
1981	9,145	1,99	135,8
1982	42,144	4,77	180,05
1983	68,634	8,15	221,476
1984	61,35	6,95	267,85
1985	28,508	7,68	223,7
1986	23,551	5,92	202,223
1987	24,082	1,98	193,848
1988	34,544	3,51	220,4
1989	44,189	3,38	221,073
1990	44,695	2,58	201,74
1991	33,96	5,72	254,741
1992	24,086	6,62	195,871
1993	16,394	5,09	129,27

Sources : BCEAO :- Indicateurs Economiques et Monétaires de 1971 à 1992
- Rapports Annuels de 1971 à 1978.

Moyennes mobiles (ou niveaux de référence) en milliards FCFA		
	Arachide	Coton
1975	22,39	1,09
1976	29,34	1,37
1977	38,27	1,85
1978	53,04	2,81
1979	50,58	3,1
1980	51,86	3,33
1981	35,75	3,17
1982	42,43	2,45
1983	28,53	2,79
1984	34,37	4,27
1985	45,32	5,47
1986	50,16	6,90
1987	45,54	7,2
1988	34,37	5,63
1989	27,67	4,8
1990	32,83	4,94
1991	32,83	3,85
1992	34,20	3,8
1993	34,20	3,8

Recettes d'exportation d'un produit - son niveau de référence en milliards de FCFA		
	Arachide	Coton
1975	17,743	0,22
1976	35,11	1,42
1977	35,955	3,02
1978	-29,501	0,6
1979	-5,329	-0,87
1980	-34,29	-1,17
1981	-26,60	-1,18
1982	-0,286	2,32
1983	40,104	5,36
1984	27,01	2,68
1985	-16,812	2,21
1986	-26,609	-0,98
1987	-21,428	-5,22
1988	-10,827	-2,12
1989	6,874	-1,42
1990	11,359	-2,36
1991	1,13	1,87
1992	-10,114	2,82
1993	-17,806	1,29

SENEGAL : TAUX DE FLUCTUATION EN POURCENTAGE DES
RECETTES D'EXPORTATIONS :

	d'Arachide	de Coton
1975	+ 79,2	20,2
1976	+119,0	103,7
1977	+ 93,95	163,2
1978	-55,62	21,4
1979	-10,53	-28,1
1980	-66,12	-35,1
1981	-74,41	-37,2
1982	-0,67	94,7
1983	140,56	192,1
1984	78,65	62,7
1985	-37,09	40,4
1986	-53,04	-14,2
1987	-47,08	-72,5
1988	-31,50	-37,6
1989	25,0	-29,6
1990	34,6	-47,8
1991	3,5	48,6
1992	-29,6	74,2
1993	-52,1	34,0

SENEGAL : MOINS VALUES PAR PRODUITS EN ECUS SUR LA PERIODE 1975 - 1993

Année	Arachide	
	10 ⁹ CFA	10 ⁷ ECUS
1978	-29,501	-102,79
1979	-5,329	18,28
1980	-34,29	-116,85
1981	-26,6	-88,08
1982	-0,286	-0,89
1985	-16,81	-49,32
1986	-26,6	-77,98
1987	-21,42	-62,08
1988	-10,827	-30,80
1992	-10,114	-29,35
1993	-17,806	-53,63
Total	-199,583	-629,96

Années	Coton	
	10 ⁹ CFA	10 ⁶ ECUS
1979	-0,87	-2,985
1980	-1,17	-3,987
1981	-1,18	-3,907
1986	-0,98	-2,873
1987	-5,22	-15,13
1988	-2,12	-6,031
1989	-1,42	-4,03
1990	-2,36	-6,80
Total	-15,32	-45,743

TOGO : RECETTES D'EXPORTATION PAR PRODUITS EN MILLIARDS DE FCFA

	Cafe	Cacao	Coton	Recettes totales d'exportation
1971	2,434	4,245	0,310	20,258
1972	2,599	3,719	0,385	17,629
1973	1,801	3,556	0,310	15,945
1974	1,971	5,363	0,411	51,707
1975	1,764	4,7	0,313	30,219
1976	3,985	4,148	0,790	37,973
1977	5,473	10,1	0,925	48,962
1978	5,002	15,891	0,537	59,117
1979	6,256	7,395	0,62	61,816
1980	4,989	8,182	1,922	100,536
1981	5,418	8,227	3,665	102,632
1982	6,171	5,613	5,312	113,308
1983	7,871	5,526	7,027	104,336
1984	3,026	21,006	7,461	104,651
1985	11,891	6,837	11,638	108,945
1986	8,78	9,496	10,76	95,232
1987	9,255	8,344	9,186	89,2
1988	6,7	6,5	12,5	100,37
1989	7,055	3,934	12,328	78,157
1990	4,84	4,134	15,133	72,966
1991	2,55	3,093	15,576	71,372
1992	4,7	2,7	15,4	85,23
1993	1,8	1,1	11,7	38,512

BCEAO : Indicateurs Economiques et Monétaires de 1971 à 1992.
Rapports Annuels de 1971 à 1978.

Moyennes mobiles (ou niveaux de référence) en milliards FCFA			
	Café	Cacao	Coton
1975	2,2	4,22	0,354
1976	2,03	4,33	0,354
1977	2,38	4,44	0,46
1978	3,30	6,07	0,61
1979	4,05	8,71	0,64
1980	5,18	9,38	0,72
1981	5,43	9,37	1,00
1982	5,41	9,92	1,68
1983	5,70	7,35	2,88
1984	5,36	6,88	4,63
1985	4,87	10,09	5,86
1986	6,18	9,74	7,86
1987	7,14	10,71	9,22
1988	8,24	11,42	9,76
1989	9,16	7,8	11,03
1990	7,95	7,8	11,0
1991	7,95	6,45	11,8
1992	6,84	5,73	12,7
1993	5,82	4,42	13,85

Recettes d'exportation d'un produit - son niveau de référence en milliards de FCFA			
	Café	Cacao	Coton
1975	-0,436	0,48	-0,041
1976	1,955	-0,182	0,436
1977	3,093	5,66	0,465
1978	1,702	9,82	-0,073
1979	2,206	-1,315	-0,02
1980	-0,191	-1,198	1,202
1981	-0,012	-1,143	2,665
1982	0,761	-4,307	3,632
1983	-0,829	-2,09	4,147
1984	-2,334	14,12	2,831
1985	7,021	-3,25	5,777
1986	2,3	-0,24	2,90
1987	2,115	-2,36	-0,34
1988	-1,54	-4,92	2,74
1989	-2,105	-3,87	1,30
1990	-3,11	-3,67	4,13
1991	-5,4	-3,36	3,78
1992	-2,14	-3,03	2,7
1993	-4,02	-3,32	-2,15

**TOGO : TAUX DE FLUCTUATION EN POURCENTAGE DES
RECETTES D'EXPORTATION DES PRODUITS**

	Café	Cacao	Coton
1975	-19,81	11,3	-11,5
1976	96,3	-04,2	55,0
1977	129,95	127,47	101,08
1978	51,57	161,79	-11,96
1979	54,46	-15,09	-3,12
1980	-03,68	-12,77	166,94
1981	-0,2	-12,19	266,5
1982	14,06	-43,41	216,19
1983	-14,54	-28,43	143,99
1984	-43,54	205,31	61,14
1985	144,16	-32,23	98,6
1986	35,49	-02,5	36,89
1987	29,62	-22,09	-0,36
1988	-18,68	-43,08	28,07
1989	23,0	-49,6	11,8
1990	-39,1	-47,0	37,5
1991	-68,0	-52,1	32,05
1992	-31,3	-53,0	21,3
1993	-69,1	-75,1	-15,5

Année	Cacao	
	10 ⁹ CFA	10 ⁶ ECUS
1976	-0,182	-0,68
1979	-1,315	-4,51
1980	-1,198	-4,08
1981	-1,143	-3,78
1982	-4,307	-13,39
1983	-2,09	-6,17
1985	-3,25	-9,536
1986	-0,243	-0,712
1987	-2,366	-6,85
1988	-4,92	-13,997
1989	-3,87	-11,0
1990	-3,67	-10,57
1991	-3,36	-9,65
1992	-3,03	-8,79
1993	-3,32	-10,0
Total	-38,255	-113,696

Année	Café	
	10 ⁹ CFA	10 ⁶ ECUS
1975	-0,436	-1,639
1980	-0,191	-0,650
1981	-0,012	-0,04
1983	-0,829	-2,448
1984	-2,334	-6,789
1988	-1,54	-4,38
1989	-2,105	-5,98
1990	-3,11	-8,96
1991	-5,4	-15,51
1992	-2,14	-6,21
1993	-4,02	-12,10
Total	-22,117	-64,706

Année	Coton	
	10 ⁹ CFA	10 ⁶ ECUS
1975	-0,041	-0,154
1978	-0,073	-0,254
1979	-0,02	-0,068
1987	-0,34	-0,985
1993	-2,15	-6,47
Total	-2,624	-7,931

TRANSFERTS AU TITRE DU STABEX SUR LA PERIODE 1975 - 1993

Etats	En 10 ⁶ ECUS	En 10 ⁹ FCFA
BENIN	43,77	13,72
BURKINA FASO	20,08	6,435
COTE D'IVOIRE	722,23	246,078
MALI	41,64	13,527
NIGER	29,31	8,663
SENEGAL	286,75	92,867
TOGO	73,5	24,585
Total	1217,28	405,875

Union Européenne : - "Commission européenne : De 1981 - août 1995 : le bilan de l'aide à la fin de 1994"

- De 1963 - janvier 1990 : "le système Stabex"

	Recettes d'exportation d'uranium en 10 ⁶ FCFA	Niveau de référence en 10 ⁶ FCFA	Déficit en 10 ⁶ FCFA	% du déficit
1978	53,41		-	-
1979	83,59		-	-
1980	100,8	68,5	-	-
1981	90,0	92,195	-	-
1982	90,75	99,4	-8,65	-8,7
1983	94,17	92,378	-0,205	-0,22
1984	92,98	92,46	-	-
1985	74,08	92,575	-19,495	-20,83
1986	88,41	83,53	-	-
1987	87,04	81,245	-	-
1988	74,93	87,725	-12,795	-14,58
1989	75,82	80,985	-5,165	-6,37
1990	62,03	75,378	-13,345	-17,7
1991	56,2	68,925	-12,725	-18,46
1992	49,71	59,115	-9,405	-15,9
1993	45,89	52,955	-7,065	-13,34
Total			-88,85	

MINIGRI - SYMILIN

	Recettes d'exportations de phosphates en 10 ⁶ FCFA	Niveau de référence en 10 ⁶ FCFA	Deficit en 10 ⁶ FCFA	% du déficit
1978	12,94		-	
1979	15,17		-	
1980	16,18	14,058	-	
1981	17,71	15,675	-	
1982	18,11	16,445	-	
1983	18,41	17,91	-	
1984	25,45	18,26	-	
1985	22,22	21,93	-	
1986	17,7	23,855	6,155	26,35
1987	19,05	19,96	-9,91	46,65
1988	21,3	15,855	-	
1989	20,58	15,675	-	
1990	15,52	20,81	5,32	25,53
1991	17,35	17,95	-0,6	3,34
1992	13,34	16,455	-3,095	18,83
1993	12,97	15,345	-2,375	15,48
Total			-27,435	

TOGGO - SYMILIN

	Recettes d'exportations de phosphates en 10 ⁶ FCFA	Niveau de référence en 10 ⁶ FCFA	Deficit en 10 ⁶ FCFA	% du déficit
1978	21,24		-	
1979	21,67		-	
1980	28,74	21,455	-	
1981	28,13	25,205	-	
1982	25,6	28,435	-2,835	2,10
1983	26,0	26,865	-0,865	3,20
1984	40,94	25,8	-	
1985	42,8	33,47	-	
1986	34,11	41,87	-7,76	18,53
1987	33,55	38,45	-4,905	12,76
1988	35,83	33,83	-	
1989	41,6	34,69	-	
1990	32,43	38,715	-6,258	16,23
1991	31,64	37,015	-2,375	6,41
1992	19,61	33,535	-13,925	41,52
1993	17,13	27,125	-9,995	36,85
Total			-48,945	

SYSMIN : DEFICIT AU TITRE DES EXPORTATIONS DE PRODUITS MINIERES

	NIGER : URANIUM		SENEGAL : PHOSPHATES		TOGO : PHOSPHATES	
	En 10 ⁶ FCFA	En 10 ⁶ ECUS	En 10 ⁶ FCFA	En 10 ⁶ ECUS	En 10 ⁶ FCFA	En 10 ⁶ ECUS
1978			-	-	-	-
1979			-	-	-	-
1980			-	-	-	-
1981			-	-	-	-
1982	-8,65	-26,9	-	-	-2,835	-8,816
1983	-0,205	-0,605	-	-	-0,865	-2,555
1984	-	-	-	-	-	-
1985	-19,495	-57,205	-	-	-	-
1986	-	-	-6,135	-17,986	-7,76	-22,751
1987	-	-	-9,91	-28,724	-4,905	14,217
1988	-12,795	-36,401	-	-	-	-
1989	-5,165	-14,7	-	-	-	-
1990	-13,345	-38,4	-5,32	-15,3	-6,285	-18,115
1991	-12,725	-36,56	-0,6	-1,72	-2,375	-6,82
1992	-9,405	-27,3	-3,095	-8,98	-13,925	-40,42
1993	-7,065	-21,28	-2,375	-7,15	-9,995	-30,1
Total	-88,85	-259,351	-27,455	-86,86	-48,945	-143,789

TRANSFERTS AU TITRE DU SYSMIN

	10 ⁶ ECUS	10 ⁹ FCFA
NIGER	43,45	14,94
SENEGAL	25,50	8,827
TOGO	15,70	5,434
Total	84,65	29,201

Union Européenne : - "Commission Européenne. De. 81. août 1995 : La coopération Financière dans le cadre de la Convention de Lomé,
Bilan de l'aide à la fin de 1994 "

- "Commission Européenne. De. 83 - Le sysmin et le développement minier" Janvier 1996.

TAUX DE CHANGE DE L'ECU

1 ECU (1) =

	Fl	FCFA
1974	5,7339	286,695
1975	5,3192	265,96
1976	5,3449	267,245
1977	5,6061	280,305
1978	5,7398	286,99
1979	5,8295	291,475
1980	5,8690	293,45
1981	6,0399	301,995
1982	6,4312	321,56
1983	6,7708	338,54
1984	6,8750	343,75
1985	6,8158	340,79
1986	6,8216	341,08
1987	6,9	345,0
1988	7,03	351,5
1989	7,032	351,6
1990	6,94	347
1991	6,96	348
1992	6,89	344,5
1993	6,64	332

(1) Taux de change annuel moyen de l'ECU

- Economie Européenne n° 26, novembre 1985, page 189. CEE

- Marchés tropicaux et méditerranéens du 9 octobre 1987, du 12 août 1988, d'octobre 1990, 1992 et 1994.

LISTE DES PRODUITS STABEX

<p><u>OLEAGINEUX</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Arachides - Huile d'arachide - Noix de coco - Coprah - Huile de palmiste - Noix d'amande de palmiste - Graine de sésame - Graine de coton - Tourteaux d'oléagineux - Noix d'amandes de karité - Huile de Karité 	<p>2. <u>BOISSONS TROPICALES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cacao - Coques, pellicules et autres déchets de cacao - Pâte de cacao - Beurre de cacao - Poudre de cacao - Café - Extraits, essence, concentrés de café - Thé
<p><u>FIBRES TEXTILES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coton - Linters de coton - Sisal - Laine - Poils fins de chèvre Mohair - Jute 	<p>4. <u>BOIS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bois bruts et équarris - Bois sciés
<p><u>CUIRS ET PEAUX</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Peaux brutes - Cuirs et peaux de bovins - Cuirs et peaux de caprins 	<p>6. <u>EPICES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Vanille - Girofle - Poivre - Noix, muscades et macis
<p><u>CAOUTCHOUC</u></p>	<p>8. <u>FRUITS ET LEGUMES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bananes fraîches - Bananes sèches - Pois - Haricots - Lentilles - Mangues
<p><u>PRODUITS DE LA PECHE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - crevettes - Calmars, pulpes et seiches 	<p>10. <u>AUTRES PRODUITS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gomme arabique - Pyrèthre - Huiles essentielles

TABLIHAUX MT

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1971	276	258	246	227	217	208	227	246,5	222	206	189	186
1972	186	218	211	220	238	235	264	234	287	312	304	325
1973	323	314	335	395	460	544	657	848	644	567	547	495
1974	541	645	650	869	1044	836	953	770	790	867	850	806
1975	754	748	736	619	455	463	474	598	600	619	644	680
1976	712	771	777	868	1040	1243	1256	1280	1467	1853	1970	2034
1977	1950	2369	2640	2275	2585	2926	2979	2640	2809	2480	2469	2150
1978	1558	1554	1825	2084	2008	1699	1712	1835	1917	1880	2039	2043
1979	1917	1739	1719	1562	1646	1657	1497	1386	1338	1526	1433	1478
1980	1480	1482	1374	1395	1203	1106	1055	982	931	923	915	903
1981	854	842	830	934	899	792	1115	1257	1213	1282	1146	1154
1982	1217	1207	1195	994	948	893	837	881	955	945	957	1038
1983	1097	1337	1327	1244	1335	1421	1527	1585	1450	1417	1476	1712
1984	1867	1840	1730	1764	1909	1991	1557	1874	2105	2001	1892	1899
1985	1874	2225	2156	1921	1815	1747	1800	1720	1714	1789	1633	1623
1986	1719	1655	1565	1384	1285	1302	1283	1378	1497	1497	1479	1390
1987	1391	1343	1289	1291	1249	1257	1364	1260	1182	1166	1114	1006
1988	1160	1038	916	886	904	924	1018	975	724	798	863	832
1898	828	848	838	784	751	830	870	774	788	720	651	625
1990	629	622	730	828	928	747	738	660	749	648	686	677
1991	658	619	625	651	585	576	642	629	712	726	734	749
1992	734	667	652	611	556	505	599	608	589	703	722	653
1993	723	744	748	687	647	664	755	720	845	947	968	962

Marchés tropicaux et méditerranéens, n°s de 1969 à 1994.

	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre
1969	364	353	380	354	343	349	349	346	306,5	412	468	465
1970	482	496	480	516	518	528				503	488	470
1971	490	490	487	490	490	498	490	485	480	497	499	503
1972	492	493	493	491	491	488	484	512	488	488	490	502
1973	499	505	487	488	487	485	470	455	468	496	460	492
1974	502	607	620	647	659	645	566	525	501	539	498	560
1975	503	509	447	415	380	452	443	697	667	667	620	653
176	711	747	732	942	1050	1170	1285	1263	1370	1535	1699	1960
1977	2396	2340	3275	316,5	2780	2510	1970	2005	2070	1621	1490	1595
1978	1630	1709	1510	1265	1316	1575	1212	1128	1420	1430	1289	1217
1979	1200	1182	1240	1300	1360	1700	1840	1575	1678	1695	1522	1580
1980	1400	1415	1500	1515	1575	1557	1300	1145	1000	1040	1070	1060
1981	1100	1153	119,75	1197	1215	1050	840	1190	977	1155	1185	1227
1982	1232	1382	1535	1423	1375	1390	1515	1385	1720	1920	1805	1920
1983	1850	1785	1755	1955	2060	1950	1930	1981	2070	2170	2200	2330
1984	2348	2520	2500	2360	2550	2570	2510	2605	2720	2695	2695	2590
1985	2458	2555	2605	2520	2430	2400	2245	1900	1780	1770	2090	2170
1986	3100	2160	2425	2420	2270	2049	1740	1708	2210	2180	2110	1830
1987	1600	1475	1191	1245	1295	1305	1150	1220	1275	1364	1200	1177
1988	1100	1220	1075	1115	1016	970	1114	955	1131	1210	1100	1170
1989	1290	1230	1250	1125	1400	1075	840	780	775	665	656	620
1990	545	540	635	655	595	540	510	530	550	460	570	580
1991	555	535	555	530	525	510	515	530	600	530	570	580
1992	555	450	500	490	460	400	400	370	385	480	470	505
1993	440	440	500	460	460	470	475	530	620	600	680	730

Marchés tropicaux et méditerranéens, n°s de 1969 à 1994.

NEW-YORK : COTON : cents/lb
Contrat n°2

	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1969	-	-	-	-	-	-	-	-	24,55	25,07	26,75	25,41
1970	25,41	24,92	24,72	25,38	24,6	25,4	-	-	-	25,64	27,05	25,71
1971	26,45	26,78	26,87	27,22	28,25	27,4	27,65	30,94	30,45	31,32	31,69	31,16
1972	37,65	36,3	37,8	40,48	42,9	40,28	39,89	31	28,96	29,3	29,25	33,93
1973	36,3	38,3	39,5	42,76	52,25	53,6	51,3	62,95	90,6	92	68,35	79,95
1974	86,75	74	71	63	65	58,5	60,56	54	51,45	48,3	44,6	40,85
1975	38,15	40,05	40,01	43,20	44,6	43,85	45,7	50,45	53,17	54,3	51,32	55,55
1976	61,90	60,8	62,3	58,9	64,6	68,10	90,40	71,73	74,85	79	82,10	79,75
1977	72,94	73,3	76,85	79,75	77,25	66,6	71,49	54,7	52,3	53,9	51,1	50,5
1978	54,20	56	55,3	55,55	57,3	58,95	55,8	61,15	63,9	64,8	69,85	67
1979	67,30	62,29	60,27	59,13	61,8	63,92	62,6	63,6	63,67	64,9	67,37	67,6
1980	75,15	89,6	84	83,12	80,95	75,17	79,85	86,48	95,22	88,9	89,12	87,87
1981	94,6	90,18	87,5	87,45	81,20	83,80	83,10	74,35	67,53	64,75	65,47	61,45
1982	64,88	64,46	64,15	65,81	68	64,46	68,10	67,12	64	62,8	63,88	62,31
1983	65,40	65,55	70,85	76,06	70,05	76,92	78	80,10	80,25	74,85	80,52	77,13
1984	75,32	76,62	78,85	82,17	82,39	78,73	75	66,30	64,02	64,61	65,25	65,50
1985	66,04	65,18	64,08	68,90	65,19	63,49	61,07	60,15	58,55	59,65	61,29	61,15
1986	62,01	59,65	62,7	63,23	66,45	68,16	32	30,01	36,77	45,92	46,04	55,87
1987	57,90	56,41	57,23	61,95	64,5	71,10	77	78,27	77,43	70,60	66,65	65,81
1988	64,13	61,70	61,27	62,89	62,77	67,8	65	55,02	50,56	53,64	54,96	57,55
1989	59,78	58,57	61,17	64,48	67,10	67,20	74,4	76,14	73,2	74,18	67,45	70,02
1990	65,72	66,52	70,61	74,39	79,77	84,77	77,65	72,48	74	74,92	74,03	77,25
1991	75,94	86,21	82,17	91,0	91,75	71,13	68,73	69,95	65,5	62,73	57,52	59,68
1992	56,93	53,4	54,44	59,05	59,1	66,1	65,9	59,95	55,54	51,4	55,7	59,41
1993	60,78	62,63	62,75	61,15	61,73	59,35	61,05	56,63	58,91	57,36	58,6	63,9

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1969	-	-	-	-	-	-	-	-	244	236	243	243
1970	246	254	254	260	263	271	-	-	-	293	303,5	299
1971	298	306	304	303	291	312	322	329	315	311	319	312
1972	320	315	327	351	358	349	341	352	347	345	354	405
1973	429	528	664	568	774	1240	870	980	693	633	540	612
1974	576	636	627	594	542	540,5	580	837	743	908	807	762
1975	702	606	487	605	511	491	506	585	557	548	479	484
1976	460	472	475	467	481	576	727	585,5	717	640	667	695
1977	699	723	763	918	985	917	731	600	519	526	550	582
1978	588	571	616	659	733	705	678	639	653	677	688	669
1979	674	726	758	748	718	734	753	693	697	717	644	675
1980	641	675	643	579	607	621	727	776	809	820	914	886
1981	818	762	717	808	755	748	724	710	666	668	655	655
1982	618	652	618	618	649	622	603	605	540	537	540	573
1983	546	601	561	638,5	630,25	616	607	745	919	829	823	764
1984	784	718	766	802	826	798	709	645	622	587	622	608
1985	569	601	571	600	576	562	566	527	506	513	519	503
1986	542	528	532	525	534	527	521	504	470	469	500	491
1987	486	500	485	518	536	553	549	514	508	537	525	587
1988	606	620	617	660	689	882	959	829	889	793	796	765
1989	772,75	746,5	769	720,5	699,5	738,5	695,5	606	566,25	560,5	579	564,5
1990	588,5	574,75	602,75	591	609	176,9	595	613	617,5	590,5	571,75	566,5
1991	564,25	589,25	580	580,75	585	531,25	547,5	569,5	573	557	566,25	548
1992	557,25	572,5	588,5	573,75	601,5	600,75	566,75	547	566,75	541,5	561,5	560
1993	582,75	571	571	586,75	605,75	582,75	699	666,5	631,5	620,25	674,75	680,75

TABLE DES MATIERES

	Pages
INTRODUCTION GENERALE	1
PREMIERE PARTIE : Conséquences macroéconomiques de l'instabilité des recettes d'exportation dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine	10
CHAPITRE PREMIER : Analyse de l'instabilité des recettes d'exportation des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine.	12
SECTION 1 : La mesure de l'instabilité des recettes d'exportation dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine	13
A - Les indicateurs d'instabilité des recettes d'exportation	14
1. Les différents indicateurs d'instabilité des recettes d'exportation	14
2. Notre indicateur d'instabilité des recettes d'exportation	16
B - Le degré d'instabilité des recettes d'exportation dans les pays de l'UEMOA	17
1. Le degré d'instabilité des recettes totales d'exportation	17
2. Le degré d'instabilité des recettes d'exportation des principaux produits de base	20
SECTION 2 : Les origines de l'instabilité des recettes d'exportation dans l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)	22
A - La détermination du poids respectif des différentes sources de l'instabilité	22
1. Le modèle	23
2. Les résultats des régressions	25
B - Instabilité des valeurs et cours mondiaux des produits de base	27
1. Les fluctuations de l'offre et de la demande	28
2. Les fluctuations monétaires	31
CHAPITRE DEUXIEME : Les effets macroéconomiques de l'instabilité des recettes d'exportation dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine	36
SECTION 1 : Instabilité des recettes d'exportation, investissement et épargne dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine	40
A - Incidences de l'instabilité des recettes d'exportation sur le taux d'épargne intérieure brute des pays de l'UEMOA sur la période 1971-1993	42
1. Le modèle général	43
1.1. La variable dépendante	43
1.2. Les variables explicatives	43
1.2.1 - L'indicateur d'instabilité	44
1.2.2 - Le taux d'exportation	45
1.2.3 - Le niveau de la population : Pop_t	45
1.2.4 - Le taux d'endettement extérieur de l'année courante	45
1.2.5 - Le produit intérieur brut réel	46
1.2.6 - Le taux de consommation privée de l'année courante	46
1.2.7 - Le taux de consommation publique de l'année courante	47
1.2.8 - Le taux d'endettement extérieur de l'année précédente	47
1-2-9 - Le taux d'épargne intérieure brute aux prix du marché de l'année précédente	48

2. Les résultats	49
------------------	----

B - Impact de l'instabilité des recettes d'exportation sur le taux d'investissement intérieur brut des pays de l'UEMOA sur la période 1971-1993	53
1. Le modèle général	54
1.1. La variable dépendante	54
1.2. Les variables explicatives	54
1.2.1 - L'indicateur d'instabilité	55
1.2.2 - Le taux d'exportation	56
1.2.3 - Le taux d'intérêt débiteur : $TIND_t$	56
1.2.4 - Le taux de consommation privée de l'année courante	57
1.2.5 - Le taux de consommation publique de l'année courante	57
1.2.6 - Le taux d'excédent ou de déficit commercial de biens et services non facteurs	58
1.2.7 - Le taux d'investissement de l'année précédente	58
1.2.8 - Le taux d'épargne intérieure brute de l'année courante	59
1.2.9 - Le taux d'épargne intérieure brute de l'année précédente	59
1.2.10- Le produit intérieur brut réel	59
1.2.11- Le niveau de la population : Pop_t	60
1.2.12- Le taux d'endettement extérieur de l'année courante	60
1.2.13- Le taux d'endettement extérieur de l'année précédente	60
2. Les résultats	61

Section 2 : Instabilité des recettes d'exportation et évolution des principales grandeurs macroéconomiques : une analyse en terme de "Dutch Disease" ou de "Booming Sector" 66

A - Les fondements théoriques du "Dutch Disease" ou du "Booming Sector"	67
1. La thèse traditionnelle	67
2. La critique de la thèse traditionnelle	70
B - L'application de l'analyse en termes de "Dutch Disease" ou de "Booming Sector" dans les pays de l'UEMOA	71
1. Les conséquences au niveau global	72
2. Les conséquences au niveau sectoriel	74
2.1. Le modèle général	76
2.1.1- Les variables dépendantes	76
2.1.1.1 - La part de l'industrie manufacturière dans le produit intérieur brut hors recettes d'exportation	76
2.1.1.2 - La part des services dans le produit intérieur brut hors recettes d'exportation	77
2.1.2. Les variables explicatives	77
2.1.2.1 - La part des recettes d'exportation dans le produit intérieur brut	78
2.1.2.2 - Le rapport des indices de prix internes agricoles et industriels	78
2.1.2.3 - Le rapport des indices de prix agricoles externes et des indices de prix industriels externes	79
2.1.2.4 - La part des services dans le produit intérieur brut hors recettes d'exportation de certains produits	79
2.1.2.5 - La part de l'industrie manufacturière dans le produit intérieur brut hors recettes d'exportation de certains produits	80
2.2. Les hypothèses et les résultats des tests	80
2.2.1 Les hypothèses	81

2.2.2 Les résultats	82
2.2.2.1- Les résultats des tests sur la part de l'industrie manufacturière dans le produit intérieur brut hors recettes d'exportation	83
2.2.2.2 - Les résultats des tests sur la part du secteur des services dans le produit intérieur brut hors recettes d'exportation	84
DEUXIEME PARTIE : La stabilisation des recettes d'exportation des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine	96
CHAPITRE PREMIER : Les mécanismes négociés de stabilisation des recettes d'exportation et leur efficacité dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine	99
SECTION 1 : Les accords internationaux de produits de base et la stabilisation des recettes d'exportation des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine par les cours	100
A - Le fonctionnement des accords internationaux de produits de base	103
1. Le fonctionnement des accords de produits exportés par les pays de l'UEMOA	104
1.1. Le fonctionnement de l'accord sur le caoutchouc naturel	104
1.1.1 - L'accord de 1979	104
1.1.2 - L'accord de 1987	108
1.2. Le fonctionnement de l'accord international sur le cacao	110
1.2.1 - L'accord de 1972	111
1.2.2 - L'accord de 1975	112
1.2.3 - L'accord de 1980	114
1.2.4 - L'accord de 1986	116
1.3. Le fonctionnement de l'accord international sur le café	121
1.3.1 - Les accords de 1962 et 1968	121
1.3.2 - Les accords de 1976 et 1983	123
2. Le fonctionnement des autres accords	126
2.1. Le fonctionnement de l'accord international sur le blé	126
2.1.1 - Les accords de 1949 à 1971	127
2.1.2 - La convention relative à l'aide alimentaire	128
2.2. Le Fonctionnement de l'accord sur l'Étain	128
2.2.1 - Les cinq premiers accords d'après guerre	128
2.2.2 - Le sixième accord international sur l'étain	131
2.3. Le fonctionnement de l'accord international sur le sucre	133
2.3.1 - Le premier accord d'après guerre (1953).	133
2.3.2 - Le second accord d'après guerre (1958)	135
2.3.3 - Le troisième accord d'après guerre (1968)	136
2.3.4 - L'accord de 1977	137
2.3.5 - L'accord "administratif" de 1984	138
B - Les problèmes soulevés par leur fonctionnement et les enseignements	139
1. La structure du marché de ces produits et les divergences d'intérêt entre producteurs et consommateurs	140
1.1. La structure du marché des six produits de base ayant fait ou faisant l'objet d'accords internationaux avec dispositions économiques : le blé, le cacao, le café, le caoutchouc naturel, l'étain et le sucre.	140
1.1.1 - La structure du marché du blé	140
1.1.2 - La structure du marché du cacao	142
1.1.3 - La structure du marché du café	146

1.1.4 - La structure du marché du caoutchouc naturel	148
1.1.5 - La structure du marché de l'étain	150
1.1.6 - La structure du marché du sucre	151
2. Les difficultés techniques	157
3. Le coût des accords	160
 SECTION 2 : Le financement compensatoire et le déficit des recettes d'exportation des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine	 164
A - Les différentes approches du financement compensatoire	165
1. L'approche multilatérale	166
2. L'approche régionale	169
2.1. Le "Stabex"	170
2.2. Le "Sysmin"	174
B - L'efficacité du financement compensatoire dans la stabilisation des recettes d'exportation des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine	177
1. L'efficacité de la Facilité de Financement Compensatoire	177
1.1. La méthodologie	178
1.2. Les résultats	179
2. L'efficacité du Stabex et du Sysmin	183
2.1. L'efficacité du Stabex	183
2.1.1 - La méthodologie	184
2.1.2 - Les résultats	185
2.2. L'efficacité du Sysmin	188
2.2.1 - La méthodologie	188
2.2.2 - Les résultats	189
 CHAPITRE DEUXIEME : Les marchés à terme de produits de base comme instrument alternatif de correction de l'instabilité des recettes d'exportation des pays de l'union économique et Monétaire ouest-africaine	 206
 SECTION 1 : Présentation des marchés à termes de produits de base	 208
A - La localisation des marchés à terme de produits de base	209
1. La place de Chicago	209
2. La place de New York	210
3. La place de Londres	210
B - L'organisation des marchés à terme de produits de base	213
1. Le comité technique	213
2. Le comité de direction	213
3. La compagnie des commissionnaires agréés près de la bourse	214
4. La Banque de compensation	214
5. Les membres professionnels	214
6. Les membres affiliés	215
7. Les membres affiliés financiers	215
C - Le fonctionnement des marchés à terme de produits de base	216
1. Les mécanismes de fonctionnement des marchés à terme	217
1.1. L'ordre de bourse	217
1.2. Le dépôt	217
1.3. L'appel de marge	218
1.4. Les cotations	218
1.5. Les frais de transaction	218

1.6. Les limites de fluctuation	219
2. Les principales opérations sur les marchés à terme	219
2.1. Les opérations de couverture ou "Hedging"	219
2.1.1 - Couverture contre la baisse des prix	220
2.1.2 - La couverture contre la hausse des prix	224
2.2. Les opérations de spéculation	228
2.2.1 - Les opérations fermes	228
2.2.2 - Les opérations sur les options ou opérations à primes	229
2.2.3 - Les achats de parts de fonds mutuels	233
2.3. Les opérations d'arbitrage	234
2.3.1 - L'arbitrage spatial	235
2.3.2 - L'arbitrage temporel	236

SECTION 2 : Les marchés à terme et la protection contre le risque de variation des recettes d'exportation	236
---	-----

A - Analyse théorique du rôle stabilisateur des marchés à terme de produits de base	237
1. Les marchés à terme et l'assurance contre le risque de variation de revenus	237
1.1. La thèse de KEYNES et HICKS	238
1.2. La thèse de KEYNES et HICKS fut critiquée et complétée par des auteurs comme KALDOR, HAWTREY et WORKING	239
1.2.1 - La critique de N. KALDOR	239
1.2.2 - La critique de R. G. HAWTREY	240
1.2.3 - La critique de H. WORKING	240
1.3. La thèse de Mc KINNON	241
1.4. La thèse d'ANDERSON, DANTHINE, DUSAK KARP et NEWBERRY et l'intervention sur les marchés à terme dans le cadre de la théorie du porte-feuille	242
2. Les insuffisances secrétées par les marchés à terme	245
2.1. La spéculation : facteur déséquilibrant pour les marchés à terme	245
2.1.1 - La vulnérabilité face aux rumeurs	245
2.1.2 - Les arbitrages fréquents	246
2.1.3 - La manipulation des cours	247
2.2. L'efficacité des marchés à terme de produits de base	249
2.2.1 - La méthodologie	251
2.2.2 - Les résultats	255
B - Les résultats obtenus par certains pays en voie de développement dans leurs recours aux marchés à terme	258
1. La faiblesse du recours aux marchés à terme	258
1.1. Les obstacles	258
1.2. Les avantages liés à l'implantation des marchés à terme dans les pays en voie de développement en général et dans les pays de l'UEMOA en particulier	260
1.2.1- Le développement de l'épargne et de l'investissement	260
1.2.2- Le rééquilibrage de la balance des paiements	261
2. Les résultats de la fréquentation des marchés à terme par certains pays en voie de développement	262
2.1. L'expérience du groupe de Bogota sur les marchés à terme du café	262
2.2. L'intervention de la Malaisie sur le marché de l'étain	265

CONCLUSION GENERALE	268
---------------------	-----

ANNEXES	274
---------	-----

BIBLIOGRAPHIE	311
---------------	-----

TABLEAUX	329
----------	-----